

Remplacée par une version plus récente



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

X.501

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

(11/93)

**RÉSEAUX DE COMMUNICATION DE DONNÉES ET
COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS
ANNUAIRE**

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION –
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES
OUVERTS – L'ANNUAIRE: LES MODÈLES**

Recommandation UIT-T X.501
Remplacée par une version plus récente

(Antérieurement «Recommandation du CCITT»)

Remplacée par une version plus récente

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Au sein de l'UIT-T, qui est l'entité qui établit les normes mondiales (Recommandations) sur les télécommunications, participent quelque 179 pays membres, 84 exploitations de télécommunications reconnues, 145 organisations scientifiques et industrielles et 38 organisations internationales.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), (Helsinki, 1993). De plus, la CMNT, qui se réunit tous les quatre ans, approuve les Recommandations qui lui sont soumises et établit le programme d'études pour la période suivante.

Dans certains secteurs de la technologie de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI. Le texte de la Recommandation X.501 de l'UIT-T a été approuvé le 16 novembre 1993. Son texte est publié, sous forme identique, comme Norme internationale ISO/CEI 9594-2.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

© UIT 1995

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé de reproduction, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Remplacée par une version plus récente

RÉSEAUX POUR DONNÉES ET INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS

(Février 1994)

ORGANISATION DES RECOMMANDATIONS DE LA SÉRIE X

Domaine	Recommandations
RÉSEAUX PUBLICS POUR DONNÉES	
Services et services complémentaires	X.1-X.19
Interfaces	X.20-X.49
Transmission, signalisation et commutation	X.50-X.89
Aspects réseau	X.90-X.149
Maintenance	X.150-X.179
Dispositions administratives	X.180-X.199
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS	
Modèle et notation	X.200-X.209
Définition des services	X.210-X.219
Spécifications des protocoles en mode connexion	X.220-X.229
Spécifications des protocoles en mode sans connexion	X.230-X.239
Formulaires PICS	X.240-X.259
Identification des protocoles	X.260-X.269
Protocoles de sécurité	X.270-X.279
Objets gérés de couche	X.280-X.289
Test de conformité	X.290-X.299
INTERFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX	
Considérations générales	X.300-X.349
Systèmes mobiles de transmission de données	X.350-X.369
Gestion	X.370-X.399
SYSTÈMES DE MESSAGERIE	X.400-X.499
ANNUAIRE	X.500-X.599
RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS DES SYSTÈMES	
Réseautage	X.600-X.649
Dénomination, adressage et enregistrement	X.650-X.679
Notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1)	X.680-X.699
GESTION OSI	X.700-X.799
SÉCURITÉ	X.800-X.849
APPLICATIONS OSI	
Engagement, concomitance et rétablissement	X.850-X.859
Traitement des transactions	X.860-X.879
Opérations distantes	X.880-X.899
TRAITEMENT OUVERT RÉPARTI	X.900-X.999

Remplacée par une version plus récente

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
SECTION 1 – CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES	1
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives.....	2
2.1 Recommandations Normes internationales identiques	2
2.2 Paires de Recommandations Normes internationales équivalentes par leur contenu technique.....	2
3 Définitions	3
3.1 Définitions des modèles OSI de référence	3
3.2 Définitions concernant l'Annuaire de base	3
3.3 Définitions concernant l'exploitation répartie	3
3.4 Définitions concernant la duplication.....	3
4 Abréviations	4
5 Conventions.....	4
SECTION 2 – VUE D'ENSEMBLE DES MODÈLES DE L'ANNUAIRE	5
6 Modèles de l'Annuaire	5
6.1 Définitions.....	5
6.2 L'Annuaire et ses utilisateurs.....	5
6.3 Modèles des informations de l'Annuaire et des DSA.....	6
6.4 Modèle d'autorité administrative de l'Annuaire.....	7
SECTION 3 – MODÈLE DES INFORMATIONS UTILISATEUR DE L'ANNUAIRE	8
7 Base d'informations d'Annuaire.....	8
7.1 Définitions.....	8
7.2 Objets	9
7.3 Entrées d'Annuaire	9
7.4 L'arbre d'informations d'Annuaire (DIT).....	9
8 Entrées de l'Annuaire.....	10
8.1 Définitions.....	10
8.2 Structure générale.....	11
8.3 Classes d'objets.....	12
8.4 Types d'attributs	13
8.5 Valeurs des attributs	14
8.6 Hiérarchies de types d'attributs.....	14
8.7 Règles de correspondance	14
8.8 Ensembles d'entrées.....	17
9 Noms.....	17
9.1 Définitions.....	17
9.2 Noms en général.....	18
9.3 Noms distinctifs relatifs.....	18
9.4 Noms distinctifs.....	19
9.5 Pseudonymes.....	20

Remplacée par une version plus récente

Page

SECTION 4 – MODÈLE ADMINISTRATIF DE L'ANNUAIRE.....	20
10 Modèle des autorités administratives de l'Annuaire	20
10.1 Définitions	20
10.2 Vue d'ensemble	21
10.3 Politique	21
10.4 Autorités administratives spécifiques.....	22
10.5 Zones administratives et points administratifs	22
10.6 Politiques d'un domaine du DIT	25
10.7 Politiques de DMD.....	25
SECTION 5 – MODÈLE DES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET OPÉRATIONNELLES DE L'ANNUAIRE	25
11 Modèle des informations administratives et opérationnelles de l'Annuaire	25
11.1 Définitions	25
11.2 Vue d'ensemble	26
11.3 Sous-arbres	27
11.4 Attributs opérationnels	29
11.5 Entrées	30
11.6 Sous-entrées	30
11.7 Modèle d'informations des attributs collectifs.....	32
SECTION 6 – LE SCHÉMA D'ANNUAIRE.....	32
12 Schéma d'Annuaire	32
12.1 Définitions	32
12.2 Vue d'ensemble	33
12.3 Définition d'une classe d'objets	35
12.4 Définition des types d'attributs	36
12.5 Définition d'une règle de correspondance	39
12.6 Définition de la structure du DIT	40
12.7 Définition d'une règle de contenu du DIT	43
13 Schéma du système d'Annuaire	44
13.1 Vue d'ensemble	44
13.2 Schéma de système prenant en charge le modèle d'informations administratives et opérationnelles .	45
13.3 Schéma de système prenant en charge le modèle administratif.....	45
13.4 Schéma de système prenant en charge les spécifications générales administratives et opérationnelles	46
13.5 Schéma de système assurant le contrôle d'accès.....	47
13.6 Schéma du système prenant en charge le modèle d'attributs collectifs	47
13.7 Maintenance du schéma de système.....	47
14 Administration du schéma de l'Annuaire.....	48
14.1 Vue d'ensemble	48
14.2 Objets politiques.....	48
14.3 Paramètres politiques	48
14.4 Procédures politiques	49
14.5 Procédures de modification du sous-schéma.....	49
14.6 Procédures de modification et d'ajout d'entrées.....	49
14.7 Attributs politiques du sous-schéma.....	50

Remplacée par une version plus récente

Page

SECTION 7 – SÉCURITÉ	54
15 Modèle de sécurité.....	54
15.1 Définitions.....	54
15.2 Politiques de sécurité.....	54
16 Contrôle d'accès de base.....	55
16.1 Objet et domaine d'application.....	55
16.2 Modèle de contrôle d'accès de base.....	55
16.3 Zones administratives de contrôle d'accès.....	58
16.4 Représentation des informations de contrôle d'accès.....	61
16.5 Les attributs opérationnels ACI.....	65
16.6 Protection des ACI.....	66
16.7 Contrôle d'accès et opérations d'Annuaire.....	66
16.8 Fonction de décision de contrôle d'accès.....	67
16.9 Contrôle d'accès simplifié.....	68
SECTION 8 – MODÈLES DE DSA	68
17 Modèles de DSA.....	68
17.1 Définitions.....	68
17.2 Modèle fonctionnel de l'Annuaire.....	69
17.3 Modèle de répartition de l'Annuaire.....	69
SECTION 9 – MODÈLE D'INFORMATIONS DE DSA.....	71
18 Connaissance.....	71
18.1 Définitions.....	71
18.2 Introduction.....	72
18.3 Références de connaissance.....	72
18.4 Connaissance minimale.....	75
18.5 DSA de premier niveau.....	75
19 Eléments de base du modèle d'informations de DSA.....	76
19.1 Définitions.....	76
19.2 Introduction.....	76
19.3 Les entrées spécifiques d'un DSA et leurs noms.....	77
19.4 Eléments de base.....	78
20 Représentation des informations d'un DSA.....	80
20.1 Représentation des informations utilisateur et opérationnelles de l'Annuaire.....	80
20.2 Représentation des références de connaissance.....	80
20.3 Représentation des noms et des contextes de dénomination.....	87
SECTION 10 – CADRE OPÉRATIONNEL DES DSA.....	88
21 Vue d'ensemble.....	88
21.1 Définitions.....	88
21.2 Introduction.....	89
22 Association opérationnelle.....	89
22.1 Considérations générales.....	89
22.2 Application du cadre opérationnel.....	90
22.3 Etats de coopération.....	91
23 Spécification et gestion des associations opérationnelles.....	92
23.1 Spécification du type d'association opérationnelle.....	92
23.2 Gestion d'une association opérationnelle.....	93
23.3 Gabarits de spécification d'associations opérationnelles.....	94

Remplacée par une version plus récente

	<i>Page</i>
24 Opérations de gestion d'association opérationnelle	96
24.1 Définition d'un contexte d'application	96
24.2 Etablissement d'association opérationnelle	96
24.3 Opération de modification d'association opérationnelle.....	98
24.4 Opération de terminaison d'association opérationnelle	99
24.5 Erreur d'association opérationnelle	100
24.6 Etablissement et terminaison d'association de gestion d'association opérationnelle	101
Annexe A – Utilisation des identificateurs d'objet.....	102
Annexe B – ASN.1 du cadre informationnel	105
Annexe C – ASN.1 du schéma d'administration de sous-schéma.....	110
Annexe D – ASN.1 du contrôle d'accès de base	113
Annexe E – Description en ASN.1 des types d'attributs opérationnels des agents DSA	116
Annexe F – Description en ASN.1 de la gestion de liens opérationnels.....	119
Annexe G – La mathématique des arbres	123
Annexe H – Critères de conception des noms	124
Annexe I – Exemples relatifs à divers aspects du schéma	126
I.1 Exemple de hiérarchie d'attributs	126
I.2 Exemple de spécification d'un sous-arbre	126
I.3 Spécification du schéma	127
I.4 Règles de contenu du DIT	128
Annexe J – Vue d'ensemble des permissions du contrôle d'accès de base.....	130
J.1 Introduction	130
Annexe K – Exemple de contrôle d'accès de base	133
K.1 Introduction	133
K.2 Principes de conception du contrôle d'accès de base.....	133
K.3 Présentation de l'exemple	134
K.4 Police affectant la définition de zone spécifique et interne	135
K.5 Politique affectant la définition des DACD.....	137
K.6 Politique exprimée dans les attributs prescriptiveACI	139
K.7 Politique exprimée dans des attributs subentryACI	146
K.8 Politique exprimée dans des attributs entryACI.....	147
K.9 Exemples d'ACDF.....	147
Annexe L – Combinaison de types de DSE.....	150
Annexe M – Modélisation de la connaissance	152
Annexe N – Index alphabétique des définitions	158
Annexe O – Modifications et Corrigendums	160

Remplacée par une version plus récente

Résumé

La présente Recommandation | Norme internationale fournit un certain nombre de modèles relatifs à l'Annuaire comme cadre de travail pour les autres Recommandations de la série X.500. Ces modèles sont le modèle global (fonctionnel), le modèle d'autorité administrative, les modèles génériques d'information d'Annuaire fournissant à l'utilisateur d'Annuaire et à l'utilisateur administratif des vues de l'information d'Annuaire, les modèles génériques de DSA (agent de système d'Annuaire) et d'information DSA, un cadre de travail opérationnel et un modèle de sécurité.

Remplacée par une version plus récente

Introduction

La présente Recommandation | Norme internationale a été élaborée, de concert avec les autres Recommandations | Normes internationales, pour faciliter l'interconnexion des systèmes de traitement de l'information et permettre ainsi d'assurer des services d'annuaire. L'ensemble de ces systèmes, avec les informations d'annuaire qu'ils contiennent, peut être considéré comme un tout intégré, appelé l'«*Annuaire*». Les informations contenues dans l'Annuaire, appelées collectivement «base d'informations d'Annuaire» (DIB) sont généralement utilisées pour faciliter la communication entre des objets tels que entités d'application, individus, terminaux, listes de distribution, ainsi que les communications avec ces objets ou au sujet de ces objets.

L'Annuaire joue un rôle important dans l'interconnexion des systèmes ouverts, dont le but est de permettre, moyennant un minimum d'accords techniques en dehors des normes d'interconnexion proprement dites, l'interconnexion de systèmes de traitement de l'information:

- provenant de divers fabricants;
- gérés différemment;
- de niveaux de complexité différents; et
- d'âges différents.

La présente Recommandation | Norme internationale spécifie un certain nombre de modèles pour l'Annuaire, destinés à servir de cadre aux autres Recommandations UIT-T de la série X.500 | parties de ISO/CEI 9594. Ces modèles sont: le modèle (fonctionnel) général, le modèle des autorités administratives, les modèles d'informations de l'Annuaire donnant à l'utilisateur de l'Annuaire et à l'utilisateur administratif des vues sur ces informations d'annuaire, les modèles génériques de DSA et d'informations de DSA, un cadre opérationnel et un modèle de sécurité.

Les modèles génériques d'informations de l'Annuaire décrivent, par exemple, comment des informations sur des objets sont regroupées pour constituer des entrées d'Annuaire pour ces objets, et comment ces informations donnent des noms aux objets.

Les modèles génériques de DSA et d'informations de DSA, ainsi que le cadre opérationnel, concernent la répartition de l'Annuaire.

La présente Recommandation | Norme internationale présente une spécialisation des modèles d'informations de l'Annuaire concernant l'administration du schéma de l'Annuaire.

Cette seconde édition révisé techniquement et améliore, mais ne remplace pas, la première édition de la présente Recommandation | Norme internationale. Les mises en œuvre peuvent encore prétendre à la conformité à la première édition.

Cette seconde édition spécifie la version 1 des protocoles et services de l'Annuaire. La première édition spécifie également version 1. On a traité les différences entre les services et entre les protocoles définis dans les deux éditions en utilisant les règles d'extensibilité définies dans la présente version de la Rec. X.519 | ISO/CEI 9594-5.

L'Annexe A, qui fait partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, résume l'utilisation des identificateurs d'objets ASN.1 utilisés dans les Recommandations UIT-T de la série X.500 | ISO/CEI 9594.

L'Annexe B, qui fait partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, spécifie le module ASN.1 qui contient toutes les définitions associées au cadre général d'informations de l'Annuaire.

L'Annexe C, qui fait partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, donne la spécification ASN.1 du schéma d'administration d'un sous-schéma.

L'Annexe D, qui fait partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, spécifie le module ASN.1 correspondant au contrôle d'accès de base.

L'Annexe E, qui fait partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, définit le module ASN.1 qui contient toutes les définitions associées aux types d'attributs opérationnels de DSA.

L'Annexe F, qui fait partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, spécifie le module ASN.1 qui contient toutes les définitions associées aux opérations de gestion des liaisons opérationnelles.

Remplacée par une version plus récente

L'Annexe G, qui ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, résume la terminologie mathématique associée aux structures arborescentes.

L'Annexe H, qui ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, décrit certains critères à prendre en compte dans la conception des noms.

L'Annexe I, qui ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, donne des exemples de divers aspects du schéma.

L'Annexe J, qui ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, donne une vue d'ensemble de la sémantique des permissions du contrôle d'accès de base.

L'Annexe K, qui ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, présente un exemple détaillé de l'utilisation du contrôle d'accès de base.

L'Annexe L, qui ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, décrit certaines combinaisons d'entrées spécifiques de DSA.

L'Annexe M, qui ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, donne un cadre général de modélisation de la connaissance.

L'Annexe N, qui ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, contient la liste alphabétique des termes définis dans ce document.

L'Annexe O, qui ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale, donne la liste des modifications et rapports de défaut qui ont été incorporés pour constituer cette édition de la présente Recommandation | Norme internationale.

NORME INTERNATIONALE

RECOMMANDATION UIT-T

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION
DES SYSTÈMES OUVERTS – L'ANNUAIRE: LES MODÈLES**

SECTION 1 – CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1 Domaine d'application

Les modèles définis dans la présente Recommandation | Norme internationale donnent un cadre conceptuel et terminologique, applicable aux autres Recommandations UIT-T de la série X.500 | parties de ISO/CEI 9594 définissant divers aspects de l'Annuaire.

Les modèles fonctionnels et d'autorités administratives définissent la façon dont l'Annuaire doit être réparti fonctionnellement et administrativement. Des modèles génériques de DSA et d'informations de DSA, ainsi qu'un cadre opérationnel, sont également fournis pour la répartition de l'Annuaire.

Les modèles génériques d'informations de l'Annuaire décrivent la structure logique de la DIB du point de vue des utilisateurs de l'Annuaire et des utilisateurs administratifs. Dans ces modèles, le fait que l'Annuaire soit réparti et non centralisé n'est pas visible.

La présente Recommandation | Norme internationale précise une spécialisation des modèles d'informations de l'Annuaire pour l'administration du schéma de l'Annuaire.

Les autres Recommandations UIT-T de la série X.500 | parties de ISO/CEI 9594 font usage des concepts définis dans la présente Recommandation | Norme internationale pour définir des spécialisations des modèles génériques d'informations et de DSA, précisant des modèles spécifiques d'informations, de DSA et opérationnels, assurant des capacités d'Annuaire particulières (par exemple la copie):

- a) le service fourni par l'Annuaire est décrit dans la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3 en termes de concepts du cadre général d'informations: le service défini est ainsi indépendant, dans une certaine mesure, de la répartition physique de la DIB;
- b) le fonctionnement réparti de l'Annuaire est spécifié dans la Rec. UIT-T X.518 | ISO/CEI 9594-4, en sorte que la prestation de ce service, et donc la gestion de la structure logique des informations, tienne compte du haut niveau de répartition de la DIB;
- c) les capacités de copie offertes par les parties constitutives de l'Annuaire pour améliorer les performances générales de l'Annuaire sont spécifiées dans la Rec. UIT-T X.525 | ISO/CEI 9594-9.

Le modèle de sécurité établit un cadre général de spécification des mécanismes de contrôle d'accès. Il fournit un mécanisme d'identification du schéma de contrôle d'accès en vigueur dans une partie déterminée du DIT et définit deux schémas de contrôle d'accès, souples et spécifiques, appropriés à une grande variété d'applications et de styles d'utilisation. Le modèle de sécurité concerne uniquement le contrôle d'accès aux informations de l'Annuaire, et non l'accès aux entités d'application des DSA, détenant les informations.

Les modèles de DSA établissent un cadre général de spécification des opérations des composants de l'Annuaire. Spécifiquement:

- a) le modèle fonctionnel de l'Annuaire décrit comment l'Annuaire se présente comme un ensemble d'un ou plusieurs composants, dont chacun est un DSA;
- b) le modèle de répartition de l'Annuaire décrit les principes selon lesquels les entrées de la DIB et leurs copies peuvent être réparties entre des DSA;
- c) le modèle des informations de DSA décrit la structure des informations utilisateur et opérationnelles de l'Annuaire détenues dans un DSA;
- d) le cadre opérationnel des DSA décrit les moyens par lesquels on peut structurer la définition de formes spécifiques de coopération entre DSA, visant à des objectifs particuliers (par exemple, la duplication).

2 Références normatives

Les Recommandations et les Normes internationales suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Recommandation | partie de Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toutes Recommandations et Normes sont sujettes à révision et les parties prenantes aux accords fondés sur la présente Recommandation | Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des Recommandations et Normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur. Le Bureau de la normalisation des télécommunications tient à jour une liste des Recommandations de l'UIT-T en vigueur.

2.1 Recommandations | Normes internationales identiques

- Recommandation UIT-T X.500 (1993) | ISO/CEI 9594-1:1994, *Technologie de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'Annuaire: Aperçu général des concepts, modèles et services.*
- Recommandation UIT-T X.509 (1993) | ISO/CEI 9594-8:1994, *Technologie de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'Annuaire: Cadre d'authentification.*
- Recommandation UIT-T X.511 (1993) | ISO/CEI 9594-3:1994, *Technologie de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'Annuaire: Définition du service abstrait.*
- Recommandation UIT-T X.518 (1993) | ISO/CEI 9594-4:1994, *Technologie de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'Annuaire: Procédures d'exploitation répartie.*
- Recommandation UIT-T X.519 (1993) | ISO/CEI 9594-5:1994, *Technologie de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'Annuaire: Spécification du protocole.*
- Recommandation UIT-T X.520 (1993) | ISO/CEI 9594-6:1994, *Technologie de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'Annuaire: Types d'attributs sélectionnés.*
- Recommandation UIT-T X.521 (1993) | ISO/CEI 9594-7:1994, *Technologie de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'Annuaire: Classes d'objets sélectionnés.*
- Recommandation UIT-T X.525 (1993) | ISO/CEI 9594-9:1994, *Technologie de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'Annuaire: Copie.*
- Recommandation UIT-T X.680 (1994) | ISO/CEI 8824-1:1994, *Technologie de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Syntaxe abstraite numéro un (ASN.1): Spécification de la notation de base.*
- Recommandation UIT-T X.681 (1994) | ISO/CEI 8824-2:1994, *Technologie de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Syntaxe abstraite numéro un (ASN.1): Spécification d'objets d'information.*
- Recommandation UIT-T X.682 (1994) | ISO/CEI 8824-3:1994, *Technologie de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Syntaxe abstraite numéro un (ASN.1): Spécification des contraintes.*
- Recommandation UIT-T X.683 (1994) | ISO/CEI 8824-4:1994, *Technologie de l'information – Syntaxe abstraite numéro un (ASN.1): Paramétrisation des spécifications ASN.1.*
- Recommandation UIT-T X.811¹⁾ | ISO/CEI 10181-1:...¹⁾, *Technologie de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Cadres de sécurité pour systèmes ouverts: Cadre d'authentification.*
- Recommandation UIT-T X.812¹⁾ | ISO/CEI 10181-2:...¹⁾, *Technologie de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Cadres de sécurité pour systèmes ouverts: Contrôle d'accès.*
- Recommandation UIT-T X.813¹⁾ | ISO/CEI 10181-3:...¹⁾, *Technologie de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Cadres de sécurité pour systèmes ouverts: Non-rejet.*

2.2 Paires de Recommandations | Normes internationales équivalentes par leur contenu technique

- Recommandation X.200 du CCITT (1988), *Modèle de référence pour l'interconnexion des systèmes ouverts pour les applications du CCITT.*
ISO 7498:1984/Corr.1:1988, *Systèmes de traitement de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Modèle de référence de base.*

¹⁾ Actuellement au stade de projet.

- Recommandation X.800 du CCITT (1991), *Architecture de sécurité pour l'interconnexion en systèmes ouverts d'applications du CCITT*.
ISO 7498-2:1987, *Systèmes de traitement de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Modèle de référence de base – Partie 2: Architecture de sécurité*.

3 Définitions

Pour les besoins de la présente Recommandation UIT-T | Norme internationale, les définitions suivantes s'appliquent.

3.1 Définitions des modèles OSI de référence

Les termes suivants sont définis dans la Rec. X.200 du CCITT | ISO 7498:

- a) *contexte d'application*;
- b) *entité d'application*;
- c) *processus d'application*.

3.2 Définitions concernant l'Annuaire de base

Les termes suivants sont définis dans la Rec. UIT-T X.500 | ISO/CEI 9594-1:

- a) *Annuaire*;
- b) *Protocole d'accès à l'Annuaire*;
- c) *Base d'informations d'Annuaire*;
- d) *Protocole de liens opérationnels d'Annuaire*;
- e) *Protocole de système d'Annuaire*;
- f) *Utilisateur (d'Annuaire)*.

3.3 Définitions concernant l'exploitation répartie

Les termes suivants sont définis dans la Rec. UIT-T X.518 | ISO/CEI 9594-4:

- a) *point d'accès*;
- b) *liaison opérationnelle hiérarchique*;
- c) *résolution du nom*;
- d) *lien opérationnel hiérarchique non spécifique*;
- e) *lien opérationnel hiérarchique pertinent*.

3.4 Définitions concernant la duplication

Les termes suivants sont définis dans la Rec. UIT-T X.525 | ISO/CEI 9594-9:

- a) *copie cache*;
- b) *référence consommateur*;
- c) *copie d'entrée*;
- d) *DSA maître*;
- e) *duplication miroir première*;
- f) *zone dupliquée*;
- g) *duplication*;
- h) *duplication miroir seconde*;
- i) *consommateur d'information miroir*;
- j) *fournisseur d'information miroir*;
- k) *entrée spécifique miroir de DSA*;
- l) *duplication miroir*;
- m) *référence fournisseur*.

Les définitions des termes données dans la présente Recommandation | Norme internationale figurent au début du chapitre approprié. Pour faciliter la référence à ces termes, un index en est donné dans l'Annexe N.

4 Abréviations

ACDF	Fonction de décision de contrôle d'accès (<i>access control decision function</i>)
ACI	Informations de contrôle d'accès (<i>access control information</i>)
ACIA	Zone intérieure de contrôle d'accès (<i>access control inner area</i>)
ACSA	Zone spécifique de contrôle d'accès (<i>access control specific area</i>)
ADDMD	Domaine de gestion d'Annuaire d'administration (<i>administration directory management domain</i>)
ASN.1	Notation de syntaxe abstraite numéro un (<i>abstract syntax notation 1</i>)
AVA	Assertion de valeur d'attribut (<i>attribute value assertion</i>)
BER	Règles de codage de base (ASN.1) [(ASN.1) <i>basic encoding rules</i>]
DACD	Domaine de contrôle d'accès de l'Annuaire (<i>directory access control domain</i>)
DAP	Protocole d'accès à l'Annuaire (<i>directory access protocol</i>)
DIB	Base d'informations d'Annuaire (<i>directory information base</i>)
DISP	Protocole de duplication d'informations de l'Annuaire (<i>directory information shadow protocol</i>)
DIT	Arbre d'informations d'Annuaire (<i>directory information tree</i>)
DMD	Domaine de gestion d'Annuaire (<i>directory management domain</i>)
DMO	Organisation de gestion de domaine (<i>domain management organization</i>)
DOP	Protocole de gestion d'association opérationnelle de l'Annuaire (<i>directory operational binding management protocol</i>)
DSA	Agent de système d'Annuaire (<i>directory system agent</i>)
DSE	Entrée spécifique de DSA (<i>DSA-specific entry</i>)
DSP	Protocole du système d'Annuaire (<i>directory system protocol</i>)
DUA	Agent d'utilisateur d'Annuaire (<i>directory user agent</i>)
HOB	Association opérationnelle hiérarchique (<i>hierarchical operational binding</i>)
NHOB	Association opérationnelle hiérarchique non spécifique (<i>non-specific hierarchical operational binding</i>)
NSSR	Référence subordonnée non spécifique (<i>non-specific subordinate reference</i>)
PRDMD	Domaine de gestion privé d'Annuaire (<i>private directory management domain</i>)
RHOB	Association opérationnelle hiérarchique appropriée (c'est-à-dire HOB ou NHOB, selon le cas) (<i>relevant hierarchical operational binding</i>)
RDN	Nom distinctif relatif (<i>relative distinguished name</i>)
SDSE	DSE dupliquée (<i>shadowed DSE</i>)

5 Conventions

La présente Spécification d'Annuaire a été élaborée, à quelques détails près, conformément aux directives concernant la présentation des textes communs UIT-T | ISO/CEI, qui figurent dans le guide relatif à la coopération entre l'UIT-T et l'ISO/CEI JTC 1, de mars 1993.

Le terme «Spécification d'Annuaire» (comme dans «la présente Spécification d'Annuaire») s'entend selon l'acceptation de la Rec. UIT-T X.501 | ISO/CEI 9594-2. Le terme «Spécifications d'Annuaire» s'entend selon l'acceptation des Recommandations de la série X.500 et de toutes les parties de l'ISO/CEI 9594.

La présente Spécification d'Annuaire utilise l'expression «systèmes visés par l'édition 1988» pour désigner les systèmes conformes à la précédente édition (1988) de la Spécification d'Annuaire, c'est-à-dire l'édition 1988 de la série des Recommandations UIT-T X.500 et l'édition de la Norme ISO/CEI 9594:1990. Les systèmes répondant à la présente Spécification d'Annuaire seront désignés par «les systèmes visés par l'édition 1993».

SECTION 2 – VUE D'ENSEMBLE DES MODÈLES DE L'ANNUAIRE

6 Modèles de l'Annuaire**6.1 Définitions**

Pour les besoins de la présente Spécification d'Annuaire, les définitions suivantes s'appliquent:

6.1.1 autorité Administrative: Agent de l'organisation de gestion du domaine concerné par divers aspects de l'administration de l'Annuaire. Le terme *autorité administrative* (en minuscules) se réfère au pouvoir dont est investie une Autorité Administrative par l'organisation de gestion du domaine, pour mettre en application la politique de gestion.

6.1.2 domaine de gestion d'Annuaire d'administration (ADDMD): DMD qui est géré par une Administration.

NOTE 1 – Le terme Administration indique une administration publique de télécommunications ou une autre organisation offrant des services publics de télécommunication.

6.1.3 informations administratives et opérationnelles de l'Annuaire: Informations utilisées par l'Annuaire à des fins administratives et opérationnelles.

6.1.4 domaine du DIT: Partie du DIT global détenue par les DSA formant un DMD.

6.1.5 domaine de gestion d'Annuaire (DMD): Ensemble d'un ou plusieurs DSA et de zéro ou plusieurs DUA gérés par une même organisation.

6.1.6 organisation de gestion de domaine: Organisation qui gère un DMD (et le domaine du DIT associé).

6.1.7 informations utilisateur (de l'Annuaire): Informations d'intérêt pour les utilisateurs et leurs applications.

6.1.8 agent de système d'Annuaire (DSA): Processus d'application OSI faisant partie de l'Annuaire.

6.1.9 utilisateur (de l'Annuaire): Utilisateur de l'Annuaire, c'est-à-dire entité ou personne qui accède à l'Annuaire.

6.1.10 agent utilisateur de l'Annuaire: Processus d'application OSI représentant un usager lors de l'accès à l'Annuaire.

NOTE 2 – Des DUA peuvent également fournir une gamme de possibilités locales pour aider les utilisateurs à composer leurs questions et à interpréter les réponses.

6.1.11 domaine de gestion privé d'Annuaire (PRDMD): DMD géré par une organisation autre qu'une Administration.

6.2 L'Annuaire et ses utilisateurs

L'Annuaire est un recueil d'informations, appelé base d'informations d'Annuaire (DIB). Les services d'Annuaire fournis aux utilisateurs recouvrent différents types d'accès à l'information.

Les services fournis par l'Annuaire sont définis dans la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3.

Un utilisateur de l'Annuaire (par exemple une personne ou un processus d'application) obtient des services d'Annuaire en accédant à l'Annuaire. Plus précisément, un *agent d'utilisateur d'Annuaire (DUA)* accède effectivement à l'Annuaire et interagit avec celui-ci pour obtenir le service au profit d'un utilisateur particulier. L'Annuaire fournit un ou plusieurs *points d'accès* auxquels de tels accès peuvent avoir lieu. Ces concepts sont illustrés sur la Figure 1.

Un DUA se présente comme un processus d'application. Dans toute instance de communication, chaque DUA représente exactement un utilisateur de l'Annuaire.

L'Annuaire se présente comme un ensemble constitué par un ou plusieurs processus d'application appelés *agents de système d'Annuaire (DSA)*, dont chacun assure un ou plusieurs des points d'accès. Pour une description plus détaillée des DSA, se reporter au 17.2.

NOTES

1 Certains systèmes ouverts peuvent assurer une fonction de DUA centralisée, assurant la recherche des informations pour les utilisateurs effectifs (processus d'application, personnes, etc.). Cette situation est transparente à l'Annuaire.

2 Les fonctions du DUA et un DSA peuvent être à l'intérieur du même système ouvert. Le choix de rendre un ou plusieurs DUA visibles, comme entités d'application de l'environnement OSI, relève de la mise en œuvre.

3 Un DUA peut présenter un comportement local et une structure qui n'entrent pas dans le cadre des Spécifications d'Annuaire envisagées. Par exemple, un DUA qui représente un utilisateur humain (un «usager») de l'Annuaire peut fournir une gamme de possibilités locales pour aider cet usager à composer des questions et interpréter les réponses.

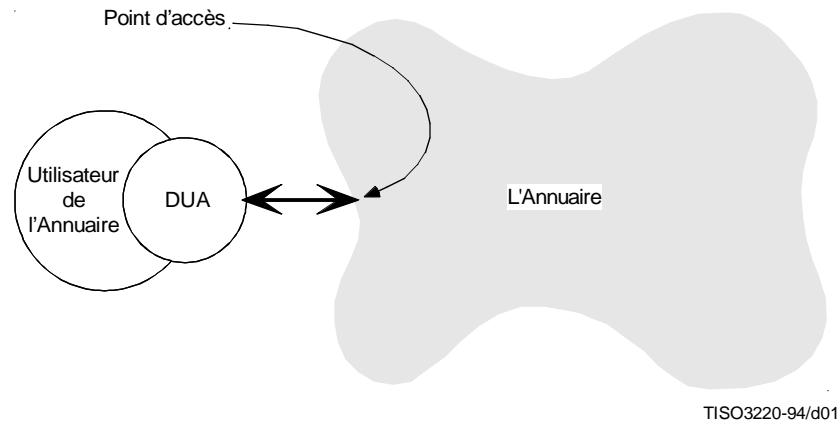


Figure 1 – Accès à l'Annuaire

6.3 Modèles des informations de l'Annuaire et des DSA

6.3.1 Modèles génériques

Les informations d'Annuaire peuvent être classées comme des:

- informations destinées aux utilisateurs, mises dans l'Annuaire par des utilisateurs, ou de leur part, et administrées ultérieurement par des utilisateurs, ou en leur nom. La Section 3 présente un modèle de ces informations; ou des
- informations propres à l'administration et à l'exploitation, contenues dans l'Annuaire pour satisfaire divers besoins dans ces deux domaines. La Section 5 présente un modèle de ces informations, ainsi qu'une spécification des relations entre ces deux modèles génériques.

Il est fait référence à ces modèles, qui présentent la DIB selon différents points de vue, comme à des modèles génériques des informations de l'Annuaire.

Ces modèles décrivent comment l'Annuaire dans son ensemble représente les informations. La composition de l'Annuaire, ensemble de DSA susceptibles de coopérer, reflète le modèle. Le modèle des informations de DSA concerne quant à lui spécialement les DSA et les informations qui doivent être contenues par eux pour que ceux qui composent l'Annuaire puissent ensemble constituer le modèle des informations d'Annuaire. Le modèle des informations de DSA est exposé dans les articles 18 à 20.

Ce modèle des informations de DSA est un modèle générique qui décrit les informations détenues par les DSA et les relations entre ces informations, la DIB et le DIT.

Comme les informations représentées par le modèle des informations de DSA ne sont pas toutes accessibles via le service de résumé de l'Annuaire, il n'est pas possible d'administrer via ce même service toutes les informations décrites dans la présente Spécification d'Annuaire. Il est envisagé dans un premier temps d'administrer localement ces informations de DSA, puis d'employer un service générique de gestion du système pour assurer l'accès à toutes les informations décrites dans le modèle des informations de DSA.

6.3.2 Modèles spécifiques d'informations

Pour compléter l'élaboration de modèles génériques portant sur l'Annuaire, pris comme un tout, et ses composants, des modèles d'informations spécifiques sont nécessaires pour la normalisation d'aspects déterminés du fonctionnement de l'Annuaire et de ses composants.

Le modèle des informations de l'Annuaire établit un cadre général pour les modèles d'informations spécifiques suivants:

- un modèle d'informations de contrôle d'accès;
- un modèle d'informations de sous-schéma;
- un modèle d'informations d'attributs collectifs.

Un modèle générique des informations de DSA établit ensuite un cadre général pour les modèles d'informations spécifiques suivants:

- un modèle de répartition de la connaissance d'un DSA;
- un modèle de duplication de la connaissance d'un DSA.

6.4 Modèle d'autorité administrative de l'Annuaire

Un domaine de gestion d'Annuaire (DMD) est un ensemble constitué par un ou plusieurs DSA et par zéro, un ou plusieurs DUA, gérés par une même organisation.

La partie du DIT global détenue par (les DSA formant) un DMD est appelée un *domaine du DIT*. Il existe une correspondance un à un entre les DMD et les domaines du DIT. Le terme DMD est utilisé lorsque l'on se réfère à la gestion des composants fonctionnels de l'Annuaire. L'expression domaine du DIT est utilisée lorsque l'on se réfère à la gestion des informations de l'Annuaire. Deux points importants concernent cette terminologie:

- un domaine du DIT consiste en un ou plusieurs sous-arbres disjoints du DIT (voir 10.5). Un domaine du DIT ne doit pas contenir la racine du DIT global;
- l'expression DMD peut également être utilisée en un sens général lorsque les deux aspects de la gestion sont concernés.

Une organisation qui gère un DMD (et le domaine du DIT associé) est appelée une *organisation de gestion de domaine (DMO)*.

NOTE – Une DMO peut être une Administration (c'est-à-dire une administration publique de télécommunications ou une autre organisation offrant des services publics de télécommunication), auquel cas le DMD géré est dit être un DMD public (ADDMD); autrement, le DMD est un DMD privé (PRDMD). Il faut être conscient du fait que la fourniture de la prise en charge de systèmes d'annuaire privés par des membres de l'UIT-T entre dans le cadre des réglementations nationales. Ainsi, les possibilités techniques décrites peuvent ou non être offertes par une Administration qui fournit des services d'annuaire. Le fonctionnement interne et la configuration des DMD privés n'entrent pas dans le cadre de Spécifications d'Annuaire envisagées.

La Figure 2 illustre les relations entre une DMO, un DMD et un domaine de DIT.

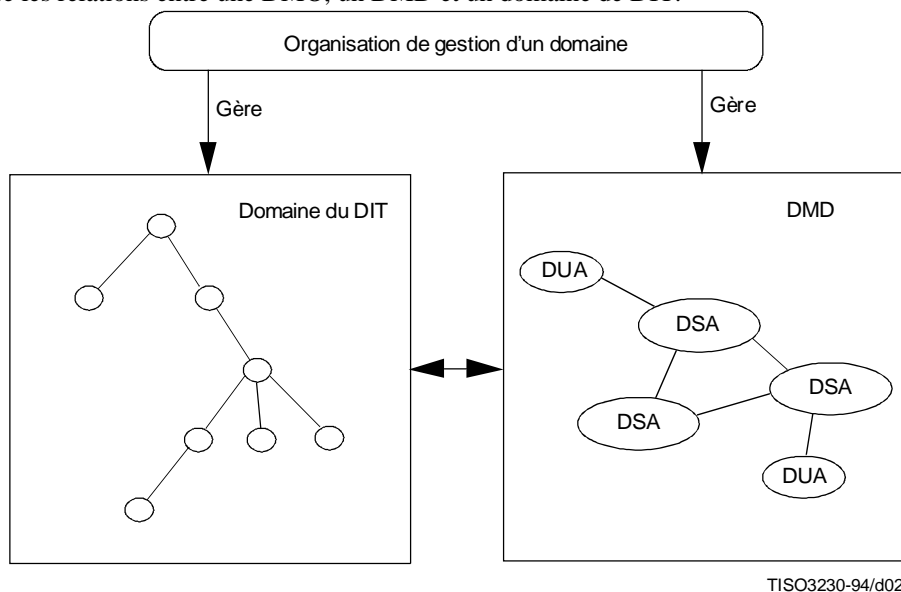


Figure 2 – Gestion de l'Annuaire

La gestion d'un DUA par une DMO implique que cette DMO assure une continuité de la responsabilité du service fourni à ce DUA, par exemple, la maintenance, ou, dans certains cas, la propriété du DUA. La DMO peut choisir ou non d'appliquer les Spécifications d'Annuaire pour régir toutes interactions entre DUA et DSA se trouvant entièrement à l'intérieur du DMD.

Un agent de DMO concerné par divers aspects de l'administration de l'Annuaire est appelé une *Autorité Administrative*. L'expression *autorité administrative* (sans majuscules) se réfère au pouvoir dont est investie une Autorité Administrative par une DMO pour mettre en application la politique.

NOTE – Un modèle d'autorité administrative est spécifié dans la Section 4.

SECTION 3 – MODÈLE DES INFORMATIONS UTILISATEUR DE L'ANNUAIRE

7 Base d'informations d'Annuaire

7.1 Définitions

Pour les besoins de la présente Spécification d'Annuaire, les définitions suivantes s'appliquent:

7.1.1 entrée pseudonyme: Entrée de la classe «alias», contenant des informations utilisées pour fournir un nom de remplacement pour un objet ou pour une entrée pseudonyme.

7.1.2 hyperclasse directe: Relative à une sous-classe d'objets d'où est directement dérivée la sous-classe.

7.1.3 base d'informations d'Annuaire (DIB): Ensemble complet des informations auxquelles l'Annuaire donne accès, incluant tous les éléments d'information qui peuvent être lus ou manipulés par des opérations d'Annuaire.

7.1.4 arbre d'informations d'Annuaire (DIT): La DIB considérée comme un arbre, dont les nœuds (autres que la racine) sont les entrées de l'Annuaire.

NOTE – L'expression DIT n'est utilisée à la place de DIB que dans les contextes où la structure arborescente des informations est concernée.

7.1.5 entrée (d'Annuaire): Recueil dénommé d'informations dans la DIB, laquelle se compose d'entrées.

7.1.6 supérieur immédiat (substantif): Entrée ou objet immédiatement supérieur à une entrée ou un objet particulier (déterminé clairement par le contexte prévu).

7.1.7 immédiatement supérieur:

7.1.8 (entrée): à une entrée déterminée – Entrée située au nœud initial d'un arc du DIT dont le nœud final est celui de cette entrée.

7.1.9 (objet): à un objet déterminé – Objet dont l'entrée *d'objet* est le supérieur immédiat de n'importe laquelle des entrées (objet ou d'alias) du deuxième objet.

7.1.10 objet (d'intérêt): Quelque chose d'un certain «monde», généralement le monde des télécommunications et du traitement de l'information, ou une partie de ce monde, qui est identifiable (qui peut être nommée), et à propos duquel la détention d'informations dans la DIB présente un intérêt.

7.1.11 classe d'objets: Famille identifiée d'objets (ou d'objets concevables) qui ont certaines caractéristiques en commun.

7.1.12 entrée d'objet: Entrée constituant l'ensemble essentiel d'informations de la DIB sur un objet, pouvant donc être considéré comme représentant cet objet dans la DIB.

7.1.13 sous-classe: d'une ou de plusieurs hyperclasses – Classe d'objets dérivée d'une ou de plusieurs hyperclasses. Les membres de la sous-classe ont en commun toutes les caractéristiques des hyperclasses ainsi que des caractéristiques additionnelles que ne possède aucun des membres de ces hyperclasses.

7.1.14 subordonné: Le contraire de supérieur.

7.1.15 hyperclasse: d'une sous-classe – Hyperclasse directe ou hyperclasse par rapport à une classe d'objets qui est une hyperclasse directe (a contrario).

7.1.16 supérieur: Entrée ou objet immédiatement supérieur ou supérieur à une entrée ou un objet qui est immédiatement supérieur (de façon récursive).

7.2 Objets

Le rôle de l'Annuaire est de détenir et de donner accès à des informations sur des *objets d'intérêt (objets)* qui existent dans un certain «monde». N'importe quel élément identifiable (nommable) de ce monde peut être un objet.

NOTES

1 Le «monde» est en général celui des télécommunications et du traitement de l'information, ou une partie de ce monde.

2 Les objets connus de l'Annuaire peuvent ne pas correspondre exactement à l'ensemble des «choses réelles» du «monde réel». Par exemple, une personne du monde réel peut être considérée, du point de vue de l'Annuaire, comme deux objets différents: une personne professionnelle et une personne résidentielle. La correspondance n'est pas définie dans la présente Spécification d'Annuaire, mais relève des utilisateurs et fournisseurs de l'Annuaire dans le contexte de leurs applications.

Une *classe d'objets* est une famille identifiée d'objets ou d'objets concevables qui partagent certaines caractéristiques. Tout objet appartient à au moins une classe. Une classe d'objets peut être une *sous-classe* d'autres classes d'objets, auquel cas les membres de la première classe, la sous-classe, sont considérés comme membres des dernières classes, les hyperclasses. Des sous-classes de sous-classe, etc., peuvent s'imbriquer jusqu'à n'importe quelle profondeur.

7.3 Entrées d'Annuaire

La DIB est composée d'*entrées d'Annuaire (entrées)*. Une entrée est un recueil dénommé d'informations.

Il existe trois types d'entrée:

- les *entrées d'objet* – Constituant le premier recueil d'informations dans la DIB sur un objet particulier. A chaque objet correspond précisément une entrée d'objet, qui est réputée représenter l'objet;
- les *entrées pseudonymes* – Utilisées pour fournir des noms de remplacement pour des entrées d'objet;
- les *sous-entrées* – Constituant un recueil d'informations dans la DIB, utilisé pour satisfaire les besoins administratifs et opérationnels de l'Annuaire. Elles sont l'objet de la Section 5.

La structure des entrées d'Annuaire est présentée à l'intention des utilisateurs à la Figure 3 et exposée au 8.2.

Chaque entrée contient une indication des classes d'objets, ainsi que de leurs hyperclasses, auxquelles appartient l'entrée.

Certaines entrées d'objet sont prévues spécialement pour l'administration de l'Annuaire. Ces entrées sont appelées entrées administratives. L'utilisateur de l'Annuaire l'ignore normalement et considère ces entrées comme autant d'entrées d'objet.

7.4 L'arbre d'informations d'Annuaire (DIT)

Compte tenu des impératifs de répartition et de gestion d'une DIB très grande, de la nécessité de garantir que les entrées puissent être nommées de façon non ambiguë et retrouvées rapidement, une structure plate n'est pas envisageable. Les relations hiérarchiques naturelles des objets (par exemple, une personne travaille dans un service, qui appartient à une entreprise, dont le siège est situé dans un pays) peuvent être exploitées en organisant les entrées en un arbre, appelé *arbre d'informations d'Annuaire (DIT)*.

NOTE – Une introduction aux concepts et à la terminologie des structures arborescentes est donnée dans l'Annexe G.

Les parties composant le DIT sont interprétées comme suit:

- a) les nœuds sont les entrées. Les entrées d'objet peuvent être des nœuds feuille ou non-feuille, alors que les entrées alias sont toujours des nœuds feuille. La racine n'est pas une entrée en tant que telle, mais peut, lorsque cela est approprié [par exemple dans les définitions des alinéas b) et c) ci-après] être considérée comme une entrée d'objet vide [voir d) ci-après];

- b) les arcs définissent les relations entre les nœuds (et donc entre les entrées). L'existence d'un arc allant d'un nœud A à un nœud B signifie que l'entrée de A est l'*entrée immédiatement supérieure* (le *supérieur immédiat*) de l'entrée de B; réciproquement, l'entrée de B est l'*entrée immédiatement subordonnée* (le *subordonné immédiat*) de l'entrée de A. Les *entrées supérieures* (les *supérieurs*) d'une entrée déterminée sont son supérieur immédiat ainsi que ses supérieurs (de façon récursive). Les *entrées subordonnées* (les *subordonnés*) d'une entrée déterminée sont ses subordonnées immédiates ainsi que leurs subordonnés (de façon récursive);
- c) l'objet représenté par une entrée est l'autorité de dénomination (voir l'article 8) de ses subordonnés ou est étroitement associé à cette autorité;
- d) la racine représente le niveau le plus élevé de l'autorité de dénomination de la DIB.

Une relation de supérieur à subordonné, entre objets, peut être dérivée de celle qui existe entre les entrées d'objet. Un objet est un *objet immédiatement supérieur* (*supérieur immédiat*) d'un autre objet si et seulement si l'entrée d'objet du premier objet est le supérieur immédiat d'une quelconque des entrées d'objet du deuxième objet. Les expressions *objet immédiatement subordonné*, *subordonné immédiat*, *supérieur* et *subordonné* (appliquées à des objets) ont leurs analogues.

Les relations supérieur/subordonné autorisées entre objets sont régies par les définitions de la structure du DIT (voir 12.3).

L'Annuaire conserve, en plus des informations concernant ses entrées, des informations additionnelles concernant des ensembles d'entrées de l'Annuaire. Ces ensembles peuvent être des *sous-arbres* (du DIT) ou des *restrictions de sous-arbre* (lorsque ce ne sont pas de véritables structures arborescentes). Voir l'article 11.

8 Entrées de l'Annuaire

8.1 Définitions

Pour les besoins de la présente Spécification d'Annuaire, les définitions suivantes s'appliquent:

8.1.1 attribut: Informations d'un type particulier. Les entrées se composent d'attributs.

8.1.2 attribut utilisateur: Attribut constituant une information pour l'utilisateur.

8.1.3 hiérarchie d'attributs: Aspect d'un attribut qui permet de dériver un type d'attribut utilisateur d'un type d'attribut plus général. La relation entre les deux définitions de type d'attribut (qui commande certains comportements des attributs correspondant à ces types d'attribut) est donc hiérarchique.

8.1.4 sous-type d'attribut (sous-type): Type d'attribut A lié à un autre type d'attribut B par le fait que A a été déduit de B, auquel cas A est un sous-type *direct* de B, ou que A a été déduit d'un type d'attribut qui est un sous-type de B, auquel cas A est un sous-type *indirect* de B.

8.1.5 supertype d'attribut (supertype): Type d'attribut B lié à un autre type d'attribut A par le fait que A a été déduit de B, auquel cas B est un supertype *direct* de A, ou que A a été déduit d'un type d'attribut qui est un sous-type de B, auquel cas B est un supertype *indirect* de A.

8.1.6 type d'attribut: Composant d'un attribut qui indique la classe d'informations donnée par cet attribut.

8.1.7 valeur d'attribut: Instance de la classe d'informations indiquée par un type d'attribut.

8.1.8 assertion de valeur d'attribut: Proposition qui peut être vraie, fausse, ou non définie, selon les règles de correspondance fixées pour le type, concernant la présence dans une entrée d'une valeur d'attribut d'un type particulier.

8.1.9 classe d'objets auxiliaire: Classe d'objets qui donne la description d'entrées ou de classes d'entrées et n'est pas utilisée pour la spécification structurelle du DIT.

8.1.10 attribut collectif: Attribut utilisateur dont les valeurs sont identiques pour chaque membre d'un ensemble d'entrées.

8.1.11 référence directe à des attributs: Référence (dans l'Annuaire et le service abstrait de DSA) à une ou plusieurs valeurs d'attribut, à l'aide de leur identificateur de type d'attribut.

8.1.12 valeur distinctive: Valeur d'attribut dans une entrée qui a été désignée pour figurer dans le nom distinctif relatif de l'entrée.

8.1.13 ensemble d'entrées: Ensemble d'entrées appartenant à un sous-arbre explicitement spécifié ou à un affinage de sous-arbre du DIT.

8.1.14 référence indirecte à des attributs: Référence (dans l'Annuaire et le service abstrait de DSA) à une ou plusieurs valeurs d'attribut à l'aide de l'identificateur d'un supertype de leur type d'attribut.

8.1.15 règle de correspondance: Règle faisant partie du schéma de l'Annuaire, qui permet la sélection d'entrées par une assertion déterminée (assertion de règle de correspondance) concernant les valeurs de leurs attributs.

8.1.16 assertion de règle de correspondance: Proposition, qui peut être vraie, fausse ou non définie, concernant la présence d'une entrée de valeurs d'attributs répondant aux critères définis par la règle de correspondance.

8.1.17 attribut opérationnel: Attribut constituant une information opérationnelle et/ou administrative.

8.1.18 classe d'objets structurelle: Classe d'objets utilisée pour la spécification structurelle du DIT.

8.1.19 classe d'objets structurelle d'une entrée: Concernant une entrée particulière, classe d'objets structurelle *unique* utilisée pour déterminer les règles relatives au contenu et à la structure du DIT s'appliquant à l'entrée. Cette classe d'objets est indiquée par l'attribut opérationnel **structuralObjectClass**. Elle est la classe d'objets la plus subordonnée de la chaîne structurelle des hyperclasses des classes d'objets de l'entrée.

8.2 Structure générale

Comme représenté sur la Figure 3, une entrée consiste en un ensemble d'*attributs*.

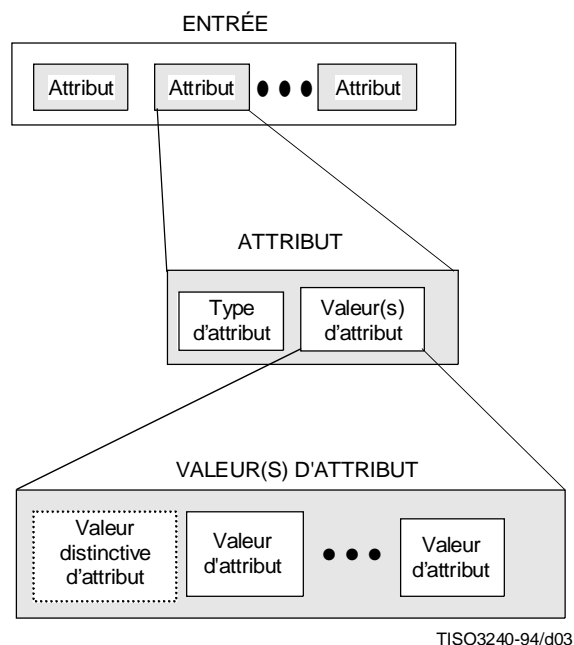


Figure 3 – Structure d'une entrée

Chaque attribut fournit un élément d'information sur l'objet auquel l'entrée correspond, ou décrit une caractéristique particulière de cet objet.

NOTE 1 – Voici des exemples d'attributs qui pourraient figurer dans une entrée: informations de dénomination, telles que le nom de personne de l'objet, informations d'adressage telles que son numéro de téléphone.

Un attribut consiste en un *type d'attribut* qui identifie la classe des informations données par un attribut, ainsi que les *valeurs d'attribut* correspondantes, qui sont les instances particulières de cette classe apparaissant dans l'entrée.

```
Attribute ::= SEQUENCE {
  type      AttributeType ({ SupportedAttributes }),
  values    SET SIZE (1 .. MAX) OF ATTRIBUTE.&TYPE ({ SupportedAttributes }{ @type })}
```

NOTE 2 – Les types et les valeurs d'attributs sont respectivement décrits aux 8.4 et 8.5.

Un attribut peut être désigné pour une seule ou pour plusieurs valeurs. Dans l'Annuaire, on s'assurera que les attributs possédant une seule valeur n'ont bien qu'une valeur.

8.3 Classes d'objets

Des classes d'objets sont utilisées dans l'Annuaire à plusieurs fins:

- description et classification en catégories d'objets et des entrées qui correspondent à ces objets;
- contrôle, le cas échéant, du fonctionnement de l'Annuaire;
- réglementation, en conjonction avec les spécifications des règles de structure du DIT de l'Annuaire, de la position des entrées dans le DIT;
- réglementation, en conjonction avec les spécifications des règles de contenu du DIT, des attributs contenus dans les entrées;
- identification des classes d'entrées à associer à une politique particulière par l'autorité administrative appropriée.

Certaines classes d'objets relèvent d'une normalisation internationale. D'autres doivent être définies par des autorités administratives nationales et/ou des organismes privés. Cela implique qu'un certain nombre d'autorités séparées seront responsables de définir des classes d'objets, et de les identifier sans ambiguïté. Cette condition est réalisée en identifiant, lors de sa définition, chaque classe d'objets par un identificateur d'objet. Une notation est fournie à cette fin au 12.3.3.

NOTE – Une autorité administrative peut utiliser des classes d'objets autres que les classes d'objets utiles définies et enregistrées dans les Spécifications d'Annuaire. Une autorité administrative peut spécifier et enregistrer elle-même des classes d'objets, par exemple pour compléter celles qui sont définies dans les Spécifications d'Annuaire.

Une classe d'objets (*sous-classe*) peut dériver d'une classe d'objets (son *hyperclasse* directe), elle-même dérivée d'une classe d'objets encore plus générale. Pour les classes d'objets structurelles, ce processus s'arrête à la classe d'objets la plus générale, la classe **top**. Un ensemble ordonné d'hyperclasses, construit jusqu'à la classe d'objets la plus élevée supérieure d'une classe d'objets, est sa *chaîne d'hyperclasses*.

Une classe d'objets peut dériver de deux ou plusieurs hyperclasses directes (hyperclasses n'appartenant pas à la même chaîne d'hyperclasses). Cette caractéristique de dérivation en sous-classes est appelée *héritage multiple*.

La spécification d'une classe d'objets détermine le caractère obligatoire ou facultatif d'un attribut; elle s'applique en outre à ces sous-classes. La sous-classe peut être dite *hériter* des spécifications d'attributs obligatoires et optionnels de son hyperclasse. La spécification d'une sous-classe peut indiquer qu'un attribut optionnel de l'hyperclasse est obligatoire dans la sous-classe.

Trois sortes de classes d'objets sont définies:

- classes d'objets abstraites;
- classes d'objets structurelles; et
- classes d'objets auxiliaires.

Chaque classe d'objets appartient exactement à un de ces genres et continue d'y appartenir quelle que soit la situation dans laquelle se trouve l'Annuaire. La définition de chaque classe d'objets doit spécifier le genre d'objets qu'elle contient.

Toutes les entrées doivent être membres de la classe d'objets **top** et d'au moins une autre classe d'objets.

8.3.1 Classes d'objets abstraites

Une classe d'objets abstraite est utilisée pour obtenir par dérivations d'autres classes d'objets auxquelles elle fournit leurs caractéristiques communes. Une entrée ne doit pas appartenir seulement à des classes d'objets abstraites.

Le **top** est une classe d'objets abstraite utilisée comme hyperclasse de toutes les classes d'objets structurelles.

8.3.2 Classes d'objets structurelles

Une classe d'objets définie pour être utilisée lors de la spécification structurelle du DIT est appelée une *classe d'objets structurelle*. Les classes d'objets structurelles sont utilisées dans la définition de la structure des noms d'objets attribués aux entrées conformes.

Une entrée d'objet ou une entrée pseudonyme se caractérisent par exactement une chaîne de superclasses de classe d'objets structurelle, qui a une classe d'objets structurelle unique comme classe d'objets la plus subordonnée. Cette classe d'objets structurelle est appelée la *classe d'objets structurelle* de l'entrée.

Les classes d'objets structurelles sont liées aux entrées associées:

- une entrée conforme à une classe d'objets structurelle doit représenter l'objet du monde réel imposé par la classe d'objets;
- les règles de structure du DIT se réfèrent uniquement à des classes d'objets structurelles: la classe d'objets structurelle d'une entrée est utilisée pour spécifier la position de l'entrée dans le DIT;
- la classe d'objets structurelle d'une entrée est utilisée, en association avec une règle de contenu de DIT, pour déterminer le contenu d'une entrée.

La classe d'objets structurelle d'une entrée ne doit pas être modifiée.

8.3.3 Classes d'objets auxiliaires

Il sera souvent utile de spécifier, pour des applications spécifiques de l'Annuaire, une *classe d'objets auxiliaire* qui pourra être utilisée pour la construction d'entrées de plusieurs types. Par exemple, les systèmes de messagerie peuvent utiliser la classe auxiliaire utilisateur du MHS (voir la Rec. X.402 du CCITT | ISO/CEI 10021-2) pour spécifier un ensemble d'attributs de messagerie obligatoires et optionnels, pour des types d'entrées dont la classe d'objets structurelle est variable, par exemple de personnes professionnelles ou de personnes résidentielles.

Dans certains environnements, il est nécessaire de pouvoir apporter des ajouts ou des suppressions à la liste d'attributs autorisés pour une entrée d'une classe (ou de classes) particulière éventuellement normalisée.

Cet impératif doit être satisfait par la définition et l'utilisation de classes d'objets auxiliaires, dont la sémantique, connue et gérée au niveau d'une collectivité locale, peut évoluer, de temps en temps, en fonction des besoins.

Cette condition peut également être remplie en utilisant les possibilités offertes par les définitions de règles de contenu du DIT d'ajout ou d'exclusion dynamique (c'est-à-dire sans enregistrement) d'attributs d'entrées à des points particuliers du DIT (voir 12.3.3).

Les classes d'objets auxiliaires décrivent des entrées ou des classes d'entrées.

Ainsi, une entrée, membre d'une classe d'objets structurelle, peut facultativement être en plus membre d'une ou plusieurs classes d'objets auxiliaires.

Les classes d'objets auxiliaires d'une entrée peuvent évoluer au fil du temps.

NOTE – La classe d'objets non enregistrées, disponible dans l'édition de 1988 de la présente Spécification d'Annuaire pour répondre aux besoins examinés dans les articles ci-dessus, est maintenant abandonnée au profit des règles de contenu du DIT.

8.3.4 Définition des classes d'objets et édition 1988 de la présente Spécification d'Annuaire

Les classes d'objets, définies selon la terminologie de l'édition 1988 de la présente Spécification d'Annuaire, ne doivent pas être divisées en classes d'objets structurelles, auxiliaires ou abstraites.

Les classes d'objets alias, spécifiées à l'aide de la terminologie de l'édition 1988 de la présente Spécification d'Annuaire, peuvent être considérées comme spécifiées comme classes d'objets abstraites, auxiliaires ou structurelles et mises en œuvre dans un sous-schéma correspondant.

8.4 Types d'attributs

Certains types d'attributs feront l'objet d'une normalisation internationale. D'autres types d'attributs seront définis par des autorités administratives nationales et des organisations privées. Cette situation implique que plusieurs autorités séparées seront chargées de définir des types et de les identifier sans ambiguïté. Cette condition est réalisée en identifiant chaque type d'attribut par un identificateur d'objet lors de la définition de ce type. En utilisant la notation de la classe d'objets d'informations **ATTRIBUTE** définie au 12.4.6, on définit un type d'attribut comme suit:

AttributeType ::= ATTRIBUTE.&id

Tous les attributs d'une entrée doivent être de type distinct.

Il existe plusieurs types d'attributs dont l'Annuaire a connaissance et qu'il utilise pour ses applications propres. Ils comprennent:

- a) **objectClass** – Un attribut de ce type figure dans chaque entrée et indique les classes d'objets et les hyperclasses auxquelles l'objet appartient;
- b) **aliasedEntryName** – Un attribut de ce type figure dans chaque entrée pseudonyme et contient le nom (voir 8.5) de l'entrée à laquelle renvoie le pseudonyme.

Ces attributs sont définis au 12.4.6.

Les types d'attributs utilisateurs qui doivent ou peuvent figurer dans une entrée d'objets ou dans un pseudonyme sont régis par des règles s'appliquant aux classes d'objets indiquées, ainsi que par la règle de contenu du DIT relative à cette entrée (voir 12.7). Les types d'attributs pouvant apparaître dans une sous-entrée sont régis pour les règles du schéma système.

Certaines entrées de l'Annuaire peuvent contenir des attributs spéciaux, qui ne sont normalement pas visibles de l'utilisateur de l'Annuaire. Ces attributs, appelés attributs opérationnels, sont utilisés pour répondre aux besoins en matière d'administration et d'exploitation de l'Annuaire. Les attributs opérationnels sont traités de façon plus détaillée à la Section 5.

8.5 Valeurs des attributs

La définition d'un attribut implique la spécification de la syntaxe, et donc du type de données, à laquelle chaque valeur de ce type d'attribut doit être conforme. En utilisant la notation de la classe d'objets d'informations **ATTRIBUTE** définie au 12.4.6, on définit une valeur d'attribut comme suit:

AttributeValue ::= ATTRIBUTE.&Type

Au moins une des valeurs d'un attribut peut être désignée comme *valeur distinctive*, auquel cas la valeur de l'attribut figure dans le nom distinctif relatif (voir 9.3) de l'entrée.

8.6 Hiérarchies de types d'attributs

La définition d'un type d'attribut peut, optionnellement, être basée sur les caractéristiques de types d'attributs plus généraux. Le nouveau type d'attribut est un *sous-type direct* du type d'attribut plus général, le *supertype* dont il dérive.

Les hiérarchies entre les attributs permettent d'accéder à la DIB avec des niveaux de granularité variables. Cette latitude résulte de la possibilité d'accéder aux composants des valeurs des attributs en utilisant soit leur identificateur de type d'attribut spécifique (référence directe à l'attribut), soit par un identificateur de type d'attribut plus général (référence indirecte).

Les attributs présentant des relations sémantiques peuvent être placés en relation hiérarchique, les plus spécialisés étant subordonnés aux plus généraux. La recherche ou la récupération d'attributs et de leurs valeurs est facilitée par la mention du type d'attribut le plus général; l'application du filtre ainsi spécifié retient les types plus spécialisés ainsi que le type mentionné.

Lorsque des types spécialisés subordonnés sont sélectionnés pour renvoi, comme partie d'un résultat de recherche, ces types doivent être renvoyés s'ils sont disponibles. Lorsque les types plus généraux sont sélectionnés pour retour comme partie d'un résultat de recherche, le type général et les types spécialisés doivent être renvoyés, s'ils sont disponibles. Une valeur d'attribut doit toujours être renvoyée comme valeur de son propre type d'attribut.

Pour qu'une entrée contienne une valeur de type d'attribut appartenant à une hiérarchie d'attributs, ce type doit être explicitement inclus dans la définition d'une classe d'objets à laquelle l'entrée appartient ou résulter de la règle de contenu de DIT applicable à cette entrée.

Tous les types d'attributs d'une hiérarchie d'attributs sont traités comme des types distincts, n'étant pas en relation, aux fins d'administration de l'entrée et pour les modifications par l'utilisateur du contenu des entrées.

Une valeur d'attribut conservée dans une entrée d'objet ou dans une entrée pseudonyme de l'Annuaire relève exactement d'un type d'attribut. Le type est indiqué lors de l'ajout initial de la valeur à cette entrée.

8.7 Règles de correspondance

8.7.1 Vue d'ensemble

La capacité de l'Annuaire de sélectionner un ensemble d'entrées de la DIB, en fonction d'assertions sur des valeurs des attributs de ces entrées, est d'une importance primordiale.

Une règle de correspondance permet de sélectionner des entrées par une assertion sur les valeurs de leurs attributs.

Le type d'assertion le plus primitif est l'assertion de valeur d'attribut. Des assertions plus complexes peuvent être énoncées à l'aide d'assertions de règles de correspondance. Une assertion de règle de correspondance est une proposition, vraie, fausse ou non définie, portant sur la présence dans une entrée de valeurs d'attribut répondant aux critères définis par la règle de correspondance.

Une valeur d'attribut ou une assertion de règle de correspondance est évaluée selon la règle de correspondance associée à cette assertion.

Une règle de correspondance est définie par la spécification:

- de la gamme de syntaxes d'attributs supportée par la règle;
- des types spécifiques de correspondance définis par la règle;
- de la syntaxe requise pour exprimer une assertion pour chaque type spécifique de correspondance;
- des règles éventuellement nécessaires à l'obtention d'une valeur de la syntaxe d'assertion à partir d'une valeur de la syntaxe des attributs.

NOTE – Aucune restriction n'est imposée quant à la possibilité de définir des règles de correspondance s'appliquant à une application particulière. Toutefois, des règles définies pour une application particulière ne peuvent être prises en charge que de façon limitée par des DUA et des DSA. Il est préférable d'utiliser, chaque fois que possible, les règles de correspondance définies dans la Rec. UIT-T X.520 | ISO/CEI 9594-6, plutôt que d'en spécifier de nouvelles.

Il existera parfois une correspondance de un à un entre les règles de correspondance et les types de correspondance pris en charge. Par exemple, le service abstrait d'Annuaire prend en charge une règle de correspondance destinée à détecter la présence d'un attribut dans une entrée.

Parfois, la correspondance entre une règle et les types de correspondance pris en charge est de plusieurs à plusieurs. Par exemple, le service abstrait d'Annuaire prend en charge une règle générale d'ordre autorisant les comparaisons supérieur ou égal à, ou inférieur ou égal à.

8.7.2 Assertions de valeurs d'attributs

Une assertion de valeur d'attribut (AVA) est une proposition qui peut être vraie, fausse ou indéfinie selon les règles de correspondance spécifiées pour le type à propos de la présence dans une entrée d'une valeur d'attribut d'un type particulier. Une AVA comprend un type d'attribut et une valeur d'attribut:

```
AttributeValueAssertion ::= SEQUENCE {
    type                ATTRIBUTE.&id ({SupportedAttributes}),
    assertion           ATTRIBUTE.&equality-match.&AssertionType ({SupportedAttributes}{@type})}
```

```
AssertionValue ::= ATTRIBUTE.&equality-match.&AssertionType
```

La syntaxe de la composante **assertion** d'une AVA est déterminée par la règle de correspondance d'égalité définie pour le type d'attribut et peut être différente de la syntaxe de l'attribut proprement dit.

Une AVA est:

- a) non définie, si l'une des assertions suivantes est vraie:
 - 1) le type d'attribut est inconnu,
 - 2) le type d'attribut ne comporte pas de règle de correspondance d'égalité,
 - 3) la valeur n'est pas conforme au type de données indiqué par la syntaxe de l'assertion de la règle de correspondance d'égalité de l'attribut;

NOTE – 2) et 3) indiquent normalement une AVA erronée; toutefois, 1) peut se présenter comme une situation locale (par exemple, si un certain DSA n'a pas été configuré en vue de la prise en charge de ce type d'attribut particulier).

- b) vraie, si l'entrée contient un attribut de ce type, un attribut dont l'une des valeurs correspond à cette valeur;
- c) fausse, dans les autres cas.

8.7.3 Assertions de règles de correspondance intégrées

Un certain nombre de catégories de règles de correspondance connexes, dont les sémantiques sont généralement comprises et applicables aux valeurs d'un grand nombre de types d'attributs différents, sont comprises par l'Annuaire:

- de présence;
- d'égalité;
- de sous-chaînes;
- d'ordre;
- de correspondance approximative.

La syntaxe d'assertion de certains types de correspondance associés à ces catégories de règles de correspondance a été introduite dans le service abstrait d'Annuaire:

- une syntaxe **present** pour la règle présente;
- une syntaxe **equality** pour les règles d'égalité;
- des syntaxes **greaterOrEqual** et **lessOrEqual** pour les règles d'ordre;
- les syntaxes **initial**, **any** et **final** pour les règles des sous-chaînes;
- une syntaxe **approximateMatch** pour les règles de correspondance approximative.

La syntaxe **present** peut être utilisée pour n'importe quel attribut de n'importe quel type. La correspondance **present** teste la présence de n'importe quelle valeur d'un type particulier.

Les règles de correspondance spécifiques de l'égalité, des sous-chaînes et de l'ordre peuvent être associées à un type d'attribut lorsqu'il est défini. Ces règles spécifiques sont utilisées lors de l'évaluation des assertions des règles d'égalité, d'ordre et de sous-chaînes à l'aide de la syntaxe intégrée dans le service abstrait d'Annuaire. Si aucune règle spécifique n'est fournie, les assertions concernant ces attributs sont alors non définies.

La syntaxe **approximateMatch** comporte une règle de correspondance approximative dont les définitions relèvent localement d'un DSA.

8.7.4 Prescriptions concernant les règles de correspondance

Pour que le comportement de l'Annuaire soit cohérent et bien défini, certaines restrictions doivent être imposées aux règles de correspondance à utiliser avec la syntaxe spécifiée dans le service abstrait d'Annuaire.

Pour une règle de correspondance d'égalité dont la syntaxe de l'assertion diffère de la syntaxe de l'attribut à laquelle s'applique la règle de correspondance, on fournira les règles permettant de dériver une valeur de la syntaxe de l'assertion à partir d'une valeur de la syntaxe d'attribut.

Les règles de correspondance d'égalité applicables aux attributs utilisés pour la dénomination doivent être transitives et commutatives et posséder une syntaxe d'assertion identique à celle de l'attribut.

Une règle de correspondance transitive est caractérisée par le fait que si une valeur **a** correspond à une valeur **b** et que cette valeur **b** correspond à une troisième valeur **c**, la valeur **a** doit nécessairement correspondre à la valeur **c** selon cette règle.

Une règle de correspondance commutative est caractérisée par le fait que si une valeur **a** correspond à une valeur **b**, cette valeur **b** doit nécessairement correspondre à la valeur **a**. L'attribut **presentationAddress** est un exemple d'attribut dont la syntaxe donne lieu à une règle de correspondance non commutative.

En ce qui concerne le type d'attribut spécifique, les règles d'égalité et d'ordre (si elles figurent toutes deux) doivent toujours avoir entre elles au moins les relations suivantes: deux valeurs sont égales selon la relation d'égalité si, et seulement si, elles sont égales selon la relation d'ordre. En outre, la relation d'ordre doit être bien ordonnée: c'est-à-dire que pour tout x, y et z pour lesquels, selon la relation, x précède y et y précède z, x doit précéder z.

NOTE – Ces conditions impliquent que lorsqu'un ordre est défini, il définit également une égalité.

En ce qui concerne un type d'attribut spécifique, les règles d'égalité et de sous-chaînes (si elles figurent toutes deux) doivent toujours avoir au moins les relations suivantes: pour tout x et y en correspondance selon la relation d'égalité, alors pour toutes les valeurs z de la relation de sous-chaînes, le résultat de l'évaluation de l'assertion pour la valeur x doit être égal au résultat de l'évaluation de l'assertion pour la valeur y. C'est-à-dire que deux valeurs non distinguables selon la relation d'égalité doivent être également non distinguables selon la relation de sous-chaînes.

8.7.5 Identificateur d'objet et règles de correspondance d'égalité de nom distinctif

L'Annuaire a connaissance d'un certain nombre de règles de comparaison d'égalité, utilisées pour l'évaluation d'assertions de valeur d'attribut, et les utilise pour ses fonctions propres. Ces règles comprennent:

- **objectIdentifierMatch**. Cette règle est utilisée pour comparer des attributs avec la syntaxe **ObjectIdentifierSyntax**.
- **distinguishedNameMatch**. Cette règle est utilisée pour la comparaison d'attributs avec la syntaxe **DistinguishedNameSyntax**.

8.8 Ensembles d'entrées

8.8.1 Vue d'ensemble

Un ensemble d'entrées d'objets et de pseudonymes peut avoir certaines caractéristiques communes (par exemple, certains attributs qui ont la même valeur pour chaque entrée de l'ensemble), du fait de certaines caractéristiques communes des objets correspondants, ou relations communes entre ces objets. Un tel groupe d'entrées est appelé un ensemble d'entrées.

Des ensembles d'entrées peuvent comprendre des entrées d'objets et des entrées pseudonymes qui sont reliés les uns aux autres par leur position dans le DIT. Ces ensembles sont spécifiés comme sous-arbres ou restriction de sous-arbres (voir la Section 5).

Une entrée peut appartenir à plusieurs ensembles d'entrées, sous réserve des limitations imposées par la zone administrative, comme le décrit la Section 5.

8.8.2 Attributs collectifs

Lorsque des attributs utilisateur sont communs aux entrées d'un ensemble d'entrées, ils sont appelés *attributs collectifs*.

Un même attribut collectif peut être associé de façon indépendante à plusieurs de ces ensembles. L'attribut collectif possède alors plusieurs valeurs. En conséquence, les attributs collectifs devront toujours être spécifiés comme étant multivalués.

Bien qu'ils apparaissent aux utilisateurs d'opérations d'interrogation de l'Annuaire comme des attributs d'entrée, les attributs collectifs sont, dans le modèle d'informations de l'Annuaire, traités différemment des attributs d'entrée. Cette différence se manifeste aux utilisateurs des opérations de modification de l'Annuaire par le fait que les attributs collectifs ne peuvent pas être administrés (c'est-à-dire modifiés) via les entrées dans lesquelles ils apparaissent, mais doivent l'être via leurs sous-entrées associées.

NOTE – Les sources indépendantes de ces valeurs ne sont pas visibles aux utilisateurs des opérations d'interrogation de l'Annuaire.

Pour qu'un attribut collectif apparaisse dans une entrée, la présence de cet attribut doit être permise par la règle de contenu du DIT régissant cette entrée.

Des entrées peuvent exclure spécifiquement un attribut collectif déterminé. Cette exclusion est réalisée par l'attribut **collectiveExclusions**, décrit au 11.7 et défini au 13.6.

9 Noms

9.1 Définitions

Pour les besoins de la présente Spécification d'Annuaire, les définitions suivantes s'appliquent:

pseudonyme: Nom de remplacement d'un objet, fourni par l'utilisation d'entrées pseudonymes.

déréférencement (alias): Transformation du pseudonyme d'un objet en nom distinctif de l'objet.

nom distinctif (d'une entrée): Le nom d'une entrée qui est formé par la séquence des RDN de l'entrée et de chacune de ses entrées supérieures; chaque entrée d'objet, entrée pseudonyme et sous-entrée possède en propre un nom distinctif.

nom (d'annuaire): Structure qui singularise un objet particulier parmi tous les autres objets. Un nom doit être non ambigu (c'est-à-dire désigner exactement un objet), mais n'est pas nécessairement unique (c'est-à-dire n'est pas le seul nom qui désigne de façon non ambiguë l'objet).

nom d'entrée: Structure qui singularise une entrée particulière parmi toutes les autres entrées.

nom prétendu: Structure ayant la syntaxe d'un nom, mais dont il n'a pas (encore) été montré qu'elle est un nom valide.

autorité de dénomination: Autorité chargée de l'attribution de noms dans une certaine région du DIT.

nom distinctif relatif (RDN): Ensemble composé d'une ou de plusieurs paires de types et de valeurs d'attribut, dont chacune correspond à une valeur d'attribut distinctive particulière de l'entrée.

9.2 Noms en général

Un *nom (d'annuaire)* est une structure qui identifie un objet particulier parmi l'ensemble de tous les objets. Un nom doit être non ambigu, c'est-à-dire désigner uniquement un seul objet; mais un nom n'est pas nécessairement inédit, c'est-à-dire qu'il n'est pas le seul nom à désigner de façon non ambiguë cet objet. Un nom (d'annuaire) identifie en outre une entrée, laquelle est soit une entrée d'objet qui représente l'objet, soit une entrée pseudonyme qui contient des informations qui aident l'Annuaire à repérer l'entrée qui représente l'objet.

NOTE – L'ensemble des noms d'un objet comprend dans l'ensemble des pseudonymes de l'objet et le nom distinctif de l'objet.

Un objet peut se voir attribuer un nom distinctif sans être représenté par une entrée dans l'Annuaire, mais ce nom est alors le nom qu'aurait eu son entrée d'objet si elle avait été représentée dans l'Annuaire.

Syntactiquement, chaque nom d'objet ou d'entrée est une séquence ordonnée de noms distinctifs relatifs (voir 9.3).

Name ::= CHOICE { -- seule possibilité actuelle -- rdnSequence RDNSequence }

**RDNSequence ::= SEQUENCE OF
RelativeDistinguishedName**

DistinguishedName ::= RDNSequence

NOTE – Des noms formés d'autres façons que celles décrites ici pourront constituer éventuellement de futures extensions.

Chaque sous-séquence initiale du nom d'un objet est également le nom d'un objet. La séquence d'objets ainsi identifiée, allant de la racine à l'objet nommé, est telle que chaque objet est le supérieur immédiat de celui qui le suit dans la séquence.

Un *nom prétendu* est une structure ayant la syntaxe d'un nom, mais dont il n'a pas été (encore) montré qu'elle est un nom valide.

9.3 Noms distinctifs relatifs

Chaque objet et entrée a un *nom distinctif relatif (RDN)*. Le RDN d'un objet ou d'une entrée pseudonyme est formé d'un ensemble de paires de types et de valeurs d'attribut, dont chacune correspond, par l'intermédiaire de la règle de correspondance d'égalité, à une valeur d'attribut distinctive particulière de l'entrée.

NOTE 1 – La règle de correspondance d'égalité peut être utilisée parce que, pour dénommer les attributs, sa syntaxe d'attribut et sa syntaxe d'assertion sont identiques.

RelativeDistinguishedName ::= SET SIZE (1..MAX) OF AttributeTypeAndValue

AttributeTypeAndValue ::= SEQUENCE
type ATTRIBUTE.&id ({SupportedAttributes}),
value ({ATTRIBUTE.&Type ({SupportedAttributes}){@type}})

L'ensemble contient exactement une paire de types et de valeurs d'attribut pour chaque valeur distinctive de l'entrée: il n'est donc pas possible que deux paires de types et de valeurs d'attribut puissent désigner le même attribut.

Les RDN de toutes les entrées ayant un supérieur immédiat déterminé sont distincts. Il incombe à l'autorité de dénomination compétente pour une entrée de garantir qu'il en est ainsi, en affectant de façon appropriée des valeurs d'attribut distinctives.

NOTE 2 – Souvent, une entrée contiendra une valeur distinctive unique (le RDN comprendra alors une seule paire de type et de valeurs d'attribut); cependant, dans certaines circonstances, des valeurs additionnelles (et donc des paires de types et de valeurs d'attribut additionnelles) peuvent être utilisées à des fins de différenciation.

Une instance de valeur unique de n'importe quel type d'attribut approprié peut faire partie du RDN, selon la nature de la classe d'objets désignée. L'affectation des RDN est considérée comme une fonction administrative qui peut ou non impliquer une négociation entre les organisations ou les administrations concernées. La présente Spécification d'Annuaire ne décrit pas un tel mécanisme de négociation et ne formule aucune hypothèse quant à la façon dont il peut être réalisé. Le RDN peut si nécessaire être modifié par remplacement complet.

NOTE 3 – Les RDN sont conçus pour une longue durée de vie, pour que les utilisateurs de l'Annuaire puissent stocker les noms distinctifs d'objets (par exemple, dans l'Annuaire même) sans se soucier de leur obsolescence. Les RDN doivent donc être modifiés avec prudence.

NOTE 4 – Changer le RDN d'une entrée non-feuille change automatiquement le RDN correspondant des entrées subordonnées.

9.4 Noms distinctifs

Le *nom distinctif* d'un objet donné est défini comme le nom qui compose la séquence des RDN de l'entrée qui représente l'objet et de ceux de toutes les entrées supérieures (par ordre décroissant). Comme il existe une correspondance un à un entre les objets et les entrées d'objets, le nom distinctif d'un objet est le nom distinctif de l'entrée d'un objet.

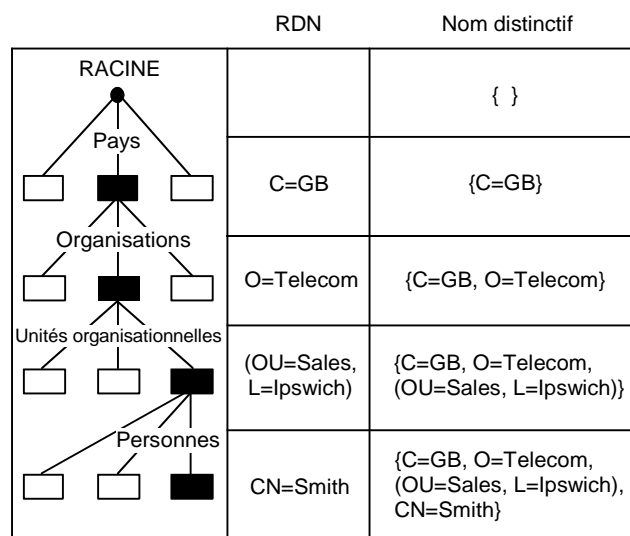
NOTES

- 1 Les noms distinctifs d'objets concernant des personnes doivent de préférence être faciles à utiliser.
- 2 L'ISO 7498-3 définit le concept de nom primitif. Un nom distinctif peut être utilisé comme nom primitif d'objet qu'il identifie car:
 - a) il est non ambigu;
 - b) il est unique; et
 - c) la sémantique de sa structure interne (une séquence de RDN) n'est pas nécessairement comprise par l'utilisateur de l'Annuaire (mais peut, bien sûr, l'être).
- 3 L'entrée de l'objet et ses supérieurs étant seuls impliqués, les noms distinctifs d'objets ne peuvent jamais concerner des entrées pseudonymes.

Les entrées pseudonymes possèdent elles aussi des noms distinctifs, qui ne peuvent cependant pas être le nom distinctif d'un objet. Lorsque cette distinction doit être établie, on utilise l'expression «nom distinctif d'une entrée pseudonyme» dans son intégralité. Le nom distinctif d'une entrée pseudonyme est défini, à l'instar de celui de l'entrée d'un objet, comme étant la séquence des RDN de l'entrée pseudonyme et de ceux de toutes ses entrées supérieures (en ordre décroissant).

Il est en outre commode de définir le «nom distinctif» de la racine, bien que ce ne puisse être le nom distinctif d'un objet. Le nom distinctif de la racine est par définition la séquence vide.

Un exemple qui illustre les concepts de RDN et de nom distinctif est montré sur la Figure 4.



TISO3250-94/d04

Figure 4 – Détermination des noms distinctifs

9.5 Pseudonymes

Un *pseudonyme* d'un objet est un nom de remplacement pour un objet ou une entrée d'objet qui est fourni pour l'utilisation d'entrées pseudonymes.

Chaque entrée pseudonyme comprend, à l'intérieur de l'attribut **aliasedEntryName**, un nom d'objet. Le nom distinctif de l'entrée pseudonyme est donc également un nom pour cet objet.

NOTE – Le nom à l'intérieur de l'attribut **aliasedEntryName** est réputé désigné par le pseudonyme. Il n'a pas besoin d'être le nom distinctif d'une quelconque entrée.

La transformation d'un pseudonyme en nom d'objet est appelée déréférencement et comprend le remplacement systématique de pseudonymes, lorsqu'ils se trouvent dans un nom prétendu, par la valeur de l'attribut **aliasedEntryName** correspondant. Ce processus peut exiger l'examen de plus d'une entrée pseudonyme.

Dans le DIT, n'importe quelle entrée peut avoir zéro, un ou plusieurs noms alias. Plusieurs entrées alias peuvent donc faire référence à une même entrée. Une entrée alias peut se référer à une entrée qui n'est pas une entrée feuille et peut se référer à une autre entrée alias.

Une entrée alias n'a pas de subordonné, de sorte que c'est toujours une entrée feuille.

Chaque entrée alias doit appartenir à la classe d'objets **alias**, définie au 12.3.3.

SECTION 4 – MODÈLE ADMINISTRATIF DE L'ANNUAIRE

10 Modèle des autorités administratives de l'Annuaire

10.1 Définitions

Pour les besoins de la présente Spécification d'Annuaire, les définitions suivantes s'appliquent.

10.1.1 zone administrative: Sous-arbre du DIT considéré du point de vue de l'administration.

10.1.2 entrée administrative: Entrée située à un point administratif.

10.1.3 point administratif: Nœud racine d'une zone administrative.

10.1.4 utilisateur administratif: Représentant d'une autorité administrative. La définition complète du concept d'utilisateur administratif n'entre pas dans le cadre de la présente Spécification d'Annuaire.

10.1.5 zone administrative autonome: Sous-arbre du DIT dont les entrées sont administrées par la même autorité administrative. Les zones administratives autonomes ne présentent pas de chevauchement.

10.1.6 autorité administrative sur un domaine du DIT: Autorité administrative dans son rôle d'entité responsable de l'administration d'une partie du DIT.

10.1.7 politique d'un domaine du DIT: Expression des objectifs généraux d'un domaine du DIT, ainsi que des procédures acceptables dans ce domaine.

10.1.8 autorité administrative sur un DMD: Autorité administrative dans son rôle d'entité responsable de l'administration d'un DMD.

10.1.9 politique d'un DMD: Politique régissant le fonctionnement des DSA d'un DMD.

10.1.10 politique d'une DMO: Politique déterminée par une DMO, exprimée en termes de politiques de DMO et d'un domaine du DIT.

10.1.11 zone administrative interne: Zone administrative spécifique dont le ressort est entièrement contenu dans le ressort d'une autre zone administrative spécifique de même type.

10.1.12 politique: Expression par une autorité administrative d'objectifs généraux et de procédures acceptables.

10.1.13 attribut politique: Expression générale: tout attribut opérationnel d'Annuaire qui exprime une politique.

10.1.14 objet politique: Entité qui concerne une politique.

10.1.15 procédure politique: Règle définissant comment un ensemble d'objets politiques doivent être pris en compte et les décisions qui en résultent.

10.1.16 paramètres politiques: Une procédure politique est caractérisée par certains *paramètres politiques* dont la configuration (c'est-à-dire le choix) relève d'une autorité administrative.

10.1.17 zone administrative spécifique: Sous-ensemble (ayant la forme d'un sous-arbre) d'une zone administrative autonome, défini pour l'administration d'un aspect particulier: contrôle d'accès, sous-schéma ou ensemble d'entrées. La définition de zones administratives spécifiques d'un *genre particulier* délimite une zone administrative autonome.

10.1.18 point administratif spécifique: Nœud racine d'une zone administrative spécifique.

10.2 Vue d'ensemble

Un objectif fondamental du modèle des informations de l'Annuaire est de déterminer des ensembles bien définis d'entrées, dont chacun peut être administré de façon cohérente comme une unité. Le présent article précise la nature et le ressort des autorités en charge de l'administration et les moyens par lesquels leur autorité s'exerce.

Le concept de politique, défini au 10.3, fournit un mécanisme par lequel les autorités administratives exercent le contrôle de l'Annuaire.

Certains aspects du modèle administratif de l'Annuaire sont pris en charge par le modèle des informations administratives et opérationnelles de l'Annuaire (voir l'article 11). L'intention est de permettre la modélisation des informations nécessaires à la réglementation des informations utilisateur de l'Annuaire et à d'autres fonctions administratives.

D'autres aspects du modèle administratif de l'Annuaire nécessitent la répartition des informations administratives et opérationnelles entre les composants de l'Annuaire, c'est-à-dire les DSA. Les articles 18 à 20 décrivent un modèle d'informations de DSA assurant cette répartition.

10.3 Politique

Une *politique* est une expression par une autorité administrative, agissant comme agent de la DMO, d'objectifs généraux et de procédures acceptables. Une politique est définie en termes de règles à appliquer (le cas échéant, par l'Annuaire) et en termes d'aspects pour lesquels un utilisateur administratif possède une certaine liberté d'action et des responsabilités spécifiques.

Une autorité administrative exprime une politique de DMO sous forme de:

- politique de domaine du DIT;
- politique de DMD.

Ces politiques peuvent être exprimées comme attributs politiques. Un modèle des politiques du DIT est défini au 10.6.

NOTE – L'article 13 définit le système nécessaire à l'administration des attributs collectifs. L'article 14 définit un cadre général pour les politiques d'administration de sous-schémas. L'article 16 définit un cadre général pour les politiques de contrôle d'accès.

Les politiques de DMD se rapportent spécifiquement aux DSA considérés comme composants de l'Annuaire réparti. Ces politiques de DMD sont décrites au 10.7, qui définit un modèle d'administration de DSA.

Enfin, des politiques concernent les aspects extérieurs, tels que les accords bilatéraux entre DMO, et ne sont donc pas décrites ici.

Un *objet politique* est une entité que concerne une politique (par exemple une zone administrative de sous-schéma est un objet politique).

Une *procédure politique* est une règle définissant comment un ensemble d'objets politiques doit être pris en compte, les décisions qui en découlent et les circonstances dans lesquelles doivent être prises ces décisions (par exemple, l'article 14 définit des procédures politiques d'administration de sous-schéma).

Une procédure politique est caractérisée par certains *paramètres politiques* dont la configuration (c'est-à-dire le choix) est du ressort d'une autorité administrative.

Les attributs opérationnels sont utilisés pour représenter des paramètres politiques. Les valeurs d'un tel attribut constituent une expression de certains ou de tous les paramètres politiques qu'il représente.

10.4 Autorités administratives spécifiques

L'administration d'un domaine du DIT implique quatre fonctions relatives à différents aspects de l'administration:

- l'administration des noms;
- l'administration du sous-schéma;
- l'administration de la sécurité;
- l'administration des attributs collectifs.

Une *autorité administrative spécifique* est une autorité administrative dans son rôle d'entité responsable de l'un de ces aspects spécifiques de la politique d'un domaine du DIT.

L'expression *autorité en charge de la dénomination* (voir l'article 9) identifie le rôle de l'autorité administrative, tel qu'il s'applique à l'attribution des noms et à l'administration de la structure de ces noms. Un rôle de l'autorité en charge du sous-schéma est de mettre en œuvre ces structures de dénomination dans le sous-schéma.

L'expression *autorité en charge du sous-schéma* identifie le rôle d'une autorité administrative tel qu'il s'applique à l'établissement, l'administration et l'exécution de la politique du sous-schéma régissant la dénomination et le contenu des entrées d'un domaine du DIT. L'article 14 décrit la prise en charge par l'Annuaire de l'administration des sous-schémas.

L'expression *autorité en charge de la sécurité* (voir la Rec. UIT-T X.509 | ISO/CEI 9594-8) identifie le rôle de l'autorité administrative tel qu'il s'applique à l'établissement, l'administration et l'exécution des politiques de sécurité régissant le comportement de l'Annuaire à l'égard des entrées d'un domaine du DIT.

L'expression *autorité en charge des attributs collectifs* identifie le rôle de l'autorité administrative tel qu'il s'applique à l'établissement et à l'administration des attributs collectifs (voir 11.7) d'un domaine du DIT.

10.5 Zones administratives et points administratifs

10.5.1 Zones administratives autonomes

Chaque entrée du DIT est administrée par exactement une autorité administrative (qui peut s'exercer dans différents rôles). Une *zone administrative autonome* est un sous-arbre du DIT dont les entrées sont toutes administrées par la même autorité administrative.

Le domaine de DIT peut être divisé en (une ou plusieurs) zones administratives autonomes ne présentant pas de chevauchement.

L'ensemble constitué par une ou plusieurs zones administratives autonomes sur lesquelles une DMO a autorité administrative est son *domaine du DIT*. La Figure 5 représente un domaine de DIT.

10.5.2 Zones administratives spécifiques

De même qu'une autorité administrative peut s'exercer dans un rôle spécifique, les entrées d'une zone administrative peuvent être envisagées en termes de fonction administrative spécifique. Vue dans ce contexte, une zone administrative est appelée *zone administrative spécifique*. Trois genres de zones administratives spécifiques sont définis:

- zones administratives de sous-schéma;
- zones administratives de contrôle d'accès;
- zones administratives d'attributs collectifs.

Une zone administrative autonome peut être considérée comme définissant implicitement une zone administrative spécifique unique pour chaque aspect spécifique de l'administration. Dans ce cas, il existe une correspondance précise entre chacune de ces zones administratives spécifiques et la zone administrative autonome.

Une autre possibilité est de découper, pour chaque aspect spécifique de l'administration, la zone administrative autonome en zones administratives spécifiques disjointes.

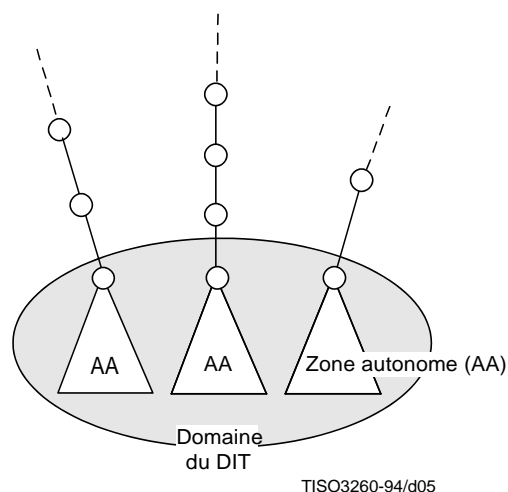


Figure 5 – Domaine du DIT

Chaque entrée de la zone administrative autonome ainsi découpée pour un aspect particulier de l'administration est contenue dans une et seulement une zone administrative spécifique à cet aspect.

Une autorité administrative spécifique est en charge de chaque zone administrative spécifique. S'il n'a pas été délimité de zone administrative autonome pour un aspect administratif particulier, une autorité administrative spécifique est responsable de cet aspect administratif pour l'ensemble de la zone administrative autonome.

10.5.3 Zones administratives internes

Des zones (*administratives*) internes peuvent être définies dans les zones administratives spécifiques définies plus haut, à des fins d'administration de la sécurité ou des attributs collectifs:

- a) pour représenter une forme limitée de délégation;
- b) pour des raisons de commodité administrative ou opérationnelle (par exemple lorsque le point administratif d'un sous-arbre se trouve dans un DSA différent de celui détenant les entrées du sous-arbre, ce sous-arbre peut être désigné comme zone interne pour permettre l'administration via le DSA local).

Une zone administrative interne peut être imbriquée dans une autre zone administrative interne.

Les zones internes représentent des zones d'autonomie limitée. Les entrées des zones internes sont administrées par les autorités administratives spécifiques des zones administratives spécifiques qui les contiennent, ainsi que par les autorités administratives des zones internes qui les contiennent. Les autorités mentionnées en premier ont le contrôle d'ensemble des politiques réglementant ces entrées, alors que celles mentionnées en dernier ont un contrôle (limité) sur les aspects des politiques qui leur sont déléguées par celles mentionnées en premier.

Les règles s'appliquant aux zones internes imbriquées, si elles sont autorisées, doivent être définies comme partie de la définition de l'aspect administratif spécifique dont elles relèvent.

10.5.4 Points administratifs

La spécification de l'étendue d'une zone administrative autonome est implicite et consiste en l'identification d'un point du DIT (la racine du sous-arbre de la zone administrative autonome), un *point administratif autonome*, à partir duquel la zone administrative se développe vers le bas, jusqu'à rencontrer un autre point administratif autonome, auquel commence une autre zone autonome.

NOTE 1 – Les subordonnés immédiats de la racine du DIT sont des points administratifs autonomes.

Lorsqu'il n'a pas été délimité de zone administrative autonome pour un aspect spécifique de l'administration, la zone administrative en charge de cet aspect coïncide avec la zone administrative autonome. Dans ce cas, le point administratif autonome est également le *point administratif spécifique* pour cet aspect de l'administration.

Lorsqu'une zone administrative autonome a été délimitée pour un aspect spécifique de l'administration, la spécification de l'étendue de chaque zone administrative spécifique consiste en l'identification de la racine du sous-arbre de cette zone administrative spécifique, qui est un *point administratif spécifique*, à partir duquel la zone administrative spécifique s'étend vers le bas jusqu'à rencontrer un autre point administratif spécifique (du même aspect administratif), auquel commence une autre zone administrative spécifique.

Les zones administratives spécifiques sont toujours limitées par la zone administrative autonome qu'elles découpent.

Un point administratif peut être la racine de la zone administrative autonome et peut être la racine de une ou plusieurs zones administratives spécifiques.

La spécification de l'étendue d'une zone administrative interne (à une zone administrative spécifique) consiste en l'identification de la racine du sous-arbre de cette zone administrative interne, qui est un *point administratif interne*. Une zone administrative interne est limitée par la zone administrative spécifique à l'intérieur de laquelle elle est définie.

Un point administratif correspondant à la racine d'une zone administrative autonome représente une frontière de domaine du DIT (et de DSA). C'est-à-dire que son supérieur immédiat dans le DIT doit relever de l'autorité administrative d'un autre DMD.

NOTE 2 – Cela implique qu'une DMO ne peut pas découper arbitrairement un domaine du DIT en zones administratives autonomes.

Un point administratif est représenté dans le modèle des informations de l'Annuaire par une entrée comportant un attribut **administrativeRole**. Les valeurs de cet attribut identifient le type du point administratif. Cet attribut est défini au 13.3.

Les articles 18 à 20 décrivent comment les zones administratives sont mises en correspondance avec les DSA et le modèle d'informations de DSA.

La Figure 6 représente une zone administrative autonome qui a été découpée en deux zones administratives spécifiques pour un aspect spécifique de l'administration (par exemple, le contrôle d'accès). Une zone administrative interne imbriquée a été créée dans une zone administrative spécifique (par exemple, parce que le sous-arbre doit être contenu dans un DSA différent de celui qui contient le reste de la zone administrative spécifique).

La Figure 6 utilise les abréviations AAP (point administratif autonome), SAP (point administratif spécifique) et IAP (point administratif interne).

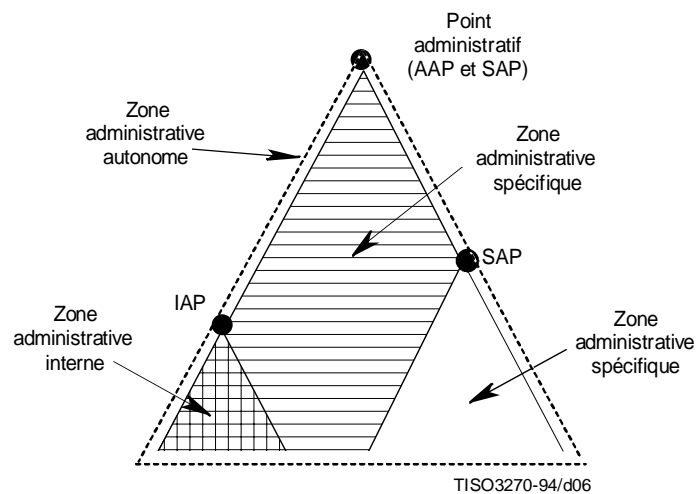


Figure 6 – Points et zones administratifs

10.5.5 Entrées administratives

Une entrée située en un point administratif est une *entrée administrative*. Des entrées administratives peuvent avoir des entrées spéciales, appelées *sous-entrées*, comme subordonnés immédiats. L'entrée administrative et ses sous-entrées associées servent à contrôler les entrées couvertes par la zone administrative associée.

Lorsque des zones administratives internes sont utilisées, les ressorts de ces zones peuvent se chevaucher.

Une définition de la méthode de combinaison des informations administratives est donc requise pour chaque aspect spécifique de l'autorité administrative, lorsque des entrées peuvent être incluses dans plusieurs sous-arbres ou affrages de sous-arbre associés à une zone interne définie pour cet aspect.

NOTE – Il n'est pas nécessaire pour un point administratif de représenter chaque aspect spécifique de l'autorité administrative. Par exemple, un point administratif, subordonné à la racine de la zone administrative autonome, peut être utilisé uniquement à des fins de contrôle d'accès.

10.6 Politiques d'un domaine du DIT

Une politique d'un domaine du DIT a les composants suivants: objets politiques du DIT, procédures politiques du DIT et paramètres politiques du DIT.

Un attribut opérationnel qui représente un paramètre politique du DIT est appelé *attribut politique du DIT* (par exemple, les attributs opérationnels d'administration du sous-schéma définis à l'article 13 sont des attributs politiques d'un domaine du DIT).

Pour un DSA particulier, les valeurs possibles d'un paramètre politique peuvent ne pas correspondre à des actions distinctes et réalisables de ce composant. Ce peut être le cas, par exemple, lorsque le DSA n'a pas la capacité technique requise pour exécuter tous les aspects de la procédure politique (par exemple, pour mettre en œuvre un système de contrôle d'accès particulier). Pour être bien définie, une procédure politique doit prendre en compte de telles circonstances dans le cadre de sa définition.

Les objets et attributs politiques d'un domaine spécifique du DIT sont définis à l'article 14 pour l'administration du sous-schéma.

10.7 Politiques de DMD

Une *politique de DMD* est une politique qui concerne le fonctionnement d'un ou plusieurs DSA du DMD. Une politique du DMD peut s'appliquer de façon uniforme à tous les DSA du DMD, à un ensemble de DSA du DMD ou seulement à un DSA spécifique.

Une politique de DMD peut, par exemple, consister en une restriction ou en une autre forme de contrôle de l'Annuaire et du service abstrait des DSA fourni par un ou plusieurs DSA.

Voici des exemples de telles restrictions:

- 1) limitation du service de base assuré aux utilisateurs de l'Annuaire (c'est-à-dire non administratifs) aux seules opérations d'interrogation, conformément à la Recommandation F.500 du CCITT;
- 2) limitation du service assuré aux utilisateurs accédant au DSA indirectement, via un chaînage, cette limitation impliquant, par exemple, des distinctions fondées sur la fiabilité de la voie d'accès empruntée par la demande de l'utilisateur;
- 3) limitations sur les demandes acceptées de la part d'utilisateurs accédant directement au DSA, lorsqu'un chaînage requis vers des DSA du DMD est connu pour être sujet à des limitations quant au genre de demande indiqué au point précédent.

SECTION 5 – MODÈLE DES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET OPÉRATIONNELLES DE L'ANNUAIRE

11 Modèle des informations administratives et opérationnelles de l'Annuaire

11.1 Définitions

Pour les besoins de la présente Spécification d'Annuaire, les définitions suivantes s'appliquent:

11.1.2 base: Nœud racine du sous-arbre ou de la restriction du sous-arbre produit par l'évaluation d'une spécification de sous-arbre.

11.1.3 coupe: Ensemble d'assertions concernant les noms des subordonnés d'une base.

11.1.4 attribut opérationnel d'Annuaire: Attribut opérationnel défini et visible dans le modèle des informations administratives et opérationnelles de l'Annuaire.

11.1.5 schéma du système d'Annuaire: Ensemble de règles et de contraintes relatives aux attributs opérationnels et aux sous-entrées.

11.1.6 entrée: Entrée d'Annuaire ou entrée étendue d'Annuaire, selon le contexte d'utilisation du terme (les utilisateurs et leurs applications, ou l'administration et le fonctionnement de l'Annuaire).

11.1.7 sous-entrée: Entrée de type spécial, connue de l'Annuaire, utilisée pour recevoir l'information associée à un sous-arbre ou à une restriction de sous-arbre.

11.1.8 sous arbre: Collection d'entrées objets et pseudonymes, situées aux nœuds d'un arbre. Le préfixe «sous» souligne le fait que le nœud racine (ou base) de cet arbre est généralement subordonné à la racine de l'arbre d'informations d'Annuaire (DIT).

11.1.9 restriction de sous-arbre: Sous ensemble explicitement spécifié des entrées d'un sous-arbre, dans lequel les entrées ne sont pas situées aux nœuds d'un même sous-arbre.

11.1.10 spécification de sous-arbre: Spécification *explicite* d'un sous-arbre ou d'une restriction de sous-arbre. Une spécification de sous-arbre comprend zéro ou plusieurs éléments de spécification: base, coupe et filtre de spécification. La définition est qualifiée d'explicite (à l'opposé de celle d'une zone administrative) parce que la partie d'arbre DIT subordonnée à la base et incluse dans le sous-arbre ou la restriction de sous-arbre est explicitement spécifiée.

11.2 Vue d'ensemble

D'un point de vue administratif, l'information utilisateur contenue dans la base d'informations d'Annuaire (DIB) est alimentée par des informations administratives et opérationnelles représentées par:

- les *attributs opérationnels*, qui représentent l'information utilisée pour commander le fonctionnement de l'Annuaire (l'information de contrôle d'accès par exemple) ou utilisée par l'Annuaire pour traduire un quelconque aspect de son fonctionnement (l'information d'horodatage par exemple);
- les *sous-entrées*, qui associent les valeurs d'un ensemble d'attributs (les attributs collectifs par exemple) à des entrées du domaine régi par la sous-entrée. Le domaine régi par une sous-entrée est un sous-arbre ou une restriction de sous-arbre.

Cette information, illustrée à la Figure 7, peut être placée dans l'Annuaire par les autorités administratives ou par les DSA, et être utilisée par l'Annuaire pendant son exploitation.

Deux mécanismes du service abstrait d'Annuaire, ajoutés dans la présente édition des Spécifications d'Annuaire et se rapportant à cette vue de l'information d'Annuaire sont:

- la commande **EntryInformationSelection** (sélection d'information d'entrée) a été étendue de manière à permettre la sélection des attributs opérationnels dans une entrée;
- la commande de service **subentries** a été ajoutée pour permettre d'appliquer les opérations de listage et de recherche soit aux entrées objets et pseudonymes soit aux sous-entrées.

Comme pour l'information d'utilisateur, l'accès à l'information opérationnelle peut être limité par un mécanisme de contrôle d'accès.

Les entrées sont rendues visibles aux utilisateurs de l'Annuaire par l'intermédiaire du service abstrait d'Annuaire, mais leurs relations avec les agents DSA qui les détiennent en dernier lieu restent invisibles. Le modèle d'information d'agent DSA, décrit dans les articles 21 à 24, exprime la projection de ces entrées sur les réceptacles d'informations des agents DSA.

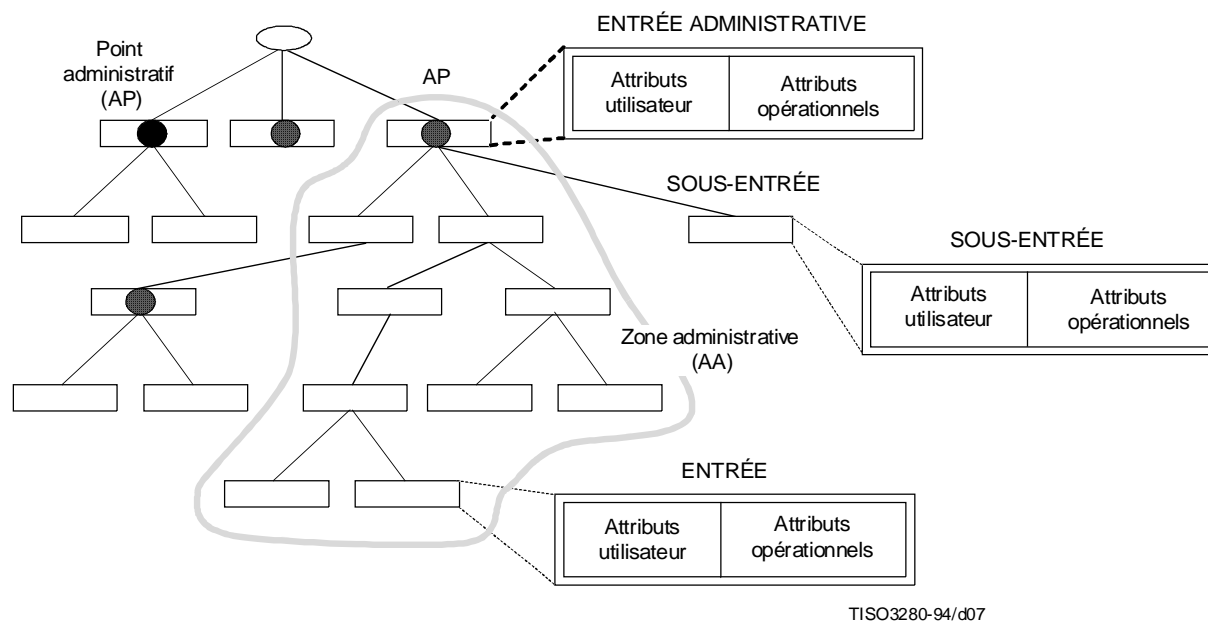


Figure 7 – Modèle des informations administratives et opérationnelles de l'Annuaire

11.3 Sous-arbres

11.3.1 Vue d'ensemble

Un sous-arbre est une collection d'entrées objets et pseudonymes situées aux nœuds d'un arbre. Les sous-arbres ne contiennent pas de sous-entrées. Le préfixe «sous» de sous-arbre souligne le fait que le nœud de base (ou racine) de cet arbre est subordonné à la racine de l'arbre d'informations d'Annuaire (DIT).

Un sous-arbre commence à un nœud donné et s'étend jusqu'à une limite basse donnée identifiable, éventuellement jusqu'aux feuilles. Un sous-arbre est toujours défini dans un contexte qui le borne implicitement. La racine et les limites basses d'un sous-arbre définissant une zone de duplication sont par exemple bornées par un contexte de dénomination. De même, le domaine régi par un sous-arbre définissant une zone administrative spécifique est limité au contexte d'une zone administrative autonome englobante.

11.3.2 Spécification d'un sous-arbre

La spécification d'un sous-arbre est la définition d'un sous-ensemble des entrées en dessous d'un nœud spécifié qui forme dès lors la base du sous-arbre ou de la restriction du sous-arbre.

La base et la borne inférieure du sous-arbre peuvent être spécifiées de manière implicite, auquel cas elles sont déterminées par le contexte dans lequel le sous-arbre est utilisé.

La base et la borne inférieure peuvent être spécifiées de manière explicite à l'aide du mécanisme spécifié dans le présent article. Ce mécanisme peut également être utilisé pour spécifier des restrictions de sous-arbre qui ne sont pas de véritables structures d'arbres.

NOTE – Le concept topologique d'arbre (ou sous-arbre) est utile pour de telles spécifications, bien qu'une spécification particulière puisse déterminer une collection d'entrées qui *ne sont pas* situées aux nœuds d'un même arbre ou sous-arbre, auquel cas l'expression *restriction de sous-arbre* est préférée.

La spécification d'un sous-arbre comporte la spécification de trois éléments optionnels qui identifient la base du sous-arbre puis réduisent l'ensemble des entrées qui lui sont subordonnées. Ces éléments de spécification sont:

- la *base* – Nœud racine du sous-arbre ou de la restriction de sous-arbre produit par l'évaluation d'une spécification de sous-arbre;
- la *coupe* – Ensemble d'assertions concernant les noms des entrées subordonnées;
- le *filtre de spécification* – Sous-ensemble strict de la capacité assertive d'un filtre appliqué aux entrées subordonnées.

La spécification d'un sous-arbre ou d'une restriction de sous-arbre peut être représentée par le type ASN.1 suivant:

```
SubtreeSpecification ::= SEQUENCE {
    base [0] LocalName DEFAULT { },
    COMPONENTS OF ChopSpecification,
    specificationFilter [4] Refinement OPTIONAL }
    -- La séquence vide spécifie l'ensemble de la zone administrative --
```

Les trois composants de cette séquence correspondent aux trois éléments de spécification précisés ci-dessus.

Lorsqu'une valeur de type **SubtreeSpecification** identifie une collection d'entrées situées aux nœuds d'un même sous-arbre, cette collection est appelée sous-arbre, sinon la collection est appelée restriction de sous-arbre.

Le type **SubtreeSpecification** fournit un mécanisme général de spécification de sous-arbres et de restrictions de sous-arbres. Chaque utilisation de ce mécanisme définit la sémantique spécifique des éléments précisément spécifiés et peut imposer des limitations ou des contraintes aux composantes de **SubtreeSpecification**.

Lorsque aucune des composantes de **SubtreeSpecification** ne figure (c'est-à-dire lorsqu'on a une valeur de type **SubtreeSpecification** qui est une séquence vide, {}), le sous-arbre ainsi spécifié est déterminé implicitement par le contexte dans lequel le type **SubtreeSpecification** est utilisé.

Ces concepts sont illustrés à la Figure 8 dans le cas où des sous-arbres sont établis dans le contexte de zones administratives.

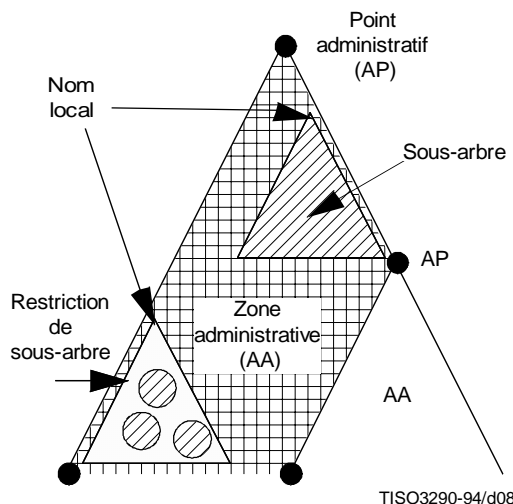


Figure 8 – Spécification de sous-arbres et de restrictions de sous-arbres dans le contexte de zones administratives

11.3.3 Base

La composante **base** de **SubtreeSpecification** représente le nœud racine du sous-arbre ou de la restriction de sous-arbre. Ce peut être une entrée subordonnée au nœud racine du domaine régi identifié, ou le nœud racine même de ce domaine (par défaut).

Le nom relatif du nœud racine du sous-arbre par rapport au nœud racine du domaine régi identifié est une valeur de type **LocalName**:

```
LocalName ::= RDNSquence
```

A noter que le nœud racine du domaine régi identifié et le nœud racine du sous-arbre coïncident lorsque **LocalName** est omis de **SubtreeSpecification**.

11.3.4 ChopSpecification (spécification de coupe)

La composante **ChopSpecification** consiste en un ensemble d'assertions concernant les noms des subordonnés d'une base. Elle consiste en une valeur de type **ChopSpecification**:

```
ChopSpecification ::= SEQUENCE {
    specificExclusions [1] SET OF CHOICE {
        chopBefore [0] LocalName,
        chopAfter [1] LocalName } OPTIONAL,
    minimum [2] BaseDistance DEFAULT 0,
    maximum [3] BaseDistance OPTIONAL}
```

Ce type est prévu pour permettre la spécification d'une structure d'arbre (ou d'un sous-ensemble d'une telle structure) en partant de la base par deux méthodes: les exclusions spécifiques et la distance à la base.

11.3.4.1 Exclusions spécifiques

La composante **specificExclusions** a deux formes, **chopBefore** et **chopAfter**, qui peuvent être utilisées ensemble ou séparément.

La composante **chopBefore** définit une liste d'exclusions, chacune dans les termes d'un certain point limite qui doit être exclu lui et ses subordonnés, du sous-arbre ou de la restriction de sous-arbre. Les points limites sont les entrées identifiées par un nom **LocalName** par rapport à la base.

La composante **chopAfter** définit une liste d'exclusions, chacune dans les termes d'un certain point limite dont les subordonnés doivent être exclus du sous-arbre ou de la restriction de sous-arbre. Les points limites sont les entrées identifiées par un nom **LocalName** par rapport à la base.

11.3.4.2 Minimum et Maximum

Ces composantes permettent d'exclure tous les antécédants des entrées se trouvant à **minimum** arcs RDN en dessous de la base ainsi que tous les subordonnés des entrées se trouvant à **maximum** arcs RDN en dessous de la base. Ces distances sont exprimées par des valeurs du type **BaseDistance**:

```
BaseDistance ::= INTEGER (0 .. MAX)
```

Une valeur de **minimum** égale à zéro (valeur par défaut) correspond à la base. L'absence d'une composante **maximum** indique qu'aucune limite inférieure n'est imposée au sous-arbre ou restriction de sous-arbre.

11.3.5 Filtre de spécification

La composante **specificationFilter** consiste en un sous-ensemble strict de la capacité assertive d'un filtre (voir la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3) appliquée aux subordonnés d'une base. Seules les entrées pour lesquelles l'évaluation par le filtre donne la valeur vrai sont incluses dans la restriction de sous-arbre résultante. Elle consiste en une valeur de type **Refinement**:

```
Refinement ::= CHOICE {
    item [0] OBJECT-CLASS.&id,
    and [1] SET OF Refinement,
    or [2] SET OF Refinement,
    not [3] Refinement }
```

Un **Refinement** donne la valeur VRAI comme s'il s'agissait d'un filtre appliquant une assertion **equality** aux seules valeurs du type d'attribut **objectClass**.

11.4 Attributs opérationnels

Il existe trois variétés d'attributs opérationnels: les attributs opérationnels d'Annuaire, les attributs opérationnels partagés par des DSA et les attributs opérationnels propres à un DSA.

Les *attributs opérationnels d'Annuaire* se présentent dans le modèle des informations de l'Annuaire et sont utilisés pour représenter les informations de contrôle (par exemple des informations de contrôle d'accès) ou d'autres informations fournies par l'Annuaire (par exemple une indication sur le fait qu'une entrée est une feuille ou non).

Les *attributs opérationnels partagés par des DSA* n'apparaissent que dans le modèle d'information d'agent DSA, et ne sont pas du tout visibles dans les modèles d'information d'Annuaire.

Les *attributs opérationnels propres à un DSA* n'apparaissent que dans le modèle d'information d'agent DSA, et ne sont pas du tout visibles dans les modèles d'information d'Annuaire.

NOTE – Ces attributs sont décrits dans les articles 19 et 20.

La définition et l'utilisation de chaque attribut opérationnel sont précisées dans la Spécification d'Annuaire appropriée.

11.5 Entrées

11.5.1 Vue d'ensemble

D'un point de vue administratif, l'information utilisateur contenue dans une entrée peut être alimentée en informations administratives et opérationnelles représentées par des attributs opérationnels.

L'Annuaire utilise l'attribut de classe d'objets et les règles de contenu de l'arbre DIT applicables à une entrée pour contrôler les attributs utilisateur requis et autorisés dans cette entrée. Les attributs opérationnels d'une entrée sont régis par le schéma du système d'Annuaire (voir l'article 13) applicable à l'entrée.

11.5.2 Accès aux attributs opérationnels

Bien qu'ils ne soient normalement pas visibles, les attributs opérationnels d'Annuaire appartenant aux entrées peuvent être rendus visibles à des utilisateurs autorisés (par exemple administratifs) du service abstrait d'Annuaire. Certains attributs opérationnels (**entryACI** ou **modifyTimestamp** par exemple) peuvent également être accessibles aux utilisateurs ordinaires.

11.6 Sous-entrées

11.6.1 Vue d'ensemble

Une *sous-entrée* est une sorte particulière d'entrée immédiatement subordonnée à un point administratif. Elle contient des attributs qui se rapportent à un sous-arbre (ou à une restriction de sous-arbre) associé à son point administratif. Les sous-entrées et leurs points administratifs font partie du même contexte de dénomination (voir l'article 17).

Une sous-entrée simple peut comporter tout ou partie des aspects d'une autorité administrative. Par ailleurs, un aspect particulier d'une autorité administrative peut être traité par l'intermédiaire d'une ou plusieurs de ses propres sous-entrées. Il est permis d'utiliser au plus une sous-entrée par autorité administrative de sous-schéma. Les autorités d'attributs collectifs et de contrôle d'accès peuvent avoir plusieurs sous-entrées.

Une sous-entrée n'est pas prise en compte dans les opérations **list** et **search**, sauf si la commande de service **subentries** est incluse dans la requête.

Une sous-entrée n'aura pas de subordonnées.

La structure d'une sous-entrée correspondant à un point administratif est illustrée à la Figure 9.

Une sous-entrée comprend:

- un attribut **commonName**, spécifié dans la Rec. UIT-T X.521 | ISO/CEI 9594-6 qui contient le RDN de la sous-entrée;
- un attribut **subtreeSpecification**, spécifié à l'article 13;
- un attribut **objectClass**, spécifié à l'article 12, qui indique le rôle de la sous-entrée dans le fonctionnement de l'Annuaire;
- d'autres attributs, dépendant des valeurs de l'attribut **objectClass**.

Les sous-entrées peuvent également contenir des attributs opérationnels obéissant à une sémantique appropriée (voir 11.6.4).

11.6.2 Attribut de nom distinctif relatif (RDN) de sous-entrée

L'attribut **commonName** utilisé comme identificateur du sous-arbre sert à distinguer les diverses sous-entrées qui peuvent être définies comme subordonnées immédiates d'une entrée administrative particulière.

NOTE – Un mnémonique utile aux représentants de l'autorité administrative peut être pris comme valeur de cet attribut.

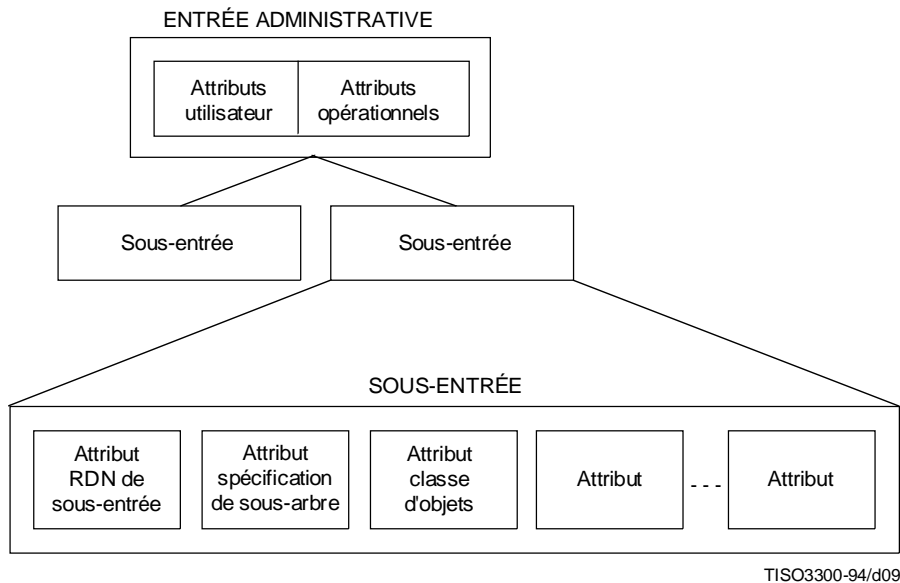


Figure 9 – Structure d'une sous-entrée

11.6.3 Attribut de spécification de sous-arbre (*subtreeSpecification*)

L'attribut **subtreeSpecification** définit l'ensemble des entrées de la zone administrative qui se rapportent au sous-arbre.

11.6.4 Utilisation de l'attribut de classe d'objets (*objectClass*)

Le contenu d'une sous-entrée est régi par les valeurs de son attribut **objectClass**.

L'attribut **objectClass** de toutes les sous-entrées comportera la valeur **subentry**. La classe d'objets **subentry** est une classe d'objets structurelle, définie à l'article 13, utilisée pour regrouper les attributs **commonName**, **subtreeSpecification** et **objectClass** dans chaque sous-entrée.

Afin de régir les attributs restants, les autres valeurs de l'attribut **objectClass**, représentant les classes d'objets auxiliaires permises pour la sous-entrée, seront utilisées.

La définition de la sémantique d'une de ces valeurs comprend l'identification et la spécification de zéro ou plusieurs types d'attributs qui doivent ou peuvent apparaître dans la sous-entrée lorsque l'attribut **objectClass** reçoit cette valeur. La définition de la sémantique d'une valeur de l'attribut **objectClass** comprendra:

- une indication de la possibilité d'inclure une entrée dans plusieurs sous-arbres ou restrictions de sous-arbre associés à cette utilisation particulière (par exemple, ceci peut être interdit dans le cas d'un sous-schéma **subschema**, mais permis pour le contrôle d'accès); et lorsque tel est le cas,
- les effets de la combinaison des attributs des sous-entrées associées s'il en existe.

Une sous-entrée d'une classe d'objets particulière ne peut être subordonnée à une entrée administrative que si l'attribut **administrativeRole** de cette dernière l'autorise à avoir cette classe de sous-entrées pour subordonnée.

Comme pour les entrées de type objets ou pseudonymes, l'information contenue dans une sous-entrée peut être complétée par des informations administratives et opérationnelles représentées par des attributs opérationnels. Une sous-entrée pourra par exemple contenir des informations de contrôle d'accès (ACI), sous la seule réserve que ces informations ACI soient permises par la valeur de l'attribut **accessControlScheme** du point spécifique correspondant de contrôle d'accès, et cohérentes par rapport à cette valeur. De même, une sous-entrée peut contenir l'attribut **modifyTimestamp**.

11.6.5 Autres attributs d'une sous-entrée

Les autres attributs d'une sous-entrée dépendent des valeurs de l'attribut **objectClass**. Par exemple, un attribut de sous-schéma ne peut être placé dans une sous-entrée que si l'attribut **objectClass** de celle-ci a **subschema** parmi ses valeurs.

11.7 Modèle d'informations des attributs collectifs

Une zone administrative autonome peut être conçue comme une zone administrative spécifique d'attributs collectifs afin de mettre en œuvre et de gérer des attributs collectifs. Ceci sera indiqué par la présence de la valeur **id-ar-collectiveAttributeSpecificArea** dans l'attribut **administrativeRole** de l'entrée administrative associée (en plus de la présence de la valeur **autonomousArea**, et éventuellement d'autres valeurs).

Une telle zone administrative autonome peut être partitionnée afin de mettre en œuvre et d'administrer des attributs collectifs dans chacune des partitions. Dans ce cas, les entrées administratives propres à chacune des zones administratives spécifiques d'attributs collectifs sont signalées par la présence de la valeur **id-at-collectiveAttributeSpecificArea** dans les attributs **administrativeRole** de ces entrées.

Si une telle zone administrative autonome n'est pas partitionnée, il existe une zone administrative spécifique unique pour les attributs collectifs englobant l'ensemble de la zone administrative autonome.

En outre, une zone administrative spécifique définie à des fins d'administration d'attributs collectifs, peut être elle-même subdivisée aux mêmes fins en zones internes imbriquées. L'attribut **administrativeRole** des entrées administratives de chacune de ces zones administratives internes indiquera cet état de choses par la présence de la valeur **id-ar-collectiveAttributeInnerArea**.

Une collection d'entrées munie de ses attributs collectifs associés est représentée dans le modèle des informations d'Annuaire par une sous-entrée, appelée *sous-entrée d'attributs collectifs*, dont l'attribut **objectClass** a la valeur **id-sc-collectiveAttributeSubentry**, comme défini à l'article 13. Une sous-entrée de cette classe peut être la subordonnée immédiate d'une entrée administrative dont l'attribut **administrativeRole** contient la valeur **id-ar-collectiveAttributeSpecificArea** ou **id-ar-collectiveAttributeInnerArea**.

Lorsqu'il existe différentes collections d'entrées dans une zone d'attributs collectifs donnée, chacune de ces collections doit avoir sa propre sous-entrée.

La collection d'entrées proprement dite est définie par la valeur de l'attribut opérationnel **subtreeSpecification** de la sous-entrée. Cette valeur définit le *domaine régi* par la sous-entrée d'attributs collectifs. Les attributs utilisateurs de la sous-entrée sont les attributs collectifs de l'ensemble d'entrées.

NOTE 1 – Comme la restriction d'un sous-arbre est basée sur la classe d'objets, l'association d'attributs collectifs à des entrées objets peut être faite de manière à étendre naturellement le schéma à ces entrées. Par exemple, les entrées **organizationalPerson** d'une organisation peuvent être étendues au moyen d'un ensemble approprié d'attributs collectifs à toutes les personnes affiliées à cette organisation, par la création d'une sous-entrée dont le sous-arbre associé est restreint de manière à n'inclure que les entrées **organizationalPerson** et qui contient l'ensemble des attributs collectifs de l'organisation. En outre, une règle de contenu d'arbre DIT doit être définie pour de telles entrées, afin de permettre aux attributs collectifs d'être visibles dans les entrées.

Les types d'attributs collectifs et non collectifs diffèrent dans leur sémantique. Un type d'attribut capable d'exprimer une sémantique collective doit être conçu comme un attribut collectif au moment de sa définition.

NOTE 2 – Les procédures de fusion employées par l'Annuaire dans le cas de sources indépendantes de valeurs pour un type d'attribut collectif sont décrites dans la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3.

L'attribut **collectiveExclusions** défini à l'article 13 permet d'interdire la présence d'attributs collectifs donnés dans une entrée particulière.

SECTION 6 – LE SCHÉMA D'ANNUAIRE

12 Schéma d'Annuaire

12.1 Définitions

Pour les besoins de la présente Spécification d'Annuaire, les définitions suivantes s'appliquent:

12.1.1 syntaxe d'attribut: Type de données ASN.1 utilisé pour représenter les valeurs d'un attribut.

12.1.2 schéma d'Annuaire: Ensemble des règles et contraintes concernant la structure et le contenu de l'arbre DIT, ainsi que les classes d'objets et les types, syntaxes et règles de correspondance d'attributs qui caractérisent la base DIB. Le schéma d'Annuaire se traduit par un ensemble de sous-schémas disjoints, régissant chacun les entrées d'une zone administrative autonome (ou d'une partie spécifique de cette zone administrative autonome résultant d'un partitionnement). Le schéma d'Annuaire concerne uniquement les informations utilisateur de l'Annuaire.

12.1.3 sous-schéma (d'Annuaire): Ensemble de règles et de contraintes concernant la structure et le contenu de l'arbre DIT, ainsi que les classes d'objets et les types, syntaxes et règles de correspondance d'attributs qui caractérisent les entrées de la base DIB se trouvant à l'intérieur d'une zone administrative autonome (ou d'une partie spécifique de sous-schéma résultant d'un découpage).

12.1.4 règle de contenu d'arbre DIT: Règle régissant le contenu des entrées d'une classe d'objets structurelle particulière. Elle spécifie les classes d'objets auxiliaires ainsi que les types d'attributs additionnels dont la présence est permise ou interdite dans les entrées de la classe d'objets structurelle indiquée.

12.1.5 règle structurelle d'arbre DIT: Règle régissant la structure du DIT par la spécification des relations permises d'entrée supérieure à entrée subordonnée. Une règle structurelle associe une forme de nom, et donc une classe d'objets structurelle, à des règles de structure de niveau supérieur. Ceci permet à des entrées de la classe d'objets structurelle identifiées par la forme de nom de se subordonner dans le DIT à des entrées régies par les règles de structure de niveau supérieur indiquées.

12.1.6 règle structurelle régissante (pour une entrée): L'unique règle structurelle de l'arbre DIT qui s'applique à une entrée particulière. Cette règle est indiquée par l'attribut opérationnel **governingStructureRule**.

12.1.7 forme de nom: Une forme de nom spécifie un nom distinctif relatif (RDN) autorisé pour les entrées d'une classe d'objets structurelle particulière. Une forme de nom identifie une classe d'objets nommée et un ou plusieurs types d'attributs à utiliser pour la dénomination (c'est-à-dire pour le RDN). Les formes de nom sont les éléments de spécification primitifs utilisés dans la définition des règles structurelles de l'arbre DIT.

NOTE – Les formes de nom sont enregistrées et ont un domaine de validité global. Les règles structurelles de l'arbre DIT ne sont pas enregistrées et ont pour domaine de validité la zone administrative à laquelle elles sont associées.

12.1.8 règle structurelle supérieure: La règle structurelle de l'arbre DIT régissant le supérieur d'une entrée particulière.

12.2 Vue d'ensemble

Le schéma d'Annuaire est un ensemble de définitions et de contraintes relatives à la structure du DIT, aux façons possibles de nommer les entrées, aux informations pouvant être détenues par une entrée, aux attributs utilisés pour représenter ces informations et à leur organisation en hiérarchies pour faciliter la recherche et l'extraction des informations, ainsi qu'aux façons dont les valeurs des attributs peuvent être comparées lors de l'évaluation des assertions relatives aux valeurs d'attribut et aux règles de correspondance.

NOTE 1 – Le schéma permet, par exemple, au système d'Annuaire:

- d'empêcher la création d'entrées subordonnées de classes d'objets erronées (par exemple, un pays comme subordonné d'une personne);
- d'empêcher l'ajout à une entrée de types d'attributs ne convenant pas à la classe d'objets (par exemple, un numéro de série à une entrée de personne);
- d'empêcher l'ajout d'une valeur d'attribut de syntaxe ne correspondant pas à celle définie pour le type d'attribut (par exemple, une chaîne de caractères à une chaîne binaire).

Formellement, le schéma de l'Annuaire comprend un ensemble:

- a) de définitions des *formes de nom*, définissant les relations de dénomination primitives des classes d'objets structurelles;
- b) de définitions de *règles structurelles d'arbre DIT*, définissant les noms que peuvent avoir les entrées et la façon dont les entrées peuvent être associées entre elles dans le DIT;
- c) de définitions de *règles de contenu de DIT*, étendant la spécification des attributs autorisés aux entrées autres que celles indiquées par les classes d'objets structurelles de ces entrées;
- d) de définitions de *classes d'objets*, définissant l'ensemble de base des attributs obligatoires et optionnels qui, respectivement, doivent ou peuvent figurer dans une entrée de classe donnée, et qui indiquent le genre de classe d'objets qui est défini (voir 7.3);

- e) de définitions de *types d'attributs*, déterminant l'identificateur d'objet sous lequel l'attribut est connu, sa syntaxe, les règles de correspondance associées, s'il s'agit d'un attribut opérationnel, et dans l'affirmative de quel type, s'il s'agit d'un attribut collectif, s'il est autorisé à avoir plusieurs valeurs et s'il dérive ou non d'un autre type d'attribut;
- f) de définitions de *règles de correspondance*, définissant des règles de correspondance.

La Figure 10 illustre les relations entre les définitions du schéma et des sous-schémas, d'une part, et le DIT, les entrées d'annuaire, les attributs et les valeurs d'attribut, d'autre part.

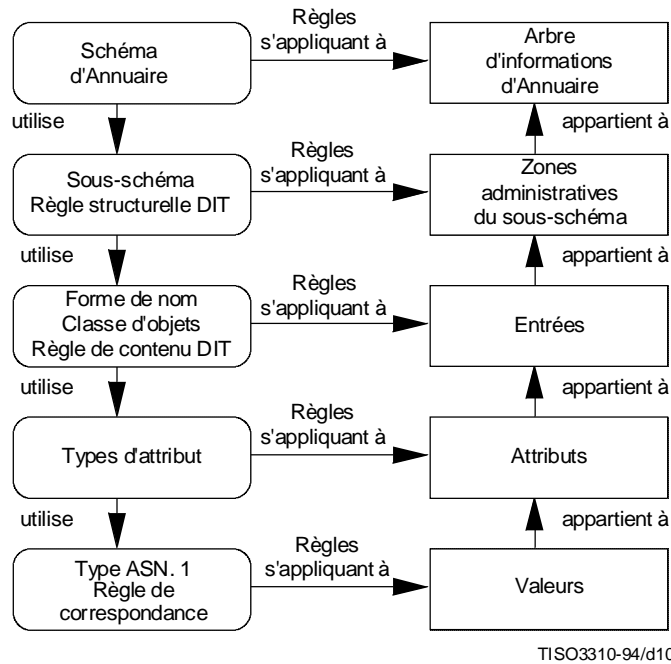


Figure 10 – Vue d'ensemble du schéma de l'Annuaire

La Figure 10 s'interprète comme suit:

- les éléments figurant dans la colonne de gauche représentent des éléments du schéma;
- les éléments figurant dans la colonne de droite représentent les instances correspondantes des éléments du schéma, instanciées selon les règles définies par ces éléments de schéma;
- la relation entre éléments du schéma est représentée par la relation «utilise»;
- la relation entre instances de différents aspects du schéma est représentée par la relation «appartient à».

De même que la base DIB, le schéma d'Annuaire est réparti: il se présente comme un ensemble de sous-schémas disjoints régissant chacun les entrées d'une zone administrative autonome (ou celles d'une partie spécifique à un sous-schéma). Une autorité administrative en charge d'un sous-schéma établit les règles et contraintes constituant ce sous-schéma.

L'autorité administrative en charge d'un sous-schéma peut choisir d'utiliser des éléments à portée globale du schéma d'Annuaire, définis dans la présente Spécification d'Annuaire: formes de nom, classes d'objets et attributs (types et règles de correspondance). Elle peut également choisir de définir d'autres éléments convenant mieux à son propre environnement, ou encore choisir une approche intermédiaire, utilisant conjointement des éléments normalisés du schéma et des éléments de schéma qui lui soient propres.

L'autorité administrative en charge d'un sous-schéma définit les éléments de schéma dont la portée est limitée à ce sous-schéma: les règles de structure et de contenu de l'arbre DIT. En outre, l'autorité administrative en charge de ce sous-schéma peut spécifier les règles de correspondance applicables à chaque type d'attribut.

Le schéma d'Annuaire concerne uniquement les informations utilisateur de l'Annuaire. Bien que la notation définie dans cette section permette dans une certaine mesure de spécifier des informations opérationnelles, la réglementation des informations administratives et opérationnelles de l'Annuaire est l'affaire du *schéma du système d'Annuaire*.

NOTE 2 – Le schéma du système d'Annuaire est décrit à l'article 13.

12.3 Définition d'une classe d'objets

La définition d'une classe d'objets comprend:

- a) l'indication des classes dont cette classe d'objets est une sous-classe;
- b) l'indication du genre de classe d'objets ainsi défini;
- c) la liste des types d'attributs *obligatoires* qu'une entrée de la classe d'objets doit contenir en plus des types d'attributs obligatoires de toutes ses hyperclasses;
- d) la liste des types d'attributs *optionnels* qu'une entrée de la classe d'objets peut contenir en plus des attributs optionnels de toutes ses hyperclasses;
- e) l'affectation d'un identificateur d'objet à la classe d'objets.

NOTE – Les attributs collectifs ne doivent pas figurer dans les types d'attributs d'une définition de classe d'objets.

12.3.1 Hiérarchisation des classes

Des restrictions sont imposées à la hiérarchisation des classes, à savoir:

- seules les classes d'objets abstraites peuvent être des hyperclasses d'autres classes d'objets abstraites.

Il existe une classe d'objets spéciale, dont toutes les classes d'objets structurelles sont des sous-classes. Cette classe d'objets est appelée **top**. La classe **top** est une classe d'objets abstraite.

12.3.2 Attribut de classe d'objets (**objectClass**)

Chaque entrée doit contenir un attribut **objectClass** pour identifier les classes d'objets et les hyperclasses auxquelles cette entrée appartient. La définition de cet attribut est donnée au 12.4.6. Cet attribut est multivalué.

Une valeur de l'attribut **objectClass** sera affectée à la classe d'objets structurelle de l'entrée, plus une valeur pour chacune de ses hyperclasses. **top** peut être omise.

Les classes d'objets structurelles d'une entrée ne doivent pas être modifiées. Les valeurs initiales de l'attribut **objectClass** sont fournies par l'utilisateur lors de la création de l'entrée.

Lorsque des classes d'objets auxiliaires sont utilisées, l'attribut **objectClass** d'une entrée pourra contenir des valeurs correspondant aux classes d'objets auxiliaires et à leurs hyperclasses autorisées par une règle de contenu du DIT. Si la valeur correspondant à une classe d'objets auxiliaire autorisée figure dans l'attribut, les valeurs correspondant à ses hyperclasses devront également y figurer.

Lorsque l'attribut **objectClass** contient la valeur d'identificateur d'objet d'une classe d'objets auxiliaire, l'entrée contiendra les attributs obligatoires indiqués par cette classe d'objets.

NOTE 1 – L'obligation pour l'attribut **objectClass** de figurer dans chaque entrée provient de la définition de **top**.

NOTE 2 – Comme une classe d'objets est considérée appartenir à toutes ses hyperclasses, chaque élément de la chaîne des hyperclasses jusqu'à la classe **top** est représenté par une valeur dans l'attribut **objectClass** (et chacune de ces valeurs peut faire l'objet d'une correspondance opérée par un filtre).

NOTE 3 – Des restrictions relatives au contrôle d'accès peuvent être imposées aux modifications de l'attribut **objectClass**.

Parallèlement aux règles de contenu applicables du DIT, l'Annuaire fait respecter la classe d'objets définie pour chaque entrée de la base DIB. Toute tentative de modification d'une entrée qui transgresserait la définition de la classe d'objets de cette entrée, sans être explicitement autorisée par la règle de contenu du DIT applicable à l'entrée, sera soldée par un échec.

NOTE 4 – En particulier, l'Annuaire doit normalement empêcher:

- a) l'ajout à une entrée de types d'attributs qui ne figurent pas dans la définition de sa classe d'objets structurelle et ne sont pas autorisés par sa règle de contenu d'arbre DIT;
- b) la création d'une entrée où manquerait(aient) un ou plusieurs types d'attributs obligatoires pour la classe d'objets à laquelle elle appartient;
- c) la suppression d'un type d'attribut obligatoire pour la classe d'objets de l'entrée.

12.3.3 Spécification d'une classe d'objets

Les classes d'objets peuvent être définies comme des valeurs de la classe d'objets informationnels **OBJECT-CLASS**:

```

OBJECT-CLASS ::= CLASS {
  &Superclasses      OBJECT-CLASS OPTIONAL,
  &kind              ObjectClassKind DEFAULT structural,
  &MandatoryAttributes ATTRIBUTE OPTIONAL,
  &OptionalAttributes ATTRIBUTE OPTIONAL,
  &id                OBJECT IDENTIFIER UNIQUE }

WITH SYNTAX {
  [ SUBCLASS OF      &Superclasses ]
  [ KIND              &kind ]
  [ MUST CONTAIN    &MandatoryAttributes ]
  [ MAY CONTAIN    &OptionalAttributes ]
  ID                &id }

ObjectClassKind ::= ENUMERATED {
  abstract      (0),
  structural    (1),
  auxiliary     (2) }

```

Pour une classe d'objets définie à l'aide de cette classe d'objets informationnels:

- &Superclasses** est l'ensemble des classes d'objets qui constituent ses hyperclasses directes;
- &kind** est son genre;
- &MandatoryAttributes** est l'ensemble des attributs obligatoires que doivent renfermer les entrées de cette classe;
- &OptionalAttributes** est l'ensemble des attributs optionnels que peuvent renfermer les entrées de cette classe, sauf que si un attribut apparaît à la fois dans les ensembles obligatoire et optionnel, il doit être considéré comme obligatoire;
- &id** est l'identificateur d'objet qui lui est affecté.

Les classes d'objets mentionnées précédemment (**top** et **alias**) sont définies ci-dessous:

```

top OBJECT-CLASS ::= {
  KIND      abstract
  MUST CONTAIN { objectClass }
  ID        id-oc-top }

alias OBJECT-CLASS ::= {
  SUBCLASS OF { top }
  MUST CONTAIN { aliasedEntryName }
  ID          id-oc-alias }

```

NOTE – La classe d'objets **alias** ne spécifie pas de types d'attributs correspondant au nom distinctif relatif (RDN) de l'entrée pseudonyme. Les autorités administratives peuvent spécifier des sous-classes de la classe **alias** comportant des types d'attributs utilisables pour les RDN des entrées pseudonymes.

12.4 Définition des types d'attributs

Pour définir un type d'attribut, il faut:

- facultativement, indiquer si le type d'attribut est un sous-type d'un type d'attribut précédemment défini, son hypertype direct;
- spécifier la syntaxe du type d'attribut;
- facultativement, indiquer la ou les règles de correspondance d'égalité, d'ordre et/ou de sous-chaînes pour le type d'attribut;
- indiquer si un attribut de ce type ne peut prendre qu'une seule valeur ou s'il peut en recevoir plusieurs;
- indiquer s'il s'agit d'un type d'attribut opérationnel ou utilisateur;
- facultativement, indiquer pour un type d'attribut utilisateur s'il est collectif;
- facultativement, indiquer pour un type d'attribut opérationnel s'il n'est pas modifiable par l'utilisateur;
- pour les attributs opérationnels, indiquer l'application;
- affecter un identificateur d'objet au type d'attribut.

12.4.1 Attributs opérationnels

Certains attributs opérationnels sont sous le contrôle direct de l'utilisateur. Dans d'autres cas, les valeurs d'un attribut opérationnel sont contrôlées par l'Annuaire: la définition de l'attribut opérationnel doit alors indiquer que l'utilisateur n'est pas autorisé à apporter aux valeurs de l'attribut une modification quelconque.

La spécification d'un type d'attribut opérationnel doit indiquer son application, qui doit être l'une des suivantes:

- attribut opérationnel d'Annuaire (par exemple, attributs de contrôle d'accès);
- attribut opérationnel partagé par des DSA (par exemple, attribut de point d'accès maître);
- attribut opérationnel propre à un DSA (par exemple, attribut d'état de copie).

12.4.2 Hiérarchies d'attributs

Une hiérarchie d'attributs contient des attributs utilisateur ou des attributs opérationnels, mais pas les deux. Un attribut utilisateur ne peut donc pas dériver d'un attribut opérationnel, ni un attribut opérationnel dériver d'un attribut utilisateur.

Un attribut opérationnel sous-type d'un autre attribut opérationnel doit avoir la même application comme hypertype.

Si un type d'attribut n'est pas un sous-type d'un autre type d'attribut, sa syntaxe d'attribut et ses règles de correspondance (le cas échéant) doivent être spécifiées dans la définition de type. Une syntaxe d'attribut est spécifiée par la spécification directe du type de données ASN.1.

Si un type d'attribut est un sous-type d'un type indiqué, sa définition n'a pas besoin de spécifier de syntaxe d'attribut, et dans ce cas sa syntaxe est celle de son hypertype direct. Si la syntaxe de l'attribut est indiquée et que cet attribut a un hypertype direct, la syntaxe indiquée doit être compatible avec celle de l'hypertype, c'est-à-dire que chaque valeur possible satisfaisant la syntaxe de l'attribut doit également satisfaire la syntaxe de son hypertype.

Si un type d'attribut est un sous-type d'un autre type d'attribut, les règles de correspondance applicables à l'hypertype sont applicables au sous-type, sous réserve d'extension ou de modification de la définition du sous-type. Une règle de correspondance définie pour un hypertype ne peut pas être supprimée lors de la définition d'un sous-type.

12.4.3 Attributs collectifs

Un attribut opérationnel ne doit pas être défini comme collectif.

Un attribut utilisateur peut être défini comme collectif, ce qui indique que les mêmes valeurs d'attributs apparaîtront dans toutes les entrées appartenant à un ensemble d'entrées donné sauf utilisation de l'attribut **collectiveExclusions**.

Les attributs collectifs sont multivalués.

12.4.4 Syntaxe d'attribut

Si une règle de correspondance d'égalité est spécifiée pour le type d'attribut, l'Annuaire doit garantir l'utilisation de la syntaxe d'attribut correcte pour chaque valeur de ce type d'attribut.

12.4.5 Règles de correspondance

Des règles de correspondance d'égalité, d'ordre et de sous-chaînes peuvent être indiquées dans la définition du type d'attribut. La même règle peut faire jouer plusieurs de ces types de correspondance, si la sémantique de cette règle le prévoit.

NOTE 1 – Cette possibilité doit se refléter dans la définition de la règle de correspondance indiquée.

Si l'on n'est pas indiqué de règle de correspondance d'égalité, l'Annuaire:

- a) traite les valeurs de cet attribut comme ayant le type **ANY**, c'est-à-dire que l'Annuaire ne vérifie pas la conformité de ces valeurs avec le type de données ou avec toute autre règle indiquée pour l'attribut;
- b) n'autorise pas l'utilisation de l'attribut à des fins de dénomination;
- c) n'autorise pas l'ajout ou la suppression de valeurs individuelles dans les attributs multivalués;
- d) n'effectue pas de correspondance entre valeurs d'attributs;
- e) n'essaye pas d'évaluer des assertions **AVA** en utilisant les valeurs d'un tel type d'attribut.

Si une règle de correspondance d'égalité est spécifiée, l'Annuaire:

- a) traite les valeurs de cet attribut comme ayant le type défini dans le champ **&Type** dans la définition de l'attribut (ou dans celle de l'attribut dont il dérive);
- b) doit utiliser la règle de correspondance d'égalité indiquée pour évaluer les assertions de valeur concernant l'attribut;
- c) ne doit tester la correspondance que sur des valeurs présentées qui soient d'un type approprié conforme à ce qui est spécifié dans la définition du type de l'attribut.

NOTE 2 – Cet article s'applique également à un attribut dont la règle de correspondance d'égalité utilise une syntaxe d'assertion différente de la syntaxe du type d'attribut.

S'il n'est pas indiqué de règle de correspondance d'ordre, l'Annuaire traite comme non définie toute assertion de correspondance d'ordre utilisant la syntaxe fournie par le service abstrait d'Annuaire.

S'il n'est pas indiqué de règle de correspondance de sous-chaînes, l'Annuaire traite comme non définie toute assertion de correspondance de sous-chaînes utilisant la syntaxe fournie par le service abstrait d'Annuaire.

Un type d'attribut ne spécifiera que les règles de correspondance dont la définition s'applique à la syntaxe de l'attribut.

12.4.6 Définition d'un attribut

Les attributs peuvent être définis comme valeurs de la classe d'objets informationnels **ATTRIBUTE**:

```

ATTRIBUTE ::= CLASS {
    &derivation ATTRIBUTE OPTIONAL,
    &Type OPTIONAL, -- il est nécessaire d'avoir &Type ou &derivation --
    &equality-match MATCHING-RULE OPTIONAL,
    &ordering-match MATCHING-RULE OPTIONAL,
    &substrings-match MATCHING-RULE OPTIONAL,
    &single-valued BOOLEAN DEFAULT FALSE,
    &collective BOOLEAN DEFAULT FALSE,
    -- extensions opérationnelles --
    &no-user-modification BOOLEAN DEFAULT FALSE,
    &usage AttributeUsage DEFAULT userApplications,
    &id OBJECT IDENTIFIER UNIQUE }

WITH SYNTAX {
    [ SUBTYPE OF &derivation ]
    [ WITH SYNTAX &Type ]
    [ EQUALITY MATCHING RULE &equality-match ]
    [ ORDERING MATCHING RULE &ordering-match ]
    [ SUBSTRINGS MATCHING RULE &substrings-match ]
    [ SINGLE VALUE &single-valued ]
    [ COLLECTIVE &collective ]
    [ NO USER MODIFICATION &no-user-modification ]
    [ USAGE &usage ]
    [ ID &id ]

AttributeUsage ::= ENUMERATED {
    userApplications (0),
    directoryOperation (1),
    distributedOperation (2),
    dSAOperation (3) }
    
```

Pour un attribut défini à l'aide de cette classe d'objets informationnels:

- a) **&derivation** est l'attribut (éventuel) dont il est un sous-type;
- b) **&Type** est sa syntaxe d'attribut. Il s'agira d'un type ASN.1;
- c) **&equality-match** est sa règle de correspondance d'égalité (s'il y en a);
- d) **&ordering-match** est sa règle de correspondance d'ordre (s'il y en a);
- e) **&substrings-match** est sa règle de correspondance de sous-chaînes (s'il y en a);
- f) **&single-valued** est VRAI si l'attribut est monovalué et faux dans le cas contraire;
- g) **&collective** est VRAI s'il s'agit d'un attribut collectif et faux dans le cas contraire;
- h) **&no-user-modification** est VRAI s'il s'agit d'un attribut opérationnel qui ne peut être modifié par l'utilisateur;

- i) **&usage** indique l'utilisation opérationnelle de l'attribut. **userApplications** signifie qu'il s'agit d'un attribut d'utilisateur, **directoryOperation**, **distributedOperation** et **dSAOperation** signifient qu'il s'agit respectivement d'un attribut d'annuaire, réparti ou opérationnel DSA;
- j) **&id** est l'identificateur d'objet qui lui est affecté.

Les types d'attributs définis dans l'édition 1988 de la présente Spécification d'Annuaire, qui sont connus de l'Annuaire et utilisés par lui pour ses besoins propres, sont définis comme suit:

```
objectClass ATTRIBUTE ::= {
  WITH SYNTAX          OBJECT IDENTIFIER
  EQUALITY MATCHING RULE objectIdentifierMatch
  ID                   id-at-objectClass }
```

```
aliasedEntryName ATTRIBUTE ::= {
  WITH SYNTAX          DistinguishedName
  EQUALITY MATCHING RULE distinguishedNameMatch
  SINGLE VALUE        TRUE
  ID                   id-at-aliasedEntryName }
```

NOTE – Les règles de correspondance auxquelles il est fait référence dans ces définitions sont elles-mêmes définies au 12.5.2.

Les attributs **objectClass** et **aliasedEntryName** sont définis comme attributs utilisateur, même s'ils sont utilisés pour les opérations de l'Annuaire et doivent être définis sémantiquement comme opérationnels. En effet, ces attributs ont été définis comme attributs utilisateur avant l'apparition du concept d'attribut opérationnel et doivent demeurer comme tels pour faciliter l'interfonctionnement entre les systèmes mettant en œuvre des versions différentes de la présente Spécification d'Annuaire.

12.5 Définition d'une règle de correspondance

12.5.1 Vue d'ensemble

La définition d'une règle de correspondance comprend:

- a) la définition de la syntaxe d'une assertion de la règle de correspondance;
- b) la spécification des différents types de correspondance assurés par la règle;
- c) la définition des règles d'évaluation appropriées d'une assertion présentée, au regard de valeurs d'attribut cibles détenues dans la DIB;
- d) l'affectation d'un identificateur d'objet à la règle de correspondance.

Une règle de correspondance doit être utilisée pour évaluer les AVA des attributs l'indiquant comme règle de correspondance d'égalité. La syntaxe utilisée dans l'AVA (c'est-à-dire le composant **assertion** de l'AVA) est syntaxe de l'assertion de règle de correspondance.

Une règle de correspondance peut s'appliquer à de nombreux types d'attributs, de syntaxes différentes.

La définition d'une règle de correspondance doit inclure une spécification de la syntaxe d'une assertion de cette règle de correspondance et la façon dont les valeurs de cette syntaxe sont utilisées pour effectuer une correspondance. Ceci n'implique pas une spécification intégrale de la syntaxe des attributs auxquels la règle de correspondance peut s'appliquer. Une définition de règle de correspondance à utiliser avec des attributs de syntaxes ASN.1 différentes doit spécifier comment les correspondances doivent être effectuées.

L'applicabilité des règles de correspondance définies aux attributs contenus dans une spécification de sous-schéma (en plus des règles de correspondance utilisées dans la définition de ces types d'attributs) est indiquée par l'attribut opérationnel de spécification de sous-schéma **matchingRuleUse** défini au 14.7.7.

12.5.2 Définition des règles de correspondance

Les règles de correspondance peuvent être définies comme valeurs de la classe d'objets informationnels **MATCHING-RULE**:

```
MATCHING-RULE ::= CLASS {
  &AssertionType    OPTIONAL,
  &id                OBJECT IDENTIFIER UNIQUE }
WITH SYNTAX        {
  [ SYNTAX          &AssertionType ]
  ID                &id }
```

Pour une règle de correspondance qui est définie à l'aide de cette classe d'objets informationnels:

- a) **&AssertionType** est la syntaxe applicable à une assertion qui utilise cette règle de correspondance. Si elle est omise, la syntaxe d'assertion est la même syntaxe que celle de l'attribut auquel la règle s'applique;
- b) **&id** est l'identificateur d'objet qui lui est affecté.

La règle de correspondance **objectIdentifierMatch** est définie comme suit:

```
objectIdentifierMatch MATCHING-RULE ::= {  
  SYNTAX      OBJECT IDENTIFIER  
  ID          id-mr-objectIdentifierMatch }
```

Une valeur présentée de type identificateur d'objet correspond à une valeur cible de type identificateur d'objet si et seulement si ces deux valeurs ont le même nombre de composants et que chaque composant faisant partie de la première est égal au composant correspondant de la seconde. Cette règle de correspondance est inhérente à la définition de l'identificateur d'objet de type ASN.1. **objectIdentifierMatch** est une règle de correspondance d'égalité.

La **distinguishedNameMatch** est définie comme suit:

```
distinguishedNameMatch MATCHING-RULE ::= {  
  SYNTAX      DistinguishedName  
  ID          id-mr-distinguishedNameMatch }
```

Une valeur de nom distinctif présentée correspond à une valeur de nom distinctif cible si et seulement si toutes les conditions suivantes sont vraies:

- a) le nombre de RDN est le même dans les deux;
- b) les RDN correspondants ont le même nombre d'AVA;
- c) les AVA correspondantes (c'est-à-dire celles des RDN correspondants ayant des types d'attributs identiques) ont des valeurs d'attribut qui correspondent pour l'égalité (dans une telle correspondance, les valeurs d'attribut jouent les mêmes rôles – c'est-à-dire valeur présentée ou valeur cible – que le nom distinctif qui les contient, dans la correspondance d'ensemble).

distinguishedNameMatch est une règle de correspondance d'égalité.

12.6 Définition de la structure du DIT

12.6.1 Vue d'ensemble

Un aspect fondamental du schéma de l'Annuaire est la spécification de l'emplacement dans DIT d'entrée de classe particulière et de la façon dont elle peut être nommée, compte tenu:

- des relations hiérarchiques des entrées dans le DIT (règles structurelles de l'arbre DIT);
- du ou des attributs utilisés pour former le RDN de l'entrée (formes de nom).

12.6.2 Définition d'une forme de nom

La définition d'une forme de nom comprend:

- a) la spécification de la classe d'objets nommée;
- b) l'indication des attributs obligatoires à utiliser pour les RDN des entrées de cette classe d'objets, lorsque cette forme de nom s'applique;
- c) l'indication des attributs optionnels qui peuvent être utilisés, le cas échéant, pour les RDN des entrées de cette classe d'objets, lorsque cette forme de nom s'applique;
- d) l'affectation d'un identificateur d'objet à la forme de nom.

Si différents ensembles d'attributs de dénomination sont requis pour des entrées d'une classe d'objets structurelle donnée, une forme de nom doit être spécifiée pour chaque ensemble distinct d'attributs à utiliser pour la dénomination.

Seules les classes d'objets structurelles sont utilisées dans les formes de nom.

Pour que des entrées d'une classe d'objets structurelle particulière puissent exister dans une partie de la DIB, au moins une forme de nom pour cette classe d'objets doit être contenue dans la partie applicable du schéma. Si nécessaire, le schéma contient des formes de nom additionnelles.

Le ou les attributs de RDN ne sont pas nécessairement choisis dans la liste des attributs permis de la classe d'objets structurelle ou pseudonymes, telle que spécifiée dans la définition de cette classe.

NOTE – Les attributs de dénomination sont régis par des règles de contenu du DIT de la même façon que les autres attributs.

Une forme de nom est uniquement un élément primitif de la spécification complète nécessaire à restreindre la forme du DIT à celle requise par les autorités administratives et de dénomination qui déterminent les politiques de dénomination d'une région donnée du DIT. Les autres aspects de la spécification de la structure du DIT sont traités au 12.6.5.

12.6.3 Spécification des formes de nom

Les formes de nom peuvent être définies comme valeurs de la classe d'objets informationnels **NAME-FORM**:

```

NAME-FORM ::= CLASS {
    &namedObjectClass    OBJECT-CLASS,
    &MandatoryAttributes ATTRIBUTE,
    &OptionalAttributes  ATTRIBUTE OPTIONAL,
    &id                  OBJECT IDENTIFIER UNIQUE }
WITH SYNTAX {
    NAMES                &namedObjectClass
    WITH ATTRIBUTES     &MandatoryAttributes
    [ AND OPTIONALLY    &OptionalAttributes ]
    ID                  &id }

```

Pour une forme de nom qui est définie à l'aide de cette classe d'objets informationnels:

- a) **&namedObjectClass** est la classe d'objets structurelle qu'elle nomme;
- b) **&MandatoryAttributes** est l'ensemble d'attributs qui doit figurer dans le RDN de l'entrée qu'elle régit;
- c) **&OptionalAttributes** est l'ensemble d'attributs qui peut figurer dans le RDN de l'entrée qu'elle régit;
- d) **&id** est l'identificateur d'objet qui lui est affecté.

Tous les types d'attributs des listes d'attributs obligatoires et optionnels seront différents.

12.6.4 Classe d'objets structurelle d'une entrée

Certaines spécifications de sous-schéma ne doivent pas inclure de formes de nom pour plus d'une classe d'objets structurelle par chaîne de hyperclasses de classe d'objets structurelle représentée dans le sous-schéma.

Certaines spécifications du sous-schéma peuvent inclure des formes de nom pour plus d'une classe d'objets structurelle par chaîne de hyperclasses de classe d'objets structurelle représentée dans le sous-schéma.

Dans les deux cas, en ce qui concerne une entrée particulière, seule la classe d'objets structurelle la plus subordonnée de la chaîne de hyperclasses structurelles présente dans l'attribut **objectClass** de l'entrée détermine les règles de contenu et de structure du DIT s'appliquant à l'entrée. Il est fait référence à cette classe comme à la classe d'objets structurelle de l'entrée, et elle est indiquée par l'attribut opérationnel **structuralObjectClass**.

12.6.5 Définition d'une règle structurelle de l'arbre DIT

Une règle structurelle de l'arbre DIT est une spécification fournie par l'autorité administrative en charge d'un sous-schéma, que l'Annuaire utilise pour contrôler le classement et la dénomination des entrées dans le cadre du sous-schéma. Chaque entrée objet et pseudonyme est régie par une règle structurelle de l'arbre DIT unique. Un sous-schéma régissant un sous-arbre du DIT doit normalement comporter plusieurs règles structurelles de l'arbre DIT permettant plusieurs types d'entrées dans le sous-arbre.

Une définition de règle structurelle de l'arbre DIT comprend:

- a) un identificateur entier qui est unique dans le cadre du sous-schéma;
- b) une indication de la forme de nom pour les entrées régies par la règle structurelle de l'arbre DIT;
- c) si nécessaire, l'ensemble des règles de structure supérieures autorisées.

L'ensemble des règles structurelles de l'arbre DIT d'un sous-schéma spécifie les formes des noms distinctifs des entrées régies par le sous-schéma.

Une règle structurelle de l'arbre DIT permet aux entrées d'un sous-schéma donné de souscrire à une forme de nom particulière. La forme du dernier composant du RDN du **DistinguishedName** d'une entrée est déterminée par la forme de nom de la règle structurelle de l'arbre DIT régissant l'entrée.

Le composant **namedObjectClass** de la forme de nom (la classe d'objets de la forme de nom) correspond à la classe d'objets structurelle de l'entrée.

Une règle structurelle de l'arbre DIT doit uniquement permettre des entrées appartenant à la classe d'objets structurelle identifiée par sa forme de nom associée. Elle ne permet pas d'entrée appartenant à n'importe laquelle des sous-classes de la classe d'objets structurelle.

Pour une entrée particulière, la règle structurelle de l'arbre DIT régissant cette entrée est appelée la *règle de structure* de l'entrée. Cette règle peut être déterminée par l'examen de l'attribut **governingStructureRule** de l'entrée.

En ce qui concerne une entrée particulière, la règle structurelle de l'arbre DIT régissant le supérieur de l'entrée est appelée la *règle de structure supérieure* de l'entrée.

Une entrée ne peut exister dans le DIT que comme subordonnée d'une autre entrée (le supérieur), si une règle structurelle de l'arbre DIT existe dans le sous-schéma en vigueur, qui:

- indique une forme de nom pour la classe d'objets structurelle de l'entrée; et
- inclut la règle de structure supérieure de l'entrée comme règle de structure supérieure possible *ou* ne spécifie pas de règle de structure supérieure, auquel cas l'entrée doit être un point administratif du sous-schéma.

12.6.6 Spécification d'une règle structurelle de l'arbre DIT

La syntaxe abstraite d'une règle structurelle de l'arbre DIT est exprimée par le type ASN.1 suivant:

```

DITStructureRule ::= SEQUENCE {
    ruleIdentifier      RuleIdentifier ,
                       -- doit être unique dans le cadre du sous-schéma --
    nameForm           NAME-FORM.&id,
    superiorStructureRules SET OF RuleIdentifier OPTIONAL }

RuleIdentifier ::= INTEGER
    
```

La correspondance entre les parties de la définition, telles qu'indiquées en 12.6.5, et les divers composants du type ASN.1 défini ci-dessus est la suivante:

- a) le composant **ruleIdentifier** identifie la règle structurelle de l'arbre DIT uniquement dans un sous-schéma;
- b) le composant **nameForm** de la règle structurelle de l'arbre DIT spécifie la forme de nom pour les entrées régies par la règle structurelle de l'arbre DIT;
- c) le composant **superiorStructureRules** identifie les règles de structure supérieures permises pour les entrées régies par la règle. Si ce composant est omis, la règle structurelle de l'arbre DIT s'applique à un point administratif autonome.

La classe d'objets informationnels **STRUCTURE-RULE** est fournie pour faciliter la rédaction des règles structurelles de l'arbre DIT:

```

STRUCTURE-RULE ::= CLASS {
    &nameForm          NAME-FORM,
    &SuperiorStructureRules STRUCTURE-RULE OPTIONAL,
    &id                RuleIdentifier UNIQUE }
WITH SYNTAX {
    NAME FORM          &nameForm
    [ SUPERIOR RULES  &SuperiorStructureRules ]
    ID                 &id }
    
```

12.7 Définition d'une règle de contenu du DIT

12.7.1 Vue d'ensemble

Une règle de contenu du DIT spécifie le contenu autorisé des entrées d'une classe d'objets structurelle particulière par l'identification d'un ensemble optionnel de classes d'objets auxiliaires, ainsi que l'attribut obligatoire optionnel et exclu. Si les attributs collectifs sont autorisés dans une entrée, ils doivent être inclus dans les règles de contenu du DIT.

Une définition de règle de contenu du DIT inclut:

- a) une indication de la classe d'objets structurelle à laquelle elle s'applique;
- b) facultativement, une indication de la classe d'objets auxiliaire autorisée pour les entrées régies par la règle;
- c) facultativement, une indication des attributs obligatoires, en plus de ceux requis par les classes d'objets structurelles et auxiliaires, requis pour les entrées régies par la règle de contenu du DIT;
- d) facultativement, une indication des attributs optionnels, en plus de ceux requis par les classes d'objets structurelles et auxiliaires, permis pour les entrées régies par la règle de contenu du DIT;
- e) facultativement, une indication du ou des attributs *optionnels* des classes d'objets structurelles et auxiliaires de l'entrée, dont la présence est exclue dans les entrées régies par la règle.

Pour toute spécification valide du sous-schéma, il existe au plus une règle de contenu du DIT pour chaque classe d'objets structurelle.

Chaque entrée du DIT est régie par au plus une règle de contenu du DIT. On peut déterminer cette règle en examinant la valeur de l'attribut **structuralObjectClass** de l'entrée.

Si aucune règle de contenu du DIT ne figure pour une classe d'objets structurelle, les entrées de cette classe doivent contenir uniquement les attributs permis par la définition de cette classe d'objets structurelle.

Les règles de contenu du DIT des hyperclasses de la classe d'objets structurelle d'une entrée ne s'appliquent pas à cette entrée.

Comme une règle de contenu du DIT est associée à une classe d'objets structurelle, toutes les entrées de la même classe d'objets structurelle doivent avoir la même règle de contenu du DIT, quelle que soit la règle structurelle de l'arbre DIT régissant leur emplacement dans le DIT.

Une entrée régie par une règle de contenu du DIT peut, en plus de la classe d'objets structurelle de la règle structurelle de l'arbre DIT, être associée à un sous-ensemble de classes d'objets auxiliaires identifié par la règle de contenu du DIT. Cette association se reflète dans l'attribut **objectClass** de l'entrée.

Un contenu d'entrée doit présenter avec les classes d'objets indiquées par son attribut **objectClass**, la conformité suivante:

- les attributs obligatoires des classes d'objets indiquées par l'attribut **objectClass** doivent *toujours* figurer dans l'entrée;
- les attributs optionnels (non indiqués comme attributs optionnels ou obligatoires additionnels dans la règle de contenu du DIT) des classes d'objets auxiliaires indiquées par la règle de contenu du DIT ne peuvent figurer que si l'attribut **objectClass** indique ces classes d'objets auxiliaires.

Les attributs obligatoires associés aux classes d'objets structurelles ou auxiliaires indiquées ne seront pas exclus dans une règle de contenu du DIT.

12.7.2 Spécification d'une règle de contenu du DIT

La syntaxe abstraite d'une règle de contenu du DIT est exprimée par le type ASN.1 suivant:

```

DITContentRule ::= SEQUENCE {
    structuralObjectClass OBJECT-CLASS.&id,
    auxiliaries           SET OF OBJECT-CLASS.&id OPTIONAL,
    mandatory            [1] SET OF ATTRIBUTE.&id OPTIONAL,
    optional              [2] SET OF ATTRIBUTE.&id OPTIONAL,
    precluded            [3] SET OF ATTRIBUTE.&id OPTIONAL }

```

La correspondance entre les parties de la définition, telles qu'indiquées au 12.7.1, et les divers composants du type ASN.1 défini ci-dessus est la suivante:

- a) le composant **structuralObjectClass** identifie la classe d'objets structurelle à laquelle la règle de contenu du DIT s'applique;
- b) le composant **auxiliaries** identifie les classes d'objets auxiliaires autorisées pour une entrée à laquelle la règle de contenu du DIT s'applique;
- c) le composant **mandatory** spécifie les types d'attributs utilisateur qu'une entrée, à laquelle la règle de contenu du DIT s'applique, doit contenir en plus de ceux qu'elle contiendra d'après sa classe d'objets structurelle ou auxiliaire;
- d) le composant **optional** spécifie les types d'attributs utilisateur qu'une entrée, à laquelle la règle de contenu du DIT s'applique, peut contenir en plus de ceux qu'elle peut contenir d'après sa classe d'objets structurelle ou auxiliaire;
- e) le composant **precluded** spécifie un sous-ensemble des types d'attributs utilisateur optionnels des classes d'objets structurelles et auxiliaires qui sont exclus d'une entrée à laquelle la règle de contenu du DIT s'applique.

La classe d'objets informationnels **CONTENT-RULE** est fournie pour faciliter la rédaction des règles de contenu du DIT:

```

CONTENT-RULE ::= CLASS {
    &structuralClass          OBJECT-CLASS.&id UNIQUE,
    &Auxiliaries             OBJECT-CLASS OPTIONAL,
    &Mandatory               ATTRIBUTE OPTIONAL,
    &Optional                ATTRIBUTE OPTIONAL,
    &Precluded               ATTRIBUTE OPTIONAL }
WITH SYNTAX {
    STRUCTURAL OBJECT-CLASS          &structuralClass
    [ AUXILIARY OBJECT-CLASSES &Auxiliaries ]
    [ MUST CONTAIN                   &Mandatory ]
    [ MAY CONTAIN                    &Optional ]
    [ MUST-NOT CONTAIN               &Precluded ] }
    
```

13 Schéma du système d'Annuaire

13.1 Vue d'ensemble

Le schéma du système d'Annuaire est un ensemble de définitions et de contraintes s'appliquant aux informations que l'Annuaire doit lui-même connaître pour fonctionner correctement. Ces informations sont spécifiées en termes de sous-entrées et d'attributs opérationnels.

NOTE – Le schéma du système permet, par exemple, à l'Annuaire:

- d'empêcher l'association de sous-entrées de type incorrect à des entrées administratives (par exemple, la création d'une sous-entrée de sous-schéma subordonnée à une entrée administrative définie seulement comme une entrée administrative de sécurité);
- d'empêcher l'ajout d'attributs opérationnels non appropriés à une entrée ou à une sous-entrée (par exemple, un attribut opérationnel de sous-schéma à une entrée de personne).

Formellement, le schéma du système d'Annuaire comprend un ensemble:

- a) de définitions de classes d'objets, précisant les attributs qui doivent ou non figurer dans une sous-entrée d'une classe donnée;
- b) de définitions de types d'attributs opérationnels, spécifiant les caractéristiques d'attributs opérationnels connus de l'Annuaire et utilisés par celui-ci.

La définition complète d'un attribut opérationnel inclut la spécification de la manière selon laquelle l'Annuaire utilise et, le cas échéant, fournit ou gère l'attribut au cours des opérations.

Comme la DIB, le schéma du système d'Annuaire est réparti: chaque autorité administrative établit la partie du schéma du système qui doit s'appliquer aux parties de la DIB administrées par cette autorité.

Le schéma du système d'Annuaire défini dans la présente Spécification d'Annuaire fait partie intégrante du système d'Annuaire lui-même. Chaque DSA participant à un système d'Annuaire doit avoir une connaissance complète du schéma de système établi par son Autorité Administrative. Le schéma de système d'une zone administrative peut être défini par l'autorité administrative à l'aide de la notation définie dans le présent article.

Le schéma du système d'Annuaire n'est pas régi par des règles de contenu ou de structure du DIT. Lorsqu'un élément du schéma d'un système est défini, il est accompagné d'une spécification sur son mode d'utilisation et son emplacement dans le DIT.

Certains aspects du schéma du système d'Annuaire sont spécifiés dans les paragraphes suivants.

Le schéma du système d'Annuaire nécessaire à la répartition de l'Annuaire est spécifié dans les articles 21 à 24.

13.2 Schéma de système prenant en charge le modèle d'informations administratives et opérationnelles

Bien que les attributs **subentry** et **subentryNameForm** soient spécifiés à l'aide de la notation de l'article 12, les sous-entrées ne sont pas régies par la structure de l'arbre DIT ou par les règles de contenu DIT.

13.2.1 Classe d'objets subentry

La classe d'objets **subentry** est une classe d'objets structurelle définie comme suit:

```
subentry OBJECT-CLASS ::= {
    SUBCLASS OF          { top }
    KIND                  structural
    MUST CONTAIN { commonName | subtreeSpecification }
    ID                    id-sc-subentry }
```

13.2.2 Forme de nom subentryNameForm

La forme de nom **subentryNameForm** permet de nommer les entrées de la classe **subentry** à l'aide de l'attribut **commonName**:

```
subentryNameForm NAME-FORM ::= {
    NAMES                  subentry
    WITH ATTRIBUTES { commonName }
    ID                    id-nf-subentryNameForm }
```

Aucune autre forme de nom ne sera utilisée pour les sous-entrées.

13.2.3 Attribut opérationnel de spécification de sous-arbre

L'attribut opérationnel **subtreeSpecification**, dont la sémantique a été définie à l'article 10, est défini comme suit:

```
subtreeSpecification ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX              SubtreeSpecification
    SINGLE VALUE             TRUE
    USAGE                     directoryOperation
    ID                        id-oa-subtreeSpecification }
```

Cet attribut est présent dans toutes les sous-entrées.

13.3 Schéma de système prenant en charge le modèle administratif

Le modèle administratif défini à l'article 10 nécessite que les entrées administratives contiennent l'attribut **administrativeRole** pour indiquer que la zone administrative associée est concernée par un ou plusieurs rôles administratifs.

L'attribut opérationnel **administrativeRole** est spécifié comme suit:

```
administrativeRole ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX              OBJECT-CLASS.&id
    EQUALITY MATCHING RULE   objectIdentifierMatch
    USAGE                     directoryOperation
    ID                        id-oa-administrativeRole }
```

Les valeurs de cet attribut définies par la présente norme sont les suivantes:

id-ar-autonomousArea
 id-ar-accessControlSpecificArea
 id-ar-accessControlInnerArea
 id-ar-subschemaAdminSpecificArea
 id-ar-collectiveAttributeSpecificArea
 id-ar-collectiveAttributeInnerArea

La sémantique de ces valeurs est définie à l'article 11.

L'attribut opérationnel **administrativeRole** est également utilisé pour réglementer les sous-entrées autorisées à être des subordonnées d'une entrée administrative. Une sous-entrée qui n'appartient pas à une classe autorisée par l'attribut **administrativeRole** ne peut être subordonnée à une entrée administrative.

13.4 Schéma de système prenant en charge les spécifications générales administratives et opérationnelles

13.4.1 Horodatages

L'attribut **createTimeStamp** indique la date et l'heure de création d'une entrée:

```
createTimestamp ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX                               GeneralizedTime
        -- Conformément au 34.3 b) ou c) de la Rec. X.208 du CCITT / ISO/CEI 8824-1
    EQUALITY MATCHING RULE   generalizedTimeMatch
    ORDERING MATCHING RULE   generalizedTimeOrderingMatch
    SINGLE VALUE              TRUE
    NO USER MODIFICATION     TRUE
    USAGE                      directoryOperation
    ID                         id-oa-createTimestamp }
```

L'attribut **modifyTimeStamp** indique la date et l'heure de dernière modification d'une entrée:

```
modifyTimestamp ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX                               GeneralizedTime
        -- Conformément au 34.3 b) ou c) de la Rec. X.208 du CCITT / ISO/CEI 8824-1
    EQUALITY MATCHING RULE   generalizedTimeMatch
    ORDERING MATCHING RULE   generalizedTimeOrderingMatch
    SINGLE VALUE              TRUE
    NO USER MODIFICATION     TRUE
    USAGE                      directoryOperation
    ID                         id-oa-modifyTimestamp }
```

Les règles d'équivalence **generalizedTimeMatch** et **generalizedTimeOrderingMatch** sont définies dans la Rec. UIT-T X.521 | ISO/CEI 9594-6.

13.4.2 Attributs opérationnels modificateurs d'entrées

L'attribut opérationnel **creatorsName** indique le nom distinctif de l'utilisateur de l'Annuaire qui a créé une entrée:

```
creatorsName ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX                               DistinguishedName
    EQUALITY MATCHING RULE   distinguishedNameMatch
    SINGLE VALUE              TRUE
    NO USER MODIFICATION     TRUE
    USAGE                      directoryOperation
    ID                         id-oa-creatorsName }
```

Un attribut opérationnel **modifiersName** indique le nom distinctif de l'utilisateur de l'Annuaire qui a effectué la dernière modification de l'entrée:

```
modifiersName ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX                               DistinguishedName
    EQUALITY MATCHING RULE   distinguishedNameMatch
    SINGLE VALUE              TRUE
    NO USER MODIFICATION     TRUE
    USAGE                      directoryOperation
    ID                         id-oa-modifiersName }
```

13.5 Schéma de système assurant le contrôle d'accès

13.5.1 Sous-entrées de contrôle d'accès

Si une sous-entrée contient une information prescriptive de contrôle d'accès, son attribut **objectClass** contiendra alors la valeur **accessControlSubentry**:

```
accessControlSubentry OBJECT-CLASS ::= {
    KIND          auxiliary
    ID            id-sc-accessControlSubentry }
```

Une sous-entrée de cette classe d'objets contiendra précisément un attribut ACI prescriptif dont le type doit être homogène avec la valeur de l'attribut **id-sc-accessControlScheme** du point spécifique correspondant de contrôle d'accès.

13.6 Schéma du système prenant en charge le modèle d'attributs collectifs

Les sous-entrées de zone administrative spécifiques à des attributs collectifs ou internes, sont définies comme suit:

```
collectiveAttributeSubentry OBJECT-CLASS ::= {
    KIND          auxiliary
    ID            id-sc-collectiveAttributeSubentry }
```

Une sous-entrée de cette classe d'objets contiendra au moins un attribut collectif.

Les attributs collectifs contenus dans une sous-entrée de cette classe d'objets sont conceptuellement disponibles pour interrogation et filtrage, à chaque entrée située dans le champ de visibilité de l'attribut **subtreeSpecification** de la sous-entrée, mais sont administrés via la sous-entrée.

L'attribut opérationnel **collectiveExclusions** permet d'exclure d'une entrée des attributs collectifs particuliers:

```
collectiveExclusions ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX          OBJECT IDENTIFIER
    EQUALITY MATCHING RULE objectIdentifierMatch
    USAGE                directoryOperation
    ID                   id-oa-collectiveExclusions }
```

Cet attribut est optionnel pour chaque entrée.

La valeur d'identificateur d'objet (**OBJECT IDENTIFIER**) **id-oa-excludeAllcollectiveAttributes** peut être utilisée, mais sa présence en tant que valeur de l'attribut **collectiveExclusions** signifie l'exclusion de tous les attributs collectifs d'une entrée.

13.7 Maintenance du schéma de système

Il incombe à l'agent DSA de maintenir la cohérence des sous-entrées et des attributs opérationnels avec le schéma du système. Aucune incohérence ne doit apparaître entre les différents aspects du schéma de système, et entre le schéma de système et les sous-entrées et attributs opérationnels.

L'Annuaire exécute les procédures d'ajout et de modification chaque fois qu'une nouvelle sous-entrée est ajoutée à l'arbre DIT ou qu'une sous-entrée existante est modifiée. L'Annuaire doit déterminer si l'opération proposée peut violer le schéma de système; si tel est le cas, la modification est annulée sur échec.

L'Annuaire s'assure en particulier de la cohérence des sous-entrées ajoutées à l'arbre DIT avec l'attribut **administrativeRole** et des attributs de la sous-entrée avec les valeurs de l'attribut **objectClass** de la sous-entrée.

La valeur de l'attribut **administrativeRole** peut être modifiée pour permettre la subordination de classes de sous-entrées à l'entrée administrative qui n'est pas encore présente. La valeur de l'attribut **administrativeRole** ne subira pas de modification qui puisse rendre incohérentes des sous-entrées existantes.

L'Annuaire s'assurera également que les valeurs des attributs opérationnels sont correctes lorsque celles-ci sont fournies par l'Annuaire.

14 Administration du schéma de l'Annuaire

14.1 Vue d'ensemble

L'administration d'ensemble du schéma d'Annuaire du DIT global est réalisée par l'intermédiaire de l'administration indépendante des sous-schémas des zones administratives autonomes des domaines du DIT qui constituent le DIT global.

La coordination de l'administration du schéma d'Annuaire aux frontières entre domaines du DIT fait l'objet d'accords bilatéraux entre DMO et n'entre pas dans le cadre de la présente Spécification d'Annuaire.

Les capacités administratives du sous-schéma définies dans cette section à des fins de gestion d'un domaine du DIT comprennent:

- 1) la création, suppression et modification des sous-entrées du sous-schéma;
- 2) la prise en charge du mécanisme de publication, pour permettre à un agent DSA d'inclure une information de schéma dans les échanges de protocoles de liaison opérationnels et à un DUA de retrouver des informations de sous-schéma via le DAP;
- 3) la réglementation du sous-schéma visant à garantir que toutes les opérations de modification sont effectuées conformément à la spécification de sous-schéma applicable.

14.2 Objets politiques

Un objet politique du sous-schéma peut être un des suivants:

- une zone administrative du sous-schéma;
- une entrée d'objet ou pseudonyme à l'intérieur d'une zone administrative du sous-schéma;
- un attribut utilisateur d'une telle entrée d'objet ou pseudonyme.

Une zone administrative autonome peut être conçue comme une zone administrative propre à un sous-schéma afin d'administrer le sous-schéma. Ceci sera indiqué par la présence de la valeur **id-*oa-subschemaAdminSpecificArea*** dans l'attribut **administrativeRole** de l'entrée administrative associée (en plus de la présence de la valeur **id-*oa-autonomousArea*** et éventuellement d'autres valeurs).

Une telle zone administrative autonome peut être partitionnée afin de mettre en œuvre et de gérer le sous-schéma des compartiments spécifiques. Dans ce cas, les entrées administratives de chacune des zones administratives spécifiques de sous-schéma sont indiquées par la présence de la valeur **id-*oa-subschemaAdminSpecificArea*** dans l'attribut **administrativeRole** de ces entrées.

14.3 Paramètres politiques

Les paramètres politiques du sous-schéma sont utilisés pour exprimer les politiques de l'autorité administrative du sous-schéma. Ces paramètres, ainsi que les attributs opérationnels utilisés pour les représenter, sont:

- un paramètre *structure du DIT*: utilisé pour définir la structure de la zone administrative du sous-schéma et pour stocker des informations sur les règles structurelles de l'arbre DIT périmées, mais que certaines entrées peuvent avoir identifiées comme régissant cette zone. Ce paramètre est représenté par les attributs opérationnels **dITStructureRules** et **nameForms**;
- un paramètre *contenu du DIT*: utilisé pour définir le type de contenu des entrées d'objet et pseudonyme contenues dans la zone administrative du sous-schéma et pour stocker des informations sur les règles de contenu du DIT périmées que l'Annuaire peut avoir utilisées pour déterminer le contenu de certaines entrées. Ce paramètre est représenté par les attributs opérationnels **dITContentRules**, **objectClasses**, et **attributeTypes**;
- un paramètre *capacité de correspondance*: utilisé pour définir les capacités de correspondance assurées par les règles de correspondance, telles qu'elles sont appliquées au type d'attribut défini dans une zone administrative du sous-schéma. Ce paramètre est représenté par les attributs opérationnels **matchingRules** et **matchingRuleUse**.

Une sous-entrée simple du sous-schéma est utilisée par l'autorité en charge du sous-schéma pour administrer ce sous-schéma dans cette zone administrative. A cet effet, la sous-entrée du sous-schéma contient les attributs opérationnels représentant les paramètres politiques utilisés pour exprimer les politiques du sous-schéma.

La sous-entrée du sous-schéma est spécifiée comme suit:

```

subschema OBJECT-CLASS ::= {
    KIND                auxiliary
    MAY CONTAIN {
        dITStructureRules |
        nameForms |
        dITContentRules |
        objectClasses |
        attributeTypes |
        matchingRules |
        matchingRuleUse }
    ID                  id-sc-subschema }

```

Les attributs opérationnels d'une entrée du sous-schéma sont définis au 14.7.

14.4 Procédures politiques

Deux procédures politiques sont associées à l'administration du sous-schéma:

- une procédure de modification du sous-schéma;
- une procédure de modification d'entrée.

14.5 Procédures de modification du sous-schéma

Une autorité de sous-schéma peut gérer un sous-schéma de manière dynamique, y compris en apportant des modifications restrictives au sous-schéma. Ceci peut être réalisé en modifiant les valeurs des attributs opérationnels du sous-schéma, en utilisant les opérations de modification d'Annuaire, et en changeant effectivement le sous-schéma en vigueur dans la zone administrative du sous-schéma.

L'information du schéma à laquelle il est fait référence doit être décrite dans l'attribut approprié de la sous-entrée du sous-schéma, avant que l'autorité en charge du sous-schéma n'étende les règles de structure ou de contenu du DIT par l'ajout d'une nouvelle règle ou par l'ajout d'une classe d'objets auxiliaire ou d'un attribut obligatoire ou optionnel à une règle existante. Les formes de nom, classes d'objets, types d'attribut et règles de correspondance auxquels il est fait référence (directement ou indirectement) par une règle **dITStructureRule**, **dITContentRule** ou par un attribut de **matchingRuleUse** ne seront pas supprimés de la sous-entrée du sous-schéma.

Les définitions d'objets informationnels tels que les classes d'objets, types d'attribut, règles de correspondance et formes de nom, qui ont été enregistrés (c'est-à-dire auxquels un nom d'identificateur de type d'objet a été affecté), sont statiques et ne peuvent pas être modifiées. Les modifications de la sémantique de ces objets informationnels nécessitent l'affectation de nouveaux identificateurs d'objets.

Les règles de structure DIT et de contenu DIT peuvent être actives ou obsolètes. Seules les règles actives sont utilisées pour régir l'arbre DIT. L'identification et la conservation des règles obsolètes sont une facilité administrative permettant de localiser (et éventuellement de corriger) les entrées ajoutées conformément à des règles anciennes modifiées depuis.

Ce mécanisme obsolète sera utilisé lorsque des changements restrictifs auront été apportés aux règles de structure ou de contenu DIT, entraînant l'apparition d'incohérences dans la base DIB; autrement, les règles actives appropriées pourront être directement modifiées. L'Annuaire permet la suppression de règles obsolètes à tout moment.

NOTE – Le mécanisme obsolète fourni dans les attributs opérationnels du sous-schéma garantit que toutes les entrées d'un schéma périmé peuvent être identifiées et réparées avant la suppression de l'attribut opérationnel du sous-schéma périmé.

Il appartient à l'autorité administrative en charge du sous-schéma de préserver la cohérence des entrées avec le sous-schéma actif, au moyen du service abstrait d'Annuaire ou par un autre moyen local. Les opérations correspondantes sont effectuées à la convenance de l'autorité administrative en charge du sous-schéma. On ne définit pas quand doit être effectué un ajustement des entrées non conformes. Toutefois, la suppression des règles obsolètes avant localisation et correction des entrées incohérentes rendra cette tâche plus difficile.

14.6 Procédures de modification et d'ajout d'entrées

L'Annuaire exécute des procédures d'ajout et de modification d'entrées lors de l'ajout d'une nouvelle entrée au DIT ou de la modification d'une entrée existante. L'Annuaire doit vérifier si l'opération proposée ne transgresse pas une politique du sous-schéma.

En particulier, l'Annuaire vérifiera que les entrées ajoutées au DIT sont conformes aux règles de structure et de contenu en vigueur appropriées du DIT.

L'Annuaire permettra la consultation des entrées qui ne sont pas cohérentes avec ses règles actives.

Lorsque cela est nécessaire, l'Annuaire applique les règles en vigueur pour modifier la DIB. Si une entrée est non conforme à sa règle en vigueur, une demande de modification de cette entrée sera autorisée si elle corrige une incohérence existante ou si elle n'introduit pas de nouvelle incohérence. Une demande introduisant une nouvelle incohérence sera annulée sur échec.

Pour toute entrée valide dans une zone administrative du sous-schéma valide, la chaîne de hyperclasses de la classe d'objets structurelle peut comporter seulement une classe d'objets la plus subordonnée. Lorsqu'une entrée est ajoutée au DIT, l'Annuaire détermine cette classe d'objets structurelle la plus subordonnée à partir des valeurs de l'attribut **objectClass** fournies et associées de façon permanente à l'entrée via l'attribut **structuralObjectClass** de l'entrée.

Lorsqu'une entrée est créée, les valeurs de l'attribut **objectClass** seront fournies de façon que le contenu de l'entrée soit cohérent avec la règle de contenu de l'arbre DIT qui gouverne cette entrée. Plus particulièrement, lorsqu'une valeur de l'attribut **objectClass** identifie une classe d'objets particulière ayant une hyperclasse autre que la classe sommet **top**, les valeurs pour toutes ces hyperclasses devront alors être fournies, autrement, l'opération d'Annuaire visant à créer l'entrée sera annulée sur échec.

Les utilisateurs de l'Annuaire peuvent ultérieurement ajouter ou supprimer des valeurs de l'attribut **objectClass** pour les classes d'objets auxiliaires d'une entrée. Le contenu d'une entrée gardera sa cohérence avec la règle de contenu DIT régissant l'entrée après un changement des valeurs de l'attribut **objectClass**. Lorsque en particulier une valeur de l'attribut **objectClass** identifiant une classe d'objets particulière ayant des hyperclasses autres que la classe **top** est ajoutée ou supprimée, les valeurs de toutes ces hyperclasses doivent alors être également ajoutées ou supprimées, sauf lorsque de telles hyperclasses apparaissent également dans les chaînes de subordination associées à d'autres valeurs qui n'ont pas été ajoutées ou supprimées.

14.7 Attributs politiques du sous-schéma

Les paragraphes suivants spécifient les attributs opérationnels et politiques du sous-schéma. Ces attributs:

- figurent dans la sous-entrée du sous-schéma. Les valeurs de ces attributs sont gérées par l'intermédiaire des opérations de modification de l'Annuaire en utilisant le nom distinctif de la sous-entrée du sous-schéma;
- sont disponibles pour interrogation dans toutes les entrées régies par le sous-schéma.

Le type ASN.1 paramétré **DirectoryString {ub-schema}** utilisé dans les définitions suivantes est défini dans la Rec. UIT-T X.520 | ISO/CEI 9594-6.

Les règles d'équivalence **IntegerFirstComponentMatch** et **objectIdentifierFirstComponentMatch** sont également définies dans la Rec. UIT-T X.520 | ISO/CEI 9594-6.

A des fins de gestion, il est permis d'utiliser optionnellement un certain nombre de composantes **name** lisibles par l'homme ainsi qu'une composante **description** comme composantes d'un certain nombre d'attributs opérationnels de politique de sous-schéma définis dans les paragraphes suivants.

Un certain nombre d'attributs opérationnels de politique de sous-schéma définis dans les paragraphes suivants contiennent une composante **obsolete**. Cette composante est utilisée pour indiquer si la définition est active ou obsolète dans la zone administrative de sous-schéma.

14.7.1 Attribut opérationnel de règles structurelles de l'arbre DIT

L'attribut opérationnel **dITStructureRules** définit les règles de structure de l'arbre DIT en vigueur dans un sous-schéma:

```

dITStructureRules ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX                               DITStructureRuleDescription
    EQUALITY MATCHING RULE                    integerFirstComponentMatch
    USAGE                                     directoryOperation
    ID                                        id-soa-dITStructureRule }

DITStructureRuleDescription ::= SEQUENCE {
    COMPONENTS OF
    name
    description
    obsolete
    DITStructureRule,
    [1] SET OF DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
    DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
    BOOLEAN DEFAULT FALSE }
    
```

L'attribut opérationnel **dITStructureRules** est multivalué; chaque valeur définit une règle structurelle de l'arbre DIT.

Les composants de **dITStructureRule** ont la même sémantique que la définition ASN.1 correspondante du 12.6.6.

14.7.2 Attribut opérationnel de règles de contenu du DIT (**dITContentRules**)

L'attribut opérationnel **dITContentRules** définit les règles de contenu du DIT en vigueur dans un sous-schéma. Chaque valeur de l'attribut opérationnel est étiquetée par l'identificateur d'objet de la classe d'objets structurelle à laquelle il s'applique:

```
dITContentRules ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX
    EQUALITY MATCHING RULE
    USAGE
    ID
    DITContentRuleDescription
    objectIdentifierFirstComponentMatch
    directoryOperation
    id-soa-dITContentRules }
```

```
DITContentRuleDescription ::= SEQUENCE {
    COMPONENTS OF
    name [4]
    description
    obsolete
    DITContentRule,
    SET OF DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
    DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
    BOOLEAN DEFAULT FALSE }
```

L'attribut opérationnel **dITContentRules** est multivalué; chaque valeur définit une règle de contenu du DIT.

Les composants de **dITContentRules** ont la même sémantique que la définition ASN.1 correspondante du 12.7.2.

14.7.3 Attribut opérationnel de règles de correspondance

L'attribut opérationnel **matchingRules** spécifie les règles de correspondance utilisées dans un sous-schéma:

```
matchingRules ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX
    EQUALITY MATCHING RULE
    USAGE
    ID
    MatchingRuleDescription
    objectIdentifierFirstComponentMatch
    directoryOperation
    id-soa-matchingRules }
```

```
MatchingRuleDescription ::= SEQUENCE {
    identifiant
    name
    description
    obsolete
    information [0]
    MATCHING-RULE.&id,
    SET OF DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
    DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
    BOOLEAN DEFAULT FALSE,
    DirectoryString { ub-schema } }
    -- décrit la syntaxe ASN.1
```

Le composant **identifiant** d'une valeur de l'attribut **matchingRules** est l'identificateur d'objet identifiant la règle de correspondance.

La composante **information** contient la définition ASN.1 des syntaxes d'attribut auxquelles la règle de correspondance s'applique, ainsi qu'une description en langage naturel des algorithmes associés à la règle.

L'attribut opérationnel **matchingRules** est multivalué; chaque valeur décrit une règle de correspondance.

14.7.4 Attribut opérationnel types d'attribut (**attributeTypes**)

L'attribut opérationnel **attributeTypes** spécifie les types d'attributs utilisés dans un sous-schéma:

```
attributeTypes ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX
    EQUALITY MATCHING RULE
    USAGE
    ID
    AttributeTypeDescription
    objectIdentifierFirstComponentMatch
    directoryOperation
    id-soa-attributeTypes }
```

```
AttributeTypeDescription ::= SEQUENCE {
    identifiant
    name
    description
    obsolete
    information [0]
    ATTRIBUTE.&id,
    SET OF DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
    DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
    BOOLEAN DEFAULT FALSE,
    AttributeTypeInfo }
```

Le composant **identifiant** d'une valeur de l'attribut **attributeTypes** est l'identificateur d'objet identifiant le type d'attribut.

L'attribut opérationnel **attributeTypes** est multivalué; chaque valeur décrit un type d'attribut:

```

AttributeTypeInfo ::= SEQUENCE {
  derivation          [0]    ATTRIBUTE.&id OPTIONAL,
  equalityMatch       [1]    MATCHING-RULE.&id OPTIONAL,
  orderingMatch       [2]    MATCHING-RULE.&id OPTIONAL,
  substringsMatch    [3]    MATCHING-RULE.&id OPTIONAL,
  attributeSyntax     [4]    DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
  multi-valued        [5]    BOOLEAN DEFAULT TRUE,
  collective          [6]    BOOLEAN DEFAULT FALSE,
  userModifiable     [7]    BOOLEAN DEFAULT TRUE,
  application         AttributeUsage OPTIONAL }
    
```

Les composants **derivation**, **equalityMatch**, **attributeSyntax**, **multi-valued**, **collective** et **application** ont la même sémantique que les éléments de notation équivalents introduits par la classe d'objets informationnels correspondante.

NOTE – Le type de données de la référence du type est identifié par une chaîne de texte. L'identification du type de données sous forme lisible par la machine est pour étude ultérieure.

14.7.5 Attribut opérationnel classes d'objets (objectClasses)

L'attribut opérationnel **objectClasses** spécifie les classes d'objets utilisées dans un sous-schéma:

```

objectClasses ATTRIBUTE ::= {
  WITH SYNTAX          ObjectClassDescription
  EQUALITY MATCHING RULE objectIdentifierFirstComponentMatch
  USAGE                directoryOperation
  ID                   id-soa-objectClasses }
    
```

```

ObjectClassDescription ::= SEQUENCE {
  identifier          OBJECT-CLASS.&id,
  name                SET OF DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
  description         DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
  obsolete            BOOLEAN DEFAULT FALSE,
  information         [0] ObjectClassInformation }
    
```

Le composant **identifier** d'une valeur de l'attribut **objectClasses** est l'identificateur d'objet identifiant la classe d'objets.

L'attribut opérationnel **objectClasses** est multivalué; chaque valeur décrit une classe d'objets:

```

ObjectClassInformation ::= SEQUENCE {
  subclassOf         SET OF OBJECT-CLASS.&id OPTIONAL,
  kind               ObjectClassKind DEFAULT structural,
  mandatoriales      [3] SET OF ATTRIBUTE.&id OPTIONAL,
  optionales         [4] SET OF ATTRIBUTE.&id OPTIONAL }
    
```

Les composantes **subclassOf**, **kind**, **mandatoriales** et **optionales** ont la même sémantique que les éléments de notation correspondants introduits par la classe d'objets informationnels correspondante.

14.7.6 Attribut opérationnel de formes de nom (nameForms)

L'attribut opérationnel **nameForms** spécifie les formes de nom utilisées dans un sous-schéma:

```

nameForms ATTRIBUTE ::= {
  WITH SYNTAX          NameFormDescription
  EQUALITY MATCHING RULE objectIdentifierFirstComponentMatch
  USAGE                directoryOperation
  ID                   id-soa-nameForms }
    
```

```

NameFormDescription ::= SEQUENCE {
  identifier          NAME-FORM.&id,
  name                SET OF DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
  description         DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
  obsolete            BOOLEAN DEFAULT FALSE,
  information         [0] NameFormInformation }
    
```

Le composant **identifier** d'une valeur de l'attribut **nameForms** est l'identificateur d'objet identifiant la classe d'objets.

L'attribut opérationnel **nameForms** est multivalué; chaque valeur décrit une forme de nom:

```
NameFormInformation ::= SEQUENCE {
    subordinate          OBJECT-CLASS.&id,
    namingMandatory     SET OF ATTRIBUTE.&id,
    namingOptionals     SET OF ATTRIBUTE.&id OPTIONAL }
```

Les composants **subordinate**, **mandatoryNamingAttributes** et **optionalNamingAttributes** ont la même sémantique que les éléments de notation correspondants introduits par la classe d'objets informationnels correspondante.

14.7.7 Attribut opérationnel d'utilisation de la règle de correspondance (matchingRuleUse)

L'attribut opérationnel **matchingRuleUse** est utilisé pour indiquer les types d'attribut auxquels une règle de correspondance s'applique dans un sous-schéma:

```
matchingRuleUse ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX          MatchingRuleUseDescription
    EQUALITY MATCHING RULE objectIdentifierFirstComponentMatch
    USAGE                directoryOperation
    ID                   id-soa-matchingRuleUse }
```

```
MatchingRuleUseDescription ::= SEQUENCE {
    identifier           MATCHING-RULE.&id,
    name                SET OF DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
    description         DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
    obsolete            BOOLEAN DEFAULT FALSE,
    information [0]     SET OF ATTRIBUTE.&id }
```

Le composant **identifiant** d'une valeur de l'attribut **matchingRulesUse** est l'identificateur d'objet identifiant la règle de correspondance.

Le composant **information** d'une valeur identifie l'ensemble de types d'attribut auxquels les règles de correspondance s'appliquent.

14.7.8 Attribut opérationnel de classe d'objets structurelle (structuralObjectClass)

Chaque entrée du DIT a un attribut opérationnel **structuralObjectClass** qui indique la classe d'objets structurelle de l'entrée:

```
structuralObjectClass ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX          OBJECT IDENTIFIER
    EQUALITY MATCHING RULE objectIdentifierMatch
    SINGLE VALUE        TRUE
    NO USER MODIFICATION TRUE
    USAGE                directoryOperation
    ID                   id-soa-structuralObjectClass }
```

14.7.9 Attribut opérationnel règle de structure en vigueur (governingStructureRule)

Chaque entrée du DIT a un attribut opérationnel **governingStructureRule** qui indique la règle de structure régissant cette entrée:

```
governingStructureRule ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX          INTEGER
    EQUALITY MATCHING RULE integerMatch
    SINGLE VALUE        TRUE
    NO USER MODIFICATION TRUE
    USAGE                directoryOperation
    ID                   id-soa-governingStructureRule }
```

SECTION 7 – SÉCURITÉ

15 Modèle de sécurité

15.1 Définitions

La présente Spécification d'Annuaire utilise les termes suivants, définis dans la Rec. X.200 du CCITT | ISO/CEI 7498-2:

- contrôle d'accès;
- authentification;
- politique de sécurité.

Les termes suivants sont définis dans la présente Spécification d'Annuaire:

schéma de contrôle d'accès: Moyens d'accès aux informations de l'Annuaire et par lesquels il est possible de contrôler les droits d'accès eux-mêmes.

item protégé: Élément d'information d'Annuaire dont l'accès peut être contrôlé séparément. Les items protégés de l'Annuaire sont les entrées, les attributs, les valeurs d'attribut et les noms.

15.2 Politiques de sécurité

L'Annuaire existe dans un environnement où diverses autorités administratives contrôlent l'accès à leur partie de la DIB. Cet accès est généralement conforme à une certaine politique de sécurité contrôlée par une administration (voir la Rec. UIT-T X.509 | ISO/CEI 9594-8).

Deux aspects ou composants de la politique de sécurité qui affecte l'accès à l'Annuaire, sont les procédures d'authentification et le schéma de contrôle d'accès.

NOTE – L'article 16 définit deux schémas de contrôle d'accès appelés contrôle d'accès de base et contrôle d'accès simplifié. Ces schémas peuvent être utilisés conjointement avec les contrôles administratifs locaux; toutefois, comme la politique administrative locale n'a pas de représentation normalisée, elle ne peut être communiquée dans une information miroir.

15.2.1 Procédures et mécanismes d'authentification

Les procédures et mécanismes d'authentification dans le contexte de l'Annuaire incluent les méthodes nécessaires à vérifier et propager lorsque cela est nécessaire:

- l'identité des utilisateurs des DSA et de l'Annuaire;
- l'identité de l'origine des informations reçues à un point d'accès.

NOTE 1 – L'autorité administrative peut stipuler pour l'authentification des utilisateurs administratifs, des dispositions différentes de celles de l'authentification des utilisateurs non administratifs.

Des procédures d'authentification d'utilisation générale sont définies dans la Rec. UIT-T X.509 | ISO/CEI 9594-8 et peuvent être utilisées en conjonction avec les schémas de contrôle d'accès définis ici pour appliquer la politique de sécurité.

NOTE 2 – Les éditions ultérieures des Spécifications d'Annuaire pourront définir d'autres schémas de contrôle d'accès.

NOTE 3 – Une politique administrative locale, pouvant stipuler que l'authentification a lieu dans certains autres DSA (par exemple, des DSA situés dans d'autres DMD) est déconseillée.

En général, il doit exister une fonction de correspondance entre l'identité authentifiée (par exemple, l'identité d'un utilisateur authentifiée par un échange d'authentification) et l'identité de contrôle d'accès (par exemple le nom distinctif d'une entrée, ainsi qu'un identificateur optionnel unique, représentant l'utilisateur). Cette correspondance n'entre pas dans le cadre de la présente Spécification d'Annuaire. Toutefois, une politique de sécurité particulière peut établir que l'identité authentifiée et l'identité de contrôle d'accès sont les mêmes.

15.2.2 Schéma de contrôle d'accès

La définition d'un schéma de contrôle d'accès dans le contexte de l'Annuaire inclut des méthodes pour:

- spécifier les informations de contrôle d'accès;
- appliquer les droits d'accès définis par ces informations de contrôle d'accès;
- gérer les informations de contrôle d'accès.

L'application des droits d'accès concerne le contrôle d'accès:

- aux informations d'Annuaire relatives aux noms;
- aux informations utilisateur de l'Annuaire;
- aux informations opérationnelles de l'Annuaire, comprenant les informations de contrôle d'accès.

Les autorités administratives peuvent se servir de tout ou partie de n'importe quel schéma de contrôle d'accès normalisé pour mettre en œuvre leurs politiques de sécurité, ou peuvent définir librement leurs propres schémas, et ceci à leur entière discrétion.

Toutefois, des autorités administratives peuvent stipuler des clauses séparées concernant la protection de certaines ou de l'ensemble des informations opérationnelles de l'Annuaire. Les autorités administratives ne sont pas obligées de fournir aux utilisateurs ordinaires les moyens de détecter l'existence de dispositions de protection des informations opérationnelles.

NOTE 1 – La politique administrative peut accorder ou refuser toute forme d'accès à des attributs particuliers (par exemple attributs opérationnels), indépendamment des contrôles d'accès qui peuvent s'appliquer par ailleurs.

L'Annuaire fournit un moyen d'identification du schéma de contrôle d'accès en vigueur dans une partie donnée de la DIB, par l'utilisation de l'attribut opérationnel **accessControlScheme**. La portée d'un tel schéma est définie par une zone spécifique de contrôle d'accès (ACSA), qui est une zone administrative spécifique sous la responsabilité de l'autorité en charge de la sécurité correspondante. Cet attribut est placé dans l'entrée administrative du point administratif correspondant. Seules les entrées administratives pour les points spécifiques de contrôle d'accès peuvent contenir un attribut **accessControlScheme**.

NOTE 2 – Si cet attribut opérationnel fait défaut pour l'accès à une entrée donnée, l'Annuaire doit se comporter comme un DSA de l'édition 1988 (c'est-à-dire que la détermination d'un mécanisme de contrôle d'accès et de ses effets sur les résultats et erreurs des opérations, relève d'initiatives locales).

```

accessControlScheme    ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX          OBJECT IDENTIFIER
    EQUALITY MATCHING RULE objectIdentifierMatch
    SINGLE VALUE         TRUE
    USAGE                directoryOperation
    ID                   id-aca-accessControlScheme }

```

Toute entrée ou sous-entrée d'une zone spécifique de contrôle d'accès (ACSA) ne peut contenir une information de contrôle d'accès (ACI) d'entrée que si une telle information ACI est autorisée et si elle est cohérente avec la valeur de l'attribut **accessControlScheme** de la zone ACSA correspondante.

16 Contrôle d'accès de base

16.1 Objet et domaine d'application

Cet article définit un schéma spécifique de contrôle d'accès à l'Annuaire (éventuellement parmi plusieurs). Le schéma de contrôle d'accès défini ici est identifié en donnant à l'attribut opérationnel **accessControlScheme** la valeur **basic-access-control**. Le paragraphe 15.2.2 indique les entrées qui contiennent l'attribut opérationnel **accessControlScheme**.

NOTE – Le paragraphe 16.9 définit un autre schéma de contrôle d'accès connu sous le nom de contrôle d'accès simplifié. Il est défini comme un sous-ensemble du schéma de contrôle d'accès de base. Lorsque le contrôle d'accès simplifié est utilisé, l'attribut opérationnel **accessControlScheme** prendra la valeur **simplified-access-control**.

Le schéma défini ici concerne uniquement la fourniture des moyens de contrôle de l'accès aux informations de l'Annuaire contenues dans la DIB (pouvant inclure les informations de structure du DIT et de contrôle d'accès). Il ne concerne pas le contrôle d'accès à des fins de communication avec une entité d'application de DSA. Le contrôle d'accès à des informations signifie la protection contre la détection, la divulgation ou la modification non autorisées de ces informations.

16.2 Modèle de contrôle d'accès de base

Le modèle de contrôle d'accès de base de l'Annuaire définit, pour chaque opération d'Annuaire, un ou plusieurs points, auxquels sont prises des décisions de contrôle d'accès. Chaque décision de contrôle d'accès comprend:

- l'élément d'information d'Annuaire accédé, appelé *item protégé*;
- l'utilisateur demandant l'opération, appelé le *demandeur*;

- un droit particulier nécessaire à accomplir une partie de l'opération, appelé la *permission*;
- un ou plusieurs attributs opérationnels qui contiennent collectivement la politique de sécurité régissant l'accès à cet élément, appelés *items ACI*.

Ainsi, le modèle de contrôle d'accès de base définit:

- les items protégés;
- les classes d'utilisateurs;
- les catégories de permission requises pour effectuer chaque opération d'Annuaire;
- le domaine d'application et la syntaxe des items ACI;
- l'algorithme de base, appelé fonction de décision de contrôle d'accès (ACDF), utilisé pour déterminer si un demandeur particulier a une permission particulière, en vertu d'items ACI applicables.

16.2.1 Items protégés

Un item protégé est un élément d'information d'Annuaire dont l'accès peut être contrôlé séparément. Les items protégés de l'Annuaire sont les entrées, attributs, valeurs d'attribut et noms. Pour faciliter la spécification des politiques de contrôle d'accès, le contrôle d'accès de base offre le moyen d'identifier les collections d'items liés entre eux (comme les attributs d'une entrée ou toutes les valeurs d'un attribut donné) et de spécifier à leur intention une protection commune.

16.2.2 Permissions de contrôle d'accès et champ d'application

L'accès est contrôlé en accordant ou en refusant des permissions. Les catégories de permissions sont décrites aux 16.2.3 et 16.2.4.

L'objet des contrôles d'accès peut être une entrée unique ou un ensemble d'entrées, en relation logique du fait qu'elles relèvent d'une sous-entrée d'un point administratif particulier.

Les catégories de permissions sont en général indépendantes. Comme toutes les entrées de l'Annuaire ont une position relative dans le DIT, l'accès aux informations utilisateur et opérationnelles implique toujours une forme d'accès à des informations relatives au DIT. Il existe ainsi deux grandes formes de décision de contrôle d'accès associées à une opération abstraite: l'accès aux entrées comme objets nommés (appelé *accès d'entrée*); et l'accès à des attributs contenant des informations utilisateur et opérationnelles (appelé *accès d'attribut*). Pour beaucoup d'opérations de l'Annuaire, les deux formes de permissions sont requises. En outre, des permissions séparées contrôlent, le cas échéant, le nom ou le type d'erreur renvoyés. Les catégories de permissions, formes d'accès et décisions de contrôle d'accès présentent plusieurs aspects importants, notamment:

- a) pour effectuer des opérations d'Annuaire sur des entrées entières (par exemple lire une entrée ou ajouter une entrée), il est en général nécessaire qu'une permission soit accordée pour les attributs et valeurs contenus dans cette entrée. A noter une exception pour les permissions de contrôle d'entrée de redénomination et de suppression: il n'est tenu compte dans aucun de ces cas des permissions relatives aux attributs ou valeurs d'attribut;
- b) pour effectuer des opérations d'Annuaire qui nécessitent l'accès à des attributs ou à des valeurs d'attribut, il est nécessaire d'avoir permission d'accès d'entrée à l'entrée ou aux entrées qui contiennent ces attributs ou valeurs;

NOTE 1 – La suppression d'une entrée ou d'un attribut ne requiert pas l'accès au contenu de cette entrée ou de cet attribut.

- c) la décision de permettre ou non l'accès d'entrée, strictement déterminée par la position de l'entrée dans le DIT, dans les termes de son nom distinctif, est indépendante de la façon dont l'Annuaire situe cette entrée;
- d) un principe de conception du contrôle d'accès de base est que cet accès ne peut être autorisé que lorsqu'une autorisation explicitement fournie figure dans les informations de contrôle d'accès (ACI) utilisées par l'Annuaire pour prendre la décision de contrôle d'accès. L'autorisation d'une forme d'accès (par exemple accès d'entrée) n'accorde jamais automatiquement ou implicitement l'autre forme (par exemple accès d'attribut). Pour une administration efficace des politiques de contrôle d'accès à l'Annuaire, il est donc en général nécessaire d'établir explicitement la politique pour ces deux formes d'accès;

NOTE 2 – Certaines combinaisons d'autorisation ou de refus sont illogiques, mais il appartient aux utilisateurs plutôt qu'à l'Annuaire de s'assurer que de telles combinaisons ne figurent pas.

NOTE 3 – Conformément aux principes de conception ci-dessus, l'accord ou le refus de permissions pour une valeur d'attribut ne contrôlent pas automatiquement l'accès à l'attribut concerné. Qui plus est, pour accéder à une ou plusieurs valeurs d'attribut lors d'une opération interrogation d'Annuaire, un utilisateur doit être autorisé à accéder au type d'attribut et à sa ou ses valeurs.

- e) la seule décision d'accès par défaut fournie dans le modèle est le refus d'accès en l'absence d'informations explicites de contrôle d'accès qui accordent l'accès;
- f) un refus spécifié dans des informations de contrôle d'accès supprime toujours une autorisation, toutes choses égales par ailleurs;
- g) un DSA particulier peut ne pas avoir les informations de contrôle d'accès régissant les données d'Annuaire dont il effectue une copie cache. Les administrateurs en charge de la sécurité doivent être conscients du fait qu'un DSA doté de la capacité de copie cache peut présenter un risque significatif en matière de sécurité pour les autres DSA, par le fait qu'il peut révéler des informations à des utilisateurs non autorisés;
- h) à des fins d'interrogation, les attributs collectifs qui sont associés avec une entrée sont protégés exactement comme s'ils étaient des éléments attributifs de l'entrée.

NOTE 4 – A des fins de modification, des attributs collectifs sont associés à la sous-entrée qui les détient, et non aux entrées relevant de la sous-entrée. Des contrôles d'accès relatifs à la modification ne s'appliquent donc pas aux attributs collectifs, sauf lorsqu'ils s'appliquent à l'attribut collectif et à ses valeurs dans la sous-entrée.

16.2.3 Catégories de permission d'accès d'entrée

Les catégories de permission utilisées pour contrôler l'accès d'entrée sont *Read*, *Browse*, *Add*, *Remove*, *Modify*, *Rename*, *DiscloseOnError*, *Export* et *Import* et *ReturnDN*. Leur utilisation est décrite plus en détail dans la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3. L'Annexe J offre une vue d'ensemble de leur signification dans des situations générales. Ce paragraphe présente ces catégories en indiquant succinctement la raison pour laquelle chacune d'entre elles est accordée. L'influence réelle d'une permission particulière sur des décisions de contrôle d'accès doit, toutefois, être comprise dans le contexte général de l'ACDF et des points de décision de contrôle d'accès de chaque opération abstraite.

- a) *Read* permet, si elle est accordée, l'accès de lecture pour les opérations d'Annuaire qui nomment spécifiquement une entrée (par opposition aux opérations de listage et de recherche) et assurent la visibilité des informations contenues dans l'entrée à laquelle elle s'applique.
- b) *Browse* permet, si elle est accordée, l'accès à des entrées à l'aide d'opérations d'Annuaire qui ne fournissent pas explicitement le nom de l'entrée.
- c) *Add* permet, si elle est accordée, la création d'une entrée dans le DIT, sous réserve de contrôle de tous les attributs et valeurs d'attribut à placer dans la nouvelle entrée lors de sa création.

NOTE 1 – Pour ajouter une entrée, la permission doit également être donnée d'ajouter au moins les attributs obligatoires et leurs valeurs.

NOTE 2 – Il n'existe pas de «permission d'ajouter des sous-entrées» spécifique. La permission d'ajouter une entrée est contrôlée à l'aide des attributs opérationnels **prescriptiveACI**, comme décrit au 16.3.

- d) *Remove* permet, si elle est accordée, de supprimer une entrée du DIT, quels que soient les contrôles sur les attributs et valeurs d'attribut dans cette entrée.
- e) *Modify* permet, si elle est accordée, de modifier les informations contenues dans une entrée.

NOTE 3 – Pour modifier les informations contenues dans une entrée, autres que les valeurs de l'attribut nom distinctif, des permissions relatives aux attributs et valeurs appropriés doivent également être octroyées.

- f) L'octroi de *Rename* est nécessaire pour renommer une entrée d'un nouveau RDN, en tenant compte des modifications résultantes apportées aux noms distinctifs des entrées subordonnées s'il y en a; si le nom du supérieur n'est pas modifié, la permission est suffisante.

NOTE 4 – Pour renommer une entrée, aucune permission préalable concernant ses attributs ou valeurs, y compris les attributs du RDN, n'est requise; ceci reste vrai même lorsque l'opération a pour effet l'ajout ou la suppression de nouvelles valeurs d'attribut en résultat de modifications du RDN.

- g) *DiscloseOnError* permet, si elle est accordée, de révéler le nom d'une entrée dans un résultat d'erreur (ou un résultat vide).
- h) *Export* permet, si elle est accordée, l'exportation d'une entrée et de ses sous-entrées (le cas échéant); c'est-à-dire de supprimer cette entrée et ses sous-entrées de son emplacement actuel et de les placer ailleurs, sous réserve de l'octroi, à destination, des permissions appropriées. Si le dernier RDN est modifié, *Rename* est également requis à l'emplacement initial.

NOTE 5 – Pour exporter une entrée ou ses sous-entrées, aucune permission préalable concernant les attributs ou valeurs contenus, y compris les attributs du RDN, n'est requise; ceci est vrai même lorsque l'opération entraîne l'ajout ou la suppression de valeurs d'attribut en résultat de modifications du RDN.

- i) *Import* permet, si elle est accordée, d'importer une entrée ainsi que ses sous-entrées s'il y en a; c'est-à-dire de la supprimer d'un emplacement et de la placer à l'emplacement auquel la permission s'applique (sous réserve de l'octroi des permissions appropriées au lieu source).

NOTE 6 – Pour importer une entrée ou ses sous-entrées, aucune permission préalable relative aux attributs ou valeurs contenus, y compris les attributs du RDN, n'est requise; ceci est vrai même lorsque l'opération entraîne l'ajout ou la suppression de valeurs d'attribut en résultat de modifications du RDN.

- j) *ReturnDN* permet, si elle est accordée, de révéler le nom distinctif de l'entrée dans un résultat d'opération.

16.2.4 Catégories de permission d'accès d'attribut et de valeur d'attribut

Les catégories de permission utilisées pour contrôler l'accès aux attributs et valeurs d'attribut sont *Compare*, *Read*, *FilterMatch*, *Add*, *Remove* et *DiscloseOnError*. Elles sont décrites plus en détail dans la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3. L'Annexe J offre une vue d'ensemble de leur signification dans des situations générales. Cet paragraphe présente ces catégories en indiquant succinctement l'objet de l'octroi de chacune d'elles. L'influence effective de l'octroi d'une permission particulière sur les décisions de contrôle d'accès doit, toutefois, être comprise dans le contexte complet de l'ACDF et des points de décision de contrôle d'accès de chaque opération abstraite.

- a) *Compare* permet, si elle est accordée, d'utiliser des attributs et valeurs dans une opération de correspondance.
- b) *Read* permet, si elle est accordée, le renvoi d'attributs et de valeurs comme informations d'une entrée, dans une opération d'accès de lecture ou de recherche.
- c) *FilterMatch* permet, si elle est accordée, l'application d'un filtre dans un critère de recherche.
- d) *Add* permet, si elle est accordée pour un attribut, l'ajout de cet attribut, à condition d'être capable d'ajouter toutes les valeurs d'attribut spécifiées. Si elle est accordée pour une valeur d'attribut, elle permet l'ajout d'une valeur à un attribut existant.
- e) *Remove* permet, si elle est accordée pour un attribut, la suppression d'un attribut complet avec toutes ses valeurs. Si elle est accordée pour une valeur d'attribut, elle permet la suppression de cette valeur d'attribut d'un attribut existant.
- f) *DiscloseOnError* permet, si elle est accordée pour un attribut, que la présence de cet attribut soit révélée par une erreur d'attribut ou de sécurité. Si elle est accordée pour une valeur d'attribut, elle permet que la présence de cette valeur d'attribut soit révélée par une erreur d'attribut ou de sécurité.

16.3 Zones administratives de contrôle d'accès

Le DIT est découpé en sous-arbres appelés zones administratives autonomes, dont chacune est sous l'autorité administrative d'une organisation de gestion de domaine (DMO) unique. Ces zones administratives autonomes peuvent être elles-mêmes découpées en sous-arbres appelés zones administratives spécifiques, concernant des aspects spécifiques de l'administration; l'ensemble d'une zone administrative autonome peut également constituer une zone administrative unique. Chaque zone administrative spécifique relève de la responsabilité de l'autorité administrative spécifique correspondante. Une zone administrative particulière peut être commune à plusieurs autorités administratives spécifiques.

16.3.1 Zones de contrôle d'accès et domaines de contrôle d'accès à l'Annuaire

Dans le cas du contrôle d'accès, l'autorité administrative spécifique est une autorité en charge de la sécurité et la zone administrative spécifique est appelée zone spécifique de contrôle d'accès (ACSA). La racine de l'ACSA est appelée point spécifique de contrôle d'accès. Chaque point spécifique de contrôle d'accès est représenté dans le DIT par une entrée administrative qui inclut **access-control-specific-area** comme valeur d'attribut opérationnel **administrativeRole**; elle comporte (éventuellement) une ou plusieurs sous-entrées qui contiennent des informations de contrôle d'accès. De même, chaque point intérieur de contrôle d'accès est représenté dans l'arbre DIT par une entrée administrative dont l'attribut opérationnel **administrativeRole** contient la valeur **access-control-inner-area**; ce point comporte aussi (éventuellement) une ou plusieurs sous-entrées contenant des informations de contrôle d'accès. Chacune de ces entrées administratives ayant une sous-entrée contenant des informations de contrôle d'accès (ACI) prescriptives a **basic-access-control**, **simplified-access-control** ou une autre valeur pertinente comme valeur d'attribut opérationnel **accessControlScheme**. Chaque sous-entrée constituant un point spécifique de contrôle d'accès et contenant une information de contrôle d'accès a **accessControlSubentry** comme valeur d'attribut de sa classe d'objets. Une entrée administrative et ses sous-entrées peuvent détenir des attributs opérationnels (tels que des informations de contrôle d'accès) qui se rapportent, respectivement, au point administratif (et éventuellement à ses sous-entrées) et à des ensembles d'entrées (de la zone administrative) définis par la sous-entrée **subtreeSpecification**.

L'attribut **accessControlScheme** sera présent si et seulement si l'entrée administrative qui le contient est une entrée spécifique de contrôle d'accès. Une entrée administrative ne peut jamais être à la fois une entrée spécifique de contrôle d'accès et une entrée intérieure de contrôle d'accès; les valeurs correspondantes ne peuvent dès lors jamais être présentes simultanément dans l'attribut **administrativeRole**.

La portée d'une sous-entrée contenant des informations de contrôle d'accès, telle que définie par ses **subtreeSpecification** (qui peuvent inclure des restrictions de sous-arbre), est appelée domaine de contrôle d'accès à l'Annuaire (DACD).

NOTE – Un domaine DACD peut contenir zéro entrée et peut renfermer des entrées qui n'ont pas encore été ajoutées à l'arbre DIT.

L'autorité en charge de la sécurité peut permettre le découpage d'une zone spécifique de contrôle d'accès en sous-arbres appelés zones (administratives) internes. Chacune de ces zones internes est appelée zone interne de contrôle d'accès (ACIA), et son attribut opérationnel **administrativeRole** reçoit la valeur **access-control-inner-area**. Comme précédemment, l'attribut de classe d'objets de chaque sous-entrée du point administratif correspondant contenant des informations de contrôle d'accès (ACI) prescriptives contiendra la valeur **accessControlSubentry**.

La portée (**subtreeSpecification**) spécifiée dans une sous-entrée d'ACIA est également un DACD et contient des entrées situées à l'intérieur de la zone interne de contrôle d'accès associée.

Les ACIA permettent un certain niveau de délégation de l'autorité sur le contrôle d'accès à l'intérieur de la CSA. L'autorité sur l'ACSA est préservée dans l'ACIA, puisque l'ACI des sous-entrées du point administratif de l'ACSA s'applique également à l'ACI des sous-entrées des ACIA concernées (le paragraphe 16.6 explique comment l'ACSA contrôle l'autorité).

En résumé, lorsqu'on évalue les contrôles d'accès, le type de schéma de contrôle d'accès (contrôle d'accès de base par exemple) est indiqué par la valeur d'attribut **accessControlScheme** de l'entrée spécifique de contrôle d'accès correspondante; le rôle de chaque entrée administrative correspondante appartenant à la zone ACSA est indiqué par les valeurs de l'attribut **administrativeRole**; la présence d'un contrôle d'accès prescriptif dans une sous-entrée particulière est indiquée par la valeur **accessControlSubentry** présente dans son attribut de classe d'objets.

Comme les autres entrées, les sous-entrées peuvent contenir un attribut **entryACI** pour la protection de son propre contenu.

16.3.2 Association de contrôles à des zones administratives

L'accès à une entrée donnée est (éventuellement) contrôlé par la totalité des points administratifs de contrôle d'accès supérieurs (internes et spécifiques) jusqu'au et y compris le premier point administratif de contrôle d'accès non interne ou point administratif autonome rencontré en remontant le DIT de l'entrée à la racine. Des points spécifiques de contrôle d'accès supérieurs à ce point administratif de contrôle d'accès n'ont pas d'effet sur le contrôle d'accès de l'entrée.

NOTE 1 – Dans le cadre de cette description, un point administratif autonome est considéré implicitement être un point spécifique de contrôle d'accès, même s'il n'est associé à aucun contrôle prescriptif.

A noter plusieurs points importants concernant l'association de contrôles d'accès à des zones administratives:

- a) les contrôles d'accès aux informations de l'Annuaire peuvent s'appliquer uniquement à des entrées choisies ou avoir une portée s'étendant au-delà des parties de la DIB logiquement associées à une politique de sécurité commune et à une administration de contrôle d'accès commune;
- b) le contrôle d'accès peut être imposé à des entrées situées à l'intérieur d'ACSA ou à l'intérieur d'ACIA, en plaçant des attributs **prescriptiveACI** (voir 16.5) dans une ou plusieurs sous-entrées de la zone administrative de contrôle d'accès correspondante, avec une portée définie par une **subtreeSpecification** appropriée;

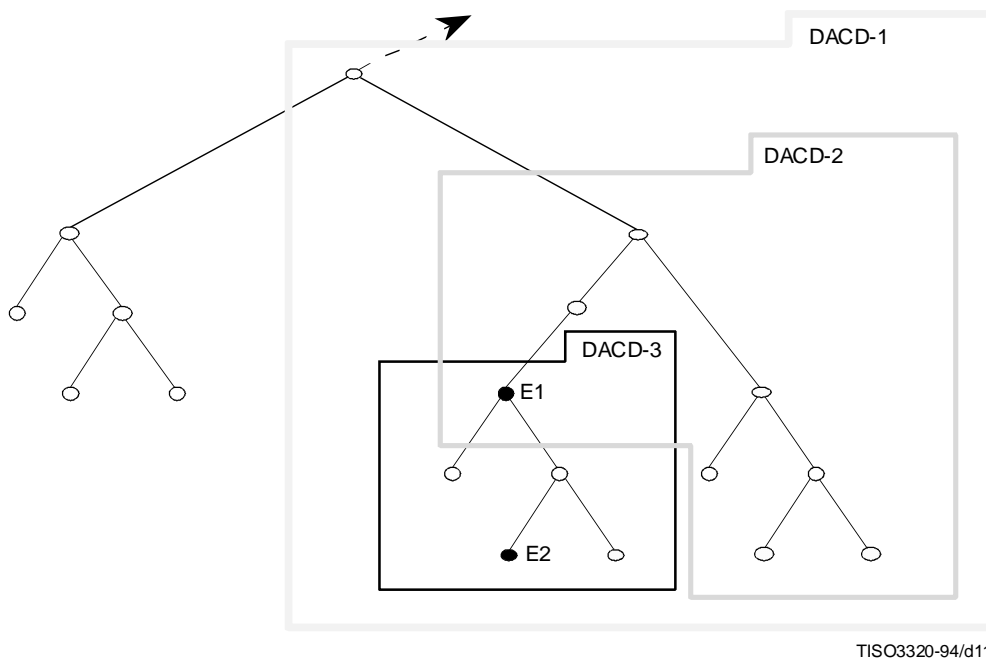
NOTE 2 – Les attributs **prescriptiveACI** ne sont pas des attributs collectifs. Un certain nombre de différences significatives existent entre les attributs **prescriptiveACI** et les attributs collectifs:

- un attribut **prescriptiveACI** peut affecter des décisions de contrôle d'accès de chaque entrée relevant de la sous-entrée qui le détient, néanmoins il n'est considéré fournir des informations accessibles à aucune entrée, et ne faire en aucun sens partie d'une telle entrée;
- les attributs **prescriptiveACI** sont associés aux aspects de l'administration relatifs au contrôle d'accès, ainsi qu'aux points spécifiques de contrôle d'accès et internes de contrôle d'accès, et non au point administratif d'ensembles d'entrées;

- l'objet de l'attribut **prescriptiveACI** est d'exprimer une politique qui s'exerce sur un ensemble défini d'entrées, alors que l'objet d'un attribut collectif est de fournir des informations qui associent un ensemble d'attributs accessibles à l'utilisateur à un ensemble défini d'entrées;
 - les attributs **prescriptiveACI** représentent des informations politiques qui ne seront en général pas largement accessibles aux utilisateurs ordinaires. Les utilisateurs administratifs ayant à accéder aux informations **prescriptiveACI** le peuvent comme à des attributs opérationnels de sous-entrées.
- c) un attribut opérationnel **prescriptiveACI** contient des **ACIItems** (voir 16.4.1) communs à toutes les entrées relevant de la sous-entrée, c'est-à-dire du DACD, dans lequel les **prescriptiveACI** apparaissent. Un DACD contient normalement des entrées internes à la zone spécifique de contrôle d'accès associée (mais peut ne contenir aucune entrée);
- d) bien que des **ACIItems** particuliers puissent spécifier des attributs ou valeurs comme items protégés, les **ACIItems** des **ACIItems** sont logiquement associés aux entrées. L'ensemble particulier d'**ACIItems** associés à une entrée est une combinaison:
- d'**ACIItems** qui s'applique à cette entrée particulière, spécifiés comme valeurs de l'attribut optionnel **entryACI**, s'il figure (voir 16.5.2);
 - d'**ACIItems** des attributs opérationnels **prescriptiveACI** applicables à l'entrée en vertu de leur position dans des sous-entrées des entrées administratives dont ressort ladite entrée (voir 16.5.1);
- e) chaque entrée (contrôlée par des **entryACI** et/ou des **prescriptiveACI**) relève nécessairement d'une ACSA et une seule. Chaque entrée peut également relever d'une ou plusieurs ACIA imbriquées à l'intérieur de l'ACSA contenant l'entrée. Les **prescriptiveACI** qui peuvent éventuellement affecter le résultat des décisions de contrôle d'accès pour une entrée donnée sont situés à l'intérieur des sous-entrées (de l'entrée administrative) de l'ACSA et de chaque ACIA contenant l'entrée. Les autres entrées ne peuvent pas affecter les décisions de contrôle d'accès concernant cette entrée;
- f) si une entrée relève de plusieurs DACD, l'ensemble complet des **ACIItems** qui peuvent éventuellement affecter des décisions de contrôle d'accès concernant cette entrée comprennent tous les attributs d'item **prescriptiveACI** de ces DACD, en plus de tous les attributs **entryACI** de l'entrée elle-même. Un exemple est donné sur la Figure 11. Le contrôle d'accès effectif à l'entrée E1 est une combinaison des **prescriptiveACI** des DACD-1, DACD-2, DACD-3 et des **entryACI** (si elles figurent) de l'entrée E1. Le contrôle effectif d'accès à l'entrée E2 est une combinaison des **prescriptiveACI** des DACD-1 et DACD-3, et des **entryACI** (si elles figurent) de l'entrée E2;

NOTE – La protection des informations de contrôle d'accès est décrite au 16.6.

- g) l'attribut **subtreeSpecification** de chaque sous-entrée définit un ensemble d'entrées internes à une zone administrative. Comme une **subtreeSpecification** peut définir une restriction de sous-arbre, les DACD peuvent se chevaucher arbitrairement à l'intersection de leurs zones administratives respectives. Pour simplifier, la Figure 11 ne présente pas de point administratif, ni de sous-entrées ou zones administratives; toutefois, elle peut être considérée comme trois DACD dans la même ACSA, chaque DACD correspondant à une sous-entrée unique du point administratif de cette ACSA (il n'existe pas d'ACIA). La Figure 11 peut également être considérée dans le contexte d'une ACSA unique contenant une seule ACIA, où le DACD-1 est congruent à l'ACSA et le DACD-3 congruent à l'ACIA (DACD-1 et DACD-2 correspondraient aux sous-entrées du point administratif de l'ACSA, et DACD-3 correspondrait à une sous-entrée du point administratif de l'ACIA). Une zone administrative est congruente à un DACD lorsque l'ensemble des entrées du DACD est identique à l'ensemble des entrées du sous-arbre implicitement défini correspondant à la zone administrative. Voir l'exemple de l'Annexe K: les figures représentent les relations entre des entrées administratives, des zones administratives, des sous-entrées et des DACD.



TISO3320-94/d11

Figure 11 – Contrôle d'accès effectif par les DACD

16.4 Représentation des informations de contrôle d'accès

16.4.1 Syntaxe ASN.1 des informations de contrôle d'accès

Les informations de contrôle d'accès sont représentées comme un ensemble d'**ACIItems** où chaque **ACIItem** accorde ou refuse des permissions concernant certains items spécifiés par des utilisateurs et protégés.

En ASN.1, ces informations s'expriment comme suit:

```

ACIItem ::= SEQUENCE {
  identificationTag      DirectoryString { ub-tag },
  precedence             Precedence,
  authenticationLevel   AuthenticationLevel,
  itemOrUserFirst       CHOICE {
    itemFirst            [0] SEQUENCE {
                          protectedItems ProtectedItems,
                          itemPermissions SET OF ItemPermission },
    userFirst            [1] SEQUENCE {
                          userClasses     UserClasses,
                          userPermissions SET OF UserPermission }}}

```

```

Precedence ::= INTEGER (0..255)

```

```

ProtectedItems ::= SEQUENCE {
  entry                [0] NULL OPTIONAL,
  allUserAttributeTypes [1] NULL OPTIONAL,
  attributeType        [2] SET OF AttributeType OPTIONAL,
  allAttributeValues   [3] SET OF AttributeType OPTIONAL,
  allUserAttributeTypesAndValues [4] NULL OPTIONAL,
  attributeValue       [5] SET OF AttributeTypeAndValue OPTIONAL,
  selfValue            [6] SET OF AttributeType OPTIONAL }

```

```

UserClasses ::= SEQUENCE {
    allUsers [0] NULL OPTIONAL,
    thisEntry [1] NULL OPTIONAL,
    name [2] SET OF NameAndOptionalUID OPTIONAL,
    userGroup [3] SET OF NameAndOptionalUID OPTIONAL,
    -- la composante doit être le nom
    -- d'une entrée de GroupOfUniqueNames
    subtree [4] SET OF SubtreeSpecification OPTIONAL }

ItemPermission ::= SEQUENCE {
    precedence Precedence OPTIONAL,
    -- préséance par défaut de la composante ACIItem --
    userClasses UserClasses,
    grantsAndDenials GrantsAndDenials }

UserPermission ::= SEQUENCE {
    precedence Precedence OPTIONAL,
    -- préséance par défaut de la composante ACIItem
    protectedItems ProtectedItems,
    grantsAndDenials GrantsAndDenials }

AuthenticationLevel ::= CHOICE {
    basicLevels SEQUENCE {
        level ENUMERATED { none (0), simple (1), strong (2) },
        localQualifier INTEGER OPTIONAL },
    other EXTERNAL }

GrantsAndDenials ::= BIT STRING {
    -- permissions pouvant être utilisées avec
    -- n'importe quelle composante de ProtectedItems
    grantAdd (0),
    denyAdd (1),
    grantDiscloseOnError (2),
    denyDiscloseOnError (3),
    grantRead (4),
    denyRead (5),
    grantRemove (6),
    denyRemove (7),
    -- permissions ne pouvant être utilisées qu'avec
    -- la composante entry
    grantBrowse (8),
    denyBrowse (9),
    grantExport (10),
    denyExport (11),
    grantImport (12),
    denyImport (13),
    grantModify (14),
    denyModify (15),
    grantRename (16),
    denyRename (17),
    grantReturnDN (18),
    denyReturnDN (19),
    -- permissions pouvant être utilisées avec
    -- n'importe quelle composante de ProtectedItems sauf entry
    grantCompare (20),
    denyCompare (21),
    grantFilterMatch (22),
    denyFilterMatch (23) }

```

16.4.2 Description des paramètres ACIItems

16.4.2.1 identificationTag

identificationTag est utilisé pour identifier un **ACIItem** particulier. Il est utilisé à des fins de discrimination parmi des **ACIItems** individuels, à des fins de protection, de gestion et d'administration.

16.4.2.2 Precedence

Precedence est utilisé pour contrôler l'ordre relatif selon lequel les **ACIItems** sont pris en considération lors d'une prise de décision de contrôle d'accès, conformément au 16.8. Les **ACIItems** ayant des valeurs de préséance plus élevées, peuvent prévaloir sur ceux ayant des valeurs plus basses, toutes choses égales par ailleurs. Les valeurs de la préséance sont des entiers, et sont comparées comme telles.

La préséance peut être utilisée par une autorité supérieure interne à l'autorité chargée de la sécurité pour permettre la délégation partielle de la réglementation de la politique de contrôle d'accès à l'intérieur d'une zone ACSA. A cette fin, une autorité supérieure peut établir une politique générale avec une préséance élevée et autoriser des utilisateurs représentant une autorité subordonnée (associée par exemple à une zone interne ACIA) à créer et modifier des informations ACI de préséance inférieure, afin d'adapter la politique générale à leurs fins propres. La délégation partielle nécessite donc que l'autorité supérieure dispose de moyens pour limiter la préséance maximale que l'autorité subordonnée peut affecter aux informations ACI qu'elle contrôle.

Le contrôle d'accès de base ne spécifie ni ne décrit comment limiter la préséance maximale pouvant être conférée par une autorité subordonnée. Ceci doit être réalisé par des moyens locaux.

16.4.2.3 AuthenticationLevel

AuthenticationLevel définit le niveau d'authentification minimum du demandeur requis pour cet **ACIItem**. Il a deux formes:

- **basicLevels** qui indique le niveau d'authentification, quantifié facultativement par l'entier positif ou négatif **localQualifier**;
- **other** – une mesure définie extérieurement.

Si un des niveaux d'authentification de base (**basicLevels**) est utilisé, un paramètre **AuthenticationLevel**, constitué d'une valeur **level** facultativement qualifiée par une valeur **localQualifier**, sera affecté au demandeur par le DSA, selon une politique locale. Pour que le niveau d'authentification d'un demandeur soit supérieur à un niveau minimum, le **level** du demandeur doit correspondre ou être supérieur à celui spécifié dans l'**ACIItem** et le **localQualifier** du demandeur doit en outre être arithmétiquement supérieur ou égal à celui de l'**ACIItem**. Une authentification forte du demandeur est considérée comme dépassant une exigence d'authentification simple ou de l'absence d'authentification et une authentification simple dépasse l'exigence d'aucune authentification. A des fins de contrôle d'accès, le niveau d'authentification «simple» nécessite un mot de passe; le cas de l'identification seule sans fourniture de mot de passe, est considéré comme «aucune». S'il n'est pas spécifié de **localQualifier** dans l'**ACIItem**, le demandeur peut ne pas avoir de valeur correspondante (si une telle valeur figure, elle est ignorée).

Lorsqu'un niveau d'authentification autre que les niveaux de base est utilisé, un paramètre **AuthenticationLevel** muni d'une valeur **other** appropriée sera affecté au demandeur par le DSA conformément à la politique locale. La forme que prend alors le paramètre **AuthenticationLevel** et la façon de le comparer avec le niveau **AuthenticationLevel** contenu dans l'information ACI relèvent d'un choix local.

NOTES

1 Un niveau d'identification associé à un refus explicite indique le niveau minimal auquel un demandeur doit être authentifié pour que l'accès ne lui soit pas refusé. Par exemple, un **ACIItem** qui refuse l'accès à une classe d'utilisateurs particulière et exige une authentification forte, refusera l'accès à tous les demandeurs qui ne peuvent pas prouver, au moyen d'une identité fortement authentifiée, qu'ils n'appartiennent pas à cette classe d'utilisateurs.

2 Le DSA peut fonder le niveau d'authentification sur des facteurs autres que les valeurs reçues dans les échanges d'éléments de protocole.

16.4.2.4 Paramètres itemFirst et userFirst

Chaque **ACIItem** contient une sélection d'**itemFirst** ou d'**userFirst**. La sélection permet le regroupement le plus convenable de permissions: par classes d'utilisateurs ou par items protégés. Les paramètres **itemFirst** et **userFirst** sont équivalents en ce sens qu'ils détiennent les mêmes informations de contrôle d'accès; mais ils organisent ces informations différemment. Le choix entre ces paramètres est basé sur la commodité administrative. Les paramètres utilisés dans **itemFirst** ou **userFirst** sont décrits ci-après.

- a) **ProtectedItems** définit les items auxquels les contrôles d'accès spécifiés s'appliquent. Il est défini comme un ensemble de paramètres sélectionnés à partir des suivants:
 - **entry** signifie l'entrée prise comme un tout et n'inclut pas nécessairement les informations contenues dans cette entrée;
 - **allUserAttributeTypes** signifie toutes les informations des types d'attributs utilisateur associées à l'entrée mais non les valeurs associées à ces attributs;

- **allUserAttributeTypesAndValues** signifie toutes les informations des attributs utilisateur associées à l'entrée, y compris toutes les valeurs de tous les attributs utilisateur;
- **attributeType** signifie les informations de type d'attribut s'appliquant à des attributs spécifiques, mais pas les valeurs associées au type;
- **allAttributeValues** signifie toutes les informations d'attribut s'appliquant à des attributs spécifiques;
- **attributeValue** signifie une valeur spécifique d'attributs spécifiques;
- **selfValue** signifie AVA correspondant au demandeur courant. L'item protégé **selfValue** s'applique uniquement lorsque les contrôles d'accès doivent être appliqués pour un utilisateur authentifié spécifique. Il peut seulement s'appliquer dans le cas spécifique où l'attribut spécifié est de syntaxe **distinguishedName** ou **uniqueMember** et que la valeur d'attribut de l'attribut spécifié correspond au nom distinctif du demandeur de l'opération.

NOTE 1 – **allUserAttributeTypes** et **allUserAttributeTypesAndValues** n'incluent pas d'attributs opérationnels, qui doivent être spécifiés individuellement, à l'aide d'**attributeType**, **allAttributeValues** ou **attributeValue**.

- b) **UserClasses** définit un ensemble de zéro, un ou plusieurs utilisateurs auxquels la permission s'applique. L'ensemble des utilisateurs est choisi parmi les suivants:
- **allUsers** signifie tout utilisateur de l'Annuaire (avec des conditions possibles en matière de niveau d'authentification **authenticationLevel**);
 - **thisEntry** signifie utilisateur de même nom distinctif que l'entrée à laquelle il est fait accès;
 - **name** est l'utilisateur doté du nom distinctif spécifié (avec un identificateur unique facultatif);
 - **userGroup** est un ensemble d'utilisateurs qui sont membres de l'entrée **groupOfUniqueNames** identifiée par le nom distinctif spécifié (avec un identificateur unique facultatif). Les membres d'un groupe de nom unique sont traités comme des noms d'objet individuels et non comme les noms d'autres groupes de nom unique. La manière de déterminer l'appartenance au groupe est décrite au 16.4.2.5;
 - **subtree** est l'ensemble des utilisateurs dont les noms distinctifs répondent à la définition du sous-arbre (non affiné).
- c) **SubtreeSpecification** est utilisé pour spécifier un sous-arbre relatif à l'entrée racine nommée dans **base**. La **base** représente le nom distinctif de la racine du sous-arbre. Le sous-arbre s'étend jusqu'aux feuilles du DIT, sauf spécification contraire dans **chop**. L'utilisation d'une composante **specificationFilter** n'est pas autorisée; si elle est présente, elle sera ignorée.

NOTE 2 – **SubtreeSpecification** ne permet pas la restriction de sous-arbre, car cette restriction peut nécessiter pour un DSA l'utilisation d'une opération répartie, pour déterminer si un utilisateur donné appartient à une classe d'utilisateurs particulière. Le contrôle d'accès de base est prévu pour éviter les opérations distantes lorsque doit être prise une décision de contrôle d'accès. L'appartenance à un sous-arbre dont la définition n'inclut que les paramètres **base** et **chop** peut être évaluée localement, alors que l'appartenance à un sous-arbre dont la définition utilise un filtre **specificationFilter** ne peut être évaluée qu'en obtenant des informations de l'entrée de l'utilisateur, qui est éventuellement dans un autre DSA.

- d) **ItemPermission** contient un ensemble d'utilisateurs et leurs protections concernant les **ProtectedItems** d'une spécification **itemFirst**. Les permissions sont spécifiées dans **grantsAndDenials** comme exposé à l'alinéa f) du présent paragraphe. Chacune des permissions spécifiées dans **grantsAndDenials** est considérée avoir le niveau de préséance spécifié dans **precedence** à des fins d'évaluation des informations de contrôle d'accès, comme exposé au 16.8. Si **precedence** est omis dans **ItemPermission**, la préséance est prise dans la **precedence** spécifiée pour l'**ACIItem** (voir 16.4.2.2).
- e) **UserPermission** contient un ensemble d'items protégés avec les permissions associées concernant les **userClasses** d'une spécification **userFirst**. Les items protégés sont spécifiés dans **protectedItems** comme exposé au 16.4.5. Les permissions associées sont spécifiées dans **grantsAndDenials**, comme exposé à l'alinéa f) du présent paragraphe. Chacune des permissions spécifiées dans **grantsAndDenials** est considérée avoir le niveau de préséance spécifié dans **precedence** aux fins d'évaluation des informations de contrôle d'accès, comme exposé au 16.8. Si **precedence** est omis dans **UserPermission**, la préséance est prise dans la **precedence** spécifiée pour l'**ACIItem** (voir 16.4.2.2).

- f) **GrantsAndDenials** spécifie les droits d'accès qui sont accordés ou refusés dans la spécification **ACIItem**. La sémantique précise de ces définitions pour chaque item protégé est traitée dans la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3.
- g) **UniqueIdentifieur** peut être utilisé par le mécanisme d'authentification pour distinguer des instances de réutilisation d'un nom distinctif. La valeur d'**UniqueIdentifieur** est affectée par l'autorité d'affectation conformément à sa politique, et fournie par le DSA authentificateur. Si ce champ figure, pour qu'un utilisateur accédant à l'Annuaire corresponde à la classe de nom d'utilisateur **name** d'un **ACIItem** qui accorde des permissions, l'authentification de cet utilisateur exige, en plus de la correspondance de son nom distinctif avec le nom distinctif spécifié, qu'un identificateur unique soit associé à cet utilisateur, dont la valeur doit présenter une égalité avec la valeur spécifiée.

NOTE 3 – Lorsqu'une identification est basée sur des **SecurityParameters**, l'identificateur unique associé à l'utilisateur peut être pris dans le champ **subjectUniqueIdentifieur** du **Certificate** de l'expéditeur dans la **CertificationPath**.

16.4.2.5 Détermination de l'appartenance à un groupe

La détermination de l'appartenance d'un demandeur donné à un groupe nécessite la vérification de deux critères. Cette détermination peut en outre être soumise à des contraintes si la définition du groupe n'est pas connue localement. Les critères d'appartenance et le traitement des groupes non locaux sont traités ci-après.

- a) Un DSA ne doit pas nécessairement exécuter une opération distante pour déterminer si le demandeur appartient à un groupe particulier, à des fins de contrôle d'accès de base. Si l'appartenance au groupe ne peut pas être déterminée, le DSA supposera que le demandeur n'appartient pas au groupe si l'item ACI accorde la permission sollicitée; et qu'il appartient au groupe si cet item refuse la permission.

NOTE 1 – Les administrateurs du contrôle d'accès doivent se garder de fonder les contrôles d'accès sur l'appartenance à des groupes disponibles non localement ou à des groupes qui ne sont disponibles qu'au travers de copies (et qui peuvent donc être périmées).

NOTE 2 – Pour des raisons de performances, il est en général impraticable, pour des DSA distants, de récupérer l'appartenance à un groupe comme partie d'évaluation de contrôles d'accès. Toutefois, dans certaines circonstances, ce peut être praticable: un DSA peut alors, par exemple, avoir la permission d'effectuer des opérations distantes pour obtenir ou régénérer une copie locale d'entrée de groupe, ou d'utiliser l'opération de correspondance pour vérifier l'appartenance avant d'effectuer cette opération.

- b) Pour déterminer si le demandeur est membre d'une classe d'utilisateurs **userGroup**, les critères suivants s'appliquent:
- l'entrée nommée par la spécification **userGroup** doit être une instance de la classe d'objets **groupOfNames** ou **groupOfUniqueNames**;
 - le nom du demandeur doit être une valeur de l'attribut **member** ou **uniqueMember** de cette entrée.

NOTE 3 – Les valeurs de l'attribut **member** ou **uniqueMember** qui ne correspondent pas au nom du demandeur sont ignorées, même si elles représentent les noms de groupe dont le demandeur pourrait se révéler être un membre. L'imbrication de groupes n'est donc pas prise en compte lors de l'évaluation des contrôles d'accès.

16.5 Les attributs opérationnels ACI

Les informations de contrôle d'accès sont stockées dans l'Annuaire comme attribut opérationnel d'entrées et de sous-entrées. Cet attribut opérationnel est multivalué, ce qui permet aux ACI d'être représentées comme un ensemble d'**ACIItems** (définis en 16.4).

16.5.1 Informations prescriptives de contrôle d'accès

Un attribut ACI prescriptif est défini comme un attribut opérationnel de sous-entrée. Il contient des informations de contrôle d'accès applicables aux entrées relevant de cette sous-entrée:

```

prescriptiveACI      ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX      ACIItem
    EQUALITY MATCHING RULE  directoryStringFirstComponentMatch
    USAGE             directoryOperation
    ID                id-aca-prescriptiveACI }
  
```

16.5.2 Informations de contrôle d'accès d'entrée

Un attribut ACI d'entrée est défini comme un attribut opérationnel d'une entrée. Il contient des informations de contrôle d'accès applicables à l'entrée dans laquelle il apparaît et à son contenu:

```
entryACI          ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX    ACIItem
    EQUALITY MATCHING RULE directoryStringFirstComponentMatch
    USAGE          directoryOperation
    ID             id-aca-entryACI }
```

16.5.3 Attributs SubentryACI

Les attributs **SubentryACI**, définis comme attributs opérationnels des entrées administratives, contiennent des informations de contrôle d'accès s'appliquant à chacune des sous-entrées du point administratif correspondant. Les informations ACI prescriptives à l'intérieur des sous-entrées d'un point administratif donné ne s'appliquent jamais à la sous-entrée elle-même ou à toute autre sous-entrée relevant de ce point administratif, mais peuvent être applicables aux sous-entrées des points administratifs subordonnés. Les attributs ACI de sous-entrée sont contenus dans les seuls points administratifs et n'affectent aucun des éléments de l'arbre DIT autres que les sous-entrées immédiatement subordonnées.

Lorsque le contrôle d'accès pour une sous-entrée particulière est évalué, l'information ACI à prendre en compte est:

- le paramètre **entryACI** dans l'entrée elle-même (s'il existe);
- le paramètre **subentryACI** dans l'entrée administrative associée (s'il existe);
- le paramètre **prescriptiveACI** associé aux autres points administratifs pertinents situés dans la même zone spécifique de contrôle d'accès (s'il existe).

```
subentryACI      ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX    ACIItem
    EQUALITY MATCHING RULE directoryStringFirstComponentMatch
    USAGE          directoryOperation
    ID             id-aca-subentryACI }
```

16.6 Protection des ACI

Les attributs opérationnels ACI peuvent bénéficier des mêmes mécanismes de protection que des attributs ordinaires. A noter deux points importants:

- a) l'**identificationTag** fournit un identificateur pour chaque **ACIItem**. Cet identificateur peut être utilisé pour supprimer une valeur spécifique d'**ACIItem** ou pour la protéger par des informations de contrôle d'accès (ACI) prescriptives ou d'entrée;

NOTE 1 – Des règles de l'Annuaire garantissent qu'un seul **ACIItem** par attribut de contrôle d'accès possède une valeur spécifique **identificationTag**.

- b) la création de sous-entrées d'une entrée administrative peut faire l'objet d'un contrôle d'accès au moyen de l'attribut optionnel **subentryACI** de l'entrée administrative.

NOTE 2 – Le droit de créer des contrôles d'accès prescriptifs peut également être régi directement par la politique de sécurité; cette disposition est requise pour créer des contrôles d'accès dans de nouvelles zones administratives autonomes.

16.7 Contrôle d'accès et opérations d'Annuaire

Chaque opération d'Annuaire implique une série de *décisions de contrôle d'accès* concernant les divers items protégés auxquels cette opération accède.

Pour certaines opérations (par exemple de modification), chacune de ces décisions de contrôle d'accès doit accorder l'accès à l'opération qui suit; si l'accès à un item protégé est refusé, l'ensemble de l'opération échoue. Pour d'autres opérations, les items protégés auxquels l'accès est refusé sont simplement omis du résultat de l'opération et le traitement continue.

Si l'accès demandé est refusé, d'autres décisions de contrôle d'accès peuvent être nécessaires pour déterminer si l'utilisateur a les permissions **DiscloseOnError** sur l'item protégé. La permission **DiscloseOnError** doit avoir été accordée pour que l'Annuaire puisse répondre par une erreur qui révèle l'existence de l'item protégé; dans tous les autres cas, l'Annuaire agit de façon à cacher l'existence des items protégés.

Les impératifs de contrôle d'accès associés à chaque opération, c'est-à-dire les items protégés et les permissions d'accès requises pour accéder à chaque item protégé, sont spécifiés dans la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3.

L'algorithme par lequel une décision de contrôle d'accès particulière est prise est spécifié en 16.8.

16.8 Fonction de décision de contrôle d'accès

Ce paragraphe spécifie comment est prise une décision de contrôle d'accès, pour un élément protégé particulier. Il fournit une description conceptuelle de la fonction de décision de contrôle d'accès (ACDF) du **basic-access-control**. Il décrit comment les items ACI sont traités pour décider d'accorder ou de refuser à un demandeur particulier une permission spécifiée pour un item protégé donné.

16.8.1 Entrées et sorties

Pour chaque invocation de l'ACDF, les entrées sont:

- a) le nom distinctif du demandeur (comme défini au 7.3 de la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3), l'identificateur unique et le niveau d'authentification, ou autant de ces éléments que disponibles;
- b) l'item protégé (une entrée, un attribut ou une valeur d'attribut) considéré au point de décision courant pour lequel la fonction ACDF a été invoquée;
- c) la catégorie de permission nécessaire spécifiée pour le point de décision courant;
- d) les items ACI associés à l'entrée contenant (ou étant) l'item protégé. Les items protégés sont décrits en 16.4.2.4. La portée de l'influence des items ACI d'un attribut **prescriptiveACI** est précisée en 16.3.2 et 16.5.1. La portée de l'influence des items ACI d'un attribut **entryACI** est précisée en 16.3.2 et 16.5.2. La portée de l'influence des items ACI d'un attribut **subentryACI** est précisée en 16.5.3.

La sortie est une décision d'*accorder* ou de *refuser* l'accès à l'item protégé.

Lors d'une instance particulière de décision de contrôle d'accès, le résultat doit être le même que si les procédures des 16.8.2 à 16.8.4 étaient exécutées.

16.8.2 Tuples

Pour chaque valeur ACI des items ACI du 16.8.1 d), développer la valeur en un ensemble de *tuples*, un pour chaque élément des ensembles **itemPermissions** et **userPermissions**. Réunir tous les tuples de toutes les valeurs des ACI en un ensemble unique. Chaque tuple contient les éléments suivants:

(**userClasses**, **authenticationLevel**, **protectedItems**, **grantsAndDenials**, **precedence**)

Remplacer chaque tuple dont les **grantsAndDenials** spécifient des octrois et refus par deux tuples – l'un spécifiant uniquement les octrois et l'autre uniquement les refus.

16.8.3 Elimination des tuples non pertinents

Pour éliminer les tuples non pertinents, exécuter les étapes suivantes:

- 1) Éliminer, comme suit, tous les tuples qui ne comprennent pas le demandeur dans l'**userClass** du tuple [16.4.2.4 b)]:
 - pour les tuples qui accordent l'accès, éliminer tous les tuples qui n'incluent pas l'identité du demandeur dans l'élément **userClasses**, compte tenu, le cas échéant, des éléments **uniqueIdentifiant**. Lorsqu'un tuple spécifie un **uniqueIdentifiant**, pour que ce tuple ne soit pas éliminé, une valeur correspondante doit figurer dans l'identité du demandeur. Éliminer les tuples qui spécifient un niveau d'identification supérieur à celui associé au demandeur, conformément au 16.4.2.3;
 - pour les tuples qui refusent l'accès, conserver tous les tuples qui incluent le demandeur dans l'élément **userClasses** du tuple, compte tenu, le cas échéant, des éléments **uniqueIdentifiant**. Conserver également tous les tuples qui refusent l'accès et qui spécifient un niveau d'authentification supérieur à celui associé au demandeur, conformément au 16.4.2.3. Tous les autres tuples qui refusent l'accès sont éliminés.

NOTE 1 – La seconde spécification du paragraphe ci-dessus (c'est-à-dire «conserver également tous les tuples qui refusent l'accès et qui spécifient un niveau d'authentification supérieur à celui associé au demandeur») reflète le fait que le demandeur n'a pas prouvé de façon adéquate qu'il n'appartient pas à la classe d'utilisateurs pour laquelle le refus est spécifié.

- 2) Supprimer tous les tuples qui n'incluent pas l'item protégé dans ces **protectedItems** [16.4.2.4 a)].

- 3) Supprimer tous les tuples qui n'incluent pas la permission demandée comme un des bits positionnés dans **grantsAndDenials** [16.4.1, 16.4.2.4 f)].

NOTE 2 – L'ordre dans lequel sont éliminés les tuples non pertinents ne change pas le résultat de l'ACDF.

16.8.4 Sélection de la préséance la plus élevée, tuples les plus spécifiques

Pour sélectionner les tuples de préséance et de spécificité les plus élevées, exécuter les étapes suivantes:

- 1) éliminer tous les tuples ayant une **precedence** inférieure à la préséance restante la plus forte;
- 2) s'il reste plus d'un tuple, choisir les tuples avec la *classe d'utilisateur la plus spécifique*. S'il existe des tuples correspondant au demandeur, et dont l'élément **UserClasses** contient une valeur **name** ou **thisEntry**, éliminer tous les autres tuples. Autrement, si certains tuples correspondent au **UserGroup**, éliminer tous les autres tuples. Autrement, si des tuples correspondent au **subtree**, éliminer tous les autres tuples;
- 3) s'il reste plus d'un tuple, choisir les tuples avec *l'item protégé le plus spécifique*. Si l'item protégé est un attribut et que les tuples spécifient explicitement le type d'attribut, éliminer tous les autres tuples. Si l'item protégé est une valeur d'attribut et que les tuples spécifient explicitement la valeur d'attribut, éliminer tous les autres tuples.

Accorder l'accès si et seulement si un ou plusieurs tuples restent et que tous accordent l'accès. Autrement, refuser l'accès.

16.9 Contrôle d'accès simplifié

16.9.1 Introduction

Ce paragraphe décrit les fonctionnalités d'un schéma de contrôle d'accès dénommé «contrôle d'accès simplifié», conçu pour fournir un sous-ensemble des fonctionnalités du «contrôle d'accès de base».

16.9.2 Définition des fonctionnalités du contrôle d'accès simplifié

Les fonctionnalités du contrôle d'accès simplifié sont définies comme suit:

- a) Les décisions en matière de contrôle d'accès seront prises en se fondant sur les valeurs **ACIItem** des seuls attributs opérationnels **prescriptiveACI** et **subentryACI**.

NOTE 1 – L'attribut **entryACI**, s'il existe, ne sera pas pris en compte dans les décisions de contrôle d'accès.

- b) Les zones administratives spécifiques de contrôle d'accès seront prises en charge. Les zones administratives internes de contrôle d'accès ne seront pas utilisées. Les décisions d'accès particulières seront prises en se fondant sur les valeurs **ACIItem** obtenues d'un même point administratif, ou de sous-entrées de ce point administratif.

NOTE 2 – Les valeurs des attributs **prescriptiveACI** apparaissant dans des sous-entrées de points administratifs ne contenant pas de valeur d'attribut de rôle administratif **id-ar-accessControlSpecificArea** ne seront pas utilisées pour prendre des décisions en matière de contrôle d'accès.

- c) Toutes les autres dispositions seront celles qui ont été définies pour le contrôle d'accès de base.

SECTION 8 – MODÈLES DE DSA

17 Modèles de DSA

Cet article porte sur des modèles généraux décrivant divers aspects des composants constitutifs de l'Annuaire: les agents de système d'Annuaire (DSA). Les articles subséquents traitent d'autres modèles d'agents DSA.

17.1 Définitions

Pour les besoins de la présente Spécification d'Annuaire, les définitions suivantes s'appliquent:

préfixe de contexte: Séquence des RDN allant de la racine du DIT au nœud initial d'un contexte de dénomination; correspond au nom distinctif de ce nœud.

fragment de DIB: Partie de la DIB détenue par un DSA maître, comprenant un ou plusieurs contextes de dénomination.

contexte de dénomination: Sous-arbre des entrées détenues dans un même DSA maître.

17.2 Modèle fonctionnel de l'Annuaire

L'Annuaire se présente comme un ensemble d'un ou plusieurs processus d'application appelés *agents de système d'Annuaire (DSA)*, dont chacun comporte zéro, un ou plusieurs des points d'accès. Ce modèle fonctionnel est représenté sur la Figure 12. Lorsque l'Annuaire est composé de plusieurs DSA, il est dit *réparti*. Les procédures de fonctionnement de l'Annuaire, lorsqu'il est réparti, sont spécifiées dans la Rec. UIT-T X.518 | ISO/CEI 9594-4.

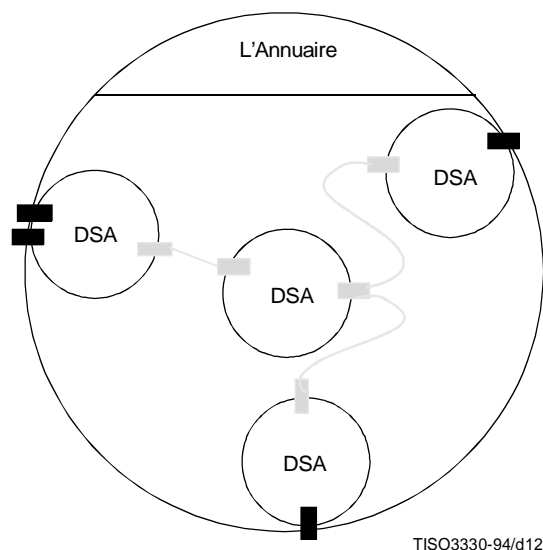


Figure 12 – L'Annuaire fourni par plusieurs DSA

NOTE – Un DSA présentera probablement un comportement et une structure locale n'entrant pas dans le cadre des Spécifications d'Annuaire envisagées. Par exemple, un DSA responsable de l'archivage de certaines ou de l'ensemble des informations de la DIB doit normalement utiliser à cette fin une base de données, l'interface avec celle-ci étant une question locale.

Un couple particulier de processus d'application ayant besoin d'interagir pour fournir des services d'Annuaire (un DUA et un DSA, ou deux DSA) peut être situé dans des systèmes ouverts différents. Leur interaction met en œuvre des protocoles d'Annuaire OSI, tels qu'ils sont spécifiés dans la Rec. UIT-T X.519 | ISO/CEI 9594-5.

L'article 17 spécifie les modèles utilisés comme base de spécification des aspects répartis de l'Annuaire. Un cadre de spécification des modèles opérationnels concernés par les aspects opérationnels du fonctionnement des composants de l'Annuaire, les DSA, est présenté dans les articles 21 à 24.

17.3 Modèle de répartition de l'Annuaire

Ce paragraphe définit les principes selon lesquels la DIB peut être répartie.

Chaque entrée de la DIB est administrée par un administrateur de DSA et un seul qui est dit avoir autorité administrative sur cette entrée. La maintenance et la gestion d'une entrée doivent avoir lieu dans un DSA administré par l'autorité administrative de l'entrée. Ce DSA est le *DSA maître* de l'entrée.

Chaque DSA de l'Annuaire détient un *fragment* de la DIB. Le fragment de la DIB détenu par un DSA maître est décrit en termes de DIT et comprend un ou plusieurs contextes de dénomination. Un *contexte de dénomination* est un sous-arbre du DIT, dont toutes les entrées relèvent d'une autorité administrative commune et sont détenues dans le même DSA maître. Un contexte de dénomination commence à un nœud du DIT (autre que la racine) et s'étend vers le bas jusqu'à des nœuds feuille et/ou non-feuille. De tels nœuds constituent la frontière du contexte de dénomination. Le supérieur du nœud auquel débute le contexte de dénomination n'est pas détenu dans ce DSA maître. Les subordonnés des nœuds non-feuille appartenant à la frontière indiquent le début d'autres contextes de dénomination.

NOTES

1 Le DIT est donc découpé en contextes de dénomination disjoints, chacun sous l'autorité administrative d'un DSA maître unique.

2 Un contexte de dénomination n'est pas en lui-même une zone administrative ayant un point administratif ou une spécification de sous-arbre explicite, mais il peut coïncider avec une zone administrative.

Il est possible pour un administrateur de DSA maître d'avoir autorité administrative sur plusieurs contextes de dénomination disjoints. Chaque contexte de dénomination sur lequel un DSA maître a autorité administrative doit logiquement détenir la séquence des RDN allant de la racine du DIT au nœud initial du sous-arbre comprenant le contexte de dénomination. Cette séquence de RDN est appelée *préfixe de contexte* du contexte de dénomination.

Un administrateur de DSA maître peut déléguer l'autorité administrative sur tous les subordonnés immédiats de toute entrée détenue localement auprès d'un autre DSA maître. Un DSA maître qui délègue l'autorité est appelé un *DSA supérieur* et le contexte qui détient l'entrée supérieure à une entrée pour laquelle l'autorité administrative a été déléguée, est appelé *contexte de dénomination supérieur*. La délégation d'autorité administrative s'opère dans le DIT, en descendant à partir de la racine: elle ne peut se faire que d'une entrée à ses subordonnées.

La Figure 13 illustre un DIT hypothétique découpé logiquement en cinq contextes de dénomination (nommés A, B, C, D, E) et physiquement répartis sur trois DSA (DSA1, DSA2 et DSA3).

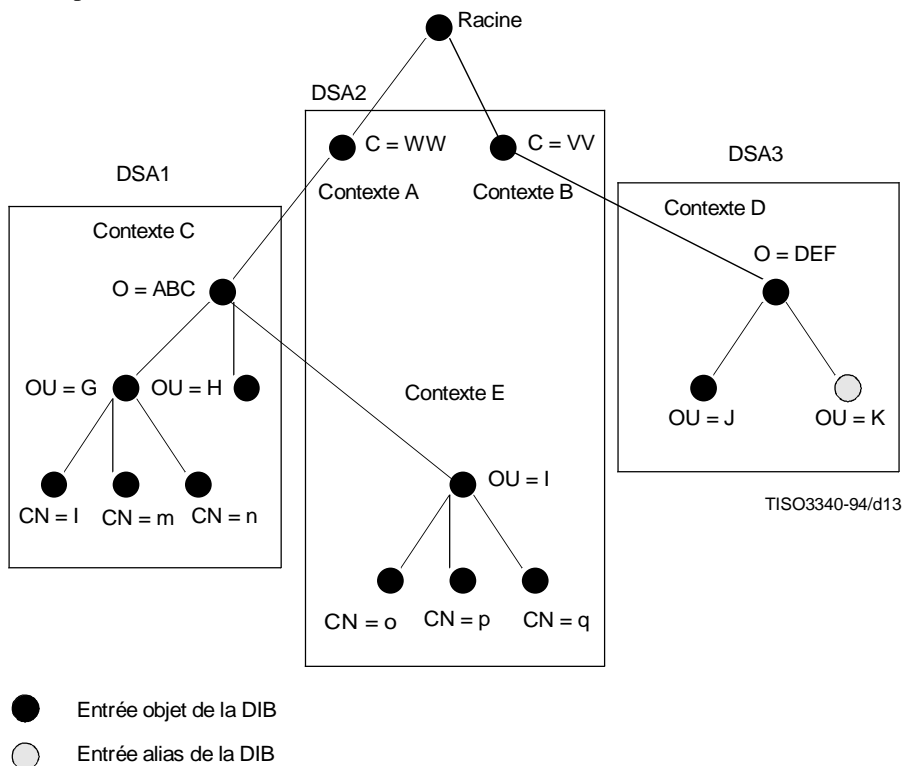


Figure 13 – DIT hypothétique

Cet exemple montre que les contextes de dénomination détenus par un DSA maître particulier peuvent être configurés pour répondre à une large gamme de besoins opérationnels. Certains DSA maîtres peuvent être configurés pour détenir les entrées qui représentent des domaines de dénomination de plus haut niveau à l'intérieur d'une ou de plusieurs parties logiques de la DIB; par exemple, la structure organisationnelle d'une grande entreprise, mais pas nécessairement toutes les entrées subordonnées. Les DSA maîtres peuvent également être configurés pour détenir uniquement les contextes de dénomination représentant les entrées feuille primaires.

D'après les définitions ci-dessus, le cas limite de contexte de dénomination peut être soit entrée unique, soit l'ensemble du DIT.

N'importe quelle mise en correspondance du DIT logique avec des DSA maîtres physiques est possible, mais la tâche de localisation et de gestion des informations est simplifiée si les DSA maîtres sont configurés pour détenir un petit nombre de contextes de dénomination.

Les DSA peuvent détenir des copies d'entrée aussi bien que des entrées. Les entrées miroir, seule sorte de copie d'entrée prise en compte dans les Spécifications d'Annuaire, sont tenues au moyen d'un service de duplication miroir décrit dans la Rec. UIT-T X.525 | ISO/CEI 9594-9. En plus de cette forme normalisée de copie d'informations, deux autres sortes de copies d'entrée non normalisées peuvent se rencontrer dans l'Annuaire:

- des copies d'une entrée peuvent être stockées dans un ou plusieurs autres DSA dans le cadre d'accords bilatéraux;
- des copies d'une entrée peuvent être obtenues par stockage (local et dynamique) d'une copie cache de l'entrée résultant d'une demande.

NOTE – Les moyens par lesquels ces copies sont tenues à jour et gérées ne sont pas définis dans les présentes Spécifications d'Annuaire. Pour une meilleure précision de traitement de caractéristiques telles que le contrôle d'accès, il est recommandé d'utiliser le service de duplication plutôt que d'utiliser des copies caches.

Un DSA détenant une copie d'entrée est un *DSA miroir* de cette entrée. Un DSA miroir peut détenir une copie d'un contexte de dénomination ou d'une partie d'un tel contexte. La spécification de la partie d'un contexte de dénomination qui est dupliquée en miroir est appelée une *unité de copie*.

Comme décrit au 9.2 de la Rec. UIT-T X.525 | ISO/CEI 9594-9, une unité de duplication est définie dans le modèle d'information d'Annuaire, qui fournit également un mécanisme de spécification. Le mécanisme de duplication miroir de l'Annuaire s'appuie sur la définition du sous-ensemble de l'arbre DIT à dupliquer en miroir. Ce sous-ensemble est appelé *unité de duplication*. L'unité de duplication comprend une spécification en trois volets qui définit le champ de la partie d'arbre DIT à dupliquer, les attributs à dupliquer dans ce champ, et les spécifications relatives à la connaissance du subordonné. L'unité de duplication entraîne implicitement l'inclusion par l'information miroir d'une information de politique sous la forme d'attributs opérationnels contenus dans les entrées et les sous-entrées (l'information de contrôle d'accès par exemple) qui doivent être utilisés pour la bonne exécution des opérations d'Annuaire. L'information de préfixe à inclure commence à un point administratif autonome et va jusqu'à l'entrée de base de duplication.

L'auteur d'une demande à l'Annuaire est informé (via **fromEntry**) du fait que des informations renvoyées en réponse à sa demande proviennent d'une copie d'entrée ou non. Un contrôle de service, **dontUseCopy**, est défini pour permettre à l'utilisateur d'interdire l'utilisation de copies d'entrées pour satisfaire une demande (des informations copiées peuvent cependant être utilisées dans la résolution du nom).

Pour pouvoir commencer le traitement d'une demande, un DUA doit détenir certaines informations, spécifiquement, l'adresse de présentation, sur au moins un DSA avec lequel il peut avoir un premier contact. La façon dont il se procure et conserve ces informations est une question locale.

Au cours du processus de modification d'entrées, l'Annuaire peut devenir incohérent. Cette incohérence risque de se produire si la modification implique des objets pseudonymes ou à pseudonymes qui peuvent résider dans des DSA différents. Elle peut être corrigée par une action spécifique de l'administrateur, consistant, par exemple, à supprimer des pseudonymes si les objets à pseudonymes correspondants ont été supprimés. L'Annuaire continue de fonctionner durant cette période d'incohérence.

SECTION 9 – MODÈLE D'INFORMATIONS DE DSA

18 Connaissance

18.1 Définitions

Pour les besoins de la présente Spécification d'Annuaire, les définitions suivantes s'appliquent:

18.1.1 catégorie: Caractéristique d'une référence de connaissance la qualifiant comme identifiant un DSA maître ou un DSA miroir pour un contexte de dénomination.

18.1.2 couramment utilisable: Caractéristique d'une zone copiée qui permet une répartition générale du point d'accès la détenant; une zone copiée couramment utilisable est normalement une copie miroir complète d'un contexte de dénomination.

18.1.3 référence croisée: Référence de connaissance contenant des informations sur le DSA détenant une entrée ou une copie d'entrée. Elle est utilisée à des fins d'optimisation. L'entrée ne doit avoir aucune relation de supérieur ou de subordonné avec une entrée du DSA détenant la référence.

18.1.4 référence à un supérieur immédiat: Référence de connaissance contenant des informations sur un DSA détenant le contexte de dénomination (ou une zone de duplication dérivée d'un tel contexte communément utilisable) qui soit immédiatement supérieur à un contexte détenu par le DSA auquel se rapporte la référence de connaissance.

18.1.5 (informations de) connaissance: Informations opérationnelles de DSA détenues par un DSA qui les utilise pour situer des informations d'une entrée distante ou d'une copie d'entrée.

18.1.6 référence de connaissance: Connaissance qui associe, directement ou indirectement, une entrée de DIT ou une copie d'entrée au DSA dans lequel elle est située.

18.1.7 connaissance maître: Connaissance du DSA maître pour un contexte de dénomination.

18.1.8 référence subordonnée non spécifique: Référence de connaissance qui contient des informations sur un DSA détenant une ou plusieurs entrées subordonnées non spécifiées ou copies d'entrée.

18.1.9 chemin de référence: Séquence continue de références de connaissance.

18.1.10 connaissance miroir: Connaissance d'un ou plusieurs DSA miroir, pour un (si la connaissance est spécifique) ou des (si elle est non spécifique) contextes de dénomination.

18.1.11 référence subordonnée: Référence de connaissance contenant des informations sur un DSA qui détient une entrée subordonnée ou une copie d'entrée spécifique.

18.1.12 référence supérieure: Référence de connaissance contenant des informations sur un DSA considéré capable de résoudre l'ensemble du DIT (c'est-à-dire de trouver toute entrée à l'intérieur de celui-ci).

18.2 Introduction

La DIB est répartie entre un grand nombre de DSA maître, dont chacun détient un fragment de la DIB sur lequel il a autorité administrative. Les principes régissant cette répartition sont spécifiés en 17.3.

En outre, ces DSA, ainsi que d'autres, peuvent détenir des copies de parties de la DIB.

Il est impératif que, pour des modes déterminés d'interaction avec l'utilisateur, la répartition de l'Annuaire soit rendue transparente, donnant par là l'impression que l'ensemble de la DIB se trouve concentré dans chacun des DSA.

Pour répondre à cet impératif opérationnel, chaque DSA doit être capable d'accéder aux informations détenues dans la DIB associées à n'importe quel nom (c'est-à-dire à n'importe quel nom distinctif d'objet ou pseudonyme). Si le DSA ne détient pas lui-même une entrée d'objet ou une copie d'entrée d'objet associée à un nom, il doit être capable d'interagir avec un DSA qui le contient directement, ou indirectement via des interactions directes et/ou indirectes avec d'autres DSA.

Lorsque l'utilisateur de l'Annuaire indique que des informations de copie d'entrée ne doivent pas être utilisées pour satisfaire sa demande, le DSA desservant cette demande doit être capable d'accéder, directement ou indirectement, au DSA maître détenant les informations de l'entrée associées au nom fourni dans la demande de l'utilisateur.

Cet article définit la connaissance comme les informations opérationnelles d'un DSA nécessaires à réaliser ces objectifs techniques. Les paragraphes suivants spécifient la représentation de la connaissance dans le contexte d'un modèle général des informations d'un DSA.

NOTE – Les énoncés qui précèdent formulent les objectifs techniques de l'Annuaire. La réalisation de ces objectifs techniques exige une configuration cohérente de la connaissance dans les DSA et dépend en outre d'autres aspects (par exemple d'aspects politiques). Les articles 21 à 24 établissent un cadre général concernant certains de ces aspects.

L'Annexe M illustre une modélisation de connaissance en s'appuyant sur l'arbre DIT hypothétique donné à la Figure 13.

18.3 Références de connaissance

La *connaissance* consiste en des informations opérationnelles détenues par un DSA, qui représentent une description partielle de la répartition des informations d'entrées et de copies d'entrées détenues dans d'autres DSA. La connaissance est utilisée par un DSA pour déterminer le DSA approprié à contacter, lorsqu'une demande reçue d'un DUA ou d'un autre DSA ne peut pas être satisfaite par des informations détenues localement.

La connaissance consiste en des références de connaissance. Une *référence de connaissance* associe, directement ou indirectement, le nom d'une entrée d'Annuaire à un DSA détenant l'entrée ou une copie de cette entrée.

18.3.1 Catégories de connaissance

Deux catégories de références de connaissance sont définies: les références de connaissance maître et les références de connaissance miroir.

La *connaissance maître* est la connaissance du point d'accès du DSA maître d'un contexte de dénomination.

La *connaissance miroir* est la connaissance des DSA détenant des informations d'Annuaire copiées; elle peut être répartie par des fournisseurs d'information miroir entre des consommateurs d'information miroir, au moyen des procédures de copie décrites dans la Rec. UIT-T X.525 | ISO/CEI 9594-9. La connaissance miroir est la connaissance du point d'accès d'un ensemble d'un ou plusieurs DSA miroir, pour une zone dupliquée (un contexte de dénomination ou une partie d'un tel contexte).

Un DSA qui est l'objet d'une connaissance miroir possédera une zone dupliquée utilisable de manière commune. Une forme de zone dupliquée utilisable de manière commune est une copie miroir complète d'un contexte de dénomination. Une copie miroir incomplète d'un contexte de dénomination qui serait détenue par un agent DSA pourrait être utilisable de manière commune si elle est suffisamment complète pour répondre aux interrogations communément soumises par les utilisateurs à l'agent DSA. Il appartient à l'autorité administrative responsable de la diffusion d'une connaissance miroir d'un agent DSA détenant une copie incomplète d'un contexte de dénomination, de veiller à ce que la zone dupliquée soit communément utilisable.

Un DSA donné peut détenir une connaissance maître et une connaissance miroir, cette dernière impliquant plusieurs DSA miroir, concernant un contexte de dénomination particulier. La connaissance spécifique utilisée pour le traitement d'une demande reçue d'un DUA ou d'un autre DSA, par exemple lors du processus de résolution du nom, est déterminée par une procédure de sélection spécifique au DSA, par laquelle ce DSA détermine, sur la base d'un critère non normalisé, mais considéré approprié par l'autorité administrative, un point d'accès à un DSA capable de traiter la demande.

NOTE – Les Spécifications d'Annuaire n'imposent pas de contrainte quant à l'utilisation de la connaissance maître ou miroir par des DSA (sauf des contraintes indirectes imposées au comportement des DSA, comme par exemple les contrôles des services dont `UseCopy` et `copyShallDo` spécifiés dans la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3).

18.3.2 Types de références de connaissance

La connaissance possédée par un DSA est définie dans les termes d'un ensemble d'une ou plusieurs références de connaissance, chacune associant, directement ou indirectement, des entrées (ou des copies d'entrée) de la DIB au DSA qui détient ces entrées (ou copies d'entrée).

Un DSA peut détenir les types suivants de références de connaissance:

- une référence supérieure;
- des références supérieures immédiates;
- des références subordonnées;
- des références subordonnées non spécifiques;
- des références croisées.

Une référence de connaissance d'un type particulier peut être une référence de connaissance maître ou miroir.

En outre, un DSA qui participe à la duplication miroir comme fournisseur et/ou consommateur d'information miroir, peut détenir un ou plusieurs des types suivants de références de connaissance:

- références fournisseur; et
- références consommateur.

Ces types de références de connaissance sont décrits ci-après.

18.3.2.1 Référence supérieure

Une référence supérieure comprend:

- le point d'accès d'un DSA.

Chaque DSA qui n'est pas de premier niveau (voir 18.5) détient exactement une référence supérieure. La référence supérieure doit faire partie d'un chemin de référence à la racine. Cette condition est satisfaite, sauf si une méthode n'entrant pas dans le cadre de la présente norme est employée à cette fin, par exemple à l'intérieur d'un DMD, en se référant à un DSA qui détient un contexte de dénomination ou une zone dupliquée dont le préfixe de contexte comporte moins de RDN que le préfixe de contexte comportant le plus petit nombre de RDN détenu par le DSA détenant la référence.

18.3.2.2 Références supérieures immédiates

Une référence supérieure immédiate comprend:

- le préfixe de contexte d'un contexte de dénomination qui est immédiatement supérieur à celui détenu (comme entrées ou copies d'entrée) par le DSA détenant la référence;
- le point d'accès du DSA détenant ce contexte de dénomination (comme entrées ou copies d'entrée).

Les références supérieures immédiates constituent un type de référence facultatif qui se présente uniquement lorsqu'il existe une association opérationnelle hiérarchique avec le DSA référencé (voir l'article 24 de la Rec. UIT-T X.518 | ISO/CEI 9594-4). En l'absence d'une telle association opérationnelle explicite, il peut être fait référence à un contexte de dénomination supérieur immédiat au moyen d'une référence croisée.

18.3.2.3 Références subordonnées

Une *référence subordonnée* comprend:

- un préfixe de contexte correspondant au contexte de dénomination immédiatement subordonné à celui détenu (comme entrées ou copies d'entrée) par le DSA détenant la référence;
- le point d'accès du DSA détenant ce contexte de dénomination (comme entrées ou copies d'entrée).

Tous les contextes de dénomination immédiatement subordonnés aux contextes de dénomination détenus par un DSA maître seront représentés par des références subordonnées (ou des références subordonnées non spécifiques, telles qu'elles sont décrites en 18.3.2.4).

Dans le cas où un agent DSA possède des copies d'entrée, les contextes de dénomination subordonnés peuvent être ou ne pas être représentés selon l'accord de duplication miroir en vigueur.

18.3.2.4 Références subordonnées non spécifiques

Une *référence subordonnée non spécifique* comprend:

- les points d'accès d'un agent DSA dont chacun détient les entrées (ou les copies d'entrée) d'un ou plusieurs contextes de dénomination immédiatement subordonnés.

Ce type de référence est facultatif, pour permettre le cas où il est connu qu'un DSA contient certaines entrées (ou copies d'entrée) subordonnées, alors que les RDN spécifiques de ces entrées (ou copies d'entrée) ne sont pas connus.

Pour chaque contexte de dénomination qu'il contient, un DSA maître peut détenir zéro ou plusieurs références subordonnées non spécifiques. Des DSA auxquels il est fait accès via une référence non spécifique, doivent être capables de résoudre la demande directement (qu'elle donne lieu à un succès ou à un échec). En cas d'échec, une **serviceError** signalant un problème **unableToProceed** est renvoyée au demandeur.

Dans le cas où un agent DSA possède des copies d'entrée, les références subordonnées non spécifiques peuvent être ou ne pas être représentées selon l'accord de duplication miroir en vigueur.

18.3.2.5 Références croisées

Une *référence croisée* comprend:

- un préfixe de contexte;
- le point d'accès d'un DSA qui détient les entrées ou les copies d'entrée de ce contexte de dénomination.

Ce type de référence est facultatif et sert à optimiser la résolution du nom. Un DSA peut détenir n'importe quel nombre de références croisées (y compris zéro).

18.3.2.6 Références fournisseur

Une référence fournisseur détenue par un DSA consommateur d'information miroir comprend:

- le préfixe de contexte du contexte de dénomination dont dérive la zone dupliquée reçue du fournisseur d'information miroir;
- l'identificateur de l'accord de duplication miroir conclu entre le consommateur d'information miroir et un fournisseur d'information miroir;
- le point d'accès du DSA fournisseur d'information miroir;

- une indication que le fournisseur d'information miroir de la zone copiée est ou non le maître;
- facultativement, le point d'accès du DSA maître, si le fournisseur n'est pas le maître.

18.3.2.7 Références consommateur

Une référence consommateur détenue par un DSA fournisseur d'information miroir comprend:

- le préfixe de contexte d'un contexte de dénomination dont dérive la zone copiée fournie par le fournisseur d'information miroir;
- l'identificateur de l'accord de duplication conclu entre le fournisseur d'information miroir et un consommateur d'information miroir;
- le point d'accès du DSA consommateur d'information miroir.

18.4 Connaissance minimale

Une propriété de l'Annuaire est de permettre, lorsqu'une demande est présentée, un accès indépendant à chaque entrée.

Une autre propriété de l'Annuaire est de permettre, afin de réaliser des niveaux adéquats de performance et de disponibilité, de satisfaire certaines demandes à l'aide d'une copie d'entrée, alors que d'autres ne peuvent être satisfaites qu'à l'aide de l'entrée elle-même (c'est-à-dire des informations détenues auprès du DSA maître pour l'entrée).

Pour posséder ces propriétés de localisation indépendantes de l'Annuaire, chaque DSA doit détenir une quantité minimale de connaissance, qui dépend de sa configuration particulière.

L'objectif de ces exigences minimales est de permettre au processus réparti de résolution du nom de déterminer un chemin de référence, sous la forme d'une séquence continue de références de connaissance maître, jusqu'à tous les contextes de dénomination de l'Annuaire.

En plus de ces impératifs minimaux, une connaissance additionnelle peut être utilisée pour déterminer d'autres chemins de référence vers des copies de contexte de dénomination. La connaissance de références croisées (maître et miroir) peut être utilisée pour déterminer des chemins de référence optimisés vers des contextes de dénomination et des copies de contexte de dénomination.

Les connaissances minimales nécessaires aux agents DSA sont spécifiées dans 18.4.1 à 18.4.4.

18.4.1 Connaissance supérieure

Chaque DSA qui n'est pas de premier niveau doit détenir une référence supérieure unique.

18.4.2 Connaissance subordonnée

Un DSA qui est le DSA maître d'un contexte de dénomination doit détenir des références subordonnées ou subordonnées non spécifiques de connaissance de catégorie maître vers chaque DSA maître détenant (comme maître) un contexte de dénomination immédiatement subordonné.

18.4.3 Connaissance fournisseur

Un DSA consommateur d'information miroir doit conserver une référence fournisseur pour chaque DSA fournisseur d'information miroir qui lui fournit une zone copiée. Si la connaissance subordonnée du consommateur d'information miroir de la copie du contexte de dénomination est incomplète, il doit utiliser sa référence fournisseur pour établir un chemin de référence vers des informations subordonnées. Cette procédure est décrite à l'article 18 de la Rec. UIT-T X.518 | ISO/CEI 9594-4.

18.4.4 Connaissance consommateur

Un DSA fournisseur d'information miroir doit conserver une référence consommateur pour chaque DSA consommateur d'information miroir auquel il fournit une zone copiée.

18.5 DSA de premier niveau

Le DSA référencé par une référence supérieure se charge d'établir un chemin de référence vers toutes les parties du DIT inconnues du DSA référençant. Un DSA référencé par d'autres DSA peut lui-même conserver une référence supérieure. Ce processus de référencement supérieur récursif s'arrête à un ensemble de *DSA de premier niveau* auxquels incombe la responsabilité ultime d'établissement des chemins de référence.

Un DSA de premier niveau est caractérisé comme suit:

- a) il ne détient pas de référence supérieure;
- b) il peut détenir un ou plusieurs contextes de dénomination immédiatement subordonnés à la racine du DIT (un DSA maître ou miroir pour le contexte de dénomination);
- c) il détient une référence subordonnée, de catégorie maître et/ou miroir pour chaque contexte de dénomination immédiatement subordonné à la racine du DIT qu'il ne détient pas lui-même.

Les autorités administratives du DSA de premier niveau sont conjointement responsables de l'administration des subordonnés inférieurs à la racine du DIT. Les procédures régissant cette administration commune sont déterminées par des accords multilatéraux, n'entrant pas dans le cadre des présentes Spécifications d'Annuaire.

Pour limiter la quantité de demandes d'interrogation qui peuvent être présentées à un DSA maître de premier niveau (c'est-à-dire à un DSA maître pour un contexte de dénomination immédiatement subordonné à la racine du DIT), il est possible d'établir des DSA miroir de premier niveau de ce DSA maître de premier niveau. De tels DSA miroir détiennent des copies des entrées et des références subordonnées immédiatement subordonnées à la racine détenue dans leur DSA maître (ou fournisseur) de premier niveau. Elles peuvent donc servir de référence supérieure pour des DSA de niveau non premier.

19 Éléments de base du modèle d'informations de DSA

19.1 Définitions

19.1.1 arbre d'informations d'un DSA: Ensemble de toutes les DSE détenues par un DSA, considérées du point de vue de leurs noms.

19.1.2 attribut commun à des DSA: Attribut opérationnel du modèle d'informations de DSA, associé à un nom particulier dont la ou les valeurs, si elles sont détenues par plusieurs DSA, sont identiques (sauf durant des périodes d'incohérence provisoire).

19.1.3 attribut spécifique à un DSA: Attribut opérationnel du modèle d'informations de DSA, associé à un nom particulier dont la ou les valeurs, si elles sont détenues par plusieurs DSA, ne sont pas nécessairement identiques.

19.1.4 entrée spécifique à un DSA (DSE): Informations détenues par un DSA, associées à un nom particulier; la DSE peut (mais pas nécessairement) contenir les informations associées à l'entrée d'Annuaire correspondante.

19.1.5 type de DSE: Indication de la fonction particulière d'une DSE; une DSE peut remplir plusieurs rôles et donc avoir plusieurs types.

19.2 Introduction

Le modèle d'informations de l'Annuaire décrit le mode de représentation globale par l'Annuaire d'informations sur des objets, dotés d'un nom distinctif et facultativement de noms pseudonymes. La composition de l'Annuaire, comme ensemble de DSA potentiellement coopérants, est abstraite de ce modèle, par le biais de sa description du DIT, des entrées et des attributs.

Le modèle d'informations de DSA concerne spécialement les DSA et les informations qui doivent être détenues par ceux-ci pour que tous les DSA constituant l'Annuaire puissent réaliser, ensemble, le modèle d'informations de l'Annuaire. Il concerne:

- la façon dont les informations de l'Annuaire (entrées d'objets, entrées pseudonymes et sous-entrées) sont mises en correspondance avec des DSA;
- la façon dont les copies des informations de l'Annuaire peuvent être détenues par des DSA;
- les informations opérationnelles requises par des DSA pour effectuer la résolution du nom et l'évaluation des opérations;
- les informations opérationnelles requises par les DSA pour s'engager dans une duplication miroir et utiliser des informations miroir.

L'objet de la modélisation d'une représentation des informations opérationnelles des DSA telles que la connaissance, est d'établir un cadre général de gestion de l'accès aux informations opérationnelles des DSA.

19.3 Les entrées spécifiques d'un DSA et leurs noms

Dans le modèle d'informations d'un DSA, les entités depositaires d'informations détenant les informations associées à un nom particulier, sont appelées *entrées spécifiques de DSA* (DSE). Les entrées d'Annuaire n'existent dans le modèle d'informations de DSA que comme éléments d'information à partir desquels peuvent être composées des DSE. L'autre variété d'éléments d'information dont peuvent être composées les DSE sont les attributs opérationnels spécifiques au modèle d'informations de DSA.

Si un DSA détient des informations concernant directement un nom (c'est-à-dire des informations détenues dans une entité depositaire identifiée par ce nom), il est dit connaître ou avoir connaissance de ce nom.

Pour chaque nom connu d'un DSA, toutes les informations détenues par ce DSA, directement associées au nom autre que le nom lui-même, sont représentées par une DSE. Ces dernières informations (c'est-à-dire le RDN et sa relation au DIT) ne sont pas représentées explicitement comme des attributs dans le modèle d'informations de DSA; l'ensemble des noms connus par un DSA constitue une structure implicite à laquelle les DSE associées peuvent être considérées attachées.

NOTE – Une conséquence de la façon dont le modèle d'informations de DSA traite les noms est que pour les DSE qui ne sont pas des types d'entrées pseudonymes ou entrées qu'expriment la ou les assertions de valeur d'attribut (AVA), le RDN de la DSE n'est pas modélisé comme détenu dans un ou des attributs.

L'ensemble des noms connus d'un DSA, ainsi que les informations associées à chaque nom, du point de vue de ces noms, constitue l'*arbre d'informations de DSA* de ce DSA. Un arbre d'informations de DSA est décrit sur la Figure 14.

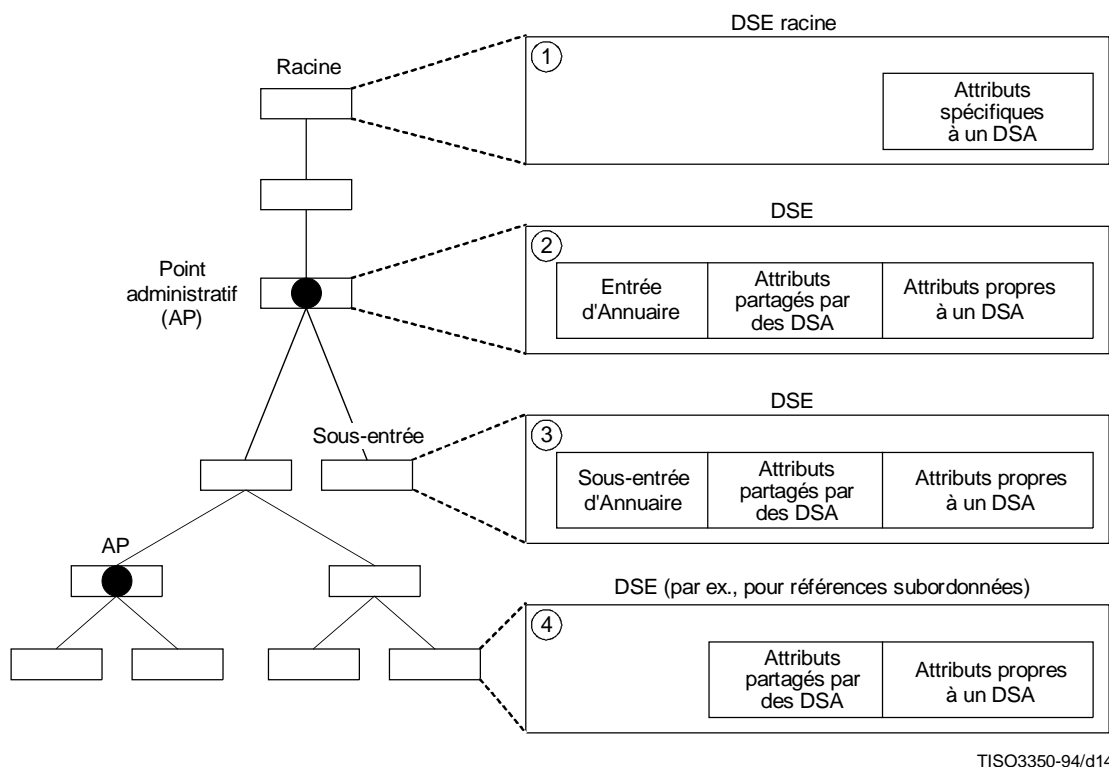


Figure 14 – Arbre d'informations de DSA

Les informations minimales qu'un DSA peut associer à un nom, pour avoir connaissance de ce nom, consistent en une formulation de l'utilisation de la connaissance de ce nom (c'est-à-dire du rôle joué par le nom dans le fonctionnement du DSA qui en a connaissance). Cette utilisation est représentée dans le modèle d'informations de DSA par l'attribut spécifique à un DSA, **dseType**.

En outre, une DSE peut détenir d'autres informations associées au nom, telles qu'une entrée ou une copie d'entrée, des attributs communs à des DSA ou des attributs spécifiques à un DSA.

Une DSE peut représenter directement une entrée d'Annuaire, une partie d'entrée ou aucune information de l'Annuaire. Les informations détenues dans une DSE varient, selon leur type et leur utilisation. En général, les sortes suivantes de DSE peuvent se présenter dans des DSA:

- une DSE représentant directement une entrée de l'Annuaire contient les attributs utilisateur et opérationnels correspondant à cette entrée (telle qu'elle est décrite dans la DSE 2 sur la Figure 14). La DSE peut également contenir des attributs communs à des DSA et spécifiques à un DSA;
- une DSE représentant une partie d'entrée (comme résultat de duplication miroir) contient certains des attributs utilisateur et opérationnels correspondant à cette entrée de l'Annuaire, des attributs spécifiques à un DSA, et peut également contenir des attributs communs à des DSA;
- une sous-entrée DSE, représentant par exemple des informations ACI prescriptives ou des attributs collectifs, contient les attributs utilisateur et opérationnels pertinents correspondant à une sous-entrée de l'Annuaire (comme représenté dans la DSE 3 sur la Figure 14). La DSE peut également contenir des attributs communs à des DSA et spécifiques à un DSA;
- une DSE ne représentant aucune information d'entrée de l'Annuaire, contient uniquement des attributs communs à des DSA et/ou spécifiques à un DSA (comme représenté dans les DSE 1 et 4 sur la Figure 14). Par exemple, une DSE représentant une référence subordonnée peut avoir un attribut commun à des DSA indiquant que le point d'accès maître est un attribut spécifique à un DSA, pour signaler que la DSE est une référence subordonnée.

NOTE – La DSE est une entité conceptuelle facilitant la spécification et la modélisation des composants informationnels d'une façon cohérente et commode. Bien que les DSE soient dites «détenir» ou «stocker» des informations, cette façon de dire n'impose aucune contrainte particulière ni structure de données quant aux mises en œuvre.

19.4 Eléments de base

Une DSE est composée de trois éléments de base: le type de DSE, un certain nombre d'attributs opérationnels de DSA (dont fait partie le type de DSE) et facultativement une entrée ou une copie d'entrée.

19.4.1 Attributs opérationnels de DSA

Deux variétés d'attributs opérationnels se présentant dans le modèle d'informations de DSA, ne correspondent pas à des informations d'entrées de l'Annuaire: les attributs communs à des DSA et les attributs spécifiques à un DSA.

Un *attribut commun à des DSA* est un attribut opérationnel du modèle d'informations de DSA, associé à un nom particulier dont la ou les valeurs, si elles sont détenues par plusieurs DSA, sont identiques (sauf lors de périodes d'incohérence transitoire). Un DSA peut détenir une copie miroir d'un attribut commun à des DSA.

Un *attribut spécifique à un DSA* est un attribut opérationnel du modèle d'informations de DSA associé à un nom particulier dont la ou les valeurs, si elles sont détenues par plusieurs DSA, ne sont pas nécessairement identiques. Un attribut spécifique à un DSA représente des informations opérationnelles qui sont spécifiques au fonctionnement du DSA qui les détient. Un DSA ne peut pas détenir de copie miroir d'un attribut spécifique à un DSA.

NOTE – Un DSA fournisseur d'information miroir peut, certes, fournir à un DSA consommateur d'information miroir un attribut spécifique à un DSA, mais, conceptuellement, il ne s'agit pas d'une copie miroir d'informations détenues par le fournisseur, mais plutôt d'informations produites par le fournisseur pour le consommateur, et que le consommateur peut alors utiliser et modifier.

19.4.2 Types de DSE

Le type d'une DSE, représenté dans le modèle d'informations de DSA par l'attribut opérationnel spécifique à un DSA **dseType** indique l'utilisation particulière (ou rôle) de cette DSE. Ce rôle est indiqué par les bits nommés de la valeur unique de l'attribut **dseType**. Comme une DSE peut jouer plusieurs rôles, plusieurs bits nommés de l'attribut **dseType** peuvent être positionnés pour représenter ces rôles. Plusieurs combinaisons de bits nommés ayant des chances de se présenter sont spécifiées dans l'Annexe M.

La phrase «une DSE de type **x**» est utilisée dans les Spécifications d'Annuaire pour indiquer que le bit nommé **x** de l'attribut **dseType** de la DSE a été positionné. Pour une DSE de type **x**, d'autres bits peuvent ou non être positionnés, le cas échéant. Il est également possible d'exprimer cette idée par la phrase «le type d'entrée DSE inclut **x**».

La spécification syntaxique de l'attribut opérationnel **dseType** peut être exprimée à l'aide de la notation d'attribut comme:

```

dseType          ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX          DSEType
    EQUALITY MATCHING RULE bitStringMatch
    SINGLE VALUE         TRUE
    NO USER MODIFICATION TRUE
    USAGE                dSAOperation
    ID                   id-doa-dseType }

```

Cet attribut opérationnel spécifique à un DSA est géré par le DSA lui-même.

Le type ASN.1 qui représente la syntaxe de la valeur possible de l'attribut **dseType** est **DSEType**. Sa définition est:

```

DSEType ::= BIT STRING {
    root          (0),          -- DSE racine --
    glue          (1),          -- représente uniquement la connaissance d'un nom --
    cp            (2),          -- préfixe de contexte --
    entry         (3),          -- entrée d'objet --
    alias         (4),          -- entrée pseudonyme --
    subr          (5),          -- référence subordonnée --
    nssr          (6),          -- référence subordonnée non spécifique --
    supr          (7),          -- référence supérieure --
    xr            (8),          -- référence croisée --
    admPoint     (9),          -- point administratif --
    subentry (10),          -- sous-entrée --
    shadow (11),          -- copie miroir --
    immSupr      (13),          -- référence supérieure immédiate --
    rhob         (14),          -- informations rhob --
    sa           (15)}          -- référence subordonnée à une entrée pseudonyme --

```

Les valeurs de **DSEType** sont:

- a) **root**: La DSE racine contient des attributs spécifiques à un DSA, utilisés par le DSA, qui caractérisent ce DSA comme un tout. Le nom correspondant à la DSE racine est le nom dégénéré consistant en une séquence vide de RDN.
 NOTE – Les informations qui caractérisent un DSA et qui doivent être rendues accessibles via le service abstrait d'Annuaire sont contenues dans l'entrée de ce DSA. Un DSA peut être détenu, mais pas nécessairement, dans sa propre entrée ou dans une copie de cette entrée.
- b) **glue**: DSE interstitielle représentant uniquement la connaissance d'un nom. Un DSA détenant une DSE préfixe de contexte ou une DSE référence croisée peut détenir des DSE interstitielles pour représenter les noms des supérieurs de cette DSE, si aucune autre information opérationnelle (par exemple de connaissance) n'est associée à ces noms. Cette situation est représentée sur la Figure 14. Une entrée DSE de type glue n'aura aucun autre bit **DSEType** positionné.
- c) **cp**: DSE représentant le préfixe de contexte d'un contexte de dénomination.
- d) **entry**: DSE détenant une entrée d'objet.
- e) **alias**: DSE détenant une entrée pseudonyme.
- f) **subr**: DSE détenant un attribut de connaissance spécifique pour représenter une référence subordonnée.
- g) **nssr**: DSE détenant un attribut de connaissance non spécifique pour représenter une référence subordonnée non spécifique.
- h) **supr**: DSE détenant un attribut de connaissance spécifique pour représenter la référence supérieure d'un DSA.
- i) **xr**: DSE détenant un attribut de connaissance spécifique pour représenter une référence croisée.
- j) **admPoint**: DSE correspondant à un point administratif.
- k) **subentry**: DSE détenant une sous-entrée.
- l) **shadow**: DSE détenant une copie miroir d'entrée ou d'une partie d'entrée ou d'autres informations (par exemple de connaissance) reçues d'un fournisseur d'information miroir; ce bit nommé est positionné par le consommateur d'information miroir.

- m) **immSupr**: DSE détenant un attribut de connaissance spécifique pour représenter une référence supérieure immédiate.
- n) **rhob**: DSE détenant un point administratif et des informations de sous-entrée reçues d'un DSA supérieur lors d'un lien opérationnel hiérarchique pertinent (RHOB) (*relevant hierarchical operational binding*) (c'est-à-dire soit un lien opérationnel hiérarchique soit un lien hiérarchique non spécifique, tels que ces liens sont décrits aux articles 24 et 25 de la Rec. UIT-T X.518 | ISO/CEI 9594-4).
- o) **sa**: Qualificateur de DSE subr indiquant que l'entrée du contexte de dénomination subordonnée est une entrée pseudonyme.

L'utilisation de cet attribut opérationnel pour représenter des aspects du modèle d'informations de DSA est décrite à l'article 19.

20 Représentation des informations d'un DSA

Cet article traite de la représentation des informations d'un DSA. Il décrit la représentation des informations opérationnelles d'un DSA (de connaissance), les informations utilisateur et des informations opérationnelles de l'Annuaire.

20.1 Représentation des informations utilisateur et opérationnelles de l'Annuaire

Cet article spécifie la représentation des informations opérationnelles et utilisateur de l'Annuaire dans le modèle d'informations de DSA.

20.1.1 Entrée d'objet

Une entrée d'objet est représentée par une DSE de type **entry**, contenant les attributs utilisateur et opérationnels d'Annuaire associés à l'entrée de l'Annuaire. Le nom de la DSE est le nom de l'entrée d'objet, c'est-à-dire le nom distinctif de l'objet.

Si la DSE détient une copie de l'entrée, le type de la DSE comprend la valeur **shadow**.

20.1.2 Entrée pseudonyme

Une entrée pseudonyme est représentée par une DSE de type **alias**, contenant les attributs associés à cette entrée pseudonyme (c'est-à-dire les attributs de RDN et l'attribut de nom d'objet à pseudonyme). Le nom de la DSE est le nom de l'entrée pseudonyme.

Si la DSE détient une copie de l'entrée pseudonyme, le type de DSE comprend la valeur **shadow**.

20.1.3 Point administratif

Un point administratif est représenté par une DSE de type **admPoint** contenant les attributs associés à ce point administratif. Le nom de la DSE est le nom du point administratif.

Si la DSE représente une entrée, le type DSE comprend la valeur **entry**. Si l'entrée DSE détient une copie des informations du point administratif, le type de cette DSE comprend la valeur **shadow**.

20.1.4 Sous-entrée

Une sous-entrée est représentée par une DSE de type **subentry**, contenant les informations opérationnelles et d'utilisateur associées à la sous-entrée. Le nom de la DSE est le nom de la sous-entrée.

Si la DSE détient une copie de la sous-entrée, le type de la DSE est **subentry** et **shadow**.

20.2 Représentation des références de connaissance

Une référence de connaissance consiste en une DSE de type approprié qui détient un attribut opérationnel de DSA également approprié, et qui est identifiée par un nom ayant une relation définie avec le contexte de dénomination détenu par le DSA référencé.

20.2.1 Types d'attribut de connaissance

Les attributs opérationnels de DSA sont définis dans le modèle d'informations de DSA pour exprimer les éléments suivants d'un DSA:

- connaissance de son propre point d'accès;
- connaissance supérieure;
- connaissance spécifique (ses références subordonnées);
- connaissance non spécifique (ses références non subordonnées);
- connaissance de son ou de ses fournisseurs, incluant facultativement le maître, si le DSA est un consommateur d'information miroir;
- connaissance de son ou de ses consommateurs, si le DSA est un fournisseur d'information miroir;
- connaissance de ses DSA miroir secondaires, si le DSA est un fournisseur d'information miroir.

Les valeurs d'identificateurs d'objets sont affectées en Annexe E pour ces attributs opérationnels.

20.2.1.1 Mon point d'accès

L'attribut opérationnel **myAccessPoint** est utilisé par un DSA pour représenter son propre point d'accès. C'est un attribut spécifique à un DSA. Tous les DSA doivent détenir cet attribut dans leur DSE racine. Il est monovalué et géré par le DSA lui-même.

```

myAccessPoint          ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX           AccessPoint
    EQUALITY MATCHING RULE accessPointMatch
    SINGLE VALUE          TRUE
    NO USER MODIFICATION TRUE
    USAGE                 dSAOperation
    ID                    id-doa-myAccessPoint }
  
```

Le type ASN.1 **AccessPoint** est défini dans la Rec. UIT-T X.518 | ISO/CEI 9594-4. Sa spécification ASN.1 est reproduite ici, pour la commodité du lecteur:

```

AccessPoint ::= SET {
    ae-title           [0] Name,
    address           [1] PresentationAddress
    protocolInformation [2] SET OF ProtocolInformation OPTIONAL }
  
```

La façon dont un DSA obtient les informations détenues dans son **myAccessPoint** n'est pas décrite dans les Spécifications d'Annuaire.

Le type d'attribut **myAccessPoint** est détenu dans une DSE de type **root**.

Les informations détenues dans **myAccessPoint** peuvent être utilisées dans le DOP lors de l'établissement ou de la modification d'une association opérationnelle.

20.2.1.2 Connaissance supérieure

Le type d'attribut opérationnel **superiorKnowledge** est utilisé par un DSA de niveau non premier pour représenter sa référence supérieure. C'est un attribut spécifique à un DSA. Tous les DSA de niveau non premier doivent détenir cet attribut dans leurs DSE racines. Il est monovalué et géré par le DSA lui-même.

```

superiorKnowledge      ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX           AccessPoint
    EQUALITY MATCHING RULE accessPointMatch
    SINGLE VALUE          TRUE
    NO USER MODIFICATION TRUE
    USAGE                 dSAOperation
    ID                    id-doa-superiorKnowledge }
  
```

Un DSA peut acquérir les informations détenues dans **superiorKnowledge** par des moyens qui ne sont pas décrits dans les Spécifications d'Annuaire. Il peut également les construire à partir de ses références supérieures immédiates, par exemple à partir de la référence supérieure immédiate dont le préfixe de contexte a le plus petit nombre de RDN dans son nom.

Le type d'attribut **superiorKnowledge** est déteru dans une DSE de type **root**.

Les informations détenues dans **superiorKnowledge** peuvent être employées par un DSA lors de la construction d'une référence de continuation renvoyée dans un élément de protocole DAP ou DSP ou lors de la réalisation d'un chaînage.

20.2.1.3 Connaissance spécifique

La connaissance spécifique comprend les points d'accès du DSA maître d'un contexte de dénomination et/ou des DSA miroir pour ce contexte de dénomination. Elle est spécifique, car le préfixe de contexte du contexte de dénomination est connu et associé aux informations du point d'accès. La connaissance spécifique est représentée par le type d'attribut opérationnel **specificKnowledge**. C'est un attribut commun à des DSA, monovalué et géré par le DSA lui-même.

```

specificKnowledge      ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX           MasterAndShadowAccessPoints
    EQUALITY MATCHING RULE masterAndShadowAccessPointsMatch
    SINGLE VALUE          TRUE
    NO USER MODIFICATION TRUE
    USAGE                 distributedOperation
    ID                    id-doa-specificKnowledge }
    
```

Le type ASN.1 **MasterAndShadowAccessPoint** est défini dans la Rec. UIT-T X.518 | ISO/CEI 9594-4. Sa spécification ASN.1 est reproduite ici pour la commodité du lecteur.

```

MasterAndShadowAccessPoints ::= SET OF MasterOrShadowAccessPoint

MasterOrShadowAccessPoint ::= SET {
    COMPONENTS OF AccessPoint,
    category [3] ENUMERATED {
        master (0),
        shadow (1) } DEFAULT master }
    
```

Un DSA peut acquérir les informations détenues dans une **specificKnowledge** par des moyens non décrits dans les Spécifications d'Annuaire. Dans le cas d'une référence croisée (DSE de type **xr**), il peut également les construire à partir d'informations reçues dans le composant **crossReference** de **ChainingResults** d'une réponse du DSP. Dans le cas d'une référence subordonnée (DSE de type **subr**), il peut les construire à partir des informations reçues dans des éléments du DOP lors de l'établissement ou de la modification d'une HOB.

Le type d'attribut **specificKnowledge** est déteru dans une DSE de type **subr**, **immSupr** ou **xr**. Il est utilisé par un DSA pour représenter des références subordonnées, supérieures immédiates et croisées.

Les informations détenues dans **specificKnowledge** peuvent être utilisées par un DSA lors de la construction d'une référence de continuation renvoyée dans une référence du DAP ou du DSP (ou lors de la réalisation d'un chaînage), et lors de la construction d'entrées miroir spécifiques à un agent DSA (SDSE) de type **subr**, **immSupr** ou **xr** fournies dans des éléments du DISP.

20.2.1.4 Connaissance non spécifique

Une connaissance non spécifique consiste en des points d'accès au DSA maître d'un ou plusieurs contextes de dénomination et/ou au DSA miroir de ce ou ces mêmes contextes de dénomination. Elle est non spécifique car les préfixes de contexte du ou des contextes de dénomination ne sont pas connus. Le supérieur immédiat du ou des contextes de dénomination est, toutefois, connu et les informations de point d'accès sont associées à son nom. La connaissance non spécifique est représentée par le type d'attribut opérationnel **nonSpecificKnowledge**. C'est un attribut commun à des DSA, multivalué et géré par le DSA lui-même.

```

nonSpecificKnowledge   ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX           MasterAndShadowAccessPoints
    EQUALITY MATCHING RULE masterAndShadowAccessPointsMatch
    NO USER MODIFICATION TRUE
    USAGE                 distributedOperation
    ID                    id-doa-nonSpecificKnowledge }
    
```

La valeur **masterAndShadowAccessPoints** est constituée d'un point d'accès pour un agent DSA maître détenant un ou plusieurs contextes de dénomination subordonnés, et de zéro ou plusieurs points d'accès pour les agents DSA détenant des copies miroir de tout ou partie de ces contextes de dénomination.

Un DSA peut acquérir les informations détenues dans une **nonSpecificKnowledge** par des moyens non décrits dans les Spécifications d'Annuaire. Dans le cas d'une référence subordonnée non spécifique (DSE de type **nssr**), il peut également les construire à partir d'informations reçues dans des éléments du DOP lors de l'établissement ou de la modification d'une NHOB.

Le type d'attribut **nonSpecificKnowledge** est détenu dans une DSE de type **nssr**. Il est utilisé pour représenter des références subordonnées non spécifiques.

Les informations détenues dans une **nonSpecificKnowledge** peuvent être employées par un DSA lors de la construction d'une référence de continuation renvoyée dans une référence du DAP ou du DSP (ou lors de la réalisation d'un chaînage) et lors de la construction de SDSE de type **nssr** fournies dans des éléments du DISP.

20.2.1.5 Connaissance fournisseur

La connaissance fournisseur d'un DSA consommateur d'information miroir comprend le ou les points d'accès et le ou les identificateurs d'accord de duplication miroir de son ou de ses fournisseurs de copie (ou de copies) d'une zone copiée. Le point d'accès du maître peut être inclus, facultativement, dans la connaissance fournisseur, si ce fournisseur n'est pas le maître du contexte de dénomination duquel dérive une zone copiée. La connaissance fournisseur est représentée par le type d'attribut opérationnel **supplierKnowledge**. Il est spécifique à un DSA, multivalué et géré par le DSA lui-même.

La syntaxe ASN.1 d'une valeur de **supplierKnowledge** est **SupplierInformation**. Une valeur de cet attribut est composée d'un point d'accès du DSA fournisseur d'information miroir et de l'identificateur de l'accord de duplication miroir conclu entre le DSA fournisseur et le DSA consommateur détenant l'attribut spécifique à un DSA (exprimé comme une valeur du type **SupplierOrConsumer**) et l'indication que le fournisseur de la zone copiée est ou n'est pas le maître du contexte de dénomination duquel elle dérive, est, si elle ne l'est pas, facultativement, le point d'accès du DSA maître.

```
SupplierOrConsumer ::= SET {
    COMPONENTS OF agreementID [3] AccessPoint, -- fournisseur ou consommateur --
    OperationalBindingID }

SupplierInformation ::= SET {
    COMPONENTS OF supplier-is-master [4] SupplierOrConsumer, -- fournisseur --
    non-supplying-master [5] BOOLEAN DEFAULT TRUE,
    AccessPoint OPTIONAL }

supplierKnowledge ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX SupplierInformation
    EQUALITY MATCHING RULE supplierOrConsumerInformationMatch
    NO USER MODIFICATION TRUE
    USAGE dSAOperation
    ID id-doa-supplierKnowledge }
```

Un DSA peut acquérir des informations détenues dans une **supplierKnowledge** par des moyens non décrits dans les Spécifications d'Annuaire. Un DSA consommateur d'information miroir peut également les construire à partir d'informations reçues dans des éléments du DOP lors de l'établissement ou de la modification d'un accord de modification.

Le type d'attribut **supplierKnowledge** est détenu dans une DSE de type **cp**. Il est utilisé pour représenter une ou plusieurs références fournisseur. Tous les DSA consommateurs d'information miroir doivent détenir une valeur de cet attribut pour chaque accord de duplication miroir conclu avec un consommateur.

Les informations détenues dans **supplierKnowledge** peuvent être utilisées par un DSA lors de la construction d'une référence de continuation renvoyée dans une référence du DAP ou du DSP. Le composant **agreementID** (dont le type **OperationalBindingID** est défini au 23.2) de **supplierKnowledge** est requis dans les opérations du DOP concernant la gestion d'un accord de duplication miroir et dans toutes les opérations du DISP.

20.2.1.6 Connaissance consommateur

Une connaissance consommateur d'un DSA fournisseur d'information miroir comprend le ou les points d'accès et le ou les identificateurs d'accord de duplication miroir du ou des consommateurs d'une copie (ou de copies) d'un contexte de dénomination qui leur est fourni par le fournisseur. La connaissance fournisseur est représentée par le type d'attribut opérationnel **consumerKnowledge**. Il est spécifique à un DSA, multivalué et géré par le DSA lui-même.

La syntaxe ASN.1 d'une valeur de **consumerKnowledge** est **ConsumerInformation** (qui a la même syntaxe que **SupplierOrConsumer**, mais se réfère à un point d'accès de consommateur).

```
ConsumerInformation ::= SupplierOrConsumer -- consommateur --
```

```

consumerKnowledge          ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX                ConsumerInformation
    EQUALITY MATCHING RULE     supplierOrConsumerInformationMatch
    NO USER MODIFICATION      TRUE
    USAGE                       dSAOperation
    ID                          id-doa-consumerKnowledge }

```

Un DSA peut acquérir les informations détenues dans **consumerKnowledge** par des moyens non décrits dans les Spécifications d'Annuaire. Un DSA fournisseur d'information miroir peut également les construire à partir des informations reçues dans des éléments du DOP lors de l'établissement ou de la modification d'accords de duplication miroir.

Le type d'attribut **consumerKnowledge** est détenu dans une DSE de type **cp**. Il est utilisé pour représenter une ou plusieurs références consommateur. Tous les DSA fournisseur d'information miroir doivent détenir une valeur de cet attribut pour chaque accord de duplication miroir engagé avec un fournisseur.

Le composant **agreementID** de **consumerKnowledge** est requis dans les opérations du DOP concernant la gestion d'un accord de duplication miroir et dans toutes les opérations du DISP.

20.2.1.7 Connaissance miroir secondaire

La connaissance miroir secondaire consiste en des informations qu'un DSA fournisseur (par exemple, un DSA maître) peut décider de conserver, concernant des DSA consommateur engagés, de son point de vue, dans des duplications miroir secondaires. La connaissance de duplication miroir secondaire est représentée par le type d'attribut opérationnel **secondaryShadows**. Il est spécifique à un DSA, multivalué et géré par le DSA lui-même. La syntaxe ASN.1 d'une valeur de **secondaryShadows** est **SupplierAndConsumers**. Elle comprend le point d'accès d'un fournisseur d'information miroir et une liste de ses consommateurs directs.

```

SupplierAndConsumers ::= SET {
    COMPONENTS OF
    consumers                [3]    AccessPoint, -- fournisseur --
                                SET OF AccessPoint }

secondaryShadows      ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX                SupplierAndConsumers
    EQUALITY MATCHING RULE     supplierAndConsumersMatch
    NO USER MODIFICATION      TRUE
    USAGE                       dSAOperation
    ID                          id-doa-secondaryShadows }

```

La composante **consumers** de **SuppliersAndConsumers** ne contient que les points d'accès des agents DSA qui détiennent des copies communément utilisables de la zone dupliquée.

Un fournisseur de DSA peut obtenir les informations nécessaires à la construction des valeurs de cet attribut d'un agent DSA consommateur en suivant la procédure décrite au 21.1.1 de la Rec. UIT-T X.518 | ISO/CEI 9594-8.

Le type d'attribut **secondaryShadows** est détenu dans une DSE de type **cp**.

La prise en charge de la connaissance miroir secondaire est optionnelle.

20.2.1.8 Règles de correspondance

Quatre règles de correspondance d'égalité sont spécifiées ci-après pour les attributs de connaissance précédents. Elles s'appliquent aux attributs de syntaxes de types **AccessPoint**, **MasterAndShadowAccessPoints**, **SupplierInformation**, **ConsumerInformation** et **SuppliersAndConsumers**.

20.2.1.8.1 Règle de correspondance de point d'accès

La règle de correspondance de point d'accès est spécifiée comme suit:

```

accessPointMatch          MATCHING-RULE ::= {
    SYNTAX                      Name
    ID                          id-kmr-accessPointMatch }

```

La règle de correspondance **accessPointMatch** s'applique aux valeurs d'attribut de type **AccessPoint**. Une valeur de la syntaxe d'assertion est dérivée d'une valeur de la syntaxe d'attribut en utilisant la valeur de la composante d'étiquette spécifique de contexte [0] (**Name**). Deux valeurs sont considérées correspondre pour l'égalité si les composantes **Name** de chacune se correspondent selon la procédure de correspondance des valeurs de **DistinguishedName**.

20.2.1.8.2 Règle de correspondance des points d'accès maître et miroir

La règle d'équivalence des points d'accès maître et miroir est spécifiée comme suit:

```

masterAndShadowAccessPointsMatch           MATCHING-RULE ::= {
  SYNTAX           SET OF Name
  ID               id-kmr-masterShadowMatch }

```

La règle de correspondance **masterAndShadowAccessPointsMatch** s'applique aux attributs de type **MasterAndShadowAccessPoints**. Une valeur de la syntaxe d'assertion est dérivée d'une valeur de la syntaxe d'attribut en retirant les composantes **category** et **address** de chaque ensemble **SET** dans l'expression **SET OF MasterOrShadowAccessPoints**. Deux telles valeurs sont considérées correspondre pour l'égalité si elles ont toutes deux le même nombre d'éléments **SET OF** et si, après classement des éléments **SET OF** de chaque ensemble d'une quelconque façon appropriée, le composant **ae-title** de chaque paire d'éléments **SET OF** correspond selon la procédure de correspondance **distinguishedNameMatch**.

20.2.1.8.3 Règle de correspondance d'informations fournisseur ou consommateur

La règle de correspondance d'informations fournisseur ou consommateur est spécifiée comme suit:

```

supplierOrConsumerInformationMatch         MATCHING-RULE ::= {
  SYNTAX           SET {
    ae-title           [0] Name ,
    agreement-identif [2] INTEGER }
  ID               id-kmr-supplierConsumerMatch }

```

La règle de correspondance **supplierOrConsumerInformationMatch** s'applique aux valeurs d'attribut de type **SupplierInformation** ou **ConsumerInformation** (et aux autres attributs ayant des valeurs compatibles avec **SupplierInformation** ou **ConsumerInformation**). Une valeur de la syntaxe d'assertion est dérivée d'une valeur de la syntaxe d'attribut en sélectionnant les composantes de l'ensemble **SET** dont les étiquettes correspondent aux composantes de l'ensemble **SET** de la syntaxe d'assertion. Deux telles valeurs sont considérées correspondre pour l'égalité si le composant **ae-title** de chacune (après élimination des informations explicites d'étiquette [0]) correspond selon la procédure de correspondance de valeurs de **DistinguishedName** et si le composant **identif** contenu dans le composant **agreement** de chacune (après élimination des informations explicites d'étiquette [2] et **SEQUENCE**) correspond selon la procédure de correspondance de valeurs **INTEGER**.

20.2.1.8.4 Règle de correspondance de fournisseurs et consommateurs

La règle de correspondance de fournisseurs et consommateurs est spécifiée comme suit:

```

supplierAndConsumersMatch                 MATCHING-RULE ::= {
  SYNTAX           Name
  ID               id-kmr-supplierConsumersMatch }

```

La règle de correspondance de fournisseurs et consommateurs s'applique aux valeurs d'attribut de type **SupplierAndConsumers** (et aux autres attributs ayant des valeurs compatibles avec **SupplierAndConsumers**). Deux telles valeurs sont considérées correspondre pour l'égalité si le composant **ae-title** de chacune (après élimination des informations explicites d'étiquette [0]) correspond selon la procédure de correspondance de valeurs de **DistinguishedName**.

20.2.2 Types de références de connaissance

Ce paragraphe spécifie la représentation de la connaissance dans le modèle d'informations de DSA.

20.2.2.1 Autoréférence

Une autoréférence représente la connaissance par un DSA de son propre point d'accès. Elle est représentée par une valeur de l'attribut **myAccessPoint** détenu dans la DSE racine du DSA, une DSE de type **root**.

20.2.2.2 Référence supérieure

Une référence supérieure est représentée par une entrée DSE de type **supr** et **root**, contenant un attribut **superiorKnowledge**.

20.2.2.3 Référence supérieure immédiate

Une référence supérieure immédiate est représentée par une entrée DSE de type **immSupr**, contenant un attribut **specificKnowledge**. Le nom de la DSE détenant l'attribut correspond au préfixe de contexte du contexte de dénomination détenu par le DSA supérieur référencé.

Comme la valeur de l'attribut **specificKnowledge** peut contenir les points d'accès de plusieurs agents DSA, elle peut représenter plusieurs références supérieures immédiates, une tout au plus de la catégorie **master** et zéro ou plus de la catégorie **shadow**.

Si la DSE détenant la référence supérieure immédiate est reçue par un fournisseur d'information miroir, le type de DSE contient la valeur **shadow**.

20.2.2.4 Référence subordonnée

Une référence subordonnée est représentée par une entrée DSE de type **subr**, contenant un attribut **specificKnowledge**. Le nom de la DSE détenant l'attribut correspond au préfixe de contexte du contexte de dénomination pertinent détenu par le DSA subordonné référencé.

Comme la valeur de l'attribut **specificKnowledge** peut contenir les points d'accès de plusieurs agents DSA, elle peut représenter plusieurs références subordonnées, une tout au plus de la catégorie **master** et zéro ou plus de la catégorie **shadow**.

Si la DSE détenant la référence subordonnée consiste en des informations miroir, reçues d'un fournisseur d'information miroir, le type de la DSE comprend la valeur **shadow**.

L'entrée DSE peut également comporter la valeur **immSupr** dans un DSA détenant deux contextes de dénomination, l'un supérieur à l'autre, qui sont séparés par un troisième contexte de dénomination comportant une seule entrée et détenu dans un autre DSA. Un exemple de cette situation est décrit dans l'Annexe M.

20.2.2.5 Référence subordonnée non spécifique

Une référence subordonnée non spécifique est représentée par une entrée DSE de type **nssr** (et normalement **entry**), contenant un attribut **nonSpecificKnowledge**. Le nom de la DSE détenant l'attribut correspond au nom formé par l'élimination du RDN final des préfixes de contexte du contexte de dénomination détenu par les DSA subordonnés référencés.

Comme la valeur de l'attribut **nonSpecificKnowledge** peut contenir les points d'accès de plusieurs agents DSA, elle peut représenter plusieurs références subordonnées non spécifiques, une tout au plus de la catégorie **master** et zéro ou plus de la catégorie **shadow**. Chaque valeur de l'attribut **nonSpecificKnowledge** représente un ensemble correspondant de références subordonnées non spécifiques – les agents DSA de la catégorie **shadow** détiennent une ou plusieurs zones dupliquées dérivées du ou des contextes de dénomination détenus par l'agent DSA de la catégorie **master**.

Si la DSE détenant la référence subordonnée non spécifique consiste en des informations miroir, reçues d'un fournisseur d'information miroir, le type de la DSE comporte la valeur **shadow**.

L'entrée DSE comporte la valeur **shadow** dans la situation d'un DSA miroir quand la DSE correspond à une entrée dont le DSA maître a une connaissance subordonnée non spécifique et dont seul l'attribut **nonSpecificKnowledge** de la référence subordonnée non spécifique est dupliqué en miroir.

L'entrée DSE comporte les valeurs **cp** et **shadow** dans la situation d'un DSA dont la zone copiée n'inclut pas l'entrée du préfixe de contexte et dont le DSA maître pour le contexte de dénomination a une connaissance subordonnée non spécifique de ce préfixe de contexte.

L'entrée DSE comporte les valeurs **admPoint** et **shadow** dans la situation d'un DSA miroir lorsque la DSE correspond à un point administratif, les informations de l'entrée du point administratif n'étant pas dupliquées miroir, et le DSA maître du contexte de dénomination ayant une connaissance subordonnée non spécifique du point administratif.

Lorsque le point administratif coïncide avec un préfixe de contexte dans les deux cas précédents, l'entrée DSE peut comporter les valeurs **admPoint**, **cp** et **shadow**.

20.2.2.6 Référence croisée

Une référence croisée est représentée par une entrée DSE de type **xr**, contenant un attribut **specificKnowledge**. Le nom de la DSE détenant l'attribut correspond au préfixe de contexte du contexte de dénomination détenu par le DSA référencé.

Comme la valeur de l'attribut **specificKnowledge** peut contenir les points d'accès de plusieurs agents DSA, elle peut représenter plusieurs références croisées, une tout au plus de la catégorie **master** et zéro ou plus de la catégorie **shadow**.

20.2.2.7 Référence fournisseur

Une référence fournisseur est représentée par une entrée DSE de type **cp**, contenant un attribut **supplierKnowledge**. Le nom de la DSE détenant l'attribut correspond au préfixe de contexte du contexte de dénomination miroir.

Comme la valeur de l'attribut **supplierKnowledge** peut contenir les points d'accès de plusieurs agents DSA, elle peut représenter plusieurs références fournisseur. Chacune des valeurs de l'attribut représente une référence fournisseur.

20.2.2.8 Référence consommateur

Une référence consommateur est représentée par une entrée DSE de type **cp** qui contient un attribut **consumerKnowledge**. Le nom de la DSE détenant l'attribut correspond au préfixe de contexte du contexte de dénomination miroir.

Comme la valeur de l'attribut **consumerKnowledge** peut contenir les points d'accès de plusieurs agents DSA, elle peut représenter plusieurs références consommateur. Chacune des valeurs de l'attribut représente une référence consommateur.

20.3 Représentation des noms et des contextes de dénomination

20.3.1 Noms et DSE interstitielles (glue)

Comme décrit au 19.3, le minimum d'informations qu'un DSA peut associer à un nom est l'utilisation pour laquelle il détient le nom, représenté par une DSE détenant une valeur de l'attribut **dseType**. Lorsqu'une DSE contient uniquement une telle information minimale, son type DSE sera **glue**. Dans ce cas, la DSE ne doit pas détenir d'entrée, de sous-entrée (ou de copie miroir d'entrée ou de sous-entrée) ni d'attribut commun à des DSA.

Les DSE interstitielles peuvent figurer dans le modèle des informations DSA pour représenter des noms qui sont connus d'un DSA du fait qu'il détient des informations associées à d'autres noms. Par exemple, si l'on considère la référence croisée décrite à la Figure 14, le DSA détenant cette référence croisée «connaît» aussi (au sens décrit au 19.3) les noms qui sont supérieurs aux noms de préfixe de contexte associés à cette référence croisée. Lorsque aucune autre information n'est associée à de tels noms supérieurs, ils sont représentés dans le modèle d'informations de DSA par des DSE interstitielles.

20.3.2 Contextes de dénomination

Un contexte de dénomination comprend un préfixe de contexte, un sous-arbre de zéro, une ou plusieurs entrées subordonnées au préfixe de contexte (la racine du sous-arbre) et, s'il a des contextes de dénomination subordonnés, les références subordonnées et/ou subordonnées non spécifiques suffisantes à constituer la connaissance subordonnée complète.

Un préfixe de contexte est représenté par une DSE de type **cp**. Si le préfixe de contexte correspond à une entrée, le type de l'entrée DSE comporte la valeur **entry**. S'il correspond à un pseudonyme, le type de DSE comporte la valeur **alias**. Si le préfixe de contexte correspond à un point administratif, le type de DSE comporte la valeur **admPoint**.

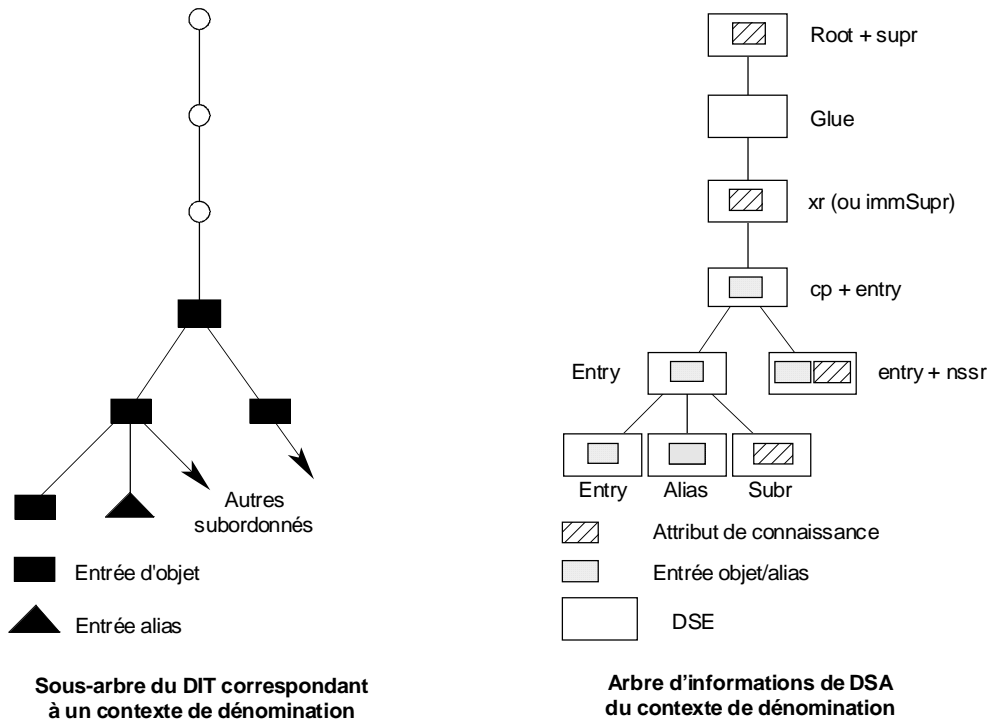
Le sous-arbre des entrées et sous-entrées subordonnées au préfixe de contexte est représenté par des DSE, comme décrit aux 20.1 à 20.4.

La représentation de la connaissance subordonnée du contexte de dénomination est représentée par des DSE, comme décrit au 20.2.2.

Une zone copiée (une copie miroir de l'ensemble ou d'une partie d'un contexte de dénomination) est représentée comme ci-dessus, sauf que le type d'entrée DSE comporte la valeur **shadow** dans chaque DSE pour laquelle des attributs utilisateur ou opérationnels sont reçus du fournisseur d'information miroir. Dans le cas de zones copiées incomplètes, les DSE de type **glue** peuvent figurer pour représenter un pont entre des éléments séparés de l'information miroir. Aucun attribut utilisateur ni opérationnel n'est associé à cette ou à ces DSE interstitielles.

20.3.3 Exemple

La Figure 15 illustre un exemple de mise en correspondance d'une partie du DIT (qui correspond à un contexte de dénomination) avec l'arbre d'informations de DSA. Sont également représentées, en plus des informations proprement dites du contexte de dénomination, la DSE racine du DSA contenant sa référence supérieure (il ne s'agit pas de l'arbre d'informations de DSA de premier niveau), une DSE interstitielle et une DSE représentant une référence (croisée ou référence supérieure immédiate) à un contexte de dénomination immédiatement supérieur.



TISO3360-94/d15

Figure 15 – DSE d'un contexte de dénomination

SECTION 10 – CADRE OPÉRATIONNEL DES DSA

21 Vue d'ensemble

21.1 Définitions

21.1.1 cadre opérationnel de l'Annuaire: Donne le cadre général duquel peuvent être déduits des modèles opérationnels spécifiques concernant des aspects particuliers (par exemple duplication miroir ou création d'un contexte de dénomination) du fonctionnement des composants de l'Annuaire (DSA). Ce cadre général «factorise» les éléments communs présents dans toutes les interactions entre les composants de l'Annuaire.

21.1.2 association opérationnelle: Convention mutuelle entre deux DSA exprimant, une fois établie, leur «accord» pour engager subséquentement une interaction.

21.1.3 type d'association opérationnelle: Type particulier d'association opérationnelle spécifié pour une utilisation distincte, qui exprime l'«accord» de deux DSA pour engager des types spécifiques d'interaction (par exemple duplication miroir).

21.1.4 instance d'association opérationnelle: Association opérationnelle d'un type spécifique entre deux DSA.

21.1.5 établissement d'association opérationnelle: Processus d'établissement d'une instance d'association opérationnelle.

21.1.6 modification d'association opérationnelle: Processus de modification d'une instance d'association opérationnelle.

21.1.7 terminaison d'association opérationnelle: Processus de terminaison d'une instance d'association opérationnelle.

21.1.8 gestion d'association opérationnelle: Processus d'établissement, terminaison ou modification d'une instance d'association opérationnelle. Cette gestion peut être réalisée via des échanges d'informations définis par des Spécifications d'Annuaire, via des échanges définis dans d'autres Spécifications ou par d'autres moyens.

21.1.9 état coopératif: A l'égard d'un autre DSA. Etat d'un DSA pour lequel une instance d'association opérationnelle a été établie et n'a pas été terminée.

21.1.10 état non coopératif: A l'égard d'un second DSA. Etat d'un DSA avant l'établissement ou après la terminaison d'une instance d'association opérationnelle.

21.2 Introduction

Les Spécifications d'Annuaire définissent des échanges d'informations de protocole d'application et les procédures de DSA associées, définissant le fonctionnement réparti de l'Annuaire. Les articles 21 à 24 définissent un cadre opérationnel des DSA, modélisant certains éléments communs de ces échanges d'informations et procédures.

Deux DSA interagissent d'une manière coopérative car, en plus de leurs capacités techniques d'échange d'informations et d'exécution de procédures associées à ces échanges, chacun a été configuré pour accepter certaines interactions avec l'autre.

Ces articles présentent un cadre commun, pour la spécification de la structure des éléments de cette coopération entre deux DSA.

Un objectif de ce cadre commun est d'être suffisamment général pour tenir compte de toutes les formes de coopération de DSA, définies dans la présente édition des Spécifications d'Annuaire et à définir dans les futures éditions. Ce cadre général est utilisé dans les Spécifications d'Annuaire pour définir les types de liens opérationnels hiérarchiques et de copie miroir.

22 Association opérationnelle

22.1 Considérations générales

Le présent article concerne la définition d'un cadre général, le cadre opérationnel des DSA, selon lequel la spécification de la nature des interactions coopératives des composants de l'Annuaire (DSA) peut être structurée pour réaliser un objectif convenu en commun.

Le cadre général «factorise» des aspects communs qui caractérisent toutes les interactions entre DSA. L'application du cadre opérationnel des DSA à la spécification d'aspects de l'interaction coopérative entre DSA, procure des spécifications concises et cohérentes permettant de réduire le nombre de mécanismes à prendre en charge par un DSA.

La convention commune établie entre deux DSA et exprimant leur «accord» pour engager subséquentement une certaine sorte d'interaction, est appelée *association opérationnelle*. Deux DSA peuvent partager autant d'instances d'une association opérationnelle d'un type spécifique, que nécessaire.

Le cadre opérationnel des DSA procure une approche commune pour la définition d'un *type d'association opérationnelle*. Un type d'association opérationnelle est un type particulier d'association opérationnelle spécifié pour une utilisation distincte, qui exprime l'«accord» des deux DSA pour engager des types spécifiques d'interaction (par exemple de copie miroir). Cette interaction permet le lancement d'opérations à partir d'un ensemble d'opérations bien défini, par l'un ou l'autre partenaire de l'accord.

Deux DSA particuliers parvenus à un tel «accord» partagent une instance d'association opérationnelle d'un type d'association opérationnelle spécifique. Ils sont dits être dans l'*état coopératif* de cette instance de type d'association opérationnelle.

Avant l'établissement ou après la terminaison d'une instance d'association opérationnelle, deux DSA sont dits être dans l'*état non coopératif*.

La *gestion d'association opérationnelle* est le processus d'établissement, terminaison ou modification d'une instance d'association opérationnelle. Cette gestion peut être réalisée via des échanges d'informations définis par des Spécifications d'Annuaire, via des échanges définis dans d'autres Spécifications ou par d'autres moyens.

Ces concepts généraux sont représentés sur la Figure 16.

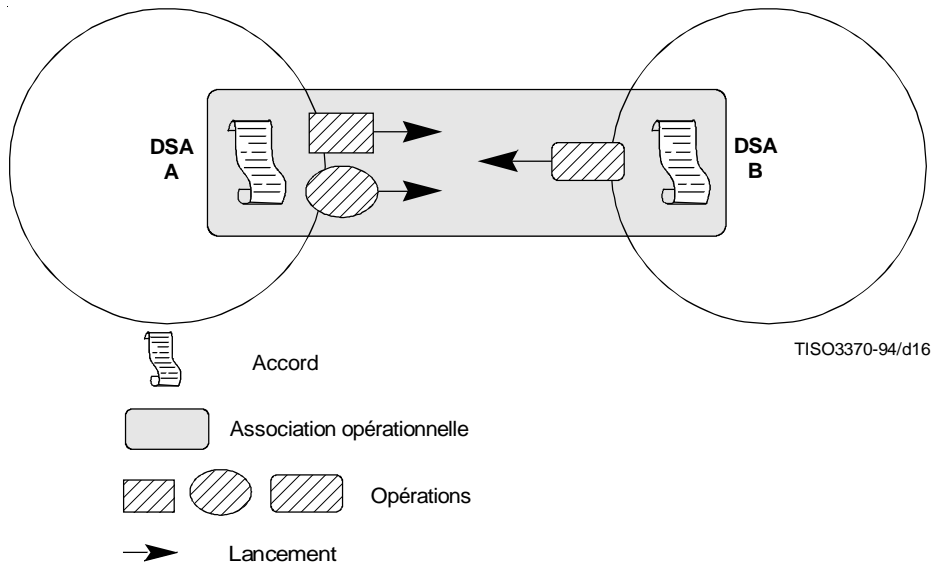


Figure 16 – Une association opérationnelle

22.2 Application du cadre opérationnel

L'application du cadre opérationnel des DSA à la définition d'un type d'association opérationnelle conserve les éléments de base suivants:

- a) deux DSA;
- b) un «accord» portant sur le service qu'un DSA doit fournir à l'autre DSA;
- c) un ensemble d'une ou plusieurs opérations, avec les procédures associées qu'un DSA suivra, et par lesquelles le service peut être réalisé;
- d) une spécification des interactions des DSA nécessaires à gérer l'accord.

La relation de ces éléments de base est exprimée par une association opérationnelle. Une association opérationnelle comprend l'ensemble de ces éléments de base qui participent à la représentation de l'accord abstrait en termes techniques. Elle représente l'environnement, régi par un «accord» dans lequel un DSA fournit un service défini à l'autre (et vice versa).

22.2.1 Les deux DSA

Le cadre opérationnel des DSA procure une structure selon laquelle peuvent être spécifiées l'interaction d'un DSA avec un autre et les procédures qu'ils exécutent en conséquence de cette interaction.

Les deux DSA peuvent jouer un rôle identique dans l'association opérationnelle: dans ce cas les deux DSA peuvent gérer l'association opérationnelle, lancer les mêmes opérations l'un auprès de l'autre, et sont tenus de suivre le même ensemble de procédures. Cette situation est appelée une association opérationnelle symétrique.

Autre situation: chaque DSA joue un rôle différent dans l'association opérationnelle et des ensembles différents d'opérations et de procédures s'appliquent à chacun d'eux. L'un des deux DSA ou les deux peuvent être impliqués dans la gestion de l'association opérationnelle. Cette situation est appelée une association opérationnelle asymétrique.

22.2.2 L'accord

Un «accord» est une convention mutuelle à laquelle sont parvenues les autorités administratives des deux DSA, à propos d'un service qui doit être fourni par un DSA à l'autre (et/ou vice versa). L'«accord» est négocié initialement par les autorités administratives des DSA, par des moyens n'entrant pas dans le cadre des Spécifications d'Annuaire.

Des paramètres de cet «accord» peuvent être formalisés par l'enregistrement dans un agent DSA d'un type de données ASN.1, pour pouvoir être utilisés dans un échange d'éléments de protocole de gestion de l'association opérationnelle. Ainsi, deux DSA parviennent à une compréhension commune du service que chacun fournit à l'autre.

22.2.3 Les opérations

Les opérations sont le véhicule de base des interactions entre DSA. Pour fournir le service convenu, les DSA d'un couple se transmettront une ou plusieurs opérations.

Même si un DSA est techniquement capable de prendre en charge un grand nombre d'opérations, il peut être uniquement désireux de coopérer avec un autre DSA pour traiter un petit nombre de ces opérations, ou pour traiter uniquement les opérations dont certains paramètres ont été mis à des valeurs particulières.

La définition d'un type d'association opérationnelle nécessite l'énumération des opérations qui peuvent être échangées. Elle permet également d'imposer des restrictions aux valeurs des paramètres définis pour ces opérations.

22.2.4 La gestion de l'accord

Le cadre général fournit des opérations générales de gestion d'une instance d'association opérationnelle. Ces opérations permettent l'établissement, la modification et la terminaison d'une association opérationnelle.

L'application du cadre opérationnel à la spécification d'un type d'association opérationnelle particulier, nécessite la spécification de l'initiateur de chacune de ces trois opérations de gestion, ainsi que la définition des procédures d'établissement, de modification et de terminaison. Chaque fois qu'une opération de gestion est appliquée à une association opérationnelle du type spécifié, le DSA doit suivre la procédure correspondante.

22.3 Etats de coopération

Le modèle opérationnel générique définit entre deux DSA deux états de coopération, régis par une instance d'un type particulier de lien opérationnel, selon la vue qu'a un des agents DSA de l'autre, et trois transitions entre ces états. Chaque instance identifiée de type de lien opérationnel partagé par deux agents DSA a ses propres états de coopération. Les états de coopération sont:

- a) *l'état non coopératif* – Aucune instance identifiée particulière de type de lien opérationnel n'a été établie ou terminée entre les deux DSA. L'interaction entre les deux DSA (pour ce qui est de l'instance identifiée d'un type de lien opérationnel) n'est pas définie. Un DSA contacté par un autre avec lequel il est dans un état non coopératif peut, par exemple, refuser d'engager toute interaction, ou peut être préparé à desservir la demande.
- b) *l'état coopératif* – Il existe une instance de lien opérationnel du type concerné entre les deux DSA. Leur comportement coopératif est régi par la définition du type d'association opérationnelle, ainsi que de ses paramètres spécifiques et des procédures associées.

Les transitions entre ces deux états de coopération peuvent être invoquées de deux façons: par des interactions d'élément de protocole normalisées ou par d'autres moyens.

Les interactions entre deux DSA visant à la gestion d'une instance d'un lien opérationnel (par exemple, l'établissement et la terminaison d'un accord de duplication miroir) sont distinctes de leur interaction potentielle, telle que régie par l'association (par exemple, interaction de mise à jour d'une unité de copie).

Les transitions d'états sont les suivantes:

- a) la transition *établissement* crée une instance de lien opérationnel d'un type particulier entre deux DSA, se traduisant par le passage de l'état non coopératif à l'état coopératif;
- b) la transition *terminaison* détruit une instance de lien opérationnel d'un type particulier entre deux DSA, et se traduit par le passage de l'état coopératif à l'état non coopératif;
- c) la transition *modification* modifie les paramètres d'une instance de lien opérationnel entre deux DSA, et se traduit par le passage de l'état coopératif à l'état non coopératif.

Ces états et transitions généraux sont représentés sur la Figure 17.

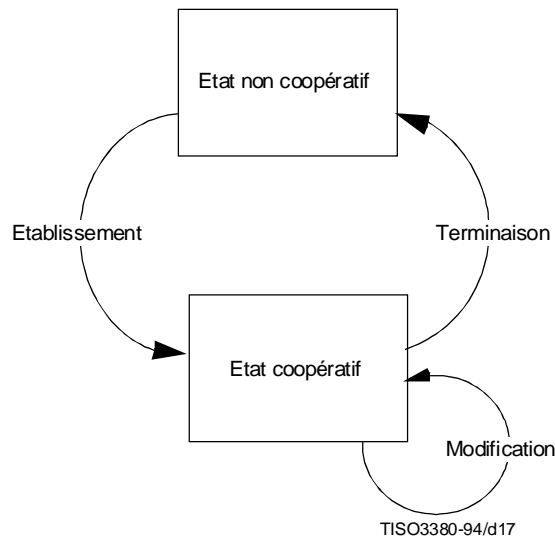


Figure 17 – Etats de coopération

23 Spécification et gestion des associations opérationnelles

23.1 Spécification du type d'association opérationnelle

Lors de l'application du cadre opérationnel à la définition d'un type spécifique d'association opérationnelle, les caractéristiques suivantes du type doivent être spécifiées:

a) *symétrie*

Spécification des rôles respectifs des DSA partenaires de l'association opérationnelle.

Une association opérationnelle peut être symétrique, auquel cas les rôles de chacun des DSA sont interchangeables et les deux DSA présentent les mêmes interactions externes. Elle peut également être asymétrique, auquel cas chaque DSA joue un rôle distinct et les deux DSA présentent des interactions externes différentes. Dans ce dernier cas, le cadre opérationnel de l'Annuaire distingue deux rôles abstraits: le «ROLE-A» et le «ROLE-B».

Chacun des rôles abstraits «ROLE-A» et «ROLE-B» doit être associé à un rôle concret de sémantique définie (par exemple, «ROLE-A» fournisseur d'information miroir et «ROLE-B» consommateur d'information miroir).

b) *accord*

Définition de la sémantique et de la représentation des composants de l'«accord». Ces informations paramétrisent l'instance spécifique d'une association opérationnelle entre deux DSA.

c) *initiateur*

Définition de celui des deux rôles abstraits «ROLE-A» et «ROLE-B» autorisé à initialiser l'établissement, la modification ou la terminaison d'une association opérationnelle de ce type.

d) *procédures de gestion*

Ensemble de procédures qu'un DSA doit suivre lors de l'établissement, de la modification ou de la terminaison d'une association opérationnelle de ce type.

e) *identification du type*

Identifie le type d'interaction de DSA déterminé par l'association opérationnelle. Ces identificateurs sont des valeurs d'identificateur d'objet.

f) *contextes d'application, opérations et procédures*

Identifie l'ensemble des contextes d'application dont les opérations (ou un sous-ensemble des opérations) peuvent être utilisées durant la phase coopérative de l'association opérationnelle.

Pour chaque opération référencée par le type d'association opérationnelle, une description des procédures à suivre par un DSA si l'opération est lancée, est requise (cette description peut être faite par référence à une autre partie des présentes Spécifications d'Annuaire).

Pour les associations opérationnelles à gérer par les opérations générales de gestion d'association opérationnelle fournies dans cet article, le type d'association peut être spécifié à l'aide des trois classes d'objets informationnels **OPERATIONAL-BINDING**, **OP-BIND-COOP** et **OP-BIND-ROLE** définies dans cet article.

23.2 Gestion d'une association opérationnelle

En général, la gestion d'une association opérationnelle requiert initialement l'établissement d'une instance d'association opérationnelle. Cet établissement peut être facultativement suivi d'une ou plusieurs modifications de certains ou de tous les paramètres de l'accord initial, et peut enfin comprendre la terminaison de l'instance d'association opérationnelle. Les détails précis de la façon dont une instance peut être gérée sont précisés lors de la définition du type d'association opérationnelle. Cette définition de type nécessite la spécification:

- de l'initiateur de chaque opération de gestion (qui peut être l'un ou l'autre, les deux, ou aucun des deux DSA);
- les paramètres de chacune des opérations de gestion;
- des procédures que chaque DSA doit suivre pour chacune des opérations de gestion.

Lors de l'établissement d'une instance d'association opérationnelle, un identificateur d'instance d'association opérationnelle (Id d'association) est créé. Cet identificateur forme, lorsqu'il est combiné avec les noms distinctifs des deux DSA impliqués dans l'association opérationnelle, un identificateur unique d'instance d'association. Toutes les opérations de gestion subséquentes à l'établissement de l'instance d'association opérationnelle utiliseront l'Id d'association pour identifier l'instance d'association opérationnelle modifiée ou terminée.

L'initiateur de l'opération d'établissement transmet toujours les paramètres de l'«accord» au second DSA. En outre, l'initiateur peut également transférer certains paramètres d'établissement spécifiques à son rôle dans l'association opérationnelle. Si le DSA répondeur est désireux de s'engager dans l'association opérationnelle, il peut retourner dans le résultat les paramètres d'établissement spécifiques à son rôle. Si le DSA répondeur ne désire pas s'engager dans l'association opérationnelle, il doit renvoyer une erreur, qui peut contenir facultativement un accord comportant un ensemble révisé de paramètres. Cet établissement est décrit sur la Figure 18 dans le cas où le DSA tenant le rôle A est l'initiateur de l'opération d'établissement, et sur la Figure 19 dans le cas où l'initiateur tient le rôle B.

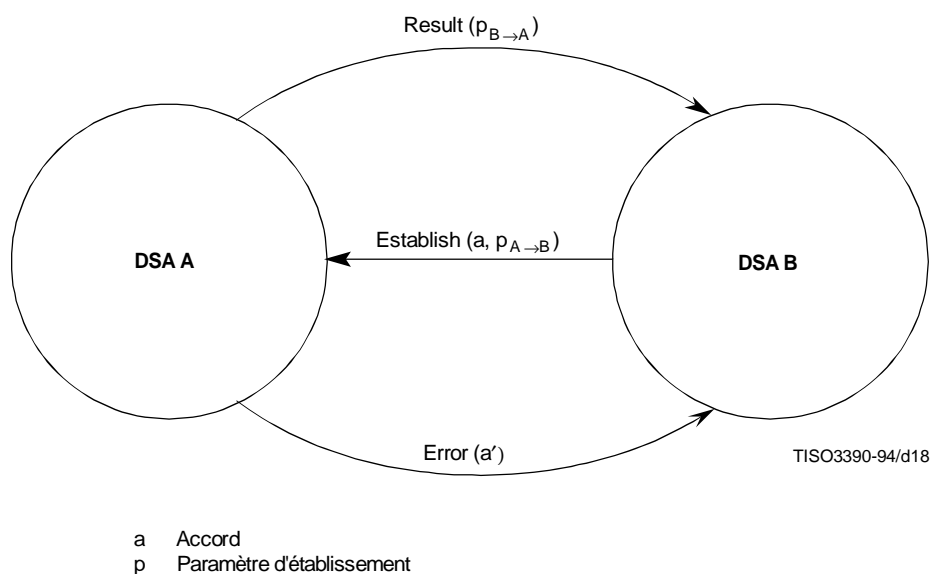


Figure 18 – DSA dans le rôle A, lançant l'établissement

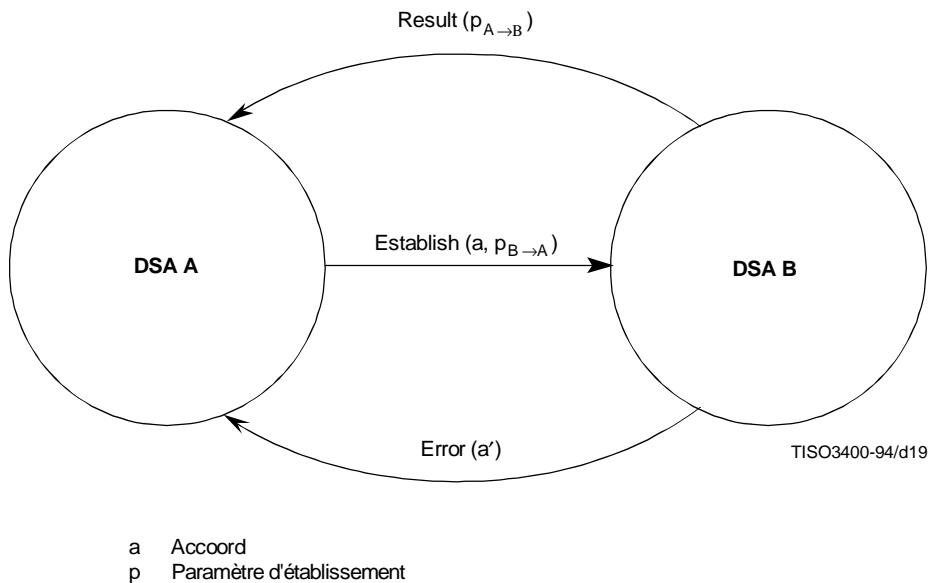


Figure 19 – DSA dans le rôle B, lançant l'établissement

23.3 Gabarits de spécification d'associations opérationnelles

Les trois classes d'objets informationnels ASN.1 suivantes peuvent être utilisées comme gabarit pour la définition d'un type spécifique d'association opérationnelle. Elles permettent la spécification en ASN.1 des parties du type d'association opérationnelle qui peut être formalisé. D'autres aspects du type d'association opérationnelle, tels que les procédures qu'un DSA doit suivre lors de l'établissement ou de la terminaison d'une association opérationnelle, doivent être spécifiés par d'autres moyens. (Ils peuvent être spécifiés d'une façon similaire à la description informelle des procédures des DSA lors du processus de résolution du nom décrit dans la Rec. UIT-T X.518 | ISO/CEI 9594-4.)

23.3.1 Classe d'objets informationnels association opérationnelle

```

OPERATIONAL-BINDING ::=      CLASS {
    &Agreement,
    &Cooperation              OP-BINDING-COOP,
    &both                     OP-BIND-ROLE OPTIONAL,
    &roleA                    OP-BIND-ROLE OPTIONAL,
    &roleB                    OP-BIND-ROLE OPTIONAL,
    &id                       OBJECT IDENTIFIER UNIQUE }
WITH SYNTAX {
    AGREEMENT                 &Agreement
    APPLICATION CONTEXTS     &Cooperation
    [ SYMMETRIC               &both ]
    [ ASYMMETRIC
        [ ROLE-A              &roleA ]
        [ ROLE-B              &roleB ]]
    ID                       &id }
    
```

La classe d'objets opérationnels OPERATIONAL-BINDING sert de gabarit de spécification d'un type d'association opérationnelle. Une notation de variable est définie pour cette classe, afin de simplifier son utilisation comme gabarit. La correspondance entre la définition d'un type d'association opérationnelle et les champs de la notation de variable est la suivante:

- a) Le type ASN.1 du paramètre d'accord utilisé pour ce type d'association opérationnelle est celui qui est référencé par le champ «AGREEMENT».

- b) Les contextes d'application et les opérations de ces contextes d'application utilisées en phase de coopération d'une instance d'association opérationnelle du type défini sont ceux qui sont énumérés à la suite du champ «APPLICATION-CONTEXTS». Toutes les opérations des contextes d'application indiquées sont sélectionnées, sauf le champ facultatif «APPLIES TO» figure et il est suivi d'une liste de références à des opérations sélectionnées pour ce contexte d'application. Cette liste est un ensemble de classes d'objets composé d'instances de la classe d'objets informationnels OPERATION.
- c) La classe d'associations opérationnelles est définie par les champs «SYMMETRIC» ou «ASYMMETRIC». Dans le cas d'une association opérationnelle symétrique, le terme «SYMMETRIC» est suivi d'un objet informationnel unique de classe OP-BIND-ROLE qui est valide pour les deux rôles de l'association opérationnelle. Dans le cas d'une association opérationnelle asymétrique, le terme «ASYMMETRIC» est suivi de deux objets opérationnels de classe OB-BIND-ROLE, l'un référencé par le sous-champ «ROLE-A» et l'autre par «ROLE-B».
- d) La valeur d'identificateur d'objet qui sert à identifier ce type d'association opérationnelle est définie par le champ «ID».

23.3.2 Classe d'objets informationnels coopération dans une association opérationnelle

```

OP-BINDING-COOP ::= CLASS {
    &applContext      APPLICATION-CONTEXT,
    &Operations        OPERATION OPTIONAL }
WITH SYNTAX {
    &applContext
    [ APPLIES TO      &Operations ]}

```

La classe d'objets informationnels OP-BIND-COOP sert de gabarit de spécification pour l'identification des opérations d'un contexte d'application nommé, dont certains aspects sont déterminés par l'association opérationnelle. Une instance de cette classe n'est significative que dans le contexte d'un type particulier d'association opérationnelle. Une notation de variable est définie pour cette classe, afin de simplifier son utilisation comme gabarit. La correspondance entre la définition d'un type d'association opérationnelle et les champs de la notation de variable est la suivante:

- a) Le champ **applContext** identifie un contexte d'application, dont une partie ou la totalité des opérations sont déterminées d'une certaine façon par une association opérationnelle.
- b) Le champ «APPLIES TO» identifie, s'il figure, les opérations particulières auxquelles l'association opérationnelle s'applique. Si le champ ne figure pas, l'association opérationnelle s'applique à toutes les opérations du contexte d'application.

23.3.3 Classe d'objets informationnels rôle dans l'association opérationnelle

```

OP-BIND-ROLE ::= CLASS {
    &establish          BOOLEAN DEFAULT FALSE,
    &EstablishParam     OPTIONAL,
    &modify             BOOLEAN DEFAULT FALSE,
    &ModifyParam        OPTIONAL,
    &terminate          BOOLEAN DEFAULT FALSE,
    &TerminateParam     OPTIONAL }
WITH SYNTAX {
    [ ESTABLISHMENT-INITIATOR  &establish ]
    [ ESTABLISHMENT-PARAMETER  &EstablishParam ]
    [ MODIFICATION-INITIATOR   &modify ]
    [ MODIFICATION-PARAMETER   &ModifyParam ]
    [ TERMINATION-INITIATOR    &terminate ]
    [ TERMINATION-PARAMETER    &TerminateParam ]}

```

La classe d'objets informationnels OP-BIND-ROLE sert de gabarit de spécification pour les rôles d'un type d'association opérationnelle. Une instance de cette classe n'est significative que dans le contexte d'un type particulier d'association opérationnelle. Une notation de variable est définie pour cette classe, afin de simplifier son utilisation comme gabarit. La correspondance entre la définition d'un rôle dans une association opérationnelle et les champs de la notation de variable est la suivante:

- a) Le champ «ESTABLISHMENT INITIATOR» indique si le DSA tenant le rôle défini peut lancer l'établissement d'une association opérationnelle d'un type particulier.
- b) Le champ «ESTABLISHMENT PARAMETER» définit le type ASN.1 échangé par un DSA tenant le rôle défini lors de l'établissement d'une instance du type d'association opérationnelle.

- c) Le champ «MODIFICATION INITIATOR» indique si le DSA tenant le rôle défini peut lancer la modification d'une association opérationnelle d'un type particulier.
- d) Le champ «MODIFICATION PARAMETER» définit le type ASN.1 échangé par un DSA tenant le rôle défini lors de la modification d'une instance du type d'association opérationnelle.
- e) Le champ «TERMINATION INITIATOR» indique si le DSA tenant le rôle défini peut terminer l'établissement d'une association opérationnelle d'un type particulier.
- f) Le champ «TERMINATION PARAMETER» définit le type ASN.1 échangé par un DSA tenant le rôle défini lors de la terminaison d'une instance du type d'association opérationnelle.

24 Opérations de gestion d'association opérationnelle

Cet article définit un ensemble d'opérations qui peuvent être utilisées pour établir, modifier et terminer des associations opérationnelles de divers types. Ces opérations sont générales en ce sens qu'elles peuvent être utilisées pour gérer des associations opérationnelles de n'importe quel type. La spécification de ces opérations utilise des définitions fournies pour un certain type d'association opérationnelle, par application du gabarit de classe d'objets informationnels **OPERATIONAL-BINDING**.

NOTE – L'utilisation de cette facilité permet la gestion de n'importe quel type d'association opérationnelle. Ces opérations (avec le contexte d'application associé) permettent l'extensibilité des interactions de DSA. De nouveaux types d'associations opérationnelles pourront être définis dans l'avenir, pour étendre la palette de fonctions fournies entre des DSA.

24.1 Définition d'un contexte d'application

L'ensemble des opérations de gestion d'instances d'association opérationnelle peut être utilisé pour la définition d'un contexte d'application, de l'une des deux façons suivantes:

- 1) On peut construire un contexte d'application contenant uniquement les opérations de gestion d'association opérationnelle. Un contexte d'application de gestion d'association opérationnelle générique est défini dans la Rec. UIT-T X.519 | ISO/CEI 9594-5.

Les opérations qui peuvent être échangées lors de la phase coopérative d'une association opérationnelle forment un ou plusieurs contextes d'application distincts.

- 2) L'ensemble des opérations peut être importé dans le module utilisé pour définir un contexte d'application spécifique. Ces opérations de gestion d'association opérationnelle peuvent alors être utilisées avec les opérations de la phase coopérative dans le cadre d'un contexte d'application unique.

NOTE – La première approche est utile dans le cas où un composant spécifique d'un DSA désire utiliser une association uniquement pour la gestion de l'ensemble des associations opérationnelles de ce DSA, et n'est préparé à accepter aucune des opérations définies pour la phase coopérative (par exemple updateShadow).

24.2 Etablissement d'association opérationnelle

L'opération d'établissement d'association opérationnelle permet l'établissement d'une instance d'association opérationnelle d'un type prédéfini, entre deux DSA. Cette opération est réalisée par le transfert des paramètres d'établissement et des termes de l'accord établis dans la définition du type d'association opérationnelle.

Dans le cas d'un lien opérationnel symétrique, les agents peuvent l'un et l'autre prendre l'initiative d'établir une instance de lien opérationnel du type prédéfini.

Dans le cas d'un lien opérationnel asymétrique, c'est l'agent DSA qui joue soit le «ROLE-A» soit le «ROLE-B» qui établit le lien opérationnel, selon la définition spécifique du type de lien opérationnel.

```
establishOperationalBinding      OPERATION ::= {  
    ARGUMENT  EstablishOperationalBindingArgument  
    RESULT    EstablishOperationalBindingResult  
    ERRORS    {operationalBindingError | securityError}  
    CODE      id-op-establishOperationalBinding }
```

```

EstablishOperationalBindingArgument ::= SEQUENCE {
    bindingType      [0] OPERATIONAL-BINDING.&id ({OpBindingSet}),
    bindingID        [1] OperationalBindingID OPTIONAL,
    accessPoint      [2] AccessPoint,
    -- symétrique, lancement par le rôle A ou par le rôle B --
    initiator CHOICE {
        symmetric      [3] OPERATIONAL-BINDING.&both.&EstablishParam
                        ({OpBindingSet}{@bindingType}),
        roleA-initiates [4] OPERATIONAL-BINDING.&roleA.&EstablishParam
                        ({OpBindingSet}{@bindingType}),
        roleB-initiates [5] OPERATIONAL-BINDING.&roleB.&EstablishParam
                        ({OpBindingSet}{@bindingType}) OPTIONAL,
    agreement        [6] OPERATIONAL-BINDING.&Agreement
                        ({OpBindingSet}{@bindingType}),
    valid             [7] Validity DEFAULT { }
}

OpBindingSet OPERATIONAL-BINDING ::= {
    shadowOperationalBinding |
    hierarchicalOperationalBinding |
    nonSpecificHierarchicalOperationalBinding }

OperationalBindingID ::= SEQUENCE {
    identifiant      INTEGER,
    version          INTEGER }

```

Le composant **bindingType** stipule le type d'association opérationnelle établi. Les types d'associations opérationnelles sont définis par l'utilisation du gabarit de classe d'objets informationnels **OPERATIONAL-BINDING** qui affecte une valeur d'identificateur d'objet au type d'association opérationnelle. Le **bindingType** est pris dans le champ «ID» de l'une des instances du type d'association opérationnelle référencées par **OpBindingSet**. Cet ensemble est un paramètre du type paramétré **EstablishOperationalBindingArgument**.

Le DSA initiateur peut affecter une identification à l'instance d'association opérationnelle, au moyen du composant **bindingID**. Si **bindingID** ne figure pas dans l'argument de l'opération, le DSA répondeur doit affecter une ID à l'instance d'association opérationnelle et la renvoyer dans le composant **bindingID** de **establishOperationalBindingResult**. Dans les deux cas, les deux composants **identifiant** et **version** de la valeur **OperationalBindingID** doivent, lors de l'établissement d'une association opérationnelle, être affectés et émis par le DSA faisant l'affectation.

Le composant **accessPoint** spécifie le point d'accès de l'initiateur des interactions subséquentes.

Le rôle que joue le DSA lançant l'opération **EstablishOperationalBinding** est indiqué par le type **CHOICE**, avec les options **symmetric**, **roleA-initiates** et **roleB-initiates**. L'option **CHOICE** régit les paramètres d'établissement particuliers utilisés par les agents DSA appelant et appelé. La sémantique des rôles est définie dans le cadre de la définition du type d'association opérationnelle. Le type ASN.1 de **CHOICE** est déterminé par le «ESTABLISHMENT-PARAMETER» du gabarit de classe d'objets informationnels **OP-BIND-ROLE** de l'initiateur. Le type **CHOICE** est omis si l'établissement du type d'association opérationnelle ne nécessite pas de paramètre d'établissement de l'initiateur.

Le composant **agreement** contient les termes de l'accord régissant l'instance d'association opérationnelle. Son contenu effectif dépend du type d'association opérationnelle à établir. Le type ASN.1 de ce paramètre est défini par le champ «AGREEMENT» du gabarit de classe d'objets informationnels **OPERATIONAL-BINDING** du type d'association opérationnelle.

La durée d'existence de l'instance d'association opérationnelle est définie dans **valid**. Les date et heure de début d'existence de l'instance d'association opérationnelle sont spécifiées dans **validFrom** et les date et heure de terminaison de l'instance d'association opérationnelle sont données dans **validUntil**.

```

Validity ::= SEQUENCE {
    validFrom        [0] CHOICE {
        now          [0] NULL,
        time         [1] UTCTime } DEFAULT now : NULL,
    validUntil       [1] CHOICE {
        explicitTermination [0] NULL,
        time             [1] UTCTime } DEFAULT explicitTermination : NULL }

```

Si l'opération d'établissement d'association opérationnelle réussit, le résultat suivant est renvoyé:

```
EstablishOperationalBindingResult ::= SEQUENCE {
    bindingType      [0] OPERATIONAL-BINDING.&id ({OpBindingSet}),
    bindingID        [1] OperationalBindingID OPTIONAL,
    accessPoint      [2] AccessPoint,
    -- symétrique, le rôle A répond, ou le rôle B répond --
    initiator CHOICE {
        symmetric      [3] OPERATIONAL-BINDING.&both.&EstablishParam
                        ({OpBindingSet}{@bindingType}),
        roleA-replies  [4] OPERATIONAL-BINDING.&roleA.&EstablishParam
                        ({OpBindingSet}{@bindingType}),
        roleB-replies  [5] OPERATIONAL-BINDING.&roleB.&EstablishParam
                        ({OpBindingSet}{@bindingType}) OPTIONAL}
}
```

Le composant **bindingType** est contenu dans le résultat pour indiquer le type d'association opérationnelle à utiliser dans l'élément **CHOICE**. Sa valeur est la même que celle qui est fournie par le demandeur de l'établissement et elle est prise dans le champ «ID» de l'une des instances du type d'association opérationnelle référencées par l'ensemble **OpBindingSet**. Cet ensemble est un paramètre de **EstablishOperationalBindingResult**, un type paramétré.

L'identification de l'instance d'association opérationnelle établie peut être renvoyée dans **bindingID**. Elle peut être utilisée pour identifier cette instance d'association opérationnelle dans toute opération subséquente de modification ou de terminaison d'association opérationnelle. De plus, elle peut être utilisée dans toute autre opération qui est exécutée lors de la phase coopérative de l'instance d'association opérationnelle établie.

NOTE – Dans l'opération de terminaison d'association opérationnelle, seul le composant **identifier** de l'**OperationalBindingID** figure.

Le composant **accessPoint** spécifie le point d'accès du répondeur pour les interactions subséquentes.

Le DSA demandeur peut affecter une identification à l'instance d'association opérationnelle via le composant **bindingID**. Si **bindingID** ne figure pas dans l'argument de l'opération, le DSA répondeur doit affecter une ID à l'instance d'association opérationnelle et la renvoyer dans le composant **bindingID** du **establishOperationalBindingResult**.

Le rôle que joue le DSA répondant à l'opération d'établissement d'association opérationnelle est indiqué par le type **CHOICE** avec les options **symmetric**, **roleA-initiates** et **roleB-initiates**. La sémantique des rôles est définie dans le cadre de la définition du type d'association opérationnelle. Le type ASN.1 du **CHOICE** est déterminé par le «ESTABLISHMENT PARAMETER» du gabarit de classe d'objets informationnels **OP-BIND-ROLE** du répondeur. Le type **CHOICE** est omis si l'établissement du type d'association opérationnelle ne requiert pas de paramètre d'établissement de la part du répondeur.

24.3 Opération de modification d'association opérationnelle

L'opération de modification d'association opérationnelle est utilisée pour modifier une association opérationnelle établie. Le droit de modifier est indiqué par le ou les champs «MODIFICATION INITIATOR» dans la définition du type d'association opérationnelle, à l'aide des gabarits de classe d'objets opérationnels **OP-BIND-ROLE** et **OPERATIONAL-BINDING**.

Les composants d'une association opérationnelle qui peuvent être modifiés sont le contenu de l'accord régissant l'association opérationnelle et sa période de validité. En outre, un paramètre de modification peut être spécifié par le rôle demandeur.

```
modifyOperationalBinding OPERATION ::= {
    ARGUMENT ModifyOperationalBindingArgument
    RESULT   ModifyOperationalBindingResult
    ERRORS   { operationalBindingError | securityError }
    CODE     id-op-modifyOperationalBinding }

ModifyOperationalBindingArgument ::= SEQUENCE {
    bindingType [0] OPERATIONAL-BINDING.&id ({OpBindingSet}),
    bindingID   [1] OperationalBindingID,
    accessPoint [2] AccessPoint OPTIONAL,
    -- symétrique, lancement par le rôle A ou le rôle B --
    initiator CHOICE {
        symmetric [3] OPERATIONAL-BINDING.&both.&ModifyParam
                    ({OpBindingSet}{@bindingType}),
    }
}
```

roleA-initiates	[4]	OPERATIONAL-BINDING.&roleA.&ModifyParam ({@OpBindingSet}{@bindingType}),
roleB-initiates	[5]	OPERATIONAL-BINDING.&roleB.&ModifyParam ({@OpBindingSet}{@bindingType})} OPTIONAL,
newBindingID	[6]	OperationalBindingID,
newAgreement	[7]	OPERATIONAL-BINDING.&Agreement ({@OpBindingSet}{@bindingType}),
valid	[8]	Validity OPTIONAL}

Le composant **bindingType** précise le type d'association opérationnelle à modifier. Le **bindingType** est pris dans le champ «ID» de l'une des instances du type d'association opérationnelle référencées par l'ensemble **OpBindingSet**. Cet ensemble est un paramètre de **ModifyOperationalBindingArgument**, un type paramétré.

L'identification de l'instance d'association opérationnelle à modifier est donnée par **bindingID**. L'identificateur révisé de l'instance d'association opérationnelle est donné par **newBindingID**. Le composant **version** de **newBindingID** doit être supérieur à celui de **bindingID**.

Le composant facultatif **accessPoint** figure si le point d'accès du demandeur doit être modifié pour les interactions suivantes.

Le rôle que joue le DSA émettant l'opération de modification d'association opérationnelle est indiqué par le type **CHOICE**, avec les options **symmetric**, **roleA-initiates** et **roleB-initiates**. La sémantique des rôles est définie dans le cadre de la définition du type d'association opérationnelle. Le type ASN.1 de **CHOICE** est déterminé par le «MODIFICATION PARAMETER» du gabarit de classe d'objets informationnels **OP-BIND-ROLE** du demandeur. Le type **CHOICE** est omis si la modification du type d'association opérationnelle ne nécessite pas de paramètre de modification de la part du demandeur.

Le composant **newAgreement**, s'il existe, contient les termes modifiés de l'accord régissant l'instance d'association opérationnelle. Le type ASN.1 de ce paramètre est défini par le champ «AGREEMENT» du gabarit de classe d'objets informationnels **OPERATIONAL-BINDING** du type d'association opérationnelle. Si le composant **newAgreement** n'existe pas, les paramètres de l'accord ne sont pas modifiés par l'opération.

Le composant facultatif **valid** peut être utilisé pour indiquer une période de validité révisée de l'accord modifié. Si le composant **valid** ne figure pas, le composant **validFrom** est présumé avoir la valeur **now** et le composant **validUntil** est supposé être non modifié. Si le composant **validFrom** figure et se réfère à une époque future, l'accord courant reste en vigueur jusqu'à ces date et heure.

Si l'opération de modification d'association opérationnelle réussit, un résultat **NULL** est renvoyé:

ModifyOperationalBindingResult ::= NULL

Il n'est pas possible pour le DSA répondeur de renvoyer le paramètre de modification défini pour son rôle au demandeur de la modification.

24.4 Opération de terminaison d'association opérationnelle

L'opération de terminaison d'association opérationnelle est utilisée pour demander la terminaison d'une instance d'association opérationnelle établie. Le droit de demander la terminaison est indiqué par le ou les champs «TERMINATION INITIATOR» de la définition du type d'association opérationnelle, à l'aide des gabarits de classe d'objets opérationnels **OP-BIND-ROLE** et **OPERATIONAL-BINDING**.

```

terminateOperationalBinding OPERATION ::= {
  ARGUMENT TerminateOperationalBindingArgument
  RESULT TerminateOperationalBindingResult
  ERRORS {operationalBindingError | securityError}
  CODE id-op-terminateOperationalBinding }

TerminateOperationalBindingArgument ::= SEQUENCE {
  bindingType [0] OPERATIONAL-BINDING.&id ({OpBindingSet}),
  bindingID [1] OperationalBindingID,
  -- symétrique, lancement par le rôle A ou le rôle B --
  initiator CHOICE {
    symmetric [2] OPERATIONAL-BINDING.&both.&TerminateParam
      ({OpBindingSet}{@bindingType}),
    roleA-initiates [3] OPERATIONAL-BINDING.&roleA.&TerminateParam
      ({OpBindingSet}{@bindingType}),
    roleB-initiates [4] OPERATIONAL-BINDING.&roleB.&TerminateParam
      ({OpBindingSet}{@bindingType})} OPTIONAL,
  terminateAt [5] UTCTime OPTIONAL}

```

Le composant **bindingType** précise le type d'association opérationnelle à terminer. Le **bindingType** est pris dans le champ «ID» de l'une des instances d'un type d'association opérationnelle référencées par l'ensemble **OpBindingSet**. Cet ensemble est un paramètre de **TerminateOperationalBindingArgument**, un type paramétré.

L'identification de l'instance d'association opérationnelle à terminer est donnée par **bindingID**. Seul le composant **identifiant** de **bindingID** doit être fourni par le demandeur. Si le composant **version** figure dans le **bindingID**, il est ignoré.

Le rôle que joue le DSA émettant l'opération de terminaison d'association opérationnelle est indiqué par le type **CHOICE**, avec les options **symmetric**, **roleA-initiates** et **roleB-initiates**. La sémantique des rôles est définie dans le cadre de la définition du type d'association opérationnelle. Le type ASN.1 du **CHOICE** est déterminé par le «TERMINATION PARAMETER» du gabarit de classe d'objets informationnels **OP-BIND-ROLE** du demandeur. Le type **CHOICE** est omis si le type terminaison d'association opérationnelle ne requiert pas de paramètre de terminaison de la part du demandeur.

Si l'association opérationnelle ne doit pas être terminée immédiatement, des date et heure de terminaison retardées peuvent être définies dans **terminateAt**.

Si l'opération de terminaison d'association opérationnelle réussit, un résultat **NULL** est renvoyé:

TerminateOperationalBindingResult ::= NULL

Il n'est pas possible pour le DSA répondeur de renvoyer le paramètre de terminaison défini pour son rôle au demandeur de la terminaison.

24.5 Erreur d'association opérationnelle

Une erreur d'association opérationnelle notifie un problème relatif à l'utilisation des opérations de gestion d'association opérationnelle:

```
operationalBindingError  ERROR ::= {
  PARAMETER              OpBindingErrorParam
  CODE                   id-err-operationalBindingError }

OpBindingErrorParam ::= SEQUENCE {
  problem                [0] ENUMERATED {
    invalidID            (0),
    duplicateID          (1),
    unsupportedBindingType (2),
    notAllowedForRole    (3),
    parametersMissing    (4),
    roleAssignment       (5),
    invalidStartTime     (6),
    invalidEndTime       (7),
    invalidAgreement     (8),
    currentlyNotDecidable (9),
    modificationNotAllowed (10)},
  bindingType           [1] OPERATIONAL-BINDING.&id ({OpBindingSet}) OPTIONAL,
  agreementProposal     [2] OPERATIONAL-BINDING.&Agreement
                        ({OpBindingSet}{@bindingType}) OPTIONAL,
  retryAt              [3] UTCTime OPTIONAL }
```

Les valeurs de **problem** ont les significations suivantes:

- a) **invalidID**: L'ID d'association opérationnelle donné dans la demande n'est pas connu du DSA répondeur.
- b) **duplicateID**: L'ID d'association opérationnelle donné dans la demande d'établissement existe déjà auprès du répondeur. Cette situation peut résulter d'une tentative antérieure d'établissement d'une instance d'association opérationnelle, lorsque le résultat a été perdu et que le demandeur a répété sa demande d'établissement.
- c) **unsupportedBindingType**: Le type d'association opérationnelle demandé n'est pas pris en charge par le DSA.
- d) **notAllowedForRole**: Une opération de gestion portant sur l'instance d'association opérationnelle a été demandée, qui n'est pas autorisée pour le rôle que joue le demandeur (par exemple, une opération de terminaison d'association opérationnelle a été émise par un DSA qui tient un rôle dans lequel il n'est pas autorisé à lancer la terminaison de l'instance d'association opérationnelle).
- e) **parametersMissing**: Les paramètres d'établissement ou de terminaison définis et requis pour le type d'association opérationnelle, manquent.

- f) **roleAssignment**: L'affectation de rôle demandée pour une instance d'association opérationnelle asymétrique n'a pas été acceptée.
- g) **invalidStartTime**: Les date et heure de début spécifiées pour l'instance d'association opérationnelle n'ont pas été acceptées.
- h) **invalidEndTime**: Les date et heure de terminaison spécifiées pour l'instance d'association opérationnelle n'ont pas été acceptées.
- i) **invalidAgreement**: Les termes de l'accord conclu pour l'instance d'association opérationnelle demandée n'ont pas été acceptés. Les termes de l'accord qui seraient acceptés par le DSA répondeur peuvent être renvoyés dans **agreementProposal**.
- j) **currentlyNotDecidable**: Le DSA n'est pas capable de prendre sur le champ une décision concernant l'établissement ou la modification de l'instance d'association opérationnelle demandée. Des date et heure auxquelles la demande pourrait être répétée peuvent être données dans **retryAt**.
- k) **modificationNotAllowed**: L'opération de modification d'association opérationnelle est refusée car la modification n'est pas permise pour cette instance d'association.

Le composant **bindingType** sera le même que celui transmis par l'agent ayant lancé l'opération de gestion de lien opérationnel qui s'est soldée par un échec.

Le composant **agreementProposal** ne sera utilisé qu'en réponse à une opération **EstablishOperationalBinding** pour proposer un ensemble révisé de paramètres d'accord comme indiqué au 23.2.

Le composant **retryAt** ne sera utilisé que lorsque l'attribut **problem** a la valeur **currentlyNotDecidable** pour indiquer une heure à laquelle l'opération **EstablishOperationalBinding** ou **ModifyOperationalBinding** pourra être tentée à nouveau.

24.6 Etablissement et terminaison d'association de gestion d'association opérationnelle

Les opérations **DSAOperationalBindingManagementBind** et **DSAOperationalBindingManagementUnbind** définies aux 24.6.1 et 24.6.2 sont utilisées par les DSA au début et à la fin d'une période particulière d'activité de gestion d'association opérationnelle.

24.6.1 Etablissement d'association de gestion d'association opérationnelle par un DSA

Une opération **DSAOperationalBindingManagementBind** est utilisée pour commencer une période de gestion d'association opérationnelle:

DSAOperationalBindingManagementBind OPERATION ::= **directoryBind**

Les composants de **dSAOperationalManagementBind** sont identiques à leur contrepartie de **directoryBind** (voir la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3), avec les différences suivantes.

24.6.1.1 Accréditifs du demandeur

Les **Credentials** de l'argument **DirectoryBindArgument** permettent l'envoi d'informations identifiant l'appellation d'entité d'application du DSA demandeur au DSA répondeur. L'appellation d'entité d'application doit être de la forme d'un nom distinctif d'Annuaire.

24.6.1.2 Accréditifs du répondeur

Les **Credentials** du résultat **DirectoryBindResult** permettent l'envoi d'informations identifiant l'appellation d'entité d'application du DSA répondeur au DSA demandeur. L'appellation d'entité d'application doit être de la forme d'un nom distinctif.

24.6.2 Terminaison d'association de gestion d'association opérationnelle par un DSA

Une opération **dSAOperationalManagementUnbind** est utilisée pour terminer une période de gestion d'association opérationnelle.

dSAOperationalBindingManagementUnbind OPERATION ::= **directoryUnbind**

L'opération ne comporte ni argument, ni résultat, ni erreur.

Annexe A

Utilisation des identificateurs d'objet

(Cette annexe fait partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale)

Cette annexe documente les niveaux supérieurs du sous-arbre d'identificateurs d'objet, dans lequel résident tous les identificateurs d'objet affectés dans les Spécifications d'Annuaire. A cet effet, elle spécifie un module ASN.1 appelé «UsefulDefinitions» dans lequel des noms sont affectés à tous les nœuds non-feuille du sous-arbre.

```
UsefulDefinitions {joint-iso-ccitt ds(5) module(1) usefulDefinitions(0) 2}
```

```
DEFINITIONS ::=
```

```
BEGIN
```

```
-- EXPORTE TOUT --
```

```
-- Les types et valeurs définis dans ce module sont exportés pour utilisation dans d'autres modules ASN.1 contenus dans
-- les Spécifications d'Annuaire, et pour d'autres applications qui les utiliseront pour accéder aux services d'Annuaire.
-- D'autres applications peuvent les utiliser pour leurs propres besoins, mais cela ne devrait pas restreindre les
-- extensions et modifications nécessaires à la maintenance ou à l'amélioration du service d'Annuaire.
```

```
ID ::= OBJECT IDENTIFIER
```

```
ds ID ::= {joint-iso-ccitt ds(5)}
```

```
-- catégories d'objets informationnels --
```

```
module ID ::= {ds 1}
serviceElement ID ::= {ds 2}
applicationContext ID ::= {ds 3}
attributeType ID ::= {ds 4}
attributeSyntax ID ::= {ds 5}
objectClass ID ::= {ds 6}
-- attributeSet ID ::= {ds 7}
algorithm ID ::= {ds 8}
abstractSyntax ID ::= {ds 9}
-- object ID ::= {ds 10}
-- port ID ::= {ds 11}
dsaOperationalAttribute ID ::= {ds 12}
matchingRule ID ::= {ds 13}
knowledgeMatchingRule ID ::= {ds 14}
nameForm ID ::= {ds 15}
group ID ::= {ds 16}
subentry ID ::= {ds 17}
operationalAttributeType ID ::= {ds 18}
operationalBinding ID ::= {ds 19}
schemaObjectClass ID ::= {ds 20}
schemaOperationalAttribute ID ::= {ds 21}
administrativeRoles ID ::= {ds 23}
accessControlAttribute ID ::= {ds 24}
rosObject ID ::= {ds 25}
contract ID ::= {ds 26}
package ID ::= {ds 27}
accessControlSchemes ID ::= {ds 28}
```

```
-- modules --
```

```
usefulDefinitions ID ::= {module usefulDefinitions(0) 2}
informationFramework ID ::= {module informationFramework(1) 2}
directoryAbstractService ID ::= {module directoryAbstractService(2) 2}
distributedOperations ID ::= {module distributedOperations(3) 2}
protocolObjectIdentifiers ID ::= {module protocolObjectIdentifiers(4) 2}
selectedAttributeTypes ID ::= {module selectedAttributeTypes(5) 2}
selectedObjectClasses ID ::= {module selectedObjectClasses(6) 2}
```

authenticationFramework	ID	::=	{module authenticationFramework(7) 2}
algorithmObjectIdentifiers	ID	::=	{module algorithmObjectIdentifiers(8) 2}
directoryObjectIdentifiers	ID	::=	{module directoryObjectIdentifiers(9) 2}
upperBounds	ID	::=	{module upperBounds(10) 2}
dap	ID	::=	{module dap(11) 2}
dsp	ID	::=	{module dsp(12) 2}
distributedDirectoryOIDs	ID	::=	{module distributedDirectoryOIDs(13) 2}
directoryShadowOIDs	ID	::=	{module directoryShadowOIDs(14) 2}
directoryShadowAbstractService	ID	::=	{module directoryShadowAbstractService(15) 2}
disp	ID	::=	{module disp(16) 2}
dop	ID	::=	{module dop(17) 2}
opBindingManagement	ID	::=	{module opBindingManagement(18) 2}
opBindingOIDs	ID	::=	{module opBindingOIDs(19) 2}
hierarchicalOperationalBindings	ID	::=	{module hierarchicalOperationalBindings(20) 2}
dsaOperationalAttributeTypes	ID	::=	{module dsaOperationalAttributeTypes(22) 2}
schemaAdministration	ID	::=	{module schemaAdministration(23) 2}
basicAccessControl	ID	::=	{module basicAccessControl(24) 2}
directoryOperationalBindingTypes	ID	::=	{module directoryOperationalBindingTypes(25) 2}
<i>-- synonymes --</i>			
id-oc	ID	::=	objectClass
id-at	ID	::=	attributeType
id-as	ID	::=	abstractSyntax
id-mr	ID	::=	matchingRule
id-nf	ID	::=	nameForm
id-sc	ID	::=	subentry
id-oa	ID	::=	operationalAttributeType
id-ob	ID	::=	operationalBinding
id-doa	ID	::=	dsaOperationalAttribute
id-kmr	ID	::=	knowledgeMatchingRule
id-soc	ID	::=	schemaObjectClass
id-soa	ID	::=	schemaOperationalAttribute
id-ar	ID	::=	administrativeRoles
id-aca	ID	::=	accessControlAttribute
id-ac	ID	::=	applicationContext
id-rosObject	ID	::=	rosObject
id-contract	ID	::=	contract
id-package	ID	::=	package
id-acScheme	ID	::=	accessControlSchemes
<i>-- identificateurs de modules obsolètes --</i>			
-- usefulDefinitions	ID	::=	{module 0}
-- informationFramework	ID	::=	{module 1}
-- directoryAbstractService	ID	::=	{module 2}
-- distributedOperations	ID	::=	{module 3}
-- protocolObjectIdentifiers	ID	::=	{module 4}
-- selectedAttributeTypes	ID	::=	{module 5}
-- selectedObjectClasses	ID	::=	{module 6}
-- authenticationFramework	ID	::=	{module 7}
-- algorithmObjectIdentifiers	ID	::=	{module 8}
-- directoryObjectIdentifiers	ID	::=	{module 9}
-- upperBounds	ID	::=	{module 10}
-- dap	ID	::=	{module 11}
-- dsp	ID	::=	{module 12}
-- distributedDirectoryObjectIdentifiers	ID	::=	{module 13}
<i>-- identificateurs de modules non utilisés --</i>			
-- directoryShadowOIDs	ID	::=	{module 14}
-- directoryShadowAbstractService	ID	::=	{module 15}
-- disp	ID	::=	{module 16}
-- dop	ID	::=	{module 17}

Remplacée par une version plus récente ISO/CEI 9594-2 : 1995 (F)

```
-- opBindingManagement      ID ::= {module 18}
-- opBindingOIDs            ID ::= {module 19}
-- hierarchicalOperationalBindings ID ::= {module 20}

-- dsaOperationalAttributeTypes ID ::= {module 22}
-- schemaAdministration      ID ::= {module 23}
-- basicAccessControl         ID ::= {module 24}
-- operationalBindingOIDs     ID ::= {module 25}
```

END

Annexe B

ASN.1 du cadre informationnel

(Cette annexe fait partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale)

Cette annexe donne un résumé de tous les types, valeurs et définitions de macros ASN.1 contenus dans la présente Spécification d'Annuaire. Ces définitions forment le module ASN.1 **InformationFramework**.

```
InformationFramework {joint-iso-ccitt ds(5) module(1) informationFramework(1) 2}
```

```
DEFINITIONS ::=
```

```
BEGIN
```

```
-- EXPORTE TOUT --
```

```
-- Les types et valeurs définis dans ce module sont exportés pour utilisation dans d'autres modules ASN.1 contenus dans
-- les Spécifications d'Annuaire, et pour d'autres applications qui les utiliseront pour accéder aux services d'Annuaire.
-- D'autres applications peuvent les utiliser pour leurs propres besoins, mais cela ne devrait pas restreindre les
-- extensions et modifications nécessaires à la maintenance ou à l'amélioration du service d'Annuaire.
```

```
IMPORTS
```

```
id-oc, id-at, id-mr, id-oa, id-sc, id-ar, selectedAttributeTypes
FROM UsefulDefinitions {joint-iso-ccitt ds(5) module(1) usefulDefinitions(0) 2}
```

```
commonName, generalizedTimeMatch, generalizedTimeOrderingMatch
FROM SelectedAttributeTypes selectedAttributeTypes ;
```

```
-- types de données d'attribut --
```

```
Attribute ::= SEQUENCE {
  type ATTRIBUTE.&id ({SupportedAttributes}),
  values SET SIZE (1 .. MAX) OF ATTRIBUTE.&Type ({SupportedAttributes}@type)}
```

```
AttributeType ::= ATTRIBUTE.&id
```

```
AttributeValue ::= ATTRIBUTE.&Type
```

```
AttributeTypeAndValue ::= SEQUENCE {
  type ATTRIBUTE.&id ({SupportedAttributes}),
  value ATTRIBUTE.&Type ({SupportedAttributes}@type)}
```

```
AttributeValueAssertion ::= SEQUENCE {
  type ATTRIBUTE.&id ({SupportedAttributes}),
  assertion ATTRIBUTE.&equality-match.&AssertionType ({SupportedAttributes}@type)}
```

```
-- La définition de l'ensemble d'objets informationnels suivants est différée sans doute dans l'attente de profils
-- normalisés ou de déclarations de conformité d'instances de protocole. L'ensemble doit spécifier une table de
-- contraintes pour la composante values d'Attribute, pour la composante value d'AttributeTypeAndValue, et pour la
-- composante assertion d'AttributeValueAssertion.
```

```
SupportedAttributes ATTRIBUTE ::= { objectClass | aliasedEntryName, ... }
```

```
-- types de données de dénomination --
```

```
Name ::= CHOICE { -- only one possibility for now --
  rdnSequence RDNSequence }
```

```
RDNSequence ::= SEQUENCE OF RelativeDistinguishedName
```

```
DistinguishedName ::= RDNSequence
```

```
RelativeDistinguishedName ::= SET SIZE (1 .. MAX) OF AttributeTypeAndValue
```

```
-- types de données de sous-arbre --
```

```
SubtreeSpecification ::= SEQUENCE {
  base [0] LocalName DEFAULT { },
  COMPONENTS OF ChopSpecification,
  specificationFilter [4] Refinement OPTIONAL }
-- l'ensemble vide spécifie zone administrative complète
```

```
LocalName ::= RDNSequence
```

```

ChopSpecification ::= SEQUENCE {
  specificExclusions [1] SET OF CHOICE {
    chopBefore [0] LocalName,
    chopAfter [1] LocalName } OPTIONAL,
  minimum [2] BaseDistance DEFAULT 0,
  maximum [3] BaseDistance OPTIONAL }

```

```

BaseDistance ::= INTEGER (0 .. MAX)

```

```

Refinement ::= CHOICE {
  item [0] OBJECT-CLASS.&id,
  and [1] SET OF Refinement ,
  or [2] SET OF Refinement,
  not [3] Refinement }

```

-- spécification de la classe d'objets informationnels OBJECT-CLASS --

```

OBJECT-CLASS ::= CLASS {
  &Superclasses OBJECT-CLASS OPTIONAL,
  &kind ObjectClassKind DEFAULT structural,
  &MandatoryAttributes ATTRIBUTE OPTIONAL,
  &OptionalAttributes ATTRIBUTE OPTIONAL,
  &id OBJECT IDENTIFIER UNIQUE }

```

```

WITH SYNTAX {
  [ SUBCLASS OF &Superclasses ]
  [ KIND &kind ]
  [ MUST CONTAIN &MandatoryAttributes ]
  [ MAY CONTAIN &OptionalAttributes ]
  ID &id }

```

```

ObjectClassKind ::= ENUMERATED {
  abstract (0),
  structural (1),
  auxiliary (2) }

```

-- classes d'objets --

```

top OBJECT-CLASS ::= {
  KIND abstract
  MUST CONTAIN { objectClass }
  ID id-oc-top }

alias OBJECT-CLASS ::= {
  SUBCLASS OF { top }
  MUST CONTAIN { aliasedEntryName }
  ID id-oc-alias }

```

-- spécification de la classe d'objets informationnels ATTRIBUTE --

```

ATTRIBUTE ::= CLASS {
  &derivation ATTRIBUTE OPTIONAL,
  &Type OPTIONAL, -- soit &Type ou &derivation requis --
  &equality-match MATCHING-RULE OPTIONAL,
  &ordering-match MATCHING-RULE OPTIONAL,
  &substrings-match MATCHING-RULE OPTIONAL,
  &single-valued BOOLEAN DEFAULT FALSE,
  &collective BOOLEAN DEFAULT FALSE,

```

-- extensions opérationnelles --

```

  &no-user-modification BOOLEAN DEFAULT FALSE,
  &usage AttributeUsage DEFAULT userApplications,
  &id OBJECT IDENTIFIER UNIQUE }

```

```

WITH SYNTAX {
  [ SUBTYPE OF &derivation ]
  [ WITH SYNTAX &Type ]
  [ EQUALITY MATCHING RULE &equality-match ]
  [ ORDERING MATCHING RULE &ordering-match ]
  [ SUBSTRINGS MATCHING RULE &substrings-match ]
  [ SINGLE VALUE &single-valued ]
  [ COLLECTIVE &collective ]
  [ NO USER MODIFICATION &no-user-modification ]
  [ USAGE &usage ]
  ID &id }

```

```

AttributeUsage ::= ENUMERATED {
    userApplications (0),
    directoryOperation (1),
    distributedOperation (2),
    dSAOperation (3) }

-- attributs --

objectClass ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX OBJECT IDENTIFIER
    EQUALITY MATCHING RULE objectIdentifierMatch
    ID id-at-objectClass }

aliasedEntryName ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX DistinguishedName
    EQUALITY MATCHING RULE distinguishedNameMatch
    SINGLE VALUE TRUE
    ID id-at-aliasedEntryName }

-- spécification de la classe d'objets informationnels MATCHING-RULE --
MATCHING-RULE ::= CLASS {
    &AssertionType OPTIONAL,
    &id OBJECT IDENTIFIER UNIQUE }
WITH SYNTAX {
    [ SYNTAX &AssertionType ]
    ID &id }

-- règles de correspondance --

objectIdentifierMatch MATCHING-RULE ::= {
    SYNTAX OBJECT IDENTIFIER
    ID id-mr-objectIdentifierMatch }

distinguishedNameMatch MATCHING-RULE ::= {
    SYNTAX DistinguishedName
    ID id-mr-distinguishedNameMatch }

-- spécification de la classe d'objets informationnels NAME-FORM --
NAME-FORM ::= CLASS {
    &namedObjectClass OBJECT-CLASS,
    &MandatoryAttributes ATTRIBUTE,
    &OptionalAttributes ATTRIBUTE OPTIONAL,
    &id OBJECT IDENTIFIER UNIQUE }
WITH SYNTAX {
    NAMES &namedObjectClass
    WITH ATTRIBUTES &MandatoryAttributes
    [ AND OPTIONALLY &OptionalAttributes ]
    ID &id }

-- classe d'objets STRUCTURE-RULE et types de données de règle structurelle de DIT --
STRUCTURE-RULE ::= CLASS {
    &nameForm NAME-FORM,
    &SuperiorStructureRules STRUCTURE-RULE OPTIONAL,
    &id RuleIdentifier UNIQUE }
WITH SYNTAX {
    NAME FORM &nameForm
    [ SUPERIOR RULES &SuperiorStructureRules ]
    ID &id }

DITStructureRule ::= SEQUENCE {
    ruleIdentifier RuleIdentifier ,
    -- doit être unique dans le domaine régi par le sous-schéma
    nameForm NAME-FORM.&id,
    superiorStructureRules SET OF RuleIdentifier OPTIONAL }

RuleIdentifier ::= INTEGER

-- classe d'objets CONTENT-RULE et types de données de règle de contenu de DIT --

```

```

CONTENT-RULE ::= CLASS {
    &structuralClass      OBJECT-CLASS.&id UNIQUE,
    &Auxiliaries          OBJECT-CLASS OPTIONAL,
    &Mandatory            ATTRIBUTE OPTIONAL,
    &Optional             ATTRIBUTE OPTIONAL,
    &Precluded           ATTRIBUTE OPTIONAL }
WITH SYNTAX {
    STRUCTURAL OBJECT-CLASS &structuralClass
    [ AUXILIARY OBJECT-CLASSES &Auxiliaries ]
    [ MUST CONTAIN           &Mandatory ]
    [ MAY CONTAIN            &Optional ]
    [ MUST-NOT CONTAIN      &Precluded ] }

DITContentRule ::= SEQUENCE {
    structuralObjectClass OBJECT-CLASS.&id,
    auxiliaries           SET OF OBJECT-CLASS.&id OPTIONAL,
    mandatory             [1] SET OF ATTRIBUTE.&id OPTIONAL,
    optional              [2] SET OF ATTRIBUTE.&id OPTIONAL,
    precluded             [3] SET OF ATTRIBUTE.&id OPTIONAL }

-- objets informationnels du schéma de système --
-- classes d'objets --

subentry          OBJECT-CLASS ::= {
    SUBCLASS OF     { top }
    KIND            structural
    MUST CONTAIN   { commonName | subtreeSpecification }
    ID             id-sc-subentry }

accessControlSubentry OBJECT-CLASS ::= {
    KIND          auxiliary
    ID           id-sc-accessControlSubentry }

collectiveAttributeSubentry OBJECT-CLASS ::= {
    KIND          auxiliary
    ID           id-sc-collectiveAttributeSubentry }

-- attributs --

createTimestamp    ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX      GeneralizedTime
    -- comme spécifié au 34.3 b) et c) de la Rec. X.208 du CCITT | ISO/CEI 8824-1
    EQUALITY MATCHING RULE generalizedTimeMatch
    ORDERING MATCHING RULE generalizedTimeOrderingMatch
    SINGLE VALUE      TRUE
    NO USER MODIFICATION TRUE
    USAGE             directoryOperation
    ID               id-oa-createTimestamp }

modifyTimestamp    ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX      GeneralizedTime
    -- comme spécifié au 34.3 b) et c) de la Rec. X.208 du CCITT | ISO/CEI 8824-1
    EQUALITY MATCHING RULE generalizedTimeMatch
    ORDERING MATCHING RULE generalizedTimeOrderingMatch
    SINGLE VALUE      TRUE
    NO USER MODIFICATION TRUE
    USAGE             directoryOperation
    ID               id-oa-modifyTimestamp }

creatorsName       ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX      DistinguishedName
    EQUALITY MATCHING RULE distinguishedNameMatch
    SINGLE VALUE      TRUE
    NO USER MODIFICATION TRUE
    USAGE             directoryOperation
    ID               id-oa-creatorsName }

```



```

modifiersName          ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX          DistinguishedName
    EQUALITY MATCHING RULE distinguishedNameMatch
    SINGLE VALUE        TRUE
    NO USER MODIFICATION TRUE
    USAGE               directoryOperation
    ID                  id-oa-modifiersName }

administrativeRole     ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX          OBJECT-CLASS.&id
    EQUALITY MATCHING RULE objectIdentifierMatch
    USAGE               directoryOperation
    ID                  id-oa-administrativeRole }

subtreeSpecification  ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX          SubtreeSpecification
    SINGLE VALUE        TRUE
    USAGE               directoryOperation
    ID                  id-oa-subtreeSpecification }

collectiveExclusions  ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX          OBJECT IDENTIFIER
    EQUALITY MATCHING RULE objectIdentifierMatch
    USAGE               directoryOperation
    ID                  id-oa-collectiveExclusions }

-- affectation d'identificateurs d'objets --
-- classes d'objets --

id-oc-top              OBJECT IDENTIFIER ::= {id-oc 0}
id-oc-alias           OBJECT IDENTIFIER ::= {id-oc 1}

-- attributs --

id-at-objectClass     OBJECT IDENTIFIER ::= {id-at 0}
id-at-aliasedEntryName OBJECT IDENTIFIER ::= {id-at 1}

-- règles de correspondance --

id-mr-objectIdentifierMatch OBJECT IDENTIFIER ::= {id-mr 0}
id-mr-distinguishedNameMatch OBJECT IDENTIFIER ::= {id-mr 1}

-- attributs opérationnels --

id-oa-excludeAllCollectiveAttributes OBJECT IDENTIFIER ::= {id-oa 0}
id-oa-createTimestamp           OBJECT IDENTIFIER ::= {id-oa 1}
id-oa-modifyTimestamp          OBJECT IDENTIFIER ::= {id-oa 2}
id-oa-creatorsName            OBJECT IDENTIFIER ::= {id-oa 3}
id-oa-modifiersName           OBJECT IDENTIFIER ::= {id-oa 4}
id-oa-administrativeRole       OBJECT IDENTIFIER ::= {id-oa 5}
id-oa-subtreeSpecification     OBJECT IDENTIFIER ::= {id-oa 6}
id-oa-collectiveExclusions     OBJECT IDENTIFIER ::= {id-oa 7}

-- classes de sous-entrées --

id-sc-subentry          OBJECT IDENTIFIER ::= {id-sc 0}
id-sc-accessControlSubentry OBJECT IDENTIFIER ::= {id-sc 1}
id-sc-collectiveAttributeSubentry OBJECT IDENTIFIER ::= {id-sc 2}

-- rôles administratifs --

id-ar-autonomousArea       OBJECT IDENTIFIER ::= {id-ar 1}
id-ar-accessControlSpecificArea OBJECT IDENTIFIER ::= {id-ar 2}
id-ar-accessControlInnerArea OBJECT IDENTIFIER ::= {id-ar 3}
id-ar-subschemaAdminSpecificArea OBJECT IDENTIFIER ::= {id-ar 4}
id-ar-collectiveAttributeSpecificArea OBJECT IDENTIFIER ::= {id-ar 5}
id-ar-collectiveAttributeInnerArea OBJECT IDENTIFIER ::= {id-ar 6}

```

END

Annexe C

ASN.1 du schéma d'administration de sous-schéma

(Cette annexe fait partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale)

La présente annexe contient les définitions de types, valeurs et objets informationnels ASN.1 pour l'administration de sous-schémas, regroupées sous la forme d'un module ASN.1 dénommé **SchemaAdministration**.

```
SchemaAdministration {joint-iso-ccitt ds(5) module(1) schemaAdministration(23) 2}
```

```
DEFINITIONS ::=
```

```
BEGIN
```

```
-- EXPORTE TOUT --
```

```
-- Les types et valeurs définis dans ce module sont exportés pour utilisation dans d'autres modules ASN.1 contenus dans
-- les Spécifications d'Annuaire, et pour d'autres applications qui les utiliseront pour accéder aux services d'Annuaire.
-- D'autres applications peuvent les utiliser pour leurs propres besoins, mais cela ne devrait pas restreindre les
-- extensions et modifications nécessaires à la maintenance ou à l'amélioration du service d'Annuaire.
```

```
IMPORTS
```

```
informationFramework, selectedAttributeTypes, upperBounds, id-soc, id-soa
FROM UsefulDefinitions {joint-iso-ccitt ds(5) module(1) usefulDefinitions(0) 2}
```

```
OBJECT-CLASS, ATTRIBUTE, MATCHING-RULE, DITStructureRule, DITContentRule,
ObjectClassKind, AttributeUsage, NAME-FORM, objectIdentifierMatch
FROM InformationFramework informationFramework
```

```
DirectoryString {}, integerFirstComponentMatch, integerMatch,
objectIdentifierFirstComponentMatch
FROM SelectedAttributeTypes selectedAttributeTypes
```

```
ub-schema
FROM UpperBounds upperBounds ;
```

```
-- types --
```

```
DITStructureRuleDescription ::= SEQUENCE {
  COMPONENTS OF
  name [1] SET OF DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
  description DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
  obsolete BOOLEAN DEFAULT FALSE }
```

```
DITContentRuleDescription ::= SEQUENCE {
  COMPONENTS OF
  name [4] SET OF DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
  description DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
  obsolete BOOLEAN DEFAULT FALSE }
```

```
MatchingRuleDescription ::= SEQUENCE {
  identifier MATCHING-RULE.&id,
  name SET OF DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
  description DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
  obsolete BOOLEAN DEFAULT FALSE,
  information [0] DirectoryString { ub-schema }
  -- décrit la syntaxe ASN.1
```

```
AttributeTypeDescription ::= SEQUENCE {
  identifier ATTRIBUTE.&id,
  name SET OF DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
  description DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
  obsolete BOOLEAN DEFAULT FALSE,
  information [0] AttributeTypeInfo }
```

```

AttributeTypeInformation ::= SEQUENCE {
  derivation [0] ATTRIBUTE.&id OPTIONAL,
  equalityMatch [1] MATCHING-RULE.&id OPTIONAL,
  orderingMatch [2] MATCHING-RULE.&id OPTIONAL,
  substringsMatch [3] MATCHING-RULE.&id OPTIONAL,
  attributeSyntax [4] DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
  multi-valued [5] BOOLEAN DEFAULT TRUE,
  collective [6] BOOLEAN DEFAULT FALSE,
  userModifiable [7] BOOLEAN DEFAULT TRUE,
  application AttributeUsage OPTIONAL }

ObjectClassDescription ::= SEQUENCE {
  identifier OBJECT-CLASS.&id,
  name SET OF DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
  description DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
  obsolete BOOLEAN DEFAULT FALSE,
  information [0] ObjectClassInformation }

ObjectClassInformation ::= SEQUENCE {
  subclassOf SET OF OBJECT-CLASS.&id OPTIONAL,
  kind ObjectClassKind DEFAULT structural,
  mandatories [3] SET OF ATTRIBUTE.&id OPTIONAL,
  optionals [4] SET OF ATTRIBUTE.&id OPTIONAL }

NameFormDescription ::= SEQUENCE {
  identifier NAME-FORM.&id,
  name SET OF DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
  description DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
  obsolete BOOLEAN DEFAULT FALSE,
  information [0] NameFormInformation }

NameFormInformation ::= SEQUENCE {
  subordinate OBJECT-CLASS.&id,
  namingMandatories SET OF ATTRIBUTE.&id,
  namingOptionals SET OF ATTRIBUTE.&id OPTIONAL }

MatchingRuleUseDescription ::= SEQUENCE {
  identifier MATCHING-RULE.&id,
  name SET OF DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
  description DirectoryString { ub-schema } OPTIONAL,
  obsolete BOOLEAN DEFAULT FALSE,
  information [0] SET OF ATTRIBUTE.&id }

```

-- classes d'objets --

```

subschema OBJECT-CLASS ::= {
  KIND auxiliary
  MAY CONTAIN {
    dITStructureRules |
    nameForms |
    dITContentRules |
    objectClasses |
    attributeTypes |
    matchingRules |
    matchingRuleUse }
  ID id-soc-subschema }

```

-- attributs --

```

dITStructureRules ATTRIBUTE ::= {
  WITH SYNTAX DITStructureRuleDescription
  EQUALITY MATCHING RULE integerFirstComponentMatch
  USAGE directoryOperation
  ID id-soa-dITStructureRule }

dITContentRules ATTRIBUTE ::= {
  WITH SYNTAX DITContentRuleDescription
  EQUALITY MATCHING RULE objectIdentifierFirstComponentMatch
  USAGE directoryOperation
  ID id-soa-dITContentRules }

```

```

matchingRules      ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX      MatchingRuleDescription
    EQUALITY MATCHING RULE objectIdentifierFirstComponentMatch
    USAGE            directoryOperation
    ID               id-soa-matchingRules }

attributeTypes     ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX      AttributeTypeDescription
    EQUALITY MATCHING RULE objectIdentifierFirstComponentMatch
    USAGE            directoryOperation
    ID               id-soa-attributeTypes }

objectClasses      ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX      ObjectClassDescription
    EQUALITY MATCHING RULE objectIdentifierFirstComponentMatch
    USAGE            directoryOperation
    ID               id-soa-objectClasses }

nameForms          ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX      NameFormDescription
    EQUALITY MATCHING RULE objectIdentifierFirstComponentMatch
    USAGE            directoryOperation }

matchingRuleUse    ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX      MatchingRuleUseDescription
    EQUALITY MATCHING RULE objectIdentifierFirstComponentMatch
    USAGE            directoryOperation
    ID               id-soa-matchingRuleUse }

structuralObjectClass ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX      OBJECT IDENTIFIER
    EQUALITY MATCHING RULE objectIdentifierMatch
    SINGLE VALUE     TRUE
    NO USER MODIFICATION TRUE
    USAGE            directoryOperation
    ID               id-soa-structuralObjectClass }

governingStructureRule ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX      INTEGER
    EQUALITY MATCHING RULE integerMatch
    SINGLE VALUE     TRUE
    NO USER MODIFICATION TRUE
    USAGE            directoryOperation
    ID               id-soa-governingStructureRule }

-- affectation d'identificateurs d'objets --
-- classes d'objets de schéma --

id-soc-subschema   OBJECT IDENTIFIER ::= {id-soc 1}

-- attributs opérationnels de schéma --

id-soa-dITStructureRule OBJECT IDENTIFIER ::= {id-soa 1}
id-soa-dITContentRules  OBJECT IDENTIFIER ::= {id-soa 2}
id-soa-matchingRules    OBJECT IDENTIFIER ::= {id-soa 4}
id-soa-attributeTypes   OBJECT IDENTIFIER ::= {id-soa 5}
id-soa-objectClasses    OBJECT IDENTIFIER ::= {id-soa 6}
id-soa-nameForms        OBJECT IDENTIFIER ::= {id-soa 7}
id-soa-matchingRuleUse  OBJECT IDENTIFIER ::= {id-soa 8}
id-soa-structuralObjectClass OBJECT IDENTIFIER ::= {id-soa 9}
id-soa-governingStructureRule OBJECT IDENTIFIER ::= {id-soa 10}

END

```

Annexe D

ASN.1 du contrôle d'accès de base

(Cette annexe fait partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale)

Cette annexe donne un résumé de toutes les définitions de types et valeurs ASN.1 pour le contrôle d'accès de base. Les définitions forment le module ASN.1 **BasicAccessControl**.

```
BasicAccessControl {joint-iso-ccitt ds(5) module(1) basicAccessControl(24) 2}
```

```
DEFINITIONS ::=
```

```
BEGIN
```

```
-- EXPORTE TOUT --
```

```
-- Les types et valeurs définis dans ce module sont exportés pour utilisation dans d'autres modules ASN.1 contenus dans
-- les Spécifications d'Annuaire, et pour d'autres applications qui les utiliseront pour accéder aux services d'Annuaire.
-- D'autres applications peuvent les utiliser pour leurs propres besoins, mais cela ne devrait pas restreindre les
-- extensions et modifications nécessaires à la maintenance ou à l'amélioration du service d'Annuaire.
```

```
IMPORTS
```

```
id-aca, id-acScheme, informationFramework, upperBounds, selectedAttributeTypes
FROM UsefulDefinitions {joint-iso-ccitt ds(5) module(1) usefulDefinitions(0) 2}
```

```
ATTRIBUTE, AttributeType, AttributeTypeAndValue, DistinguishedName, SubtreeSpecification,
MATCHING-RULE, objectIdentifierMatch
FROM InformationFramework informationFramework
```

```
ub-tag
```

```
FROM UpperBounds upperBounds
```

```
UniqueIdentifier, NameAndOptionalUID, directoryStringFirstComponentMatch,
DirectoryString
```

```
FROM SelectedAttributeTypes selectedAttributeTypes ;
```

```
-- types --
```

```
ACItem ::= SEQUENCE {
  identificationTag DirectoryString { ub-tag },
  precedence Precedence,
  authenticationLevel AuthenticationLevel,
  itemOrUserFirst CHOICE {
    itemFirst [0] SEQUENCE {
      protectedItems ProtectedItems,
      itemPermissions SET OF ItemPermission },
    userFirst [1] SEQUENCE {
      userClasses UserClasses,
      userPermissions SET OF UserPermission }}}

```

```
Precedence ::= INTEGER (0..255)
```

```
ProtectedItems ::= SEQUENCE {
  entry [0] NULL OPTIONAL,
  allUserAttributeTypes [1] NULL OPTIONAL,
  attributeType [2] SET OF AttributeType OPTIONAL,
  allAttributeValues [3] SET OF AttributeType OPTIONAL,
  allUserAttributeTypesAndValues [4] NULL OPTIONAL,
  attributeValue [5] SET OF AttributeTypeAndValue OPTIONAL,
  selfValue [6] SET OF AttributeType OPTIONAL }

```

```
UserClasses ::= SEQUENCE {
  allUsers [0] NULL OPTIONAL,
  thisEntry [1] NULL OPTIONAL,
  name [2] SET OF NameAndOptionalUID OPTIONAL,
  userGroup [3] SET OF NameAndOptionalUID OPTIONAL,
  -- la composante dn doit être le nom
  -- d'une entrée de GroupOfUniqueNames
  subtree [4] SET OF SubtreeSpecification OPTIONAL}

```

```

ItemPermission ::= SEQUENCE {
    precedence Precedence OPTIONAL,
    -- passe par défaut à préséance dans ACIItem --
    userClasses UserClasses,
    grantsAndDenials GrantsAndDenials }

UserPermission ::= SEQUENCE {
    precedence Precedence OPTIONAL,
    -- passe par défaut à préséance dans ACIItem --
    protectedItems ProtectedItems,
    grantsAndDenials GrantsAndDenials }

AuthenticationLevel ::= CHOICE {
    basicLevels SEQUENCE {
        level ENUMERATED { none (0), simple (1), strong (2) },
        localQualifier INTEGER OPTIONAL},
    other EXTERNAL }

GrantsAndDenials ::= BIT STRING {
    -- permissions qui peuvent être utilisées en conjonction avec
    -- n'importe quelle composante des ProtectedItems
    grantAdd (0),
    denyAdd (1),
    grantDiscloseOnError (2),
    denyDiscloseOnError (3),
    grantRead (4),
    denyRead (5),
    grantRemove (6),
    denyRemove (7),
    -- permissions qui ne peuvent être utilisées qu'en conjonction avec
    -- la composante entry
    grantBrowse (8),
    denyBrowse (9),
    grantExport (10),
    denyExport (11),
    grantImport (12),
    denyImport (13),
    grantModify (14),
    denyModify (15),
    grantRename (16),
    denyRename (17),
    grantReturnDN (18),
    denyReturnDN (19),
    -- permissions qui peuvent être utilisées en conjonction avec
    -- n'importe quelle composante des ProtectedItems sauf entry
    grantCompare (20),
    denyCompare (21),
    grantFilterMatch (22),
    denyFilterMatch (23) }

-- attributs --

accessControlScheme ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX OBJECT IDENTIFIER
    EQUALITY MATCHING RULE objectIdentifierMatch
    SINGLE VALUE TRUE
    USAGE directoryOperation
    ID id-aca-accessControlScheme }

prescriptiveACI ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX ACIItem
    EQUALITY MATCHING RULE directoryStringFirstComponentMatch
    USAGE directoryOperation
    ID id-aca-prescriptiveACI }

entryACI ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX ACIItem
    EQUALITY MATCHING RULE directoryStringFirstComponentMatch
    USAGE directoryOperation
    ID id-aca-entryACI }

```

```

subentryACI          ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX      ACItem
    EQUALITY MATCHING RULE  directoryStringFirstComponentMatch
    USAGE             directoryOperation
    ID                id-aca-subentryACI }

-- affectation d'identificateurs d'objets --

-- attributs --

id-aca-accessControlScheme    OBJECT IDENTIFIER ::= { id-aca 1 }
id-aca-prescriptiveACI       OBJECT IDENTIFIER ::= { id-aca 4 }
id-aca-entryACI              OBJECT IDENTIFIER ::= { id-aca 5 }
id-aca-subentryACI           OBJECT IDENTIFIER ::= { id-aca 6 }

-- schémas de contrôle d'accès --

basicAccessControlScheme     OBJECT IDENTIFIER ::= { id-acScheme 1 }
simplifiedAccessControlScheme OBJECT IDENTIFIER ::= { id-acScheme 2 }

END

```

Annexe E

Description en ASN.1 des types d'attributs opérationnels des agents DSA

(Cette annexe fait partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale)

Cette annexe inclut toutes les définitions de types et valeurs ASN.1 contenues dans les articles 10 à 20 sous la forme d'un module ASN.1 **DSAOperationalAttributeTypes**.

DSAOperationalAttributeTypes {joint-iso-ccitt ds(5) module(1) dsaOperationalAttributeTypes(22) 2}

DEFINITIONS ::=

BEGIN

-- EXPORTE TOUT --

-- Les types et valeurs définis dans ce module sont exportés pour utilisation dans d'autres modules ASN.1 contenus dans
 -- les Spécifications d'Annuaire, et pour d'autres applications qui les utiliseront pour accéder aux services d'Annuaire.
 -- D'autres applications peuvent les utiliser pour leurs propres besoins, mais cela ne devrait pas restreindre les
 -- extensions et modifications nécessaires à la maintenance ou à l'amélioration du service d'Annuaire.

IMPORTS

**id-doa, id-kmr, informationFramework, distributedOperations, opBindingManagement,
 selectedAttributeTypes**

FROM UsefulDefinitions {joint-iso-ccitt ds(5) module(1) usefulDefinitions(0) 2 }

ATTRIBUTE, MATCHING-RULE, Name

FROM InformationFramework informationFramework

OperationalBindingID

FROM OperationalBindingManagement opBindingManagement

AccessPoint, MasterAndShadowAccessPoints

FROM DistributedOperations distributedOperations

bitStringMatch

FROM SelectedAttributeTypes selectedAttributeTypes ;

-- types de données --

DSEType ::= BIT STRING {

root (0), -- DSE racine --
glue (1), -- représente uniquement la connaissance d'un nom --
cp (2), -- préfixe de contexte --
entry (3), -- entrée d'objet --
alias (4), -- entrée pseudonyme --
subr (5), -- référence subordonnée --
nssr (6), -- référence subordonnée non spécifique --
supr (7), -- référence supérieure --
xr (8), -- référence croisée --
admPoint (9), -- point administratif --
subentry (10), -- sous-entrée --
shadow (11), -- copie miroir --
immSupr (13), -- référence supérieure immédiate --
rhob (14), -- informations rhob --
sa (15)} -- référence subordonnée à une entrée pseudonyme --

SupplierOrConsumer ::= SET {

COMPONENTS OF **AccessPoint,** -- fournisseur ou consommateur --
agreementID [3] **OperationalBindingID** }

SupplierInformation ::= SET {

COMPONENTS OF **SupplierOrConsumer,** -- fournisseur --
supplier-is-master [4] **BOOLEAN DEFAULT TRUE,**
non-supplying-master [5] **AccessPoint OPTIONAL** }


```

ConsumerInformation ::= SupplierOrConsumer -- consommateur --

SupplierAndConsumers ::= SET {
  COMPONENTS OF consumers [3] AccessPoint, -- fournisseur --
  SET OF AccessPoint }

-- types d'attributs --

dseType ATTRIBUTE ::= {
  WITH SYNTAX DSEType
  EQUALITY MATCHING RULE bitStringMatch
  SINGLE VALUE TRUE
  NO USER MODIFICATION TRUE
  USAGE dSAOperation
  ID id-doa-dseType }

myAccessPoint ATTRIBUTE ::= {
  WITH SYNTAX AccessPoint
  EQUALITY MATCHING RULE accessPointMatch
  SINGLE VALUE TRUE
  NO USER MODIFICATION TRUE
  USAGE dSAOperation
  ID id-doa-myAccessPoint }

superiorKnowledge ATTRIBUTE ::= {
  WITH SYNTAX AccessPoint
  EQUALITY MATCHING RULE accessPointMatch
  SINGLE VALUE TRUE
  NO USER MODIFICATION TRUE
  USAGE dSAOperation
  ID id-doa-superiorKnowledge }

specificKnowledge ATTRIBUTE ::= {
  WITH SYNTAX MasterAndShadowAccessPoints
  EQUALITY MATCHING RULE masterAndShadowAccessPointsMatch
  SINGLE VALUE TRUE
  NO USER MODIFICATION TRUE
  USAGE distributedOperation
  ID id-doa-specificKnowledge }

nonSpecificKnowledge ATTRIBUTE ::= {
  WITH SYNTAX MasterAndShadowAccessPoints
  EQUALITY MATCHING RULE masterAndShadowAccessPointsMatch
  NO USER MODIFICATION TRUE
  USAGE distributedOperation
  ID id-doa-nonSpecificKnowledge }

supplierKnowledge ATTRIBUTE ::= {
  WITH SYNTAX SupplierInformation
  EQUALITY MATCHING RULE supplierOrConsumerInformationMatch
  NO USER MODIFICATION TRUE
  USAGE dSAOperation
  ID id-doa-supplierKnowledge }

consumerKnowledge ATTRIBUTE ::= {
  WITH SYNTAX ConsumerInformation
  EQUALITY MATCHING RULE supplierOrConsumerInformationMatch
  NO USER MODIFICATION TRUE
  USAGE dSAOperation
  ID id-doa-consumerKnowledge }

secondaryShadows ATTRIBUTE ::= {
  WITH SYNTAX SupplierAndConsumers
  EQUALITY MATCHING RULE supplierAndConsumersMatch
  NO USER MODIFICATION TRUE
  USAGE dSAOperation
  ID id-doa-secondaryShadows }

-- règles de correspondance --

accessPointMatch MATCHING-RULE ::= {
  SYNTAX Name
  ID id-kmr-accessPointMatch }

```

```

masterAndShadowAccessPointsMatch    MATCHING-RULE ::= {
  SYNTAX    SET OF Name
  ID        id-kmr-masterShadowMatch }

supplierOrConsumerInformationMatch    MATCHING-RULE ::= {
  SYNTAX    SET {
    ae-title           [0]    Name,
    agreement-identifier [2]    INTEGER }
  ID        id-kmr-supplierConsumerMatch }

supplierAndConsumersMatch            MATCHING-RULE ::= {
  SYNTAX    Name
  ID        id-kmr-supplierConsumersMatch }

-- affectations des identificateurs d'objets --

-- attributs opérationnels de dsa --

id-doa-dseType                      OBJECT IDENTIFIER ::= {id-doa 0}
id-doa-myAccessPoint                OBJECT IDENTIFIER ::= {id-doa 1}
id-doa-superiorKnowledge            OBJECT IDENTIFIER ::= {id-doa 2}
id-doa-specificKnowledge            OBJECT IDENTIFIER ::= {id-doa 3}
id-doa-nonSpecificKnowledge         OBJECT IDENTIFIER ::= {id-doa 4}
id-doa-supplierKnowledge            OBJECT IDENTIFIER ::= {id-doa 5}
id-doa-consumerKnowledge            OBJECT IDENTIFIER ::= {id-doa 6}
id-doa-secondaryShadows            OBJECT IDENTIFIER ::= {id-doa 7}

-- règles de correspondance de connaissance --

id-kmr-accessPointMatch             OBJECT IDENTIFIER ::= {id-kmr 0}
id-kmr-masterShadowMatch            OBJECT IDENTIFIER ::= {id-kmr 1}
id-kmr-supplierConsumerMatch        OBJECT IDENTIFIER ::= {id-kmr 2}
id-kmr-supplierConsumersMatch       OBJECT IDENTIFIER ::= {id-kmr 3}

END

```

Annexe F

Description en ASN.1 de la gestion de liens opérationnels

(Cette annexe fait partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale)

Cette annexe inclut toutes les définitions ASN.1 de types, valeurs et classes d'objets informationnels concernant les associations opérationnelles relevant de la présente Spécification d'Annuaire, sous la forme du module ASN.1 **OperationalBindingManagement**.

OperationalBindingManagement {joint-iso-ccitt ds(5) module(1) opBindingManagement(18) 2}

DEFINITIONS ::=

BEGIN

-- EXPORTE TOUT --

-- Les types et valeurs définis dans ce module sont exportés pour utilisation dans d'autres modules ASN.1 contenus dans
 -- les Spécifications d'Annuaire, et pour d'autres applications qui les utiliseront pour accéder aux services d'Annuaire.
 -- D'autres applications peuvent les utiliser pour leurs propres besoins, mais cela ne devrait pas restreindre les
 -- extensions et modifications nécessaires à la maintenance ou à l'amélioration du service d'Annuaire.

IMPORTS

directoryShadowAbstractService, hierarchicalOperationalBindings,
dop, directoryAbstractService, distributedOperations
 FROM UsefulDefinitions {joint-iso-ccitt ds(5) module(1) usefulDefinitions(0) 2}

shadowOperationalBinding
 FROM DirectoryShadowAbstractService directoryShadowAbstractService

hierarchicalOperationalBinding, nonSpecificHierarchicalOperationalBinding
 FROM HierarchicalOperationalBindings hierarchicalOperationalBindings

OPERATION, ERROR
 FROM Remote-Operations-Information-Objects
 {joint-iso-ccitt remote-operations(4) informationObjects(5) version1(0)}

APPLICATION-CONTEXT
 FROM Remote-Operations-Information-Objects-extensions {joint-iso-ccitt
 remote-operations(4) informationObjects-extensions(8) version1(0)}

id-op-establishOperationalBinding, id-op-modifyOperationalBinding,
id-op-terminateOperationalBinding, id-err-operationalBindingError
 FROM DirectoryOperationalBindingManagementProtocol dop

directoryBind, directoryUnbind, securityError
 FROM DirectoryAbstractService directoryAbstractService

AccessPoint
 FROM DistributedOperations distributedOperations ;

-- rattachement et détachement --

dSAOperationalBindingManagementBind OPERATION ::= **directoryBind**

dSAOperationalBindingManagementUnbind OPERATION ::= **directoryUnbind**

-- opérations, arguments et résultats --

establishOperationalBinding OPERATION ::= {
 ARGUMENT EstablishOperationalBindingArgument
 RESULT EstablishOperationalBindingResult
 ERRORS {operationalBindingError | securityError}
 CODE id-op-establishOperationalBinding }

EstablishOperationalBindingArgument ::= SEQUENCE {
 bindingType [0] OPERATIONAL-BINDING.&id ({OpBindingSet}),
 bindingID [1] OperationalBindingID OPTIONAL,
 accessPoint [2] AccessPoint,
 -- symétrique, rôle A initie, ou rôle B initie --

```

initiator CHOICE {
    symmetric          [3]  OPERATIONAL-BINDING.&both.&EstablishParam
                        ((OpBindingSet){@bindingType}),
    roleA-initiates    [4]  OPERATIONAL-BINDING.&roleA.&EstablishParam
                        ((OpBindingSet){@bindingType}),
    roleB-initiates    [5]  OPERATIONAL-BINDING.&roleB.&EstablishParam
                        ((OpBindingSet){@bindingType}) OPTIONAL,
    agreement          [6]  OPERATIONAL-BINDING.&Agreement
                        ((OpBindingSet){@bindingType}),
    valid              [7]  Validity DEFAULT { } }

OperationalBindingID ::= SEQUENCE {
    identifier          INTEGER,
    version             INTEGER }

Validity ::= SEQUENCE {
    validFrom          [0]  CHOICE {
        now             [0]  NULL,
        time            [1]  UTCTime } DEFAULT now : NULL,
    validUntil         [1]  CHOICE {
        explicitTermination [0]  NULL,
        time            [1]  UTCTime } DEFAULT explicitTermination : NULL }

EstablishOperationalBindingResult ::= SEQUENCE {
    bindingType        [0]  OPERATIONAL-BINDING.&id ((OpBindingSet)),
    bindingID          [1]  OperationalBindingID OPTIONAL,
    accessPoint        [2]  AccessPoint,
    -- symétrique, rôle A répond, ou rôle B répond --
    initiator CHOICE {
        symmetric          [3]  OPERATIONAL-BINDING.&both.&EstablishParam
                                ((OpBindingSet){@bindingType}),
        roleA-replies      [4]  OPERATIONAL-BINDING.&roleA.&EstablishParam
                                ((OpBindingSet){@bindingType}),
        roleB-replies      [5]  OPERATIONAL-BINDING.&roleB.&EstablishParam
                                ((OpBindingSet){@bindingType}) OPTIONAL}

modifyOperationalBinding OPERATION ::= {
    ARGUMENT  ModifyOperationalBindingArgument
    RESULT    ModifyOperationalBindingResult
    ERRORS    { operationalBindingError | securityError }
    CODE      id-op-modifyOperationalBinding }

ModifyOperationalBindingArgument ::= SEQUENCE {
    bindingType        [0]  OPERATIONAL-BINDING.&id ((OpBindingSet)),
    bindingID          [1]  OperationalBindingID,
    accessPoint        [2]  AccessPoint OPTIONAL,
    -- symétrique, rôle A initie, ou rôle B initie --
    initiator CHOICE {
        symmetric          [3]  OPERATIONAL-BINDING.&both.&ModifyParam
                                ((OpBindingSet){@bindingType}),
        roleA-initiates    [4]  OPERATIONAL-BINDING.&roleA.&ModifyParam
                                ((OpBindingSet){@bindingType}),
        roleB-initiates    [5]  OPERATIONAL-BINDING.&roleB.&ModifyParam
                                ((OpBindingSet){@bindingType}) OPTIONAL,
    newBindingID       [6]  OperationalBindingID,
    newAgreement        [7]  OPERATIONAL-BINDING.&Agreement
                                ((OpBindingSet){@bindingType}),
    valid              [8]  Validity OPTIONAL}

ModifyOperationalBindingResult ::= NULL

terminateOperationalBinding OPERATION ::= {
    ARGUMENT  TerminateOperationalBindingArgument
    RESULT    TerminateOperationalBindingResult
    ERRORS    {operationalBindingError | securityError}
    CODE      id-op-terminateOperationalBinding }

```

```

TerminateOperationalBindingArgument ::= SEQUENCE {
  bindingType      [0] OPERATIONAL-BINDING.&id ({OpBindingSet}),
  bindingID        [1] OperationalBindingID,
  -- symétrique, rôle A initie, ou rôle B initie --
  initiator CHOICE {
    symmetric      [2] OPERATIONAL-BINDING.&both.&TerminateParam
                    ({OpBindingSet}{@bindingType}),
    roleA-initiates [3] OPERATIONAL-BINDING.&roleA.&TerminateParam
                    ({OpBindingSet}{@bindingType}),
    roleB-initiates [4] OPERATIONAL-BINDING.&roleB.&TerminateParam
                    ({OpBindingSet}{@bindingType}) OPTIONAL,
  }
  terminateAt      [5] UTCTime OPTIONAL
}

TerminateOperationalBindingResult ::= NULL

-- erreurs et paramètres --

operationalBindingError ERROR ::= {
  PARAMETER OpBindingErrorParam
  CODE      id-err-operationalBindingError }

OpBindingErrorParam ::= SEQUENCE {
  problem [0] ENUMERATED {
    invalidID          (0),
    duplicateID        (1),
    unsupportedBindingType (2),
    notAllowedForRole  (3),
    parametersMissing  (4),
    roleAssignment      (5),
    invalidStartTime    (6),
    invalidEndTime      (7),
    invalidAgreement    (8),
    currentlyNotDecidable (9),
    modificationNotAllowed (10),
  }
  bindingType [1] OPERATIONAL-BINDING.&id ({OpBindingSet}) OPTIONAL,
  agreementProposal [2] OPERATIONAL-BINDING.&Agreement
                    ({OpBindingSet}{@bindingType}) OPTIONAL,
  retryAt [3] UTCTime OPTIONAL }

-- classes d'objets informationnels --

OPERATIONAL-BINDING ::= CLASS {
  &Agreement,
  &Cooperation          OP-BINDING-COOP,
  &both                 OP-BIND-ROLE OPTIONAL,
  &roleA                OP-BIND-ROLE OPTIONAL,
  &roleB                OP-BIND-ROLE OPTIONAL,
  &id                   OBJECT IDENTIFIER UNIQUE }

WITH SYNTAX {
  AGREEMENT          &Agreement
  APPLICATION CONTEXTS &Cooperation
  [ SYMMETRIC        &both ]
  [ ASYMMETRIC
    [ ROLE-A         &roleA ]
    [ ROLE-B         &roleB ]]
  ID                 &id
}

OP-BINDING-COOP ::= CLASS {
  &applContext          APPLICATION-CONTEXT,
  &Operations           OPERATION OPTIONAL }

WITH SYNTAX {
  &applContext
  [ APPLIES TO        &Operations ]
}

OP-BIND-ROLE ::= CLASS {
  &establish            BOOLEAN DEFAULT FALSE,
  &EstablishParam       OPTIONAL,
  &modify               BOOLEAN DEFAULT FALSE,
  &ModifyParam          OPTIONAL,
  &terminate            BOOLEAN DEFAULT FALSE,
  &TerminateParam       OPTIONAL }

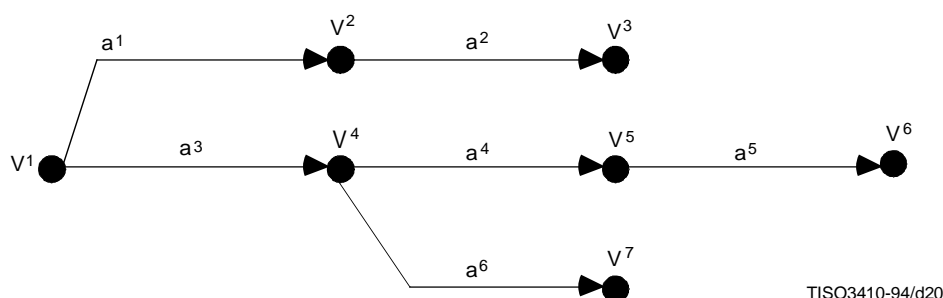
```

```
WITH SYNTAX {  
  [ ESTABLISHMENT-INITIATOR &establish ]  
  [ ESTABLISHMENT-PARAMETER&EstablishParam ]  
  [ MODIFICATION-INITIATOR &modify ]  
  [ MODIFICATION-PARAMETER &ModifyParam ]  
  [ TERMINATION-INITIATOR &terminate ]  
  [ TERMINATION-PARAMETER &TerminateParam ]}  
  
OpBindingSet OPERATIONAL-BINDING ::= {  
  shadowOperationalBinding |  
  hierarchicalOperationalBinding |  
  nonSpecificHierarchicalOperationalBinding }  
  
END
```

Annexe G

La mathématique des arbres

(Cette annexe ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale)



Un arbre est un ensemble de points, appelés *nœuds*, et de traits orientés appelés *arcs*; chaque arc a va d'un nœud V à un nœud V' . Par exemple, l'arbre de la figure a sept nœuds, indiqués V^1 à V^7 , et six arcs indiqués a^1 à a^6 .

Les deux nœuds V et V' sont dits nœud *initial* et nœud *final*, d'un arc allant de V à V' . Par exemple, V^2 et V^3 sont les nœuds initial et final de l'arc a^2 . Plusieurs arcs différents peuvent avoir le même nœud initial, mais pas le même nœud final. Par exemple, les arcs a^1 et a^3 ont le même nœud initial V^1 mais aucun couple d'arcs de la figure n'a le même nœud final.

Le nœud qui n'est le nœud final d'aucun arc est souvent appelé le nœud *racine*, et plus informellement la *racine* de l'arbre. Par exemple, sur la figure, V^1 est la racine.

Un nœud qui n'est pas le nœud initial d'un arc est souvent appelé informellement un nœud *feuille* ou même plus informellement, une «feuille» du graphe arborescent. Par exemple, les nœuds V^3 , V^6 et V^7 sont des feuilles.

Un *trajet orienté* d'un nœud V à un nœud V' est un ensemble d'arcs (a^1, a^2, \dots, a^n) ($n \geq 1$) tel que V soit le nœud initial de l'arc a^1 , V' le nœud final de l'arc a^n , le nœud final de l'arc a^k étant le nœud initial de l'arc a^{k+1} pour $1 \leq k < n$. Par exemple, le trajet orienté d'un nœud V^1 au nœud V^6 est l'ensemble des arcs (a^3, a^4, a^5). Le terme «trajet» doit être entendu comme dénotant un trajet orienté de la racine à un nœud.

Annexe H

Critères de conception des noms

(Cette annexe ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale)

Dans toute sa généralité, le cadre informationnel de l'Annuaire permet d'introduire n'importe quel nombre d'entrées et d'attributs dans le DIT. Les noms étant, comme défini ici, étroitement liés au trajet dans le DIT, il s'ensuit que n'importe quelle variété de noms est possible. Cette annexe propose des critères à prendre en considération dans la conception des noms. Les critères appropriés ont été utilisés dans la conception des formes de nom recommandées qui figurent dans la Rec. UIT-T X.521 | ISO/CEI 9594-7. Il est suggéré d'utiliser également ces critères, si approprié, dans la conception de noms d'objets auxquels les formes de nom recommandées ne s'appliquent pas.

Actuellement, un seul critère est pris en considération, celui de la «facilité d'utilisation».

NOTE – Tous les noms ne doivent pas nécessairement être «faciles d'utilisation».

La suite de cette annexe traite du concept de facilité d'utilisation appliqué au nom.

Les noms auxquels des personnes ont affaire doivent être faciles à utiliser. Un nom facile à utiliser est un nom qui tient compte du point de vue de l'homme et non de celui de l'ordinateur. C'est un nom que l'on peut facilement déduire, dont on peut se souvenir, que l'on peut comprendre, plutôt qu'un nom facile à interpréter par des ordinateurs.

L'objectif de la facilité d'utilisation peut être exprimé d'une façon un peu plus précise, dans les termes des deux principes suivants:

- une personne doit généralement être capable de deviner correctement un nom facile d'utilisation, à partir d'informations qu'elle possède naturellement sur l'objet. Par exemple, on doit être capable de deviner un nom d'utilisateur professionnel uniquement d'après les informations recueillies occasionnellement dans le cadre d'une relation professionnelle normale;
- lorsqu'un nom d'objet est spécifié de façon ambiguë, l'Annuaire doit reconnaître ce fait au lieu de conclure que le nom identifie un objet particulier. Par exemple, lorsque deux personnes ont le même nom de famille, ce nom seul doit être considéré comme une identification inadéquate de ces deux personnes.

L'objectif de facilité d'utilisation implique les sous-objectifs suivants:

- a) Les noms ne doivent pas supprimer artificiellement les ambiguïtés naturelles. Par exemple, si deux personnes partagent le même nom de famille «Jones», ni l'une ni l'autre ne doit être tenue de répondre au nom «WJones» ou «Jones2». Au contraire, la convention de dénomination doit fournir un moyen commode pour l'utilisateur de discrimination entre entités. Par exemple, elle pourrait exiger, en plus du nom de famille, le premier prénom et l'initiale du second prénom.
- b) Les noms doivent permettre des abréviations courantes et des variantes orthographiques courantes. Par exemple, si une personne est employée par la Conway Steel Corporation, et que le nom de son employeur figure dans le nom de cette personne, l'un des noms «Conway Steel Corporation», «Conway Steel Corp», «Conway Steel» et «CSC» devrait suffire à identifier cette entreprise.
- c) Dans certains cas, des noms pseudonymes peuvent être utilisés: pour orienter la recherche d'une entrée particulière, faciliter l'utilisation, ou réduire l'étendue de la recherche. L'exemple suivant illustre l'utilisation d'un nom pseudonyme à une telle fin: comme indiqué sur la Figure H.1, la succursale d'Osaka peut être également identifiée par le nom {C = Japon, L = Osaka, O = ABC, OU = succursale d'Osaka}.
- d) Si des noms comportent plusieurs parties, le nombre de parties obligatoires et le nombre de parties facultatives doivent être relativement réduits, en sorte que ces noms soient faciles à mémoriser.
- e) Si des noms comportent plusieurs parties, l'ordre précis dans lequel ces parties apparaissent ne devrait en général pas avoir d'importance.
- f) Les noms «faciles d'utilisation» ne doivent pas inclure d'adresses d'ordinateur.

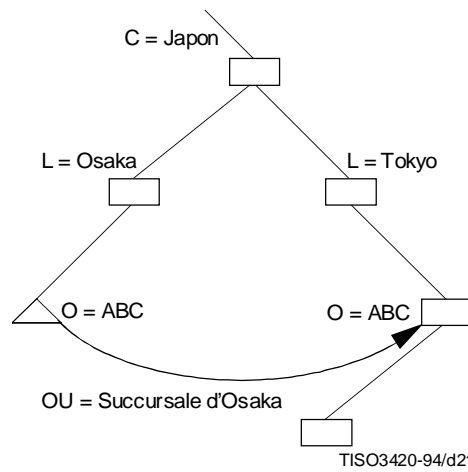


Figure H.1 – Exemple d'utilisation de pseudonyme

Annexe I

Exemples relatifs à divers aspects du schéma

(Cette annexe ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale)

I.1 Exemple de hiérarchie d'attributs

La Figure I.1 montre une hiérarchie simple de valeurs d'un attribut générique **telephoneNumber** dont les valeurs sont représentées comme contenues dans l'ensemble externe. Deux types d'attributs spécifiques dérivent du type général, **workTelephoneNumber** et **homeTelephoneNumber**. Des valeurs de ce type sont représentées comme contenues dans les ensembles internes.

Une valeur du type **homeTelephoneNumber** est contenue à la fois dans l'ensemble interne représentant **homeTelephoneNumber** et dans l'ensemble externe représentant **telephoneNumber**, mais pas dans l'ensemble interne représentant les valeurs **workTelephoneNumber**.

Une règle structurelle de l'arbre DIT peut être définie pour permettre aux entrées de contenir des valeurs des trois types présentés sur la Figure I.1. Une autre règle pourrait être définie pour permettre aux entrées de contenir uniquement des valeurs de type **telephoneNumber**.

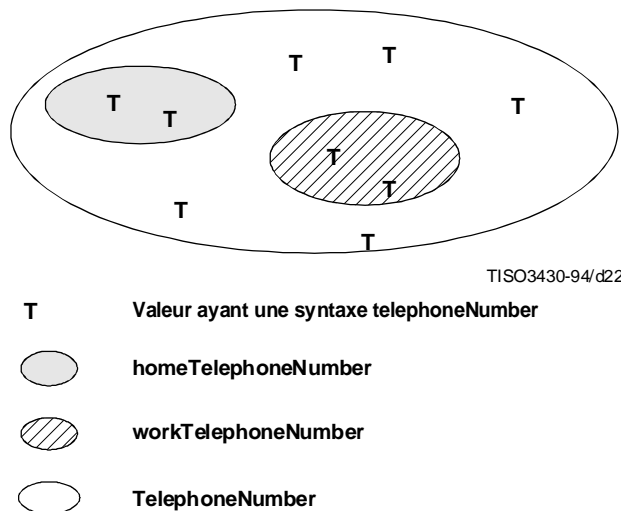


Figure I.1 – Hiérarchie des valeurs de l'attribut telephoneNumber

I.2 Exemple de spécification d'un sous-arbre

L'exemple ci-après illustre la spécification des sous-arbres. Considérons la partie du DIT représentée sur la Figure I.2.

Le sous-arbre 1 et le sous-arbre 2 sont spécifiés par rapport au point administratif de nom a. Les identificateurs b1, c2, d3, etc. représentent des valeurs de nom locales, par rapport au point administratif a.

Le sous-arbre 1 peut être spécifié comme:

```
subtree1 SubtreeSpecification ::= {
    specificExclusions { chopBefore b1 } }
```

Le sous-arbre 2 peut être spécifié comme:

```
subtree2 SubtreeSpecification ::= {
    base b1 }
```

Supposons que les entrées identifiées sur la figure par les noms locaux e1, e2, etc. représentent des entrées de personnes professionnelles. Une restriction de sous-arbre incluant toutes ces entrées dans la zone administrative, pourrait être spécifiée comme suit:

```
subtree-refinement1 SubtreeSpecification ::= {
  specificationFilter
  item id-oc-organizationalPerson }
```

Une restriction plus poussée permettrait d'inclure uniquement les personnes professionnelles du sous-arbre 2.

```
subtree2-refinement SubtreeSpecification ::= {
  base b1,
  specificationFilter
  item id-oc-organizationalPerson }
```

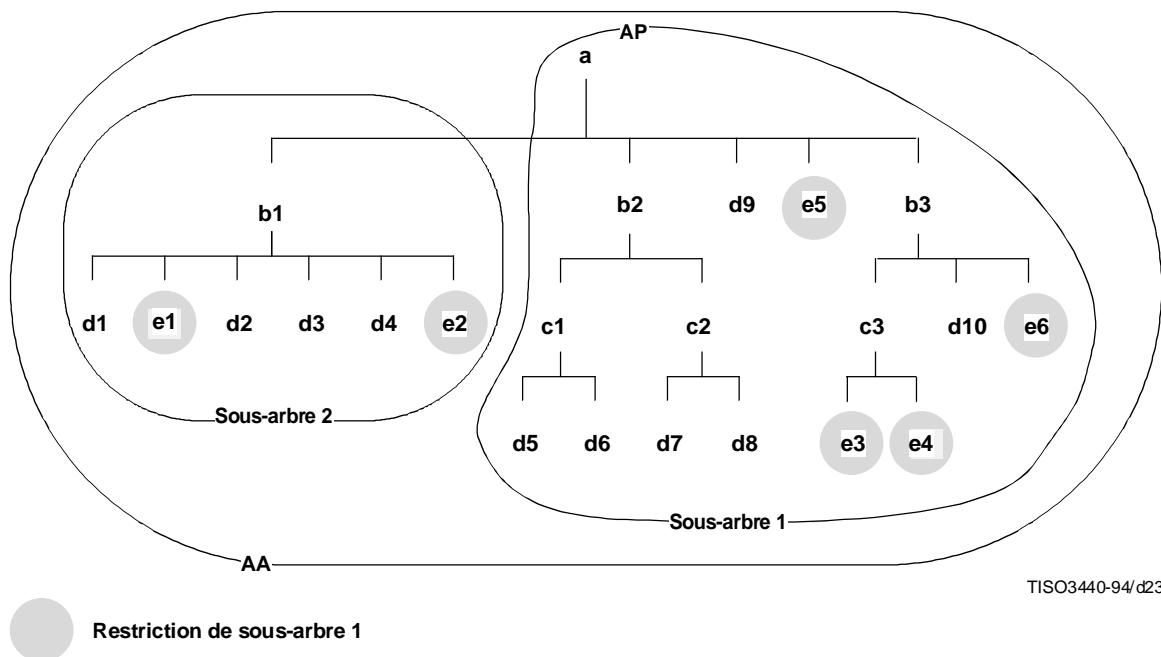


Figure I.2 – Exemple de spécification de sous-arbre

I.3 Spécification du schéma

I.3.1 Classes d'objets et formes de nom

Les classes d'objets suivantes, définies dans la Rec. UIT-T X.521 | ISO/CEI 9594-7, sont utilisées dans une zone administrative particulière du sous-schéma:

- organization (organisation);
- organizationalUnit (unité organisationnelle);
- organizationalPerson (membre d'une organisation).

Il n'est pas requis de forme de nom pour l'entrée administrative, qui doit être la seule entrée dans le sous-schéma de classe d'objets **organization**. Les formes de nom suivantes, définies dans la Rec. UIT-T X.521 | ISO/CEI 9594-7, sont utilisées pour inclure des entrées de classe organizationalUnit et organizationalPerson:

- orgNameForm;
- orgUnitNameForm;
- orgPersonNameForm.

I.3.2 Règles de structure du DIT

Les règles de structure suivantes sont définies pour spécifier une structure d'arbre telle qu'elle est représentée sur la Figure I.3. Cette figure précise la règle à utiliser pour ajouter des entrées aux divers points du DIT.

```

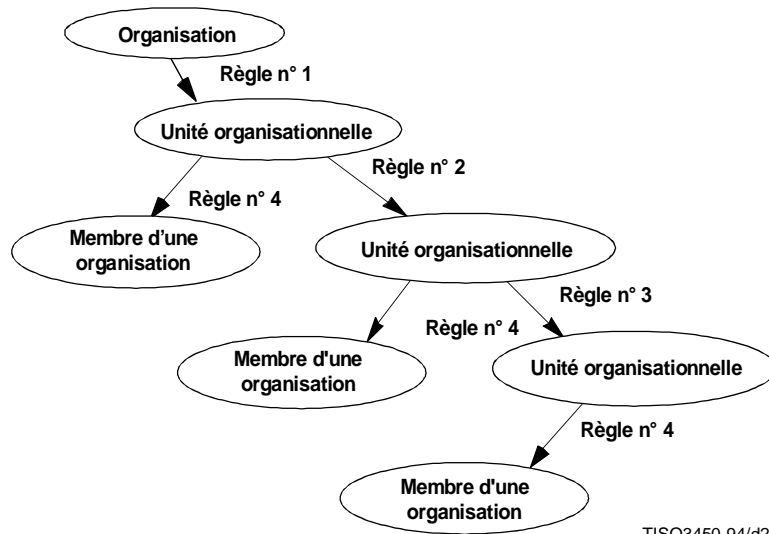
rule-0 STRUCTURE-RULE ::= {
    NAME FORM          orgNameForm
    ID                 0 }

rule-1 STRUCTURE-RULE ::= {
    NAME FORM          orgUnitNameForm
    SUPERIOR RULES    { rule-0 }
    ID                 1 }

rule-2 STRUCTURE-RULE ::= {
    NAME FORM          orgUnitNameForm
    SUPERIOR RULES    { rule-1 }
    ID                 2 }

rule-3 STRUCTURE-RULE ::= {
    NAME FORM          orgUnitNameForm
    SUPERIOR RULES    { rule-2 }
    ID                 3 }

rule-4 STRUCTURE-RULE ::= {
    NAME FORM          orgPersonNameForm
    SUPERIOR RULES    { rule-1, rule-2, rule-3 }
    ID                 4 }
    
```



TISO3450-94/d24

Figure I.3 – Exemple de sous-schéma

I.4 Règles de contenu du DIT

L'administrateur du sous-schéma doit se conformer aux deux obligations suivantes, pour ajouter des informations aux entrées de la zone administrative du sous-schéma:

- toutes les entrées **organizationalPerson** et **organizationalUnit** doivent avoir l'attribut **organizationalTelephoneNumber**. Cet attribut doit être renvoyé lorsque des telephoneNumbers sont demandés à l'Annuaire;
- toutes les entrées **organizationalPerson** doivent avoir le nouvel attribut manager.

Les types d'attributs suivants sont définis pour satisfaire ces obligations:

```

manager ATTRIBUTE ::= {
    WITH SYNTAX                BOOLEAN
    EQUALITY MATCHING RULE    booleanMatch
    SINGLE VALUE              TRUE
    ID                        id-ex-managerAttribute }

organizationalTelephoneNumber ATTRIBUTE ::= {
    SUBTYPE OF                telephoneNumber
    COLLECTIVE               TRUE
    ID                        id-ex-organizationalTelephoneNumber }

```

Les règles de contenu du DIT suivantes sont définies pour satisfaire ces obligations:

```

organizationRule CONTENT-RULE ::= {
    STRUCTURAL OBJECT CLASS   organization }

organizationalUnitRule CONTENT-RULE ::= {
    STRUCTURAL OBJECT CLASS   organizationalUnit
    MAY CONTAIN               { organizationalTelephoneNumber } } }

organizationalPersonRule CONTENT-RULE ::= {
    STRUCTURAL OBJECT CLASS   organizationalPerson
    MUST CONTAIN              { manager }
    MAY CONTAIN               { organizationalTelephoneNumber } } }

```

Annexe J

Vue d'ensemble des permissions du contrôle d'accès de base

(Cette annexe ne fait pas partie intégrante de la présente
Recommandation | Norme internationale)

J.1 Introduction

La présente annexe, de caractère informatif, donne une vue d'ensemble de la signification des diverses combinaisons d'opérations, items protégés et catégories de permission. Dans les cas où est constatée une différence entre cette vue d'ensemble et la spécification donnée dans le corps de cette Recommandation, le texte à caractère normatif du corps doit être considéré comme définitif.

Le Tableau J.1 présente la relation entre les opérations de l'Annuaire et les contrôles d'accès aux entrées et attributs: elle donne une vue d'ensemble des catégories de permission qui doivent être accordées pour permettre le succès de l'opération.

Le Tableau J.2 donne une vue d'ensemble des catégories de permission **returnDN** et **discloseOnError**, et de la façon dont les autorisations et refus se rapportent aux divers éléments de protocole.

Le Tableau J.3 donne une vue d'ensemble de la sémantique associée aux autorisations et refus des contrôles d'accès aux entrées.

Le Tableau J.4 donne une vue d'ensemble de la sémantique associée aux autorisations et refus accordés par les contrôles d'accès aux attributs.

Tableau J.1 – Permissions d'accès aux informations d'Annuaire requises, selon l'opération d'Annuaire

Opération d'Annuaire	Permissions requises d'accès aux items protégés d'entrée	Permissions requises d'accès aux items protégés d'attribut et de valeur d'attribut
Compare	<i>Read</i>	<i>Compare</i> pour l'attribut comparé <i>Compare</i> pour la valeur d'attribut comparée
Read	<i>Read</i>	<i>Read</i> pour toute information de type d'attribut renvoyée <i>Read</i> pour toute valeur d'attribut renvoyée
List	<i>Browse</i> et <i>Return DN</i> pour toutes les entrées subordonnées pour lesquelles un RDN est renvoyé	Aucune
Search	<i>Browse</i> pour les entrées du domaine de recherche, candidates potentielles à la sélection	<i>FilterMatch</i> pour les informations de type et de valeur d'attribut utilisées, le cas échéant, pour évaluer un élément de filtre comme VRAI ou FAUX <i>Read</i> pour toute information de type d'attribut renvoyée <i>Read</i> pour toutes valeurs d'attribut renvoyées
Add Entry	<i>Add</i>	<i>Add</i> pour tous les types d'attribut spécifiés <i>Add</i> pour toutes les valeurs d'attribut spécifiées
Remove Entry	<i>Remove</i>	Aucune
Modify Entry	<i>Modify</i>	<i>Add</i> pour tous les attributs ajoutés <i>Add</i> pour toutes les valeurs d'attribut ajoutées <i>Remove</i> pour tous les attributs supprimés <i>Remove</i> pour toutes les valeurs d'attribut supprimées
ModifyDN	<i>Rename</i> à l'emplacement d'origine uniquement si le dernier RDN est modifié <i>Export</i> pour déplacer un sous-arbre à partir de son emplacement d'origine <i>Import</i> pour transférer un sous-arbre à l'emplacement de destination	Aucune

Tableau J.2 – Permissions affectant le renvoi d'erreur ou de nom

	Eléments de protocole affectés	Signification
<i>ReturnDN</i>	EntryInformation CompareResult ListResult SearchResult NameError ContinuationReference	Si accordée, peut renvoyer le nom distinctif réel. Si refusée, interdit le renvoi du nom distinctif réel. Un nom pseudonyme valide peut être renvoyé à la place, selon une politique locale.
<i>DiscloseOnError</i>	NameError UpdateError AttributeError SecurityError	Si accordée, permet le renvoi d'une erreur qui révèle l'existence de l'item protégé. Si refusée, impose à l'Annuaire de cacher l'existence de l'item protégé.

Tableau J.3 – Permissions de niveau entrée, avec leur signification

Permission	Signification
<i>Read</i>	Si accordée, permet d'effectuer sur l'entrée des opérations Read ou Compare de l'Annuaire, mais n'autorise, par elle-même, le renvoi d'aucune information relative à un attribut pour cette entrée. Si refusée, empêche les opérations Read et Compare sur l'entrée.
<i>Browse</i>	Si accordée, permet à l'entrée de participer comme candidate à la sélection, dans le cadre d'une opération List ou Search. Si refusée, exclut cette entrée du domaine de toute opération Search ou List.
<i>Add</i>	Si accordée, permet l'ajout de l'entrée elle-même, à l'exclusion de ses attributs. Add est uniquement significative comme ACI prescriptive. Si refusée, empêche l'ajout de l'entrée.
<i>Modify</i>	Si accordée, permet des opérations Modify sur l'entrée. Si refusée, empêche des opérations Modify sur l'entrée.
<i>Remove</i>	Si accordée, permet la suppression de l'entrée, indépendamment de toute considération portant sur ses attributs. Si refusée, empêche la suppression de l'entrée.
<i>Rename</i>	Si accordée, permet la modification du RDN de l'entrée et, facultativement, la suppression d'une ancienne valeur et l'ajout d'une nouvelle, indépendamment de la protection des attributs ou valeurs d'attribut qui peut être applicable à cette entrée, au moyen d'une opération ModifyDN, soumise, comme approprié, aux permissions <i>Import</i> et <i>Export</i> . Si refusée, empêche la modification du RDN de l'entrée.
<i>Import</i>	Si accordée, permet de transférer des entrées, avec toutes leurs sous-entrées, au point du DIT désigné dans une opération ModifyDN. <i>Import</i> est uniquement significative comme ACI prescriptive. Si refusée, empêche le transfert d'une entrée avec ses sous-entrées au point indiqué dans le DIT à l'aide d'une opération ModifyDN.
<i>Export</i>	Si accordée, permet à une opération ModifyDN de transférer l'entrée, avec toutes ses sous-entrées, à un point désigné quelque part ailleurs dans le DIT. Le demandeur doit avoir la permission <i>Import</i> à l'emplacement destination. Si refusée, empêche le transfert de l'entrée et de ses sous-entrées, dans une seule opération ModifyDN.
<i>ReturnDN</i>	Si accordée, permet le renvoi du nom distinctif de l'entrée dans un résultat d'opération. Si refusée, interdit le renvoi du nom distinctif. Un nom pseudonyme valide peut être renvoyé à la place, selon une politique locale.
<i>DiscloseOnError</i>	Si accordée, permet le renvoi d'une erreur qui peut révéler l'existence d'une entrée. Si refusée, impose à l'Annuaire de cacher l'existence de l'entrée. <i>DiscloseOnError</i> n'exclut pas par elle-même la capacité de détecter l'entrée par d'autres moyens bénéficiant des permissions appropriées.

Tableau J.4 – Permissions de niveau attribut, avec leur signification

Permission	Catégorie d'item protégé	Signification
<i>Read</i>	Type d'attribut	Si accordée, permet le renvoi d'informations sur ce type d'attribut dans une opération Read ou Search. Bien que condition préalable à la lecture de valeur de l'attribut, cette permission n'accorde aucun droit sur des valeurs de cet attribut ou sur l'attribut lui-même. Si refusée, empêche le renvoi d'informations sur le type d'attribut dans des opérations Read ou Search. Ce refus concerne en effet toutes les valeurs de l'attribut.
<i>Read</i>	Valeur d'attribut	Si accordée, permet le renvoi d'une ou plusieurs valeurs désignées d'un type d'attribut dans une opération Read ou Search. Par elle-même, cette permission n'accorde aucun droit sur le type d'attribut lui-même. La permission <i>Read</i> d'accès au type d'attribut est également requise pour lire une valeur. Si refusée, empêche le renvoi des valeurs désignées de ce type d'attribut dans des opérations Read ou Search. Elle n'interdit pas, par elle-même, l'accès à d'autres valeurs ou au type d'attribut lui-même.
<i>Compare</i>	Type d'attribut	Si accordée, permet des opérations Compare pour vérifier le type d'attribut. Bien que préalable à la correspondance entre valeurs, cette permission ne permet pas par elle-même la correspondance entre valeurs. Si refusée, empêche le test de l'attribut par des opérations Compare. Empêche également le test de toute valeur.
<i>Compare</i>	Valeur d'attribut	Si accordée, permet à des opérations Compare de tester la valeur désignée du type désigné. Elle n'accorde aucun droit concernant le type d'attribut lui-même. Pour comparer une valeur, la permission <i>Compare</i> relative au type d'attribut est également requise. Si refusée, empêche le test de la valeur désignée par des opérations Compare.
<i>FilterMatch</i>	Type d'attribut	Si accordée, permet l'utilisation du type d'attribut dans l'évaluation d'un élément de filtre Search. Cette permission est une condition préliminaire d'inclusion de valeur de ce type dans des évaluations de filtre, mais elle n'accorde par elle-même aucun droit relatif aux valeurs. Si refusée, empêche l'utilisation de ce type d'attribut, y compris n'importe laquelle de ses valeurs dans l'évaluation d'un élément de filtre.
<i>FilterMatch</i>	Valeur d'attribut	Si accordée, permet l'utilisation d'une ou plusieurs valeurs de l'attribut dans l'évaluation d'un élément de filtre Search. <i>FilterMatch</i> est également requis pour l'évaluation du type d'attribut. Si refusée, empêche l'utilisation de la ou des valeurs dans l'évaluation d'un élément de filtre.
<i>Add</i>	Type d'attribut	Si accordée, permet l'ajout du type d'attribut désigné. Ne donne pas le droit d'ajouter des valeurs d'attribut. Si refusée, empêche l'ajout du type d'attribut désigné et, par voie de conséquence, de toute valeur.
<i>Add</i>	Valeur d'attribut	Si accordée, permet l'ajout de la valeur d'attribut désignée. Aucun droit n'est accordé quant à l'ajout du type lui-même. Par contre, aucun droit quant à l'ajout du type d'attribut n'est requis pour ajouter une valeur à un attribut existant. Si refusée, empêche l'ajout des valeurs d'attribut désignées.
<i>Remove</i>	Type d'attribut	Si accordée, permet la suppression du type d'attribut désigné et de toutes ses valeurs dans une opération Modify. Ne donne pas par elle-même le droit de supprimer des valeurs individuelles. Si refusée, empêche la suppression du type d'attribut par une opération Modify.
<i>Remove</i>	Valeur d'attribut	Si accordée, permet aux valeurs d'attribut désignées d'être supprimées par une opération Modify. La permission <i>Remove</i> relative au type d'attribut est également nécessaire pour supprimer la dernière valeur de l'attribut. Si refusée, empêche la suppression des valeurs d'attribut désignées par une opération Modify.
<i>Disclose On Error</i>	Type d'attribut	Si accordée, permet le renvoi d'une erreur qui peut révéler l'existence de l'attribut. Si refusée, impose à l'Annuaire de cacher l'existence de l'attribut. <i>DiscloseonError</i> n'exclut pas par elle-même la capacité de détecter des types d'attribut par d'autres moyens bénéficiant des permissions appropriées.
<i>Disclose On Error</i>	Valeur d'attribut	Si accordée, permet le renvoi d'une erreur qui peut révéler l'existence de la valeur d'attribut. Si refusée, impose à l'Annuaire de cacher l'existence de la valeur d'attribut. <i>DiscloseonError</i> n'exclut pas par elle-même la capacité de détecter la ou les valeurs d'attribut par d'autres moyens bénéficiant des permissions appropriées.

Annexe K

Exemple de contrôle d'accès de base

(Cette annexe ne fait pas partie intégrante de la présente
Recommandation | Norme internationale)

K.1 Introduction

Cette annexe est uniquement présentée à des fins informatives et pédagogiques. Elle présente des principes importants de conception de l'architecture du mécanisme de contrôle d'accès de base et donne un exemple développé de contrôle d'accès de base. Des informations détaillées sur le contrôle d'accès de base sont données dans l'article 15 et dans la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3.

K.2 Principes de conception du contrôle d'accès de base

Ce paragraphe présente plusieurs des principes de conception les plus importants appliqués dans l'architecture du contrôle d'accès de base. Pour faciliter la référence à ces principes, chacun d'eux est libellé (exemple, PR-1).

PR-1: Généralement, les permissions associées aux **UserClasses** de plus haute spécificité supplantent les permissions associées à celles de spécificité inférieure. Ce principe s'applique lorsque les permissions ont le même niveau de préséance. La spécificité, dans ce principe, traduit le rattachement explicite nom du demandeur à une spécification particulière d'**UserClasses**; **allUsers** présente la plus basse spécificité, alors que **name** est très spécifique. Ce principe est manifeste en 15.8.4 d). Il facilite le traitement de situations où une politique de permissions par défaut (exprimée en termes de **UserClasses** moins spécifiques) est supplantée de façon sélective par des permissions associées à une spécification **UserClasses** plus spécifique.

PR-2: Généralement, les permissions associées à des **ProtectedItems** de plus haute spécificité supplantent des permissions associées à des **ProtectedItems** de spécificité moindre. Ce principe s'applique lorsque les permissions ont le même niveau de préséance et la même spécificité de **UserClasses**. La spécificité, dans ce principe, est une mesure de la façon dont la spécification des **ProtectedItems** se rapporte explicitement à l'item exact auquel l'accès est recherché. Par exemple, lorsque l'item protégé cible est une valeur d'attribut spécifique, **allAttributeValues** et **allUserAttributeTypesAndValues** sont moins spécifiques que **attributeValues**. Ce principe est manifeste en 15.8.4 c). Il facilite le traitement de situations où une politique concernant des permissions par défaut (exprimée en termes de **ProtectedItems** moins spécifiques) est supplantée sélectivement par des permissions associées à une spécification de **ProtectedItems** plus spécifique.

PR-3: Le modèle du contrôle d'accès de base est complètement indépendant du processus de résolution du nom, excepté dans le cas de la dérérérenciation des pseudonymes. Sauf dans ce cas, les décisions de contrôle d'accès n'interviennent qu'après que l'Annuaire a réussi à situer un DSA approprié contenant l'item protégé cible. Un principe corollaire est que le contrôle d'accès de base n'a pas d'effet sur la façon dont l'Annuaire génère des sous-demandes, ni d'effet sur la façon dont l'Annuaire opère la résolution du nom associée à ces sous-demandes (sauf dans le cas de la dérérérenciation des pseudonymes).

PR-4: La **Precedence** peut être utilisée pour appliquer la relation entre une autorité supérieure et subordonnée, telle que l'autorité supérieure puisse supplanter les contrôles établis par la subordonnée. Par exemple: si SE1 désigne une sous-entrée d'une entrée administrative d'un ACSA désigné par ACSA-1; de même, SE2 désigne une sous-entrée de l'entrée administrative d'une ACIA à l'intérieur de l'ACSA-1. Des limites à la **Precedence** appliquées dans SE2 peuvent être spécifiées par l'autorité ACSA-1, telles que **prescriptiveACI** de SE2 ne puisse pas contredire des ACI prescriptives de SE1. En outre, des limites de **Precedence** pour **entryACI** (dans l'ACSA-1) peuvent être spécifiées en sorte que **entryACI** ne puisse pas contredire des contrôles prescriptifs établis dans SE1. La mise en œuvre d'une délégation partielle d'autorité est ainsi facilitée.

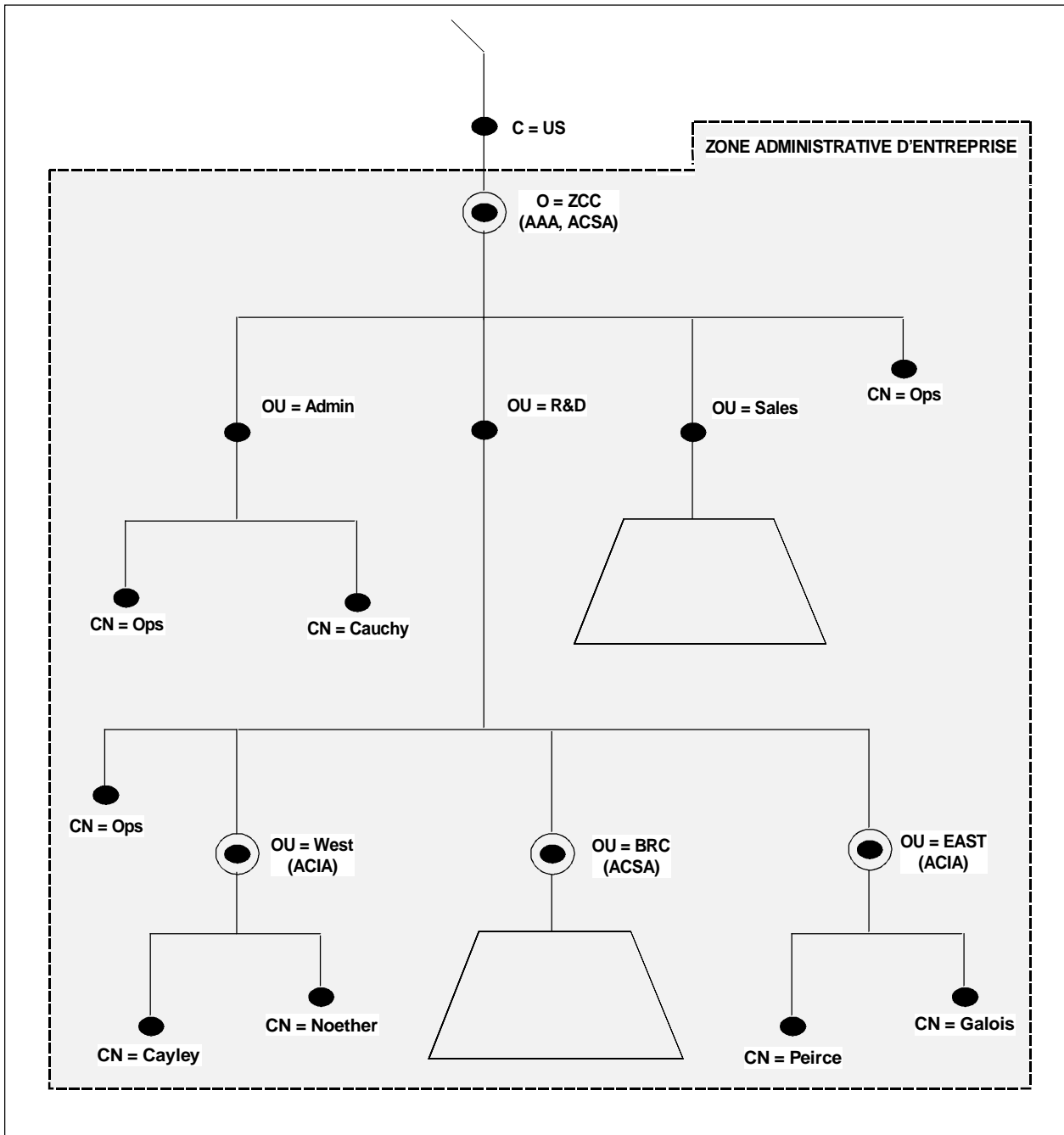
NOTE – Il est supposé dans les Spécifications d'Annuaire qu'il existera une méthode pour limiter la precedence des autorités associées aux zones intérieures. Les Spécifications d'Annuaire ne définissent (ni ne décrivent) toutefois pas la façon de limiter la precedence.

PR-5: Le contrôle d'accès de base n'accorde jamais l'accès de façon passive: chaque décision d'accorder l'accès est fondée sur des informations de contrôle d'accès spécifiées explicitement. Un principe corollaire en est que l'octroi d'une forme d'accès n'implique jamais la permission d'effectuer une autre forme d'accès. Ces principes sont conformes à un principe de conception de sécurité plus général appelé *moindre privilège*.

PR-6: En l'absence de **prescriptiveACI**, **entryACI** ou **subentryACI**, sur lesquelles fonder une décision, l'ACDF doit refuser l'accès. Tout autre paramètre de décision égal par ailleurs, les refus supplantent les autorisations (par exemple, dans la situation où des **ACIItems** accordent l'accès et d'autres le refusent, alors que la **Precedence** et la spécificité sont égales, le refus prévaut).

K.3 Présentation de l'exemple

La Figure K.1 décrit le sous-arbre d'une société fictive, la «Z Computer Corporation» (ZCC) à laquelle il sera fait référence tout au long de l'exemple. La structure de dénomination de la Figure K.1 suit les suggestions de la Rec. UIT-T X.521, Annexe B | ISO/CEI 9594-7. Le nœud de nom distinctif {C=US, O=ZCC} est une entrée administrative et le point administratif autonome de ZCC; il définit donc le début d'une zone administrative autonome (AAA). Le contenu d'une AAA est un sous-arbre implicitement défini commençant au point administratif autonome et se terminant aux nœuds feuille où lorsque est rencontré un autre point administratif autonome. Comme il n'y a pas d'autre point administratif autonome en dessous de {C=US, O=ZCC}, l'AAA contient tous les nœuds en dessous de {C=US} de la Figure K.1. La classe d'objets structurelle de {C=US, O=ZCC} est **organization**; elle a également une classe d'objets auxiliaire de **certificationAuthority**. La classe d'objets auxiliaire figure pour permettre l'authentification poussée lorsque nécessaire.



TISO3460-94/d25

Figure K.1 – Branche du DIT de la compagnie ZCC

Trois sous-arbres se trouvent en dessous du point administratif autonome: administration (Admin), recherche et développement (R&D), et vente (Sales). La racine de chacun des sous-arbres est une entrée de classe d'objets structurelle **organizationalUnit** et de classe d'objets auxiliaire **certificationAuthority**. Le sous-arbre R&D contient des entrées de classe d'objets structurelle **organizationalUnit** correspondant aux sites distants, sur lesquels figurent des objets feuille de classe structurelle **organizationalPerson**. Seuls quelques objets représentatifs de classe **organizationalPerson** sont représentés. Tous les objets de classe structurelle **organizationalUnit** ont une classe d'objets auxiliaire de **certificationAuthority**. Tous les objets de classe structurelle **organizationalPerson** ont une classe d'objets auxiliaire de **strongAuthenticationUser**. Ces classes d'objets auxiliaires permettent d'assurer, si nécessaire, une authentification poussée.

L'objet de nom distinctif {C=US, O=ZCC, OU=Admin, CN=Ops} est de classe d'objets structurelle **groupOfUniqueNames**; ces valeurs d'attribut **uniqueMember** incluent les administrateurs de l'espace des noms. Il contient entre autres le nom {C=US, O=ZCC, OU=Admin, CN=Cauchy}. Il existe deux autres objets de cette nature: {C=US, O=ZCC, OU=R&D, CN=Ops} à des membres responsables de la tenue des entrées du sous-arbre R&D; et {C=US, O=ZCC, CN=Ops} à des membres responsables des entrées qui sont immédiatement subordonnées à {C=US, O=ZCC}. L'utilisateur de nom distinctif {C=US, O=ZCC, OU=R&D, OU=West, CN=Cayley} est membre des deux derniers groupes.

Les deux trapèzes de la Figure K.1 représentent des sous-arbres partiels, dont le détail est sans importance pour l'exemple.

K.4 Police affectant la définition de zone spécifique et interne

Pour assurer le contrôle d'accès de base, deux types de zones administratives peuvent être établis dans une AAA: la zone spécifique de contrôle d'accès (ACSA) et la zone interne de contrôle d'accès (ACIA). Une zone administrative de l'un de ces types est établie en attribuant la valeur appropriée à l'attribut **administrative-role** de l'entrée administrative qui doit desservir le nœud racine de la zone. Le contenu d'une zone ACSA est un sous-arbre implicitement défini qui commence au nœud racine et s'étend vers le bas jusqu'aux objets feuille ou jusqu'à rencontrer la racine d'une autre zone ACSA. Par conséquent, la limite d'une zone ACSA ne va jamais au-delà de la limite basse de l'AAA englobante. Dans le cas d'une ACIA, la limite inférieure est déterminée par la rencontre soit d'une entrée feuille soit de la frontière de la zone ACSA englobante. Les zones ACIA imbriquées ont la même limite inférieure et cette limite est la même que la limite inférieure de la zone ACSA englobante contenant le sous-arbre.

ZCC a instauré des politiques qui affectent le nombre et le type de zones administratives nécessaires dans l'AAA. La première de ces politiques est une délégation complète d'autorité à l'unité organisationnelle appelée Consortium de recherche de base (BRC) en matière d'établissement des attributs de contrôle d'accès prescriptifs, contrôlant les entrées du sous-arbre de nœud racine {C=US, O=ZCC, OU=R&D, OU=BRC}. Pour faciliter la mise en œuvre de la politique, la racine {C=US, O=ZCC, OU=R&D, OU=BRC} a été désignée comme entrée administrative de rôle administratif **id-ar-accessControlSpecificArea**. La limite inférieure de l'ACSA résultante est implicitement définie par les entrées feuille.

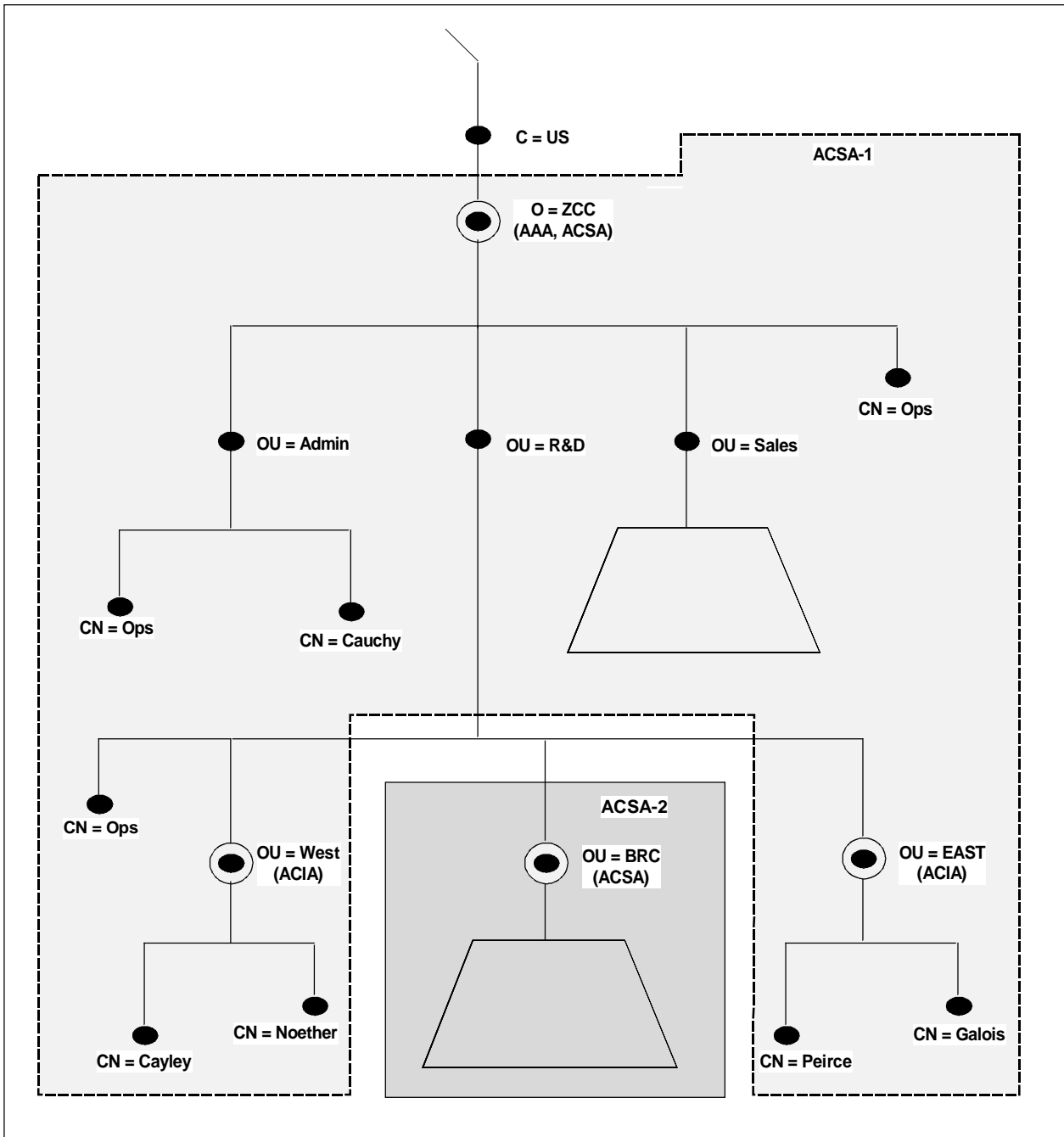
NOTE – Une ACSA incorpore le concept de délégation complète d'autorité, parce que les décisions d'accès dépendent d'ACI se présentant à l'intérieur de l'ACSA contenant l'item protégé cible et ne sont pas affectées par les ACI se présentant à l'extérieur de l'ACSA.

En outre, l'ACSA décrite ci-dessus est le seul cas de délégation complète d'autorité de contrôle d'accès au sein de ZCC. Toutefois, une conséquence résultant du modèle administratif de l'Annuaire est que lorsqu'il existe au moins une ACSA dans une AAA, chaque objet de l'AAA doit être contenu dans une ACSA et une seule. Cette obligation peut être énoncée plus clairement en termes de théorie des ensembles: chaque ACSA et l'AAA associée sont vues comme des ensembles d'entrées: l'intersection ensembliste des zones ACSA prises deux à deux est vide et la réunion ensembliste de toutes les ACSA est égale à l'AAA. Donc, dans l'exemple, au moins une ACSA additionnelle est nécessaire pour contenir les objets qui sont dans l'AAA mais à l'extérieur du sous-arbre BRC. Comme il existe un seul cas de délégation complète dans l'AAA, la racine AAA est également le début d'une ACSA qui contient toutes les entrées de l'AAA, sauf celles du sous-arbre BRC.

Les ACSA résultantes sont désignées comme ACSA-1 et ACSA-2 sur la Figure K.2. A noter également, sur la Figure K.2 que, comme les zones administratives sont des sous-arbres (implicitement définis), chaque zone inclut son nœud racine. Le contenu d'ACSA-1 s'étend vers le bas depuis sa racine jusqu'aux objets feuille, ou jusqu'à rencontrer le nœud racine d'une autre zone ACSA (tel est le cas à {C=US, O=ZCC, OU=R&D, OU=BRC}). Dans cet exemple, comme il n'y a pas de point administratif autonome en dessous de {C=US, O=ZCC}, la limite inférieure de l'AAA est définie entièrement par ces objets feuille. La suite de cet exemple est axée sur les contrôles d'accès dans ACSA-1 (on ne reviendra pas sur ACSA-2). Pour simplifier, cet exemple ne traite pas du contrôle des subordonnées en dessous de {C=US, O=ZCC, OU=Sales}.

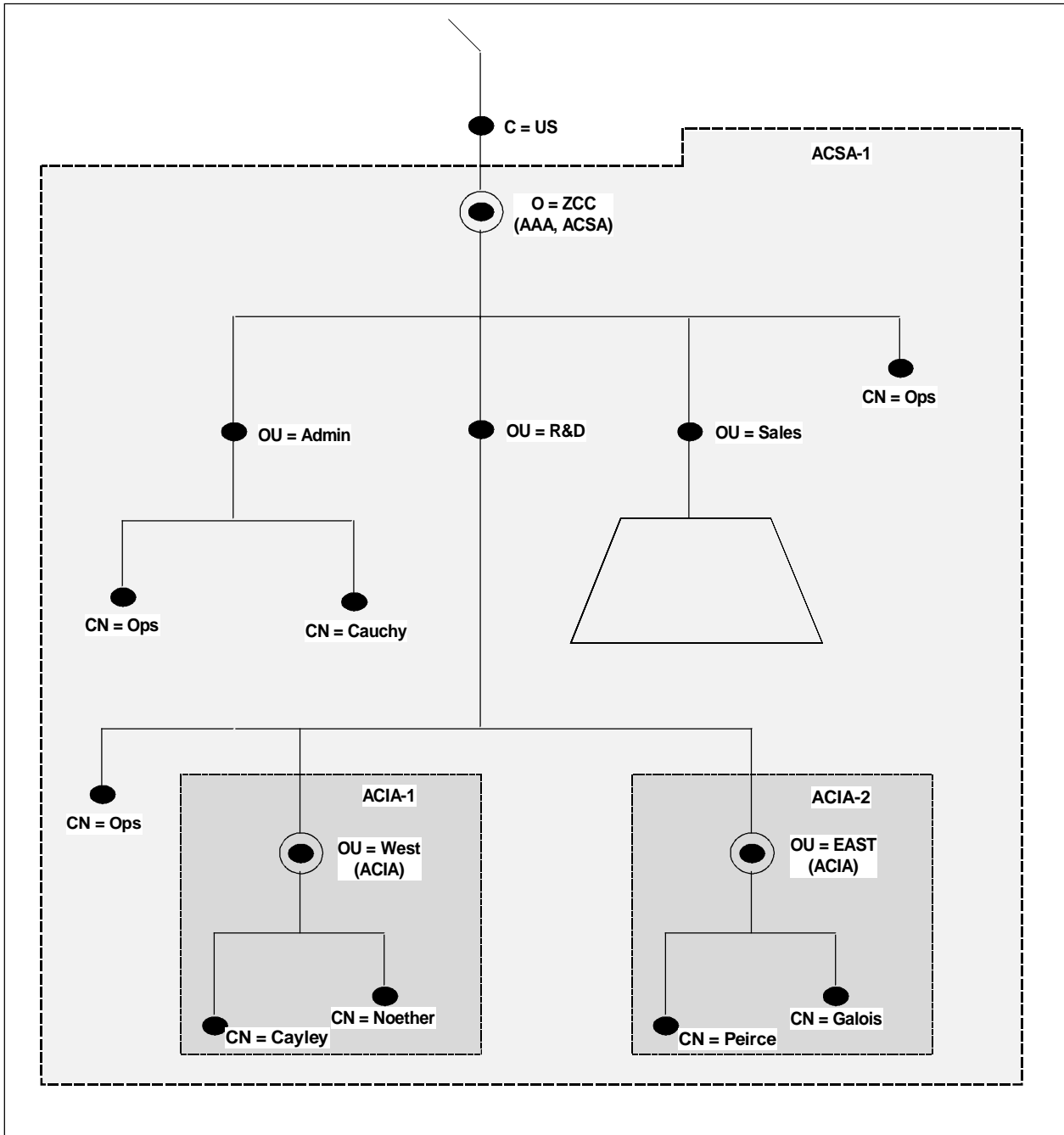
Une autre politique de ZCC affectant la définition des zones administratives est la délégation partielle d'autorité à l'unité organisationnelle R&D Ouest pour les attributs opérationnels de contrôle d'accès affectant les entrées du sous-arbre de nœud racine {C=US, O=ZCC, OU=R&D, OU=West}. La meilleure mise en œuvre de la politique est réalisée en faisant de la racine du sous-arbre R&D West un point administratif de rôle administratif **id-ar-accessControlInnerArea**. Cette délégation implique que les contrôles d'accès prescriptifs pour ce sous-arbre, sont en général une combinaison de contrôles définis dans les sous-entrées de la racine de ce sous-arbre et de contrôles définis dans les sous-entrées de la racine de l'ACSA le contenant (ACSA-1). Le contenu de l'ACIA résultante est un sous-arbre implicitement défini dont la racine est à {C=US, O=ZCC, OU=R&D, OU=West} et qui s'étend vers le bas jusqu'à rencontrer des objets feuille. Comme une ACIA est un sous-arbre, son contenu inclut le nœud racine de ce sous-arbre.

Une politique similaire concerne l'unité organisationnelle R&D East. L'ACIA correspondante a son nœud racine à {C=US, O=ZCC, OU=R&D, OU=East}. La Figure K.3 décrit les deux ACIA internes à ACSA-1. L'ACIA de R&D West est libellée ACIA-1; celle de R&D East est libellée ACIA-2.



TISO3470-94/d26

Figure K.2 – Zones spécifiques de contrôle d'accès



TISO3480-94/d27

Figure K.3 – Zones internes de contrôle d'accès

K.5 Politique affectant la définition des DACD

Des contrôles d'accès prescriptifs sont définis dans les sous-entrées de classe d'objets **accessControlSubentry** des entrées administratives de contrôle d'accès. Un attribut **subtreeSpecification** est associé à chacune de ces sous-entrées: il définit l'ensemble des entrées du ressort de la sous-entrée. Ces entrées peuvent former un sous-arbre ou une restriction de sous-arbre. Dans le contexte du contrôle d'accès de base, le ressort d'une sous-entrée de contrôle d'accès est appelé un

domaine de contrôle d'accès d'annuaire (DACD). Les autorités en charge de la sécurité utilisant le contrôle d'accès de base doivent veiller à ne pas confondre le concept de zone administrative avec celui de DACD. Ce paragraphe commence par un examen des différences et des relations entre les zones administratives et les DACD puis traite de la politique de ZCC donnant lieu à la définition de DACD individuels.

Les différences de base entre des zones administratives et des DACD peuvent être résumées comme suit:

- Une zone administrative est un sous-arbre *implicitement défini*, qui est racine d'une entrée administrative et s'étend vers le bas comme décrit au K.4. Une telle zone est dite être implicitement définie, car il n'existe pas d'attribut normalisé dans l'Annuaire pour spécifier sa frontière; la frontière d'une zone administrative est déterminée par une analyse logique du DIT. Une zone administrative n'est jamais une restriction de sous-arbre.

NOTE 1 – Une conséquence de la façon dont les zones administratives sont définies est que pour chaque entrée affectée par le contrôle d'accès de base, il existe exactement une ACSA contenant l'entrée (même si l'entrée n'est incluse dans aucun DACD de l'ACSA).
- Un DACD est un sous-arbre ou une restriction de sous-arbre explicitement défini dans l'attribut **subtreeSpecification** d'une sous-entrée de classe d'objets **accessControlSubentry**.
- Les ACSA et ACIA sont utilisées par l'ACDF pour déterminer les contrôles d'accès prescriptifs (c'est-à-dire les sous-entrées de contrôle d'accès) qui peuvent affecter le résultat d'une décision de contrôle d'accès donnée. Les ACSA sont utilisées pour mettre en œuvre la pleine délégation d'autorité sur le contrôle d'accès. Les ACIA sont utilisées pour mettre en œuvre une délégation partielle d'autorité sur le contrôle d'accès.
- Un DACD est utilisé pour spécifier quelles entrées (ou entrées potentielles) peuvent être affectées par la sous-entrée de contrôle d'accès associée.

D'autres aspects importants des zones administratives et des DACD ainsi que de leurs relations appellent les observations suivantes:

- Chaque DACD est défini dans une sous-entrée d'entrée administrative particulière qui est, à son tour, le nœud racine d'une certaine zone administrative. Cette association entre un DACD, une sous-entrée, une entrée administrative et une zone administrative permet la détermination, pour un DACD donné, de la *zone administrative associée* (voir K.5.1). L'ensemble des entrées contenues dans le DACD peut être d'un sous-ensemble strict ou non strict des entrées contenues dans la zone administrative associée.

NOTE 2 – Les termes *sous-ensemble strict* et *sous-ensemble non strict* sont empruntés à la théorie des ensembles. L'ensemble *A* est un sous-ensemble strict de l'ensemble *B* si et seulement si chaque élément de *A* est également un élément de *B* et s'il existe au moins un élément de *B* qui n'est pas un élément de *A*. L'ensemble *A* est un sous-ensemble non strict de *B* si et seulement si les deux ensembles contiennent exactement les deux éléments.
- Dans le cas où l'ensemble des entrées du DACD est un sous-ensemble non strict des entrées de la zone administrative associée, le DACD et la zone administrative sont dits être *congruents*. Toutefois, même lorsqu'une telle congruence se présente, le DACD et la zone administrative continuent d'avoir des rôles fondamentalement différents (les zones déterminent les sous-entrées autorisées à affecter potentiellement le résultat d'une décision de contrôle d'accès spécifique, alors que chaque DACD spécifie exactement quelles entrées sont affectées par les contrôles prescriptifs dans une sous-entrée donnée).
- Le DACD ne peut jamais contenir d'entrée se trouvant à l'extérieur de la zone administrative associée.
- L'ACDF est conçue pour être «robuste» en ce sens que même si l'attribut **subtreeSpecification** définissant un domaine DACD contient dans son champ des entrées extérieures à la zone administrative associée, les décisions de contrôle d'accès concernant ces entrées n'en seront pas affectées. Cet aspect de la robustesse est manifeste dans la procédure ACDF de détermination des entrées pouvant éventuellement affecter une décision donnée [voir 15.3.2 et 15.8.1 d]).
- Les DACD définis dans les sous-entrées de la même entrée administrative peuvent chevaucher librement la zone administrative associée commune.
- Les ACSA ne se chevauchent jamais; chaque ACIA est *strictement imbriquée* dans une ACSA. L'imbrication stricte signifie que les entrées d'une zone imbriquée forment un sous-ensemble strict des entrées de la zone imbriquante. En outre, une ACIA peut contenir une ou plusieurs ACIA strictement imbriquées.
- Lorsque des zones administratives sont imbriquées, les DACD associés à une zone imbriquante peuvent chevaucher librement des DACD associés aux zones imbriquées. La zone imbriquante peut être une ACSA ou une ACIA, alors que la zone imbriquée est toujours une ACIA.

Chaque DACD est associé à un aspect de la politique qui affecte une ou plusieurs entrées ou entrées potentielles. Les entrées qui sont affectées par un aspect particulier de la politique forment un DACD. Le DACD d'un aspect particulier de la politique doit être associé à la zone administrative contrôlée par l'autorité responsable de l'application dudit aspect de la politique.

Dans l'exemple, plusieurs aspects de la politique doivent être appliqués par l'autorité qui contrôle ACSA-1. Ce sont, par exemple, les contrôles «par défaut» qui s'appliquent partout dans l'ACSA-1. Ces contrôles sont affectés d'une présence et d'un niveau de spécificité qui leur permettent d'être facilement supplantés par d'autres contrôles prescriptifs ou attributs **entryACI**. En outre, une politique s'applique uniquement aux subordonnés immédiats de {C=US, O=ZCC} (au sein de ZCC, de telles entrées sont appelées des entrées de *niveau administratif*). Une autre politique s'applique uniquement aux entrées de classe d'objets structurelle **organizationalPerson**.

Le DACD associé aux contrôles par défaut inclut toutes les entrées de l'ACSA-1. Le DACD est donc défini comme un sous-arbre de nœud **base** à {C=US, O=ZCC} et est doté d'une spécification **chop** qui exclut le sous-arbre dont la racine est à {C=US, O=ZCC, OU=R&D, OU=BRC}. Le DACD résultant est congruent à ACSA-1 et il est désigné par DACD-1 sur la Figure K.4.

NOTE 3 – Voir 15.3.2 g) pour la signification de «congruent» dans ce contexte.

Toujours dans la zone ACSA-1, le domaine DACD contrôlant les entrées **organizationalPerson** est une spécialisation de sous-arbre avec {C=US, O=ZCC} comme nœud de base et un filtre **specificationFilter** qui ne retient que les entrées dont l'attribut **objectClass** a la valeur **organizationalPerson** (voir le module **subtree-refinement1** dans l'Annexe J). Ce domaine DACD est désigné par DACD-2 sur la Figure K.4.

Un troisième domaine DACD intérieur à la zone ACSA-1 se rapporte aux entrées du niveau administratif de contrôle (c'est-à-dire aux subordonnés immédiats de l'entrée racine organisationnelle autres que les sous-entrées). Ce domaine DACD est un sous-arbre (coupé) ayant {C=US, O=ZCC} comme nœud de **base** muni de la spécification de coupure **chop** qui ne retient que les subordonnés immédiats de la racine {C=US, O=ZCC} autres que les sous-entrées. Ce domaine est désigné par DACD-5 sur la Figure K.4.

Pour ACIA-1, un DACD doit prendre en charge un aspect de la politique qui a été délégué à l'autorité contrôlant la zone interne. La délégation d'autorité affectant uniquement les subordonnés de {C=US, O=ZCC, OU=R&D, OU=West}, le DACD n'est pas congruent à l'ACIA-1. Ce domaine est désigné par DACD-3 sur la Figure K.4.

Pour l'ACIA-2, un seul DACD est nécessaire; mais la délégation d'autorité affectant toutes les entrées d'ACIA-2, le DACD est congruent à l'ACIA-2. Ce domaine est désigné par DACD-4 sur la Figure K.4.

K.5.1 Zone administrative associée à chaque DACD

Toutes les sous-entrées utilisées dans l'exemple sont représentées sur la Figure K.4. Ce paragraphe précise l'emplacement de chaque sous-entrée en indiquant la zone administrative associée à chaque DACD.

DACD-1, DACD-2 et DACD-5 sont définis dans des sous-entrées de {C=US, O=ZCC} qui est l'entrée administrative qui définit le nœud racine de l'ACSA-1. Ces trois DACD sont donc dits être *associés* à l'ACSA-1. Le nom de la sous-entrée définissant le DACD-1 est {C=US, C=ZCC, CN=SE_DACD1}. Les autres sous-entrées ont des noms similaires qui indiquent le DACD qu'elles définissent.

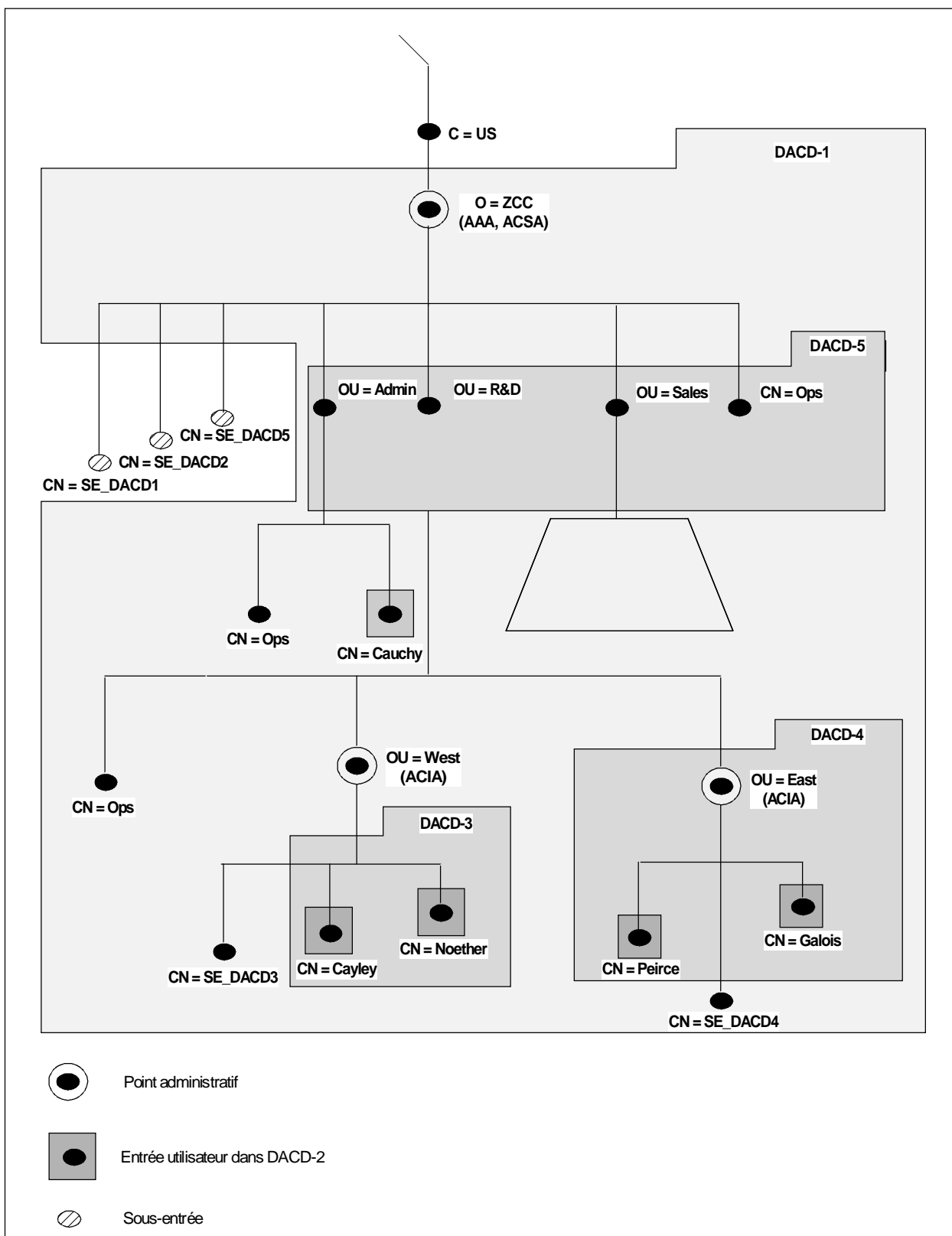
DACD-3 est défini dans une sous-entrée de {C=US, O=ZCC, OU=R&D, OU=West} qui est l'entrée administrative nœud racine de ACIA-1. DACD-4 est donc associé à ACIA-1.

DACD-4 est défini dans une sous-entrée de {C=US, O=ZCC, OU=R&D, OU=East} qui est l'entrée administrative qui définit le nœud racine de l'ACIA-2. Donc, DACD-4 est associé à ACIA-2.

K.6 Politique exprimée dans les attributs prescriptiveACI

Ce paragraphe contient une description détaillée de la politique de contrôle d'accès applicable à chaque DACD de l'ACSA-1. La politique traitée dans cet exemple doit être considérée comme une politique partielle, simplifiée à des fins de présentation. En particulier, on ne précise pas la façon dont les mots de passe sont contrôlés puisque en général, les mots de passe représentent un cas particulier du contrôle d'accès; les permissions *DiscloseOnError* et *ReturnDN* ne sont pas non plus traitées.

La politique traitée dans ce paragraphe est présentée en termes de *fragments de politique* qui facilitent la compréhension de la façon dont les attributs **prescriptiveACI** sont utilisés pour appliquer collectivement la politique d'ensemble. Une étiquette de référence est attribuée à chaque fragment de politique utilisé dans les paragraphes ci-après; ces étiquettes sont de la forme PF-*n* où *n* est un entier séquentiel. Pour chaque DACD, figure également une indication de la façon dont les fragments de politique applicables doivent être exprimés en termes d'une ou plusieurs sous-entrées (contenant des attributs **prescriptiveACI**).



TISO3490-94/d28

Figure K.4 – Domaines de contrôle d'accès de l'Annuaire

K.6.1 ACI prescriptives du DACD-1

Un des principaux rôles du DACD-1 est d'appliquer les fragments de politique qui concernent le contrôle d'accès «par défaut». Ces fragments de politique assurent des contrôles d'arrière-ligne qui s'appliquent lorsqu'il n'existe aucun autre contrôle de préséance ou de spécificité plus élevé. La spécificité est traitée dans le cadre des principes de conception PR-1 et PR-2 en K.2.

ZCC a établi sa politique d'accès public en termes de règles politiques par défaut qui doivent être supplantées pour certaines entrées nécessitant un accès plus restrictif. La politique par défaut est définie dans PF-1 et PF-2. A noter que, conformément à la politique de ZCC, les responsables de la mise en œuvre de la politique sont chargés de s'assurer qu'aucun écart des règles par défaut n'est plus restrictif que ces dites règles par défaut.

PF-1: Les collaborateurs de ZCC doivent être distingués du grand public. Les droits d'accès publics sont en général limités selon a) et b) ci-après; toutefois, l'accès public peut être plus restreint pour des entrées spécifiques (il n'est jamais moins restreint).

- a) Les entrées peuvent être situées par le nom usuel (**commonName**). La recherche fondée sur le nom usuel est autorisée pour permettre une correspondance approximative et des noms de remplacement. En particulier, les recherches par numéro de téléphone ne sont pas autorisées au grand public, mais le sont aux membres de l'organisation. Les résultats de telles recherches risquent de divulguer toutes les valeurs de **commonName**.
- b) Les seuls attributs publics sont **commonName**, **telephoneNumber**, les composants de **postalAttributesSet** et **facsimileTelephoneNumber**.

PF-2: L'accès public peut ne pas donner lieu à authentification mais une identité doit être présentée.

ZCC utilise également des règles politiques par défaut pour exprimer sa politique générale en matière d'accès de ses collaborateurs. Les écarts à ces règles politiques par défaut peuvent être plus ou moins restrictifs. La politique par défaut est énoncée dans PF-3 et PF-4.

PF-3: Généralement, les collaborateurs jouissent d'un accès de lecture et de recherche à la plupart des attributs de la plupart des entrées.

PF-4: L'authentification simple est requise pour l'accès des collaborateurs qui ne modifient (en aucune façon) le contenu de l'ACSA-1.

En outre, certains fragments de politique s'appliquant au DACD-1 ne sont pas traités comme des règles politiques par défaut. Deux exemples de tels fragments sont donnés en PF-5 et PF-6; ils concernent l'administration des entrées.

PF-5: {C=US, O=ZCC, CN=Cauchy} est un «hyperutilisateur» autorisé à accéder à toutes les données et à effectuer toutes les opérations nécessaires.

PF-6: L'authentification poussée est requise pour toute modification du contenu de l'ACSA-1.

Une ou plusieurs sous-entrées à {C=US, O=ZCC} peuvent être utilisées pour mettre en œuvre les fragments de politique concernant le DACD-1. Chacune de ces sous-entrées doit avoir la même **subtreeSpecification** avec **base** {C=US, O=ZCC} et une spécification de **chop** excluant le sous-arbre OU=BRC. Chacun de ces sous-arbres doit également contenir un attribut **prescriptiveACI** qui met en œuvre un certain sous-ensemble des fragments de politique du DACD-1. Pour l'exemple, il est supposé qu'un sous-arbre unique exprime tous les contrôles prescriptifs associés au DACD-1 (aucune raison technique n'oblige d'utiliser plusieurs sous-arbres). Pour faciliter la référence, ce sous-arbre est appelé SE_DACD1. L'attribut **prescriptiveACI** de SE_DACD1 a plusieurs valeurs; la conception de chacune de ces valeurs est traitée dans la suite de ce paragraphe.

Le nombre de valeurs possibles d'un attribut **prescriptiveACI** dépend en partie de la façon dont les fragments de politique sont regroupés à des fins de commodité dans des valeurs **itemFirst** et **userFirst** (l'un et/ou l'autre style peuvent être utilisés dans toute situation); il dépend également de la façon dont doit être réalisé le contrôle d'accès, pour les contrôles prescriptifs proprement dits.

Par exemple, une partie de la mise en œuvre de PF-1 nécessite d'accorder aux utilisateurs publics (c'est-à-dire **allUsers**) l'ensemble des permissions suivantes:

- a) *Browse* pour l'item protégé **entry**;
- b) *FilterMatch* et *Read* pour l'item protégé **attributeType {commonName}**;
- c) *FilterMatch* et *Read* pour l'item protégé **allAttributeValues {commonName}**.

Ces permissions sont nécessaires, mais ne sont pas suffisantes (voir la Note) pour mettre en œuvre PF-1. Comme il y a trois items protégés (**entry**, **attributeType** et **allAttributeValues**) et uniquement une classe d'utilisateurs (**allUsers**), le plus naturel semble d'utiliser un seul **ACIItem** du style **userFirst**, mais le style **itemFirst** pourrait être utilisé.

NOTE 1 – Les permissions traitées ci-dessus seraient également suffisantes pour permettre la recherche d'après le **commonName**, si les deux conditions suivantes sont satisfaites simultanément:

- a) il n'existe aucun autre **ACIItem** pertinent de préséance ou spécificité supérieure qui refuse une des permissions *Browse* ou *FilterMatch* indiquées ci-dessus;
- b) il n'existe aucune autre valeur des attributs **prescriptiveACI** dans SE_DACD1 qui refuse une des permissions *Browse*, *Read* ou *FilterMatch* indiquées ci-dessus.

L'autre solution serait d'utiliser trois **ACIItems** séparés: un pour chacun des items protégés. Cette solution permettrait à chaque **ACIItem** d'avoir un contrôle d'accès séparé; chacun a une **identificationTag** qui est unique (par rapport aux autres **identificationTags** des autres valeurs dans le même attribut **prescriptiveACI**) et qui peut être référencée dans un autre **ACIItem** où l'item protégé est **AttributeValue** et l'assertion de valeur d'attribut associée spécifie l'**identificationTag** de la valeur à protéger. A noter qu'utilisée de cette façon, l'**attributeValue** présente l'avantage d'avoir une règle de correspondance d'égalité particulière définie pour les attributs **prescriptiveACI** (voir 15.5.4). Des exemples d'ACI de protection sont traités en détail plus loin dans cet exemple.

Pour cet exemple, six valeurs de l'attribut **prescriptiveACI** sont utilisées dans SE_DACD1 pour mettre en œuvre les fragments de politique PF-1 à PF-4. La conception de chacune de ces trois valeurs est précisée ci-après.

NOTE 2 – Chaque élément protégé des résumés de conception ci-après a une étiquette, pour faciliter la référence. L'étiquette est entre parenthèses et en italique (par exemple, *A1*, *A2*, *B1*).

NOTE 3 – Les exemples utilisent quatre niveaux de préséance: 10, 20, 30 et 40.

```

identificationTag:      «Accès public – Permet accès entrée Listage et Recherche sur nom usuel»
Precedence:          10
UserClasses:         { allUsers }
authenticationLevel: none
ProtectedItems:      { (A1) entry }
grantsAndDenials:    { grantBrowse }
    -----
    
```

```

identificationTag:    «Accès public – Permet accès filtre Recherche»
Precedence:          10
UserClasses:         { allUsers }
authenticationLevel: none
ProtectedItems:      { (B1) attributeType { commonName },
                        { (B2) allAttributeValues { commonName },
                        { (B3) attributeType { objectClass },
                        { (B4) allAttributeValues { objectClass } }
grantsAndDenials:    { grantFilterMatch }
    -----
    
```

```

identificationTag:    «Accès public – Permet accès entrée opérations
                        Lecture et Comparaison»
Precedence:          10
UserClasses:         { allUsers }
authenticationLevel: none
ProtectedItems:      { (C1) entry }
grantsAndDenials:    { grantRead }
    -----
    
```

```

identificationTag:    «Accès public – Permet accès attribut opérations Interrogation»
Precedence:          10
UserClasses:         { allUsers }
authenticationLevel: none
ProtectedItems:      { (D1) attributeType { commonName,
                        postalAttributeSet,
                        telephoneNumber,
                        facsimileTelephoneNumber } ,
                        { (D2) allAttributeValues { commonName,
                        postalAttributeSet,
                        telephoneNumber,
                        facsimileTelephoneNumber } }
grantsAndDenials:    { grantRead, grantCompare }
    -----
    
```

identificationTag: «Accès collaborateurs – Permet accès attribut opérations Interrogation»
Precedence: 10
UserClasses: **subtree** avec **base** { C=US, O=ZCC } et **chop** pour
exclure sous-arbre O=BRC
authenticationLevel: **simple**
ProtectedItems: { (E1) **allUserAttributeTypesAndValues** }
grantsAndDenials: { **grantRead, grantCompare** }

identificationTag: «Accès collaborateurs – Permet accès filtre Recherche»
Precedence: 10
UserClasses: **subtree** avec **base** { C=US, O=ZCC } et **chop** pour
exclure sous-arbre O=BRC
authenticationLevel: **simple**
ProtectedItems: { (F1) **allUserAttributeTypesAndValues** }
grantsAndDenials: { **grantFilterMatch** }

NOTE 4 – Les permissions octroyées aux collaborateurs constituent la réunion des permissions octroyées au public et des permissions spécifiques octroyées aux collaborateurs. Les valeurs **ACIItem** ci-dessus concernant l'accès des collaborateurs sont étroitement associées aux valeurs d'accès public. Cette association étroite peut être évitée, si nécessaire, en répétant chacune des valeurs d'accès public (chaque valeur répétée doit avoir un nouveau **userClasses** qui spécifie uniquement les collaborateurs).

Deux autres valeurs de l'attribut, ayant trait à la mise en œuvre de la politique, concernent la façon dont les entrées sont administrées (PF-5 et PF-6). Pour simplifier, cet exemple suppose que les attributs de contrôle d'accès sont uniquement les attributs opérationnels présents dans l'AAA. La conception des deux valeurs est résumée ci-après:

identificationTag: «Cauchy est superutilisateur (Partie 1)»
Precedence: 40
UserClasses: **user** { C=US, O=ZCC, OU=Admin, CN=Cauchy }
uniqueIdentifiant = 12345
authenticationLevel: **strong**
ProtectedItems: { (G1) **entry** }
grantsAndDenials: { **grantAdd, grantRead, grantRemove, grantBrowse, grantModify,**
grantRename }

identificationTag: «Cauchy est superutilisateur (Partie 2)»
Precedence: 40
UserClasses: **user** { C=US, O=ZCC, OU=Admin, CN=Cauchy }
uniqueIdentifiant = 12345
authenticationLevel: **strong**
ProtectedItems: { (H1) **allUserAttributeTypesAndValues**,
(H2) **attributeType** { **entryACI** },
(H3) **allAttributeValues** { **entryACI** } }
grantsAndDenials: { **grantAdd, grantRead, grantRemove, grantCompare,**
grantFilterMatch }

A noter que les deux valeurs ci-dessus sont nécessaires mais pas suffisantes pour faire de Cauchy un hyperutilisateur. Elles ne sont pas suffisantes parce qu'elles ne donnent pas à Cauchy le contrôle des sous-entrées du point administratif pour la zone ACSA-1, et ceci pour deux raisons. D'abord, l'information ACI prescriptive ne s'applique pas à la sous-entrée dans laquelle elle apparaît. Ensuite, parce que l'information ACI placée dans une sous-entrée (mettons la sous-entrée-1) ne peut être utilisée pour contrôler des sous-entrées qui sont des descendantes de la sous-entrée-1. Il est donc nécessaire de placer l'attribut **subentryACI** dans l'entrée correspondant au point administratif de la zone ACSA-1 de telle manière que Cauchy puisse exercer son autorité sur les sous-entrées de ce point administratif. L'attribut **subentryACI** nécessaire est discuté au K.7.

A noter également que l'autorité conférée dans les deux valeurs ci-dessus de l'information ACI prescriptive permet à Cauchy d'exercer un contrôle complet sur les sous-entrées associées aux points administratifs qui sont subordonnés au point administratif de la zone ACSA-1.

K.6.2 ACI prescriptives pour le DACD-2

Le DACD-2 est défini dans une sous-entrée de l'entrée administrative de l'ACSA-1. Le DACD-2 concerne le contrôle des entrées de classe d'objets **organizationalPerson**. Le fragment de politique suivant s'applique.

PF-7: Seuls les membres du groupe d'administration d'espace de nom {C=US, O=ZCC, OU=Admin, CN=Ops} peuvent ajouter, supprimer ou rebaptiser des entrées utilisateur. Toutefois, ils sont uniquement autorisés à ajouter les attributs obligatoires à une nouvelle entrée (une entrée contenant uniquement des attributs obligatoires est appelée une *entrée minimale*).

Les deux valeurs suivantes de l'attribut **prescriptiveACI** de SE_DACD2 mettent en œuvre PF-7.

NOTE – La redénomination des entrées, dans le contexte de PF-7, est entendue comme un moyen de renommer des entrées sans modifier le supérieur immédiat. Pour simplifier, cet exemple ne traite pas du cas plus compliqué où la redénomination implique la modification du supérieur immédiat de l'entrée renommée (et de ses subordonnés); dans ce cas, des permissions *Import* et *Export* doivent être prises en compte.

```

identificationTag:      «Administration entrée feuille minimale (Partie 1)»
Precedence:          20
UserClasses:         userGroup { C=US, O=ZCC, OU=Admin, CN=Ops }
authenticationLevel: strong
ProtectedItems:     { (J1) entry,
                        (J2) attributeType { commonName, surname },
                        (J3) allAttributeValues { commonName, surname } }
grantsAndDenials:    { grantAdd, grantRemove }
    -----
  
```

```

identificationTag:      «Administration entrée feuille minimale (Partie 2)»
Precedence:          20
UserClasses:         userGroup { C=US, O=ZCC, OU=Admin, CN=Ops }
authenticationLevel: strong
ProtectedItems:     { (K1) entry }
grantsAndDenials:    { grantRename }
    -----
  
```

K.6.3 ACI prescriptives pour le DACD-3

Le DACD-3 est défini dans une sous-entrée de l'entrée administrative de l'ACIA-1. Il met en œuvre des fragments de politique concernant la politique qui a été partiellement déléguée à l'ACIA-1. Exemple: la politique de l'ACIA-1 concernant le **telephoneNumber** est différente de celle conduite dans la politique par défaut du DACD-1. Dans le DACD-3, **telephoneNumber** n'est pas considéré comme un item d'accès public. Ceci se reflète dans le fragment de politique suivant.

PF-8: Les seuls attributs publics de l'ACIA-1 sont **commonName**, les composants de **postalAttributeSet** et **facsimileTelephoneNumber**.

La valeur suivante de l'attribut **prescriptiveACI** de la sous-entrée {C=US, O=ZCC, OU=R&D, OU=West, CN=SE_DACD3} met en œuvre PF-8.

```

identificationTag:      «Contrôle délégué accès public»
Precedence:          10
UserClasses:         { allUsers }
authenticationLevel: none
ProtectedItems:     { (L1) attributeType { telephoneNumber },
                        { denyRead, denyCompare, denyFilterMatch } }
grantsAndDenials:    { denyRead, denyCompare, denyFilterMatch }
    -----
  
```

L'organisation R&D West bénéficie également d'une délégalation d'autorité pour la mise en œuvre d'une auto-administration des entrées de classe d'objets **organizationalPerson**. Cette politique se reflète dans le fragment suivant.

PF-9: Les collaborateurs de R&D West peuvent administrer des valeurs de leur propre entrée d'Annuaire pour les types d'attribut suivants: **telephoneNumber**, **commonName** et **facsimileNumber**; toutefois, ils ne peuvent ni modifier ni supprimer la valeur de numéro de téléphone fournie par l'administration.

La première partie de PF-9 se reflète dans les deux **ACIItems** ci-après. L'interdiction de supprimer une valeur particulière du **telephoneNumber** est mise en œuvre à l'aide des **entryACI**, comme décrit au C.8.

```

identificationTag:      «Auto-administration des entrées collaborateur R&D West (Partie 1)»
Precedence:          20
UserClasses:         thisEntry
authenticationLevel: strong
ProtectedItems:     { (M1) entry }
grantsAndDenials:    { grantModify }
    -----
  
```

identificationTag: «Auto-administration des entrées collaborateur R&D West (Partie 2)»
Precedence: 20
UserClasses: **thisEntry**
authenticationLevel: **strong**
ProtectedItems: { (N1) **attributeType** { **commonName,**
postalAttributeSet,
telephoneNumber,
facsimileTelephoneNumber },
(N2) **allAttributeValues** { **commonName,**
postalAttributeSet,
telephoneNumber,
facsimileTelephoneNumber } }
grantsAndDenials: { **grantAdd, grantRemove** }

PF-10: Le groupe dont les membres sont identifiés dans {C=US, O=ZCC, OU=R&D, CN=Ops} sont responsables de la maintenance générale des attributs utilisateur des entrées d'ACIA-1; mais ils ne peuvent pas modifier les sous-entrées situées à l'intérieur d'ACIA-1.

La première partie de cette politique se reflète dans l'**ACIItem** suivant:

identificationTag: «Administration générale R&D (Partie 1)»
Precedence: 20
UserClasses: **userGroup** { C=US, O=ZCC, OU=R&D, CN=Ops }
authenticationLevel: **strong**
ProtectedItems: { (PI) **entry** }
grantsAndDenials: { **grantModify, grantAdd, grantRemove, grantBrowse,**
grantRead, grantRename }

identificationTag: «Administration générale R&D (Partie 2)»
Precedence: 20
UserClasses: **userGroup** { C=US, O=ZCC, OU=R&D, CN=Ops }
authenticationLevel: **strong**
ProtectedItems: { (Q1) **allUserAttributeTypesAndValues** }
grantsAndDenials: { **grantAdd, grantRemove, grantRead, grantFilterMatch,**
grantCompare }

La restriction concernant la modification des sous-entrées est exprimée en incluant aucune valeur de **subentryACI** dans l'entrée administrative de l'ACIA-1 qui autorise l'accès.

K.6.4 ACI prescriptives du DACD-4

Le DACD-4 est défini dans une sous-entrée de l'entrée administrative de l'ACIA-2. Comme tel, il met en œuvre des fragments de politique concernant la politique qui a été partiellement déléguée à l'ACIA-2.

Pour simplifier, DACD-4 n'est pas traité ci-après.

K.6.5 ACI prescriptives du DACD-5

Le DACD-5 est défini dans une sous-entrée du point administratif de la zone ACSA-1. Ce domaine DACD est utilisé pour contrôler l'accès à toutes les subordonnées immédiates de la racine organisationnelle autres que les sous-entrées. En particulier, la politique suivante s'applique:

PF-11: Le groupe d'opérations {C=US, O=ZCC, CN=Ops} est responsable de l'administration de toutes les entrées qui sont immédiatement subordonnées à {C=US, O=ZCC}.

PF-11 est exprimé par les valeurs **ACIItem** suivantes:

identificationTag: «Contrôle entrées niveau administratif (Partie 1)»
Precedence: 40
UserClasses: **userGroup** { C=US, O=ZCC, CN=Ops }
authenticationLevel: **strong**
ProtectedItems: { (RI) **entry** }
grantsAndDenials: { **grantRead, grantBrowse, grantRemove, grantAdd, grantRename,**
grantModify }

identificationTag: «Contrôle entrées niveau administratif (Partie 2)»
Precedence: 40
UserClasses: **userGroup** { C=US, O=ZCC, CN=Ops }
authenticationLevel: **strong**
ProtectedItems: { (S1) **allUserAttributeTypesAndValues**,
(S2) **attributeType** { **entryACI** },
(S3) **allAttributeValues** { **entryACI** } }
grantsAndDenials: { **grantRead, grantRemove, grantAdd, grantCompare,**
grantFilterMatch }

K.7 Politique exprimée dans des attributs subentryACI

K.7.1 subentryACI dans l'entrée administrative de l'ACSA-1

PF-5 se traduit par une combinaison d'attributs **prescriptiveACI** et **subentryACI**; l'attribut associé **prescriptiveACI** a déjà été décrit au K.6.1. Pour permettre à Cauchy d'administrer les sous-entrées du point administratif de la zone ACSA-1 (ainsi que toutes les sous-entrées des points administratifs subordonnés à ce point administratif), il est nécessaire de placer les valeurs suivantes de l'attribut **subentryACI** dans l'entrée correspondant au point administratif de la zone ACSA-1.

identificationTag: «Cauchy est superutilisateur (Partie 3)»
Precedence: 40
UserClasses: **user** { C=US, O=ZCC, OU=Admin, CN=Cauchy }
uniqueIdentifiant = 12345
authenticationLevel: **strong**
ProtectedItems: { (G1) **entry** }
grantsAndDenials: { **grantAdd, grantRead, grantRemove, grantBrowse, grantModify,**
grantRename }

identificationTag: «Cauchy est superutilisateur (Partie 4)»
Precedence: 40
UserClasses: **user** { C=US, O=ZCC, OU=Admin, CN=Cauchy }
uniqueIdentifiant = 12345
authenticationLevel: **strong**
ProtectedItems: { (H1) **allUserAttributeTypesAndValues**,
(H2) **attributeType** { **entryACI** },
(H3) **allAttributeValues** { **entryACI** } }
grantsAndDenials: { **grantAdd, grantRead, grantRemove, grantCompare,**
grantFilterMatch }

K.7.2 subentryACI dans l'entrée administrative de l'ACIA-1

Un attribut **subentryACI** est placé dans le nœud racine de la zone ACIA-1 pour mettre en œuvre le fragment de politique suivant:

PF-12: L'utilisateur de nom usuel Cayley est responsable de la gestion de tous les attributs **prescriptiveACI** définis dans la zone ACIA-1.

Les deux valeurs de l'attribut **subentryACI** mettent en œuvre PF-12.

identificationTag: «Cayley gère sous-entrées de ACIA-1 (Partie 1)»
Precedence: 20
UserClasses: **user** { C=US, O=ZCC, OU=R&D, OU=West, CN=Cayley }
authenticationLevel: **strong**
ProtectedItems: { (T1) **entry** }
grantsAndDenials: { **grantRead, grantBrowse, grantRemove, grantAdd,**
grantRename, grantModify }

identificationTag: «Cayley gère sous-entrées de ACIA-1 (Partie 2)»
Precedence: 20
UserClasses: **user** { C=US, O=ZCC, OU=R&D, OU=West, CN=Cayley }
authenticationLevel: **strong**
ProtectedItems: { (U1) **attributeType** { **prescriptiveACI** },
 (U2) **allAttributeValues** { **prescriptiveACI** } }
grantsAndDenials: { **grantAdd, grantRead, grantRemove, grantCompare,**
grantFilterMatch }

K.8 Politique exprimée dans des attributs entryACI

PF-9 requiert que chaque collaborateur de R&D West soit autorisé à gérer toutes les valeurs du **telephoneNumber** de son entrée d'Annuaire, avec la restriction qu'il ne peut ni modifier ni supprimer une valeur particulière fournie par l'administration. Pour appliquer la restriction, l'administration ajoute une valeur **entryACI** lors de l'ajout à l'entrée du numéro de téléphone faisant l'objet de la restriction. La valeur **entryACI** est résumée comme suit:

identificationTag: «Restreint auto-administration des numéros de téléphone»
Precedence: 30
UserClasses: **thisEntry**
authenticationLevel: **none**
ProtectedItems: { (VI) **attributeValue** { **telephoneNumber** = valeur fournie par
 l'administration } }
grantsAndDenials: { **denyRemove** }

A noter que comme les utilisateurs ne peuvent pas modifier l'attribut **entryACI** (il ne relève pas de l'auto-administration telle qu'elle est définie en PF-9), le contrôle ci-dessus ne peut pas être supplanté par l'utilisateur.

Le fragment de politique suivant est un exemple de l'utilisation d'**entryACI** pour mettre en œuvre l'auto-administration d'une entrée de groupe.

PF-13: L'entrée {C=US, O=ZCC, OU=Admin, CN=Ops} est une entrée de groupe «auto-administrée»; c'est-à-dire que chaque membre du groupe peut supprimer son nom du groupe ou le modifier. Les membres du groupe ne peuvent ni supprimer ni renommer le groupe lui-même.

PF-13 est mis en œuvre par un attribut **entryACI** dans l'entrée {C=US, O=ZCC, OU=Admin, CN=Ops} dont deux valeurs sont résumées ci-après:

identificationTag: «Auto-administration groupe opérations administratives (Partie 1)»
Precedence: 30
UserClasses: **userGroup** { C=US, O=ZCC, OU=Admin, CN=Ops }
authenticationLevel: **strong**
ProtectedItems: { (WI) **entry** }
grantsAndDenials: { **grantModify** }

identificationTag: «Auto-administration groupe opérations administratives (Partie 2)»
Precedence: *medium*
UserClasses: **userGroup** { C=US, O=ZCC, OU=Admin, CN=Ops }
authenticationLevel: **strong**
ProtectedItems: { (XI) **selfValue** { **uniqueMember** } }
grantsAndDenials: { **grantRemove, grantAdd** }

K.9 Exemples d'ACDF

K.9.1 Accès public de lecture

Un membre du grand public, de nom distinctif {C=GB, O=XC, CN=Smith} essaye une opération de lecture en demandant des valeurs de numéro de téléphone de l'utilisateur Cayley. Les décisions de contrôle d'accès concernant l'opération sont définies dans la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3. A supposer que la résolution du nom n'implique pas de déréférenciation de pseudonymes, le premier point de décision est de déterminer si la permission *Read* est accordée pour l'entrée cible; cette décision est fondée sur les entrées suivantes de l'ACDF:

- permission demandée: *Read*;
- demandeur: {C=GB, O=XC, CN=Smith} sans identificateur unique;

Remplacée par une version plus récente ISO/CEI 9594-2 : 1995 (F)

- niveau d'authentification: aucun;
- item protégé: entrée {C=US, O=ZCC, OU=R&D, OU=West, CN=Cayley};
- tuples représentés dans le Tableau K.1.

L'entrée cible protégée est du ressort de DACD-1, DACD-2 et DACD-3 (voir la Figure K.4). Elle n'a pas d'**entryACI**. Les trois DACD contribuent à la constitution des tuples applicables au demandeur spécifié, présentés dans le Tableau K.1, pour la procédure ACDF décrite en 15.8.

L'ACDF, après élimination des lignes non pertinentes, ne conserve que deux lignes à prendre en considération: la ligne 4, qui accorde la *Read* pour l'entrée et la ligne 13 qui refuse la *Read* pour l'entrée. L'ACDF refuse donc l'accès.

NOTE – Pour simplifier, cet exemple ne traite pas des permissions et procédures associées aux états d'erreur. Toutefois, dans le cas ci-dessus d'accès refusé, le comportement du DSA répondeur devrait être régi par 7.11.3 et impliquerait une nouvelle utilisation de l'ACDF pour déterminer si *DiscloseOnError* est accordée pour l'entrée cible.

Tableau K.1

Utilisateur	Item	Permission	Accord ou refus	Préséance	Niveau d'authentification
allUsers	(A1) entry	<i>Browse</i>	G	10	Aucun
allUsers	(B1) commonName type	<i>FilterMatch</i>	G	10	Aucun
allUsers	(B2) commonName values	<i>FilterMatch</i>	G	10	Aucun
allUsers	(B3) objectClass type	<i>FilterMatch</i>	G	10	Aucun
allUsers	(B4) objectClass values	<i>FilterMatch</i>	G	10	Aucun
allUsers	(C1) entry	<i>Read</i>	G	10	Aucun
allUsers	(D1) commonName type	<i>Read</i>	G	10	Aucun
allUsers	(D1) postalAttributeSet type	<i>Read</i>	G	10	Aucun
allUsers	(D1) telephoneNumber type	<i>Read</i>	G	10	Aucun
allUsers	(D1) facsimileTelephoneNumber type	<i>Read</i>	G	10	Aucun
allUsers	(D2) commonName values	<i>Read</i>	G	10	Aucun
allUsers	(D2) postalAttributeSet values	<i>Read</i>	G	10	Aucun
allUsers	(D2) telephoneNumber values	<i>Read</i>	G	10	Aucun
allUsers	(D2) facsimileTelephoneNumber values	<i>Read</i>	G	10	Aucun
allUsers	(L1) telephoneNumber type	<i>Read</i>	D	10	Aucun
allUsers	(L1) telephoneNumber type	<i>Compare</i>	D	10	Aucun
allUsers	(L1) telephoneNumber type	<i>FilterMatch</i>	D	10	Aucun
G Accordé D Refusé					

K.9.2 Accès public de recherche

Un membre du grand public, de nom distinctif {C=GB, O=XC, CN=Smith} tente une opération de recherche en demandant toutes les valeurs de tous les attributs de tous les utilisateurs (**wholeSubtree**) subordonnées à l'objet de base {C=US, O=ZCC, OU=R&D, OU=West}. Le **filter** spécifie **FilterItem equality: objectClass = organizationalPerson**. Les points de décision de contrôle d'accès concernant l'opération sont définis en 10.2.5 de la Rec. UIT-T X.511 | ISO/CEI 9594-3.

K.9.2.1 Vérification des permissions relatives à chaque entrée du domaine de recherche

Pour chaque entrée du domaine de recherche, et en supposant que la résolution du nom n'implique aucune déréférenciation de pseudonymes, le premier point de décision est de déterminer si *Browse* est accordé pour cette entrée. Pour la première de ces entrées, les entrées de l'ACDF sont:

- permission demandée: *Browse*;
- demandeur: {C=GB, O=XC, CN=Smith};
- identificateur unique: aucun;
- niveau d'authentification: aucun;
- élément protégé: entrée {C=US, O=ZCC, OU=R&D, OU=West};
- les tuples sont représentés dans le Tableau K.2.

Comme l'entrée faisant l'objet du contrôle est uniquement incluse dans le DACD-1, l'ensemble initial de tuples concernant l'ACDF est représenté dans le Tableau K.2. A noter qu'il n'y a pas d'**entryACI** à prendre en compte.

Tableau K.2

Utilisateur	Item	Permission	Accord ou refus	Préséance	Niveau d'authentification
allUsers	(A1) entry	<i>Browse</i>	G	10	Aucun
allUsers	(B1) commonName type	<i>FilterMatch</i>	G	10	Aucun
allUsers	(B2) commonName values	<i>FilterMatch</i>	G	10	Aucun
allUsers	(B3) objectClass type	<i>FilterMatch</i>	G	10	Aucun
allUsers	(B4) objectClass values	<i>FilterMatch</i>	G	10	Aucun
allUsers	(C1) entry	<i>Read</i>	G	10	Aucun
allUsers	(D1) commonName type	<i>Read</i>	G	10	Aucun
allUsers	(D1) postalAttributeSet type	<i>Read</i>	G	10	Aucun
allUsers	(D1) telephoneNumber type	<i>Read</i>	G	10	Aucun
allUsers	(D1) facsimileTelephoneNumber type	<i>Read</i>	G	10	Aucun
allUsers	(D2) commonName values	<i>Read</i>	G	10	Aucun
allUsers	(D2) postalAttributeSet values	<i>Read</i>	G	10	Aucun
allUsers	(D2) telephoneNumber values	<i>Read</i>	G	10	Aucun
allUsers	(D2) facsimileTelephoneNumber values	<i>Read</i>	G	10	Aucun
G Accordé					

La procédure ACDF d'élimination de ligne du Tableau K.2 conduit à ne retenir que la première ligne; l'ACDF accorde donc l'accès demandé.

De même, l'ACDF accordera *Browse* pour chaque entrée du domaine de recherche.

K.9.2.2 Vérification de la satisfaction du filtre

Pour chaque entrée du domaine de recherche pour laquelle *Browse* est accordé, le point de décision suivant est déterminé si *FilterMatch* est accordé pour l'attribut **objectClass**. Pour la première de ces entrées, les entrées de l'ACDF sont:

- permission demandée: *Browse*;
- demandeur: {C=GB, O=XC, CN=Smith};
- identificateur unique: aucun;
- niveau d'authentification: aucun;
- élément protégé: entrée {C=US, O=ZCC, OU=R&D, OU=West};
- tuples représentés dans le Tableau K.2.

L'ACDF éliminera toutes les lignes du Tableau K.2 sauf la ligne 4; l'accès sera donc accordé. Ensuite, l'opération Search vérifiera si des valeurs de l'attribut **objectClass** sont égales à **organizationalPerson**. Comme l'entrée vérifiée est une entrée administrative, le **Filter** donnera la valeur **FAUX**.

De même, le **Filter** donnera la valeur **FAUX** pour l'entrée de CN=SE_DACD3.

Pour les deux autres entrées du domaine de recherche (CN=Cayley, CN=Noether), le **Filter** donnera la valeur **VRAI**. Pour chacune de ces entrées, la décision de contrôle d'accès suivante est de déterminer si *FilterItem* est accordé pour la valeur d'attribut qui a donné la valeur **VRAI** au **Filter**. Comme ces entrées appartiennent aux DACD-1, DACD-2 et DACD-3, l'ensemble initial de tuples d'entrée de l'ACDF est le Tableau K.1. La ligne 5 du Tableau K.1 accorde l'accès demandé aux deux entrées.

Donc, le résultat de Search contient des informations des entrées Cayley et Noether. Les autres décisions de contrôle d'accès concernant ces deux entrées sont essentiellement les mêmes que celles présentées dans l'exemple d'accès public de lecture du K.8.1

Annexe L

Combinaison de types de DSE

(Cette annexe ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale)

Le Tableau L.1 spécifie plusieurs combinaisons de types de DSE (c'est-à-dire combinaisons de bits nommés de l'attribut **dseType**) ayant des chances de se présenter lors de l'application du modèle d'informations de DSA à un DSA en l'absence de duplication miroir. Ce tableau est fourni pour clarifier le modèle d'informations de DSA. La prise en charge de ces combinaisons de types de DSE n'est pas requise par la présente Spécification d'Annuaire (ni celle d'autres combinaisons).

La première colonne du tableau désigne les types de DSE qui ne doivent être combinés avec aucun autre type de DSE pour exprimer la fonction d'une DSE. Par exemple, une DSE peut avoir uniquement le bit **entry** positionné. Les colonnes signalées par une marque (3) indiquent les bits additionnels de type de DSE qui peuvent également être positionnés en plus du bit désigné dans la première colonne. Ces bits peuvent être positionnés indépendamment. Par exemple, une DSE **entry** peut également avoir les bits **nssr**, **admPoint** et **cp** ou plusieurs autres combinaisons des bits **admPoint**, **cp** et **nssr** positionnés. La dernière colonne décrit les diverses combinaisons de types de DSE indiquées dans chaque ligne du tableau.

Le Tableau L.2 spécifie un certain nombre de combinaisons additionnelles de types de DSE qui ont des chances de se présenter lorsque la duplication miroir a lieu. Comme dans le cas du tableau précédent, la première colonne désigne les types de DSE qui ne sont pas nécessairement combinés, dans un DSA miroir pour la DSE avec un autre type de DSE pour exprimer la fonction de cette DSE. Les autres colonnes indiquent par une marque (3) les bits de type de DSE additionnels qui peuvent également être positionnés en plus du bit désigné dans la première colonne. Ces bits peuvent être positionnés indépendamment.

Tableau L.1 – Combinaisons de types de DSE définies en l'absence de duplication miroir

Type de DSE	admPoint	cp	supr	nssr	sa	Commentaires
Root			3	3		DSE racine d'un DSA de premier niveau. DSA de premier niveau avec un nssr si le bit nssr est positionné. DSE racine pour un DSA de niveau non premier, si le bit supr est positionné.
Glue						DSE interstitielle.
Entry	3	3		3		DSE entrée d'objet; également point administratif si le bit admPoint est positionné; préfixe de contexte si le bit cp est positionné; nssr si le bit nssr est positionné.
Alias		3				DSE entrée pseudonyme.
Subentry						DSE sous-entrée.
subr					3	Entrée DSE de référence subordonnée; la référence subordonnée pointe sur une entrée pseudonyme si le bit sa est mis à 1.
immSupr	3					Référence supérieure immédiate.
xr						DSE référence croisée.
NOTE – Le type de DSE subr et immSupr peut également se présenter (éventuellement avec le bit additionnel admPoint), bien qu'il ne soit pas pratique de le représenter dans le tableau. Les informations de sous-entrée et de point administratif détenues par des RHOB sont indiquées par la présence du bit rhob .						

Tableau L.2 – Combinaisons additionnelles de types de DSE, définies lorsque la duplication miroir est utilisée

Type de DSE	admPoint	cp	supr	nssr	sa	Commentaires
Root				3		DSE racine d'un DSA miroir de premier niveau avec un nssr.
Entry	3	3		3		DSE entrée d'objet; également point administratif si le bit admPoint est positionné; préfixe de contexte si le bit cp est positionné; nssr si le bit nssr est positionné.
Alias		3				DSE entrée pseudonyme.
Subentry						DSE sous-entrée.
subr					3	DSE référence subordonnée; la référence subordonnée pointe sur une entrée pseudonyme si le bit sa est mis à 1.
immSupr	3					Référence supérieure immédiate.
admPoint		3		3		DSE de point administratif sans attributs utilisateur (entrée non dupliquée en miroir); également préfixe de contexte si le bit cp est positionné; également nssr si le bit nssr est positionné.
cp			3	3		DSE préfixe de contexte (entrée non autorisée); également nssr si le bit nssr est positionné.
nssr						DSE nssr (entrée non dupliquée en miroir).
<p>NOTE – Le bit shadow est positionné dans tous les cas dans le tableau (et n'est donc pas explicitement représenté). Comme dans le cas du Tableau G.1, le type de DSE subr, immSupr et shadow peut également se présenter (éventuellement avec le bit additionnel admPoint). Enfin, pour les DSE dont les bits subr et/ou immSupr sont positionnés, les bits entry et shadow peuvent également se présenter, dans la mesure où des informations miroir d'entrée sont supplantées par des informations de connaissance tenues à jour par des RHOB ou par duplication miroir.</p>						

Annexe M

Modélisation de la connaissance

(Cette annexe ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale)

L'exemple suivant représente un DIT hypothétique, sa mise en correspondance potentielle avec trois DSA et les informations que les DSA devraient conserver (y compris les informations de connaissance) pour assurer cette mise en correspondance.

Les symboles suivants sont utilisés dans les Figures M.1 et M.2



La Figure M.1 représente le DIT hypothétique. Il est découpé en quatre zones administratives autonomes: les cas dégénérés uniques {C=WW} et {C=VV} et les deux sous-arbres de racines {C=WW, O=ABC} et {C=VV, O=DEF}. Une entrée {C=VV, O=DEF, OU=K} est un pseudonyme de l'entrée d'objet {C=WW, O=ABC, OU=I}.

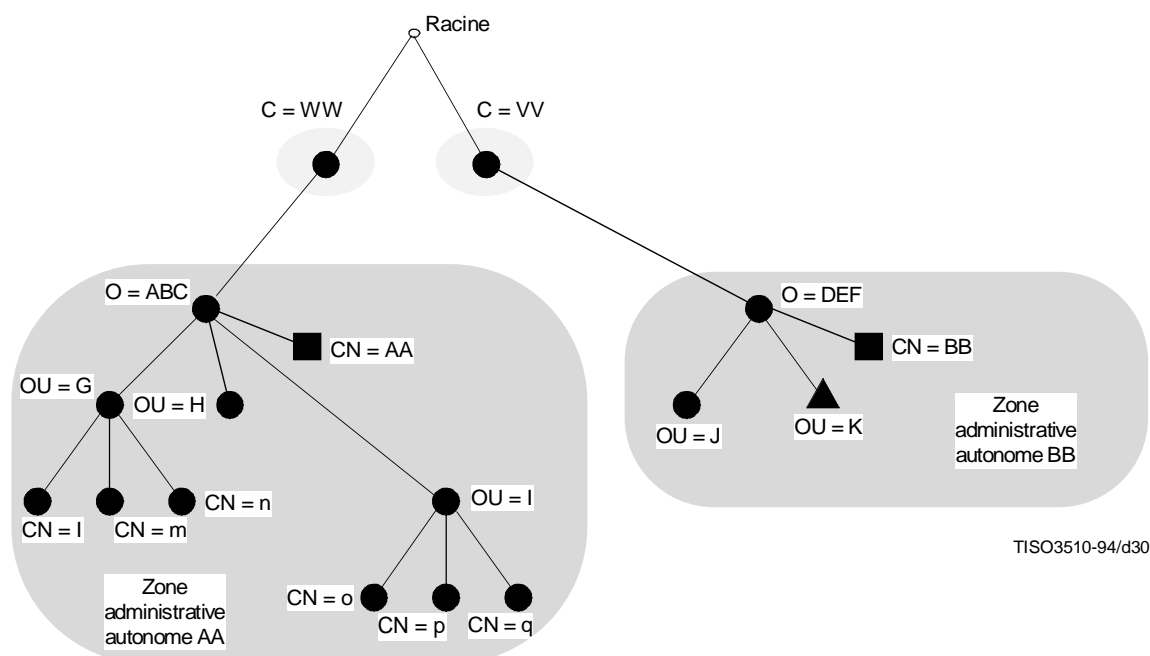


Figure M.1 – DIT hypothétique

La Figure M.2 décrit le découpage du DIT hypothétique en cinq contextes de dénomination (A, B, C, D et E) et leur mise en correspondance avec trois DSA (DSA1, DSA2 et DSA3). Sur la figure, DSA1 détient le contexte C, DSA2 détient les contextes A, B et E et DSA3 détient le contexte D.

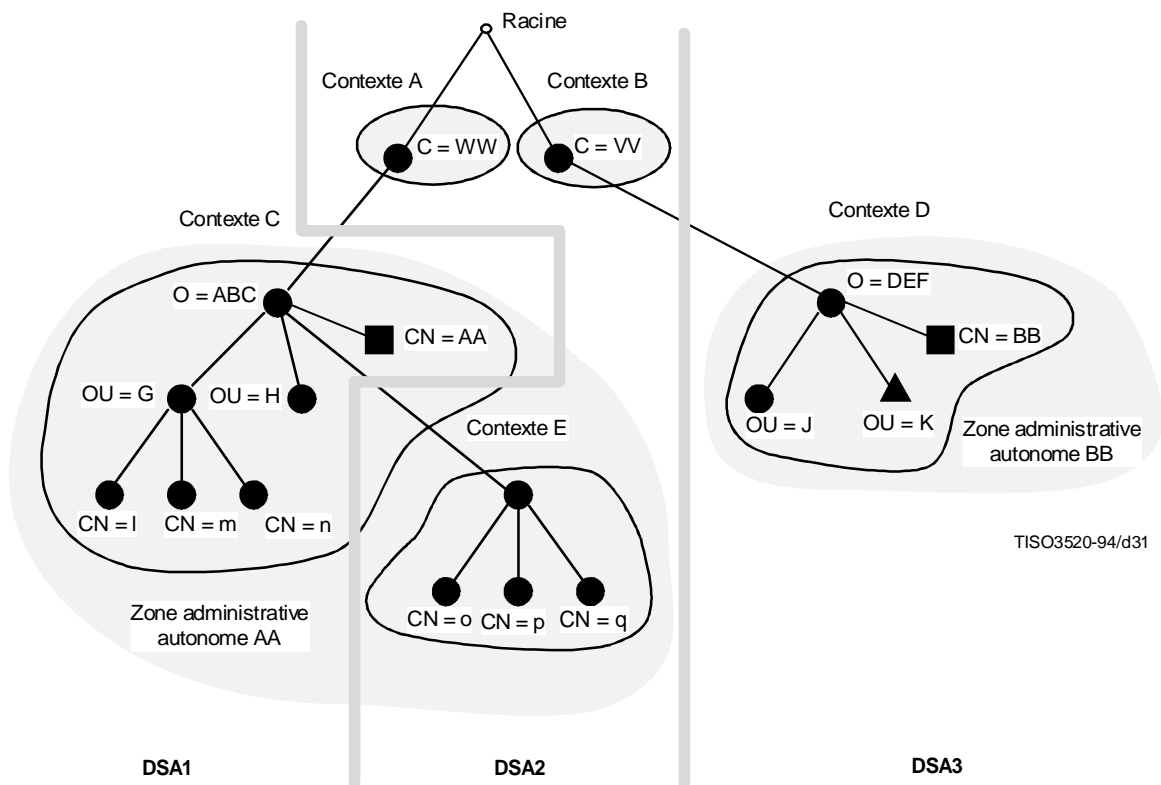
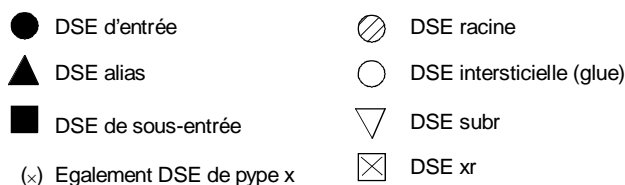


Figure M.2 – DIT hypothétique mis en correspondance avec trois DSA

La connaissance détenue par les trois DSA se répartit comme suit: DSA1 utilise DSA2 comme référence supérieure et a une référence subordonnée non spécifique à DSA2 pour des informations subordonnées à {C=WW, O=ABC}. DSA2 est un DSA de premier niveau et conserve une référence subordonnée à DSA1 pour le contexte C, ainsi qu'une référence supérieure immédiate pour le contexte immédiatement supérieur au contexte E. DSA2 conserve une référence subordonnée à DSA3 pour le contexte D. DSA3 utilise en outre DSA2 comme référence supérieure et a une référence croisée à DSA2 pour le contexte E.

Les Figures M.3 à M.6 décrivent les informations détenues dans chacun des DSA (c'est-à-dire l'arbre d'informations de DSA de chaque DSA), pour assurer cette configuration. Les symboles suivants sont utilisés sur ces figures.



TISO3530-94/d32

La Figure M.3 montre l'arbre d'informations de DSA1.

Comme DSA1 n'est pas un DSA de premier niveau, sa DSE racine détient une référence supérieure qui est, dans cet exemple, le point d'accès de DSA2. Cette DSE est de type **root + supr**.

DSA1 a une DSE interstitielle pour représenter sa connaissance du nom {C=WW}.

La zone administrative autonome AA est subdivisée en deux contextes de dénomination, C et E – le contexte C étant dans DSA1. Pour simplifier, il est supposé dans cet exemple que les zones administratives spécifiques relatives aux informations de contrôle d'accès et de sous-schéma coïncident et qu'il existe un domaine de contrôle d'accès unique et un sous-schéma unique pour la zone administrative autonome entière. En conséquence, une seule sous-entrée (à utilisations multiples) est nécessaire pour chacune des zones administratives autonomes de l'exemple.

Pour le DSA1, la DSE située en {C=WW, O=ABC}, représentant le point administratif d'AA, le préfixe de contexte du contexte C et une référence subordonnée non spécifique au DSA2, est de type **entry + cp + admPoint + nssr**. Les informations opérationnelles de la zone sont détenues dans la sous-entrée {C=WW, O=ABC, CN=AA}.

Le DSA1 détient les entrées suivantes contenues dans le contexte C: {C=WW, O=ABC, OU=G}, {C=WW, O=ABC, OU=H}, {C=WW, O=ABC, OU=G, CN=1}, {C=WW, O=ABC, OU=G, CN=m} et {C=WW, O=ABC, OU=G, CN=n}.

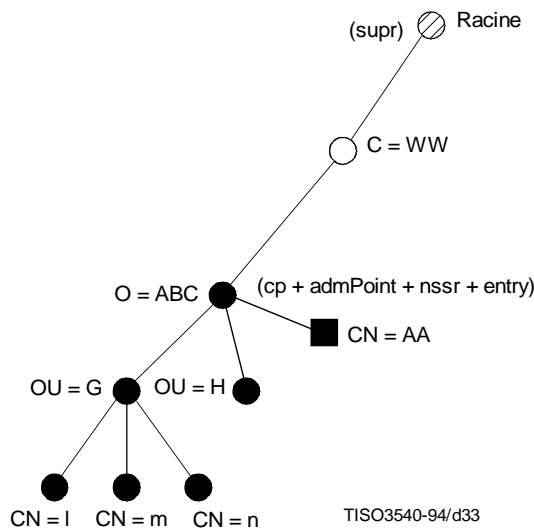


Figure M.3 – Arbre d'informations de DSA du DSA1

La Figure M.4 représente un arbre d'informations de DSA potentiel du DSA2.

Dans cette situation hypothétique, DSA2 étant un DSA de premier niveau, sa DSE racine ne détient pas de référence supérieure.

Les deux zones administratives autonomes dégénérées {C=WW} et {C=VV} sont représentées par des DSE de type **cp + entry + admPoint**.

La connaissance subordonnée du DIT est représentée par deux DSE de référence subordonnée, {C=WW, O=ABC} et {C=VV, O=DEF}. Dans le premier cas, cette DSE est de type **subr + admPoint + immSupr + rhob**, pour des raisons précisées ci-après.

Sur la Figure M.4, DSA2 est configuré en supposant qu'une seule sous-entrée détient les informations opérationnelles de zone concernant AA. Pour conserver des performances raisonnables, cette configuration exige la présence d'une copie de la sous-entrée dans DSA2. Une solution est d'établir une NHOB entre DSA1 et DSA2 pour y conserver une copie de la sous-entrée. Dans ce cas, les informations opérationnelles de zone sont détenues dans la DSE nommée {C=WW, O=ABC, CN=AA} qui est de type **subentry + rhob**. L'attribut **administrative-role** détenu dans la DSE à {C=WW, O=ABC} est fourni à DSA2 à partir de DSA1, dans le cadre de la NHOB. Pour cette raison, la DSE est de type **admPoint + rhob**.

Enfin, le contexte de dénomination E est conservé comme préfixe de contexte de la DSE {C=WW, O=ABC, OU=I} qui est de type **cp + entry**, avec les trois DSE d'entrée {C=WW, O=ABC, OU=I, CN=o}, {C=WW, O=ABC, OU=I, CN=p} et {C=WW, O=ABC, OU=I, CN=q}.

Une autre façon de configurer DSA2 est représentée sur la Figure M.5.

La différence avec la configuration décrite sur la Figure M.4 réside uniquement dans le traitement des informations opérationnelles de zone, motivé, peut-être, par le désir de se dispenser de l'obligation de conserver une NHOB avec DSA1.

Dans ce cas, la stratégie est de découper l'AA (c'est-à-dire les informations de contrôle d'accès au domaine – ainsi que les informations de sous-schéma) en deux zones administratives autonomes, l'une coïncidant avec le contexte C et l'autre avec le contexte E.

Dans ce cas, la DSE de préfixe de contexte {C=WW, O=ABC, OU=I} devient également un point administratif, son type de DSE étant **cp + admPoint + entry**. Au lieu d'être fournies par DSA1, sous la forme d'une sous-entrée miroir, dans le cadre d'une NHOB, les informations opérationnelles de zone réduites sont détenues dans la sous-entrée {C=WW, O=ABC, OU=I, CN=AA}.

La Figure M.6 montre l'arbre d'informations de DSA de DSA3.

Comme DSA1, DSA3 est un DSA de niveau non premier. Sa DSE racine détient une référence supérieure qui, dans cet exemple, est le point d'accès à DSA2. Cette DSE est de type **root + supr**.

Le DSA2 détient une DSE interstitielle pour représenter sa connaissance du nom {C=VV}.

La zone administrative autonome BB coïncide avec le contexte de dénomination D. Pour simplifier, il est supposé dans ces exemples, comme dans le cas de la zone administrative autonome AA, que les zones administratives spécifiques relatives aux informations de contrôle d'accès et de sous-schéma coïncident et qu'il n'y a qu'un seul domaine de contrôle d'accès et un seul sous-schéma pour toute la zone administrative autonome. Ainsi, une seule sous-entrée (à plusieurs utilisations) est nécessaire pour chacune des zones administratives autonomes de cet exemple.

Pour DSA3, la DSE à {C=WW, O=DEF} représentant le point administratif de BB et le préfixe de contexte du contexte D, est de type **entry + cp + admPoint**. Les informations opérationnelles de zone sont détenues dans la sous-entrée {C=VV, O=DEF, CN=BB}.

DSA3 détient une entrée objet et une entrée pseudonyme contenues dans le contexte D: {C=VV, O=DEF, OU=J} (de type **entry**) et {C=VV, O=DEF, OU=K} (de type **alias** et contenant un attribut **aliasedEntryName** de valeur {C=WW, O=ABC, OU=I}).

Enfin, DSA3 détient une référence croisée au contexte E, une DSE de type **xr** de nom {C=WW, O=ABC, OU=I}.

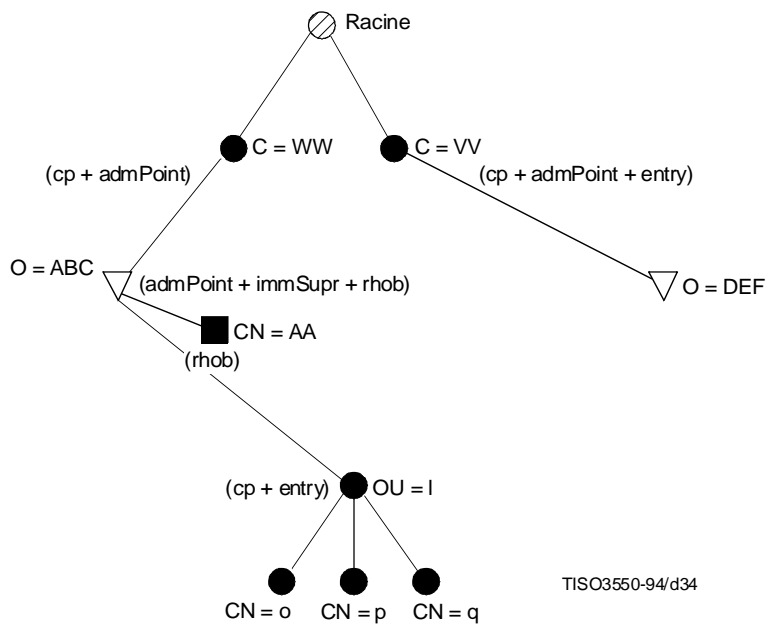


Figure M.4 – Arbre d'informations de DSA du DSA2

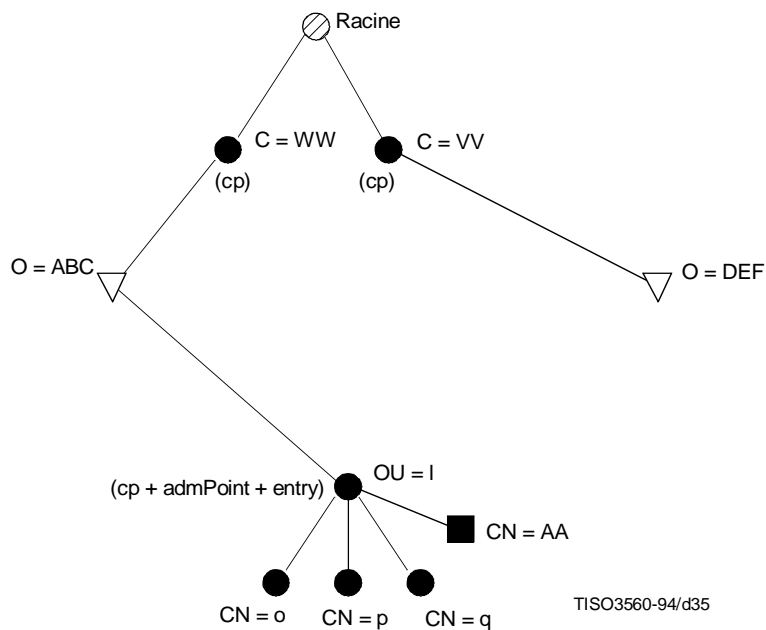


Figure M.5 – Autre arbre d'informations de DSA du DSA2

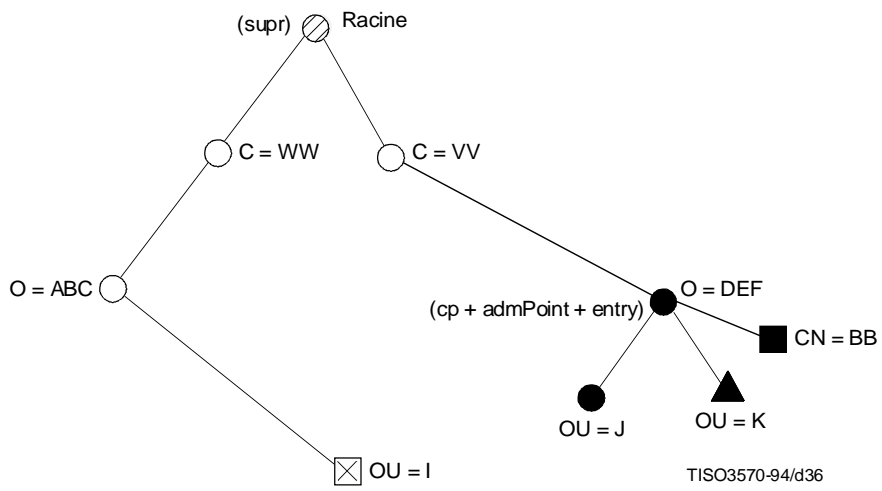


Figure M.6 – Arbre d'informations de DSA du DSA3

Annexe N

Index alphabétique des définitions

(Cette annexe ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale)

Cette annexe donne la liste alphabétique de tous les termes définis dans la présente Spécification d'Annuaire, ainsi qu'une référence de l'article où ils sont définis.

A	agent de système d'Annuaire article 6	établissement d'association	
	agent utilisateur de l'Annuaire article 6	opérationnelle article 21	
	arbre d'informations d'Annuaire (DIT) article 7	état coopératif article 21	
	arbre d'informations d'un DSA article 19	état non coopératif article 21	
	assertion de règle de correspondance article 8	F	forme de nom article 12
	assertion de valeur d'attribut article 8		fragment de DIB article 17
	association opérationnelle article 21	G	gestion d'association opérationnelle article 21
	attribut article 8	H	hiérarchie d'attributs article 8
	attribut collectif article 8		hyperclasse article 7
	attribut commun à des DSA article 19		hyperclasse directe article 7
	attribut opérationnel article 8	I	immédiatement supérieur article 7
	attribut opérationnel d'Annuaire article 11		informations administratives et
	attribut politique article 10		opérationnelles de l'Annuaire article 6
	attribut spécifique à un DSA article 19		(informations de) connaissance article 18
	attribut utilisateur article 8		informations utilisateur
	autorité administrative article 6		(de l'Annuaire) article 6
	autorité administrative sur un DMD article 10		instance d'association opérationnelle article 21
	autorité administrative sur un domaine		item protégé article 15
	du DIT article 10	M	modification d'association
	autorité de dénomination article 9		opérationnelle article 21
B	base article 11	N	nom (d'annuaire) article 9
	base d'informations d'Annuaire (DIB) article 7		nom d'entrée article 9
C	cadre opérationnel de l'Annuaire article 21		nom distinctif relatif (RDN) article 9
	catégorie article 18		nom distinctif (d'une entrée) article 9
	chemin de référence article 18		nom prétendu article 9
	classe d'objets article 7	O	(objet) article 7
	classe d'objets auxiliaire article 8		objet (d'intérêt) article 7
	classe d'objets structurelle article 8		objet politique article 10
	classe d'objets structurelle d'une		organisation de gestion de domaine article 6
	entrée article 8	P	paramètres politiques article 10
	connaissance maître article 18		point administratif article 10
	connaissance miroir article 18		point administratif spécifique article 10
	contexte de dénomination article 17		politique article 10
	coupe article 11		politique d'un DMD article 10
	couramment utilisable article 18		politique d'un domaine du DIT article 10
D	déréférencement (alias) article 9		politique d'une DMO article 10
	domaine de gestion d'annuaire		préfixe de contexte article 17
	d'administration article 6		procédure politique article 10
	domaine de gestion des Annuaire article 6		pseudonyme article 9
	domaine de privé gestion d'Annuaire	R	référence à un supérieur immédiat article 18
	(PRDMD) article 6		référence croisée article 18
	domaine du DIT article 6		référence de connaissance article 18
E	ensemble d'entrées article 8		référence directe à des attributs article 8
	(entrée) article 7		référence indirecte à des attributs article 8
	entrée article 11		référence subordonnée article 18
	entrée (d'Annuaire) article 7		référence subordonnée non spécifique .. article 18
	entrée administrative article 10		référence supérieure article 18
	entrée d'objet article 7		
	entrée pseudonyme article 7		
	entrée spécifique à un DSA (DSE) article 19		

règle de contenu d'arbre DIT	article 12	supérieur immédiat (substantif)	article 7
règle de correspondance	article 8	supertype d'attribut (supertype)	article 8
règle structurelle d'arbre DIT	article 12	syntaxe d'attribut	article 12
règle structurelle régissante (pour une entrée)	article 12	T terminaison d'association	
règle structurelle supérieure	article 12	opérationnelle	article 21
restriction de sous-arbre	article 11	type d'association opérationnelle	article 21
S schéma d'Annuaire	article 12	type d'attribut	article 8
schéma de contrôle d'accès	article 15	type de DSE	article 19
schéma du système d'Annuaire	article 11	U utilisateur (de l'Annuaire)	article 6
sous arbre	article 11	utilisateur administratif	article 10
sous-classe	article 7	V valeur d'attribut	article 8
sous-entrée	article 11	valeur distinctive	article 8
sous-schéma (d'Annuaire)	article 12	Z zone administrative	article 10
sous-type d'attribut (sous-type)	article 8	zone administrative autonome	article 10
spécification de sous-arbre	article 11	zone administrative interne	article 10
subordonné	article 7	zone administrative spécifique	article 10
supérieur	article 7		

Annexe O

Modifications et Corrigendums

(Cette annexe ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale)

Cette édition de la présente Spécification d'Annuaire comprend les Modifications et Corrigendums techniques suivants:

- Modification 1 relative au contrôle d'accès;
- Modification 2 relative aux extensions du schéma;
- Modification 3 relative à la copie.

Cette édition de la présente Spécification d'Annuaire comprend les Corrigendums (et projets de corrigendums) concernant les défauts signalés dans les Rapports de défauts suivants:

- Corrigendum technique 1 (reprenant les Rapports de défauts 006, 021).
- Corrigendum technique 2 (reprenant les Rapports de défauts 036, 037).